



Schéma de Cohérence Territoriale

du Pays Barrois

1. Rapport de présentation

1.2. *Diagnostic et état initial de l'environnement*

**SCoT approuvé
Comité syndical du 19 décembre 2014**

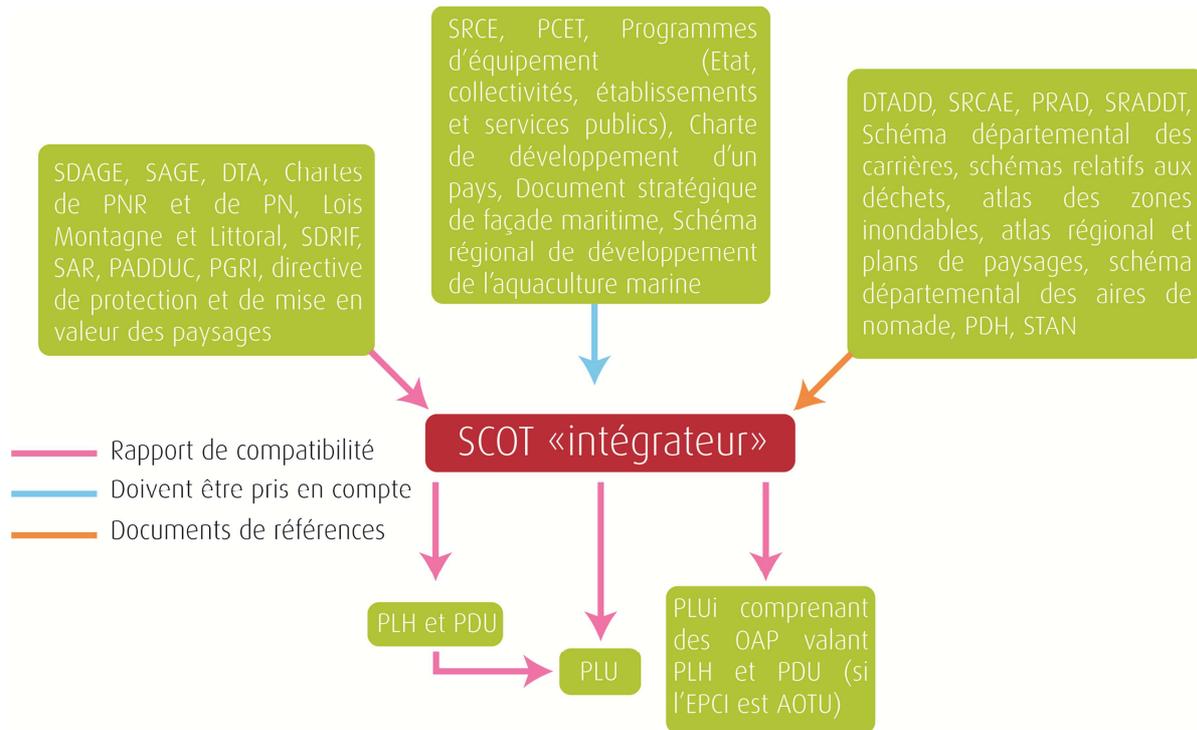
Sommaire

Introduction	5
Présentation du territoire	7
1. Démographie, logement et services	9
A. Cadrage démographique.....	9
B. Logement et habitat.....	21
C. Services à la population, commerces.....	36
2. Etat initial de l'environnement	47
A. Le milieu physique.....	47
B. Le sol et le sous-sol.....	53
C. Le milieu naturel.....	59
D. Le paysage.....	86
E. L'eau, une ressource vitale.....	92
F. Les nuisances et pollutions.....	115
G. Les risques majeurs.....	119
H. La gestion des déchets.....	128
I. L'énergie.....	134
3. Activité économique et emploi	151
A. Un tissu économique industriel et rural en forte mutation.....	151
B. Une activité agricole qui reste structurante.....	159
C. Tourisme.....	168
D. Organisation territoriale de l'activité économique.....	172
E. Cigéo, un projet majeur pour le territoire.....	183
F. Emploi et formation.....	189
4. Transport et mobilités	191
A. Desserte routière.....	191
B. Utilisation de la voiture.....	192
C. Réseau ferroviaire.....	193
D. Les transports en commun urbains et interurbains.....	194
E. Transport fluvial.....	196
F. Modes doux.....	198
G. Aménagement numérique.....	199

5. Bilan de la consommation de l'espace	203
A. Développement urbain et consommation de l'espace.....	203
B. Evolution de l'artificialisation des sols.....	207
6. Du diagnostic aux enjeux	211
A. Les points clés du diagnostic.....	211
B. Synthèse du diagnostic au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services : identification des besoins en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.....	214
C. Les enjeux du SCoT.....	219
7. Annexes	224

Introduction

L'élaboration du SCoT du Pays Barrois intervient dans un contexte législatif nouveau, à la suite des Lois « Grenelle 1 » et « Grenelle 2 », mais également de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) et de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, qui créent une nouvelle génération de SCoT.



5

Au-delà de l'intégration dans les SCoT de diverses mesures et de nombreux outils liés directement au « Grenelle de l'Environnement », l'addition des modifications prévues aboutit à une profonde évolution de l'urbanisme français dans tous les domaines et notamment dans celui des SCoT dont le rôle est encore renforcé.

En effet, le « modèle de développement durable » proposé par la Loi Grenelle 2 « concilie la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social » et allie :

- Mesures environnementales (lutte contre le changement climatique, objectifs de diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles, préservation de la biodiversité et des paysages, etc.) ;
- Organisation de la gouvernance à long terme et notamment de la gouvernance territoriale ;
- Instruments de mise en œuvre, notamment dans le champ de l'urbanisme et de la programmation de l'aménagement du territoire, via les documents d'urbanisme et particulièrement les SCoT.

Ces objectifs et cette cohérence se traduisent notamment par un rapport de présentation (dont le diagnostic représente la première étape) plus stratégique, plus transversal et plus précis. Le rapport de présentation devient un document en tant que tel, et s'appuie sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement.

Au travers des phases de l'évaluation environnementale, de l'évaluation de la consommation d'espaces, de l'évaluation des choix fondamentaux du SCoT et de leur localisation, il exige, plus encore que par le passé, une cohérence stratégique forte.

Le nouvel article L.122-1-2 du code de l'urbanisme, tel qu'il émane de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, art. 17, I, 2°, définit le rapport de présentation :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés à l'article L.122-1-12 et L.122-1-12-1, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. »

Il convient de rappeler que sont intégrées dans le nouveau corpus législatif les conséquences de la Directive Européenne n° 2001/42 du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, Directive Européenne transcrite en droit interne par l'Ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004.

Présentation du territoire

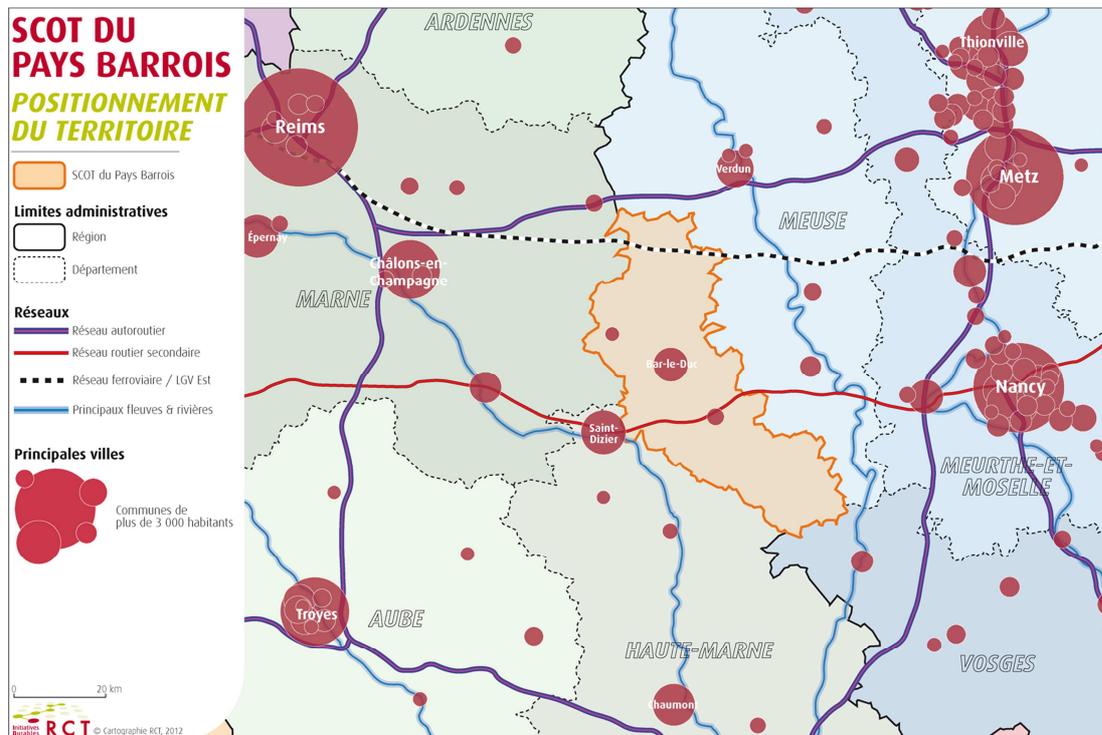
Situation géographique

Le territoire du SCoT du Pays Barrois est situé à l'Ouest de la région Lorraine, à la limite de la région Champagne-Ardenne.

Situé au sud-ouest du département de la Meuse, le territoire est structuré autour de Bar-le-Duc, préfecture du département.

Composé de 124 communes, le territoire du SCoT compte 66 100 habitants en 2009.

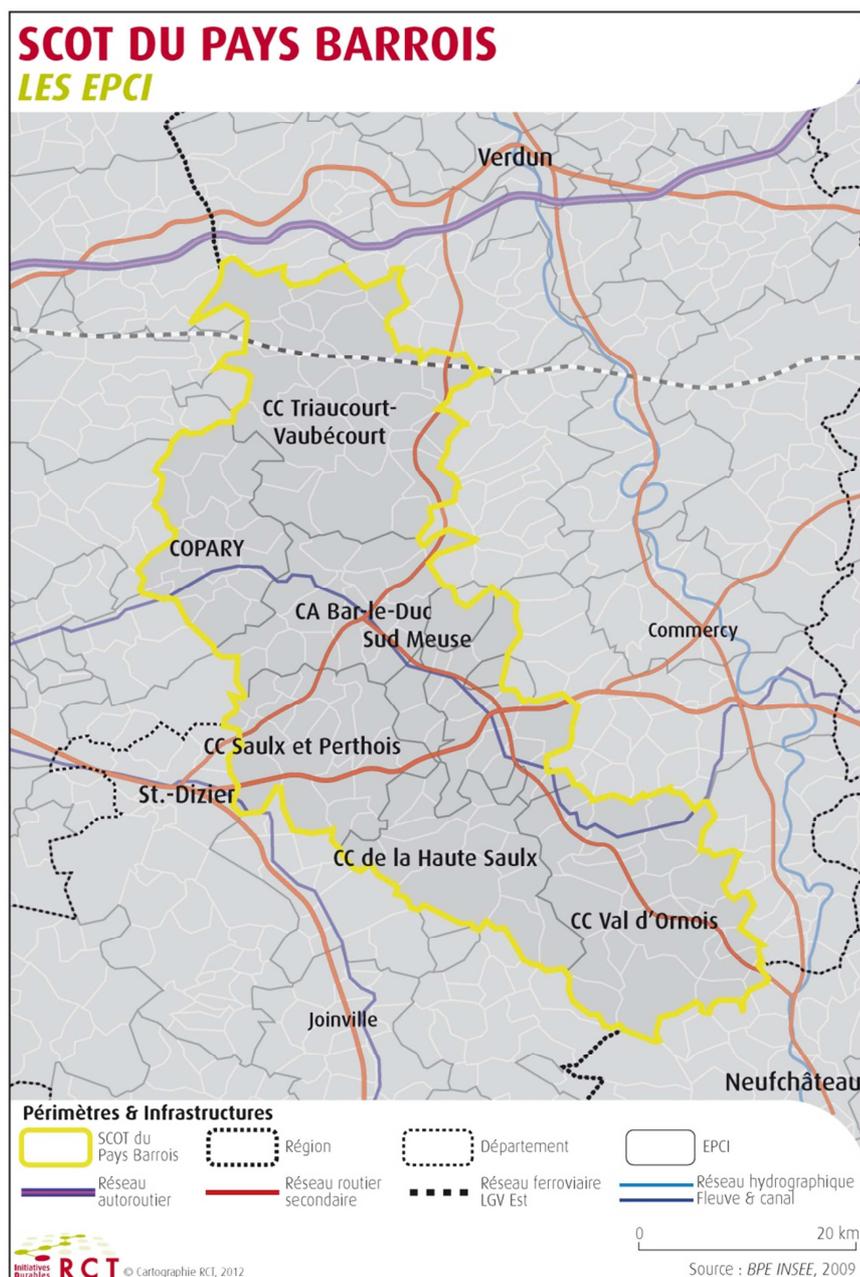
Il fait partie des territoires faiblement peuplés (Meuse, Marne, Haute-Marne), à l'écart des agglomérations d'envergure régionale (Reims et Troyes à l'ouest, Metz et Nancy à l'est).



Organisation institutionnelle

Le Pays Barrois est actuellement structuré autour d'une communauté d'agglomération, cinq communautés de communes et un syndicat mixte :

- Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse
- Communauté de communes Triaucourt-Vaubécourt,
- Communauté de communes du Pays de Revigny (COPARY),
- Communauté de communes Saulx-et-Perthois,
- Communauté de communes de la Haute-Saulx,
- Communauté de communes du Val d'Ornois,
- Syndicat mixte du Haut-Barrois.



8

Le 1^{er} janvier 2013, les communautés de communes de Bar-le-Duc et Centre Ornain ont fusionné au sein de la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse.

1. Démographie, logement et services

A. Cadrage démographique

Synthèse des constats

La démographie du Pays Barrois connaît une tendance préoccupante depuis plusieurs décennies, résultant d'un déficit d'attractivité résidentielle.

Au-delà du recul quantitatif de la population, c'est le phénomène de vieillissement de la population, largement alimenté par la tendance au départ des jeunes du territoire, qui s'avère le plus problématique pour les équilibres du territoire.

Répartition de la population sur le territoire

Le Pays Barrois compte en 2009 66 100 habitants, soit 34,3% de la population départementale. Avec 15 895 habitants, Bar-le-Duc est la ville la plus peuplée du territoire, devant Ligny-en-Barrois (4 409 habitants), Revigny-sur-Ornain (3 145 habitants), Ancerville (2 786 habitants) ou encore Fains-Véel (2 264 habitants).

Si les petites communes sont de loin les plus nombreuses, elles ne possèdent finalement qu'un poids démographique limité comme le montre la structure communale du Pays :

- 19 326 habitants pour les 9 communes (outre Bar-le-Duc) de plus de 1 000 habitants,
- 10 207 habitants pour les 15 communes comprises entre 500 et 1 000 habitants,
- 15 326 habitants pour les 47 communes comprises entre 200 et 500 habitants,
- 5 715 habitants pour les 53 communes de moins de 200 habitants.

9

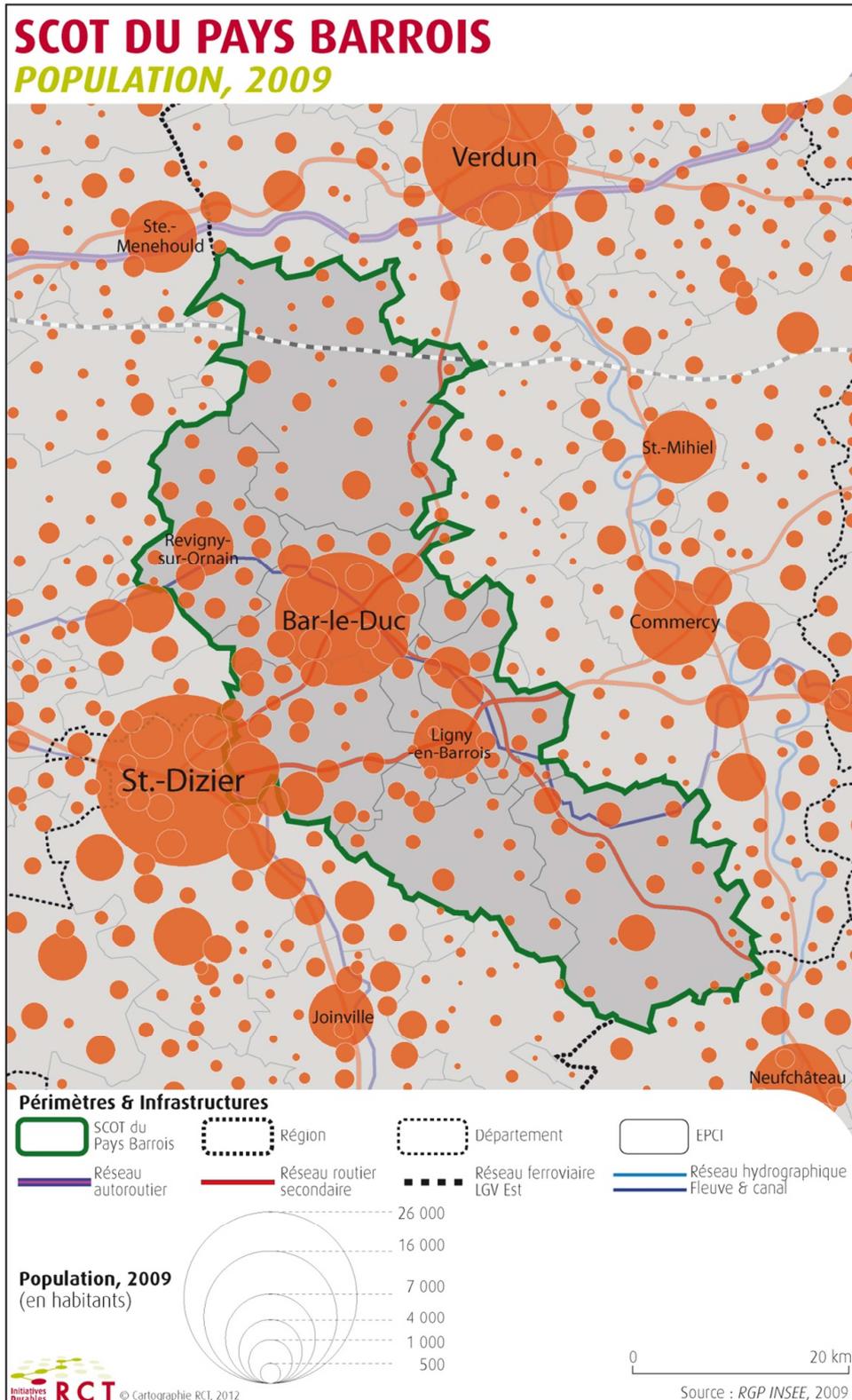
La répartition de la population entre les EPCI se présente comme suit :

		Population effectif	Densité hab/km ²
		2009	2009
	France	62 465 709	114,8
	Lorraine	2 350 112	99,8
	Meuse	194 003	31,2
	SCoT PAYS BARROIS	66 103	38,0
1	CC COPARY	7 522	40,8
2	CC Haute-Saulx	2 744	13,7
3	CC Saulx-et-Perthois	9 754	50,5
4	SM Haut-Barrois	1 500	22,3
5	CC de Triaucourt-Vaubecourt	4 399	10,6
6	CC du Val d'Ornois	4 799	14,1
7	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	35 385	105,0

Source : INSEE, RGP 2009

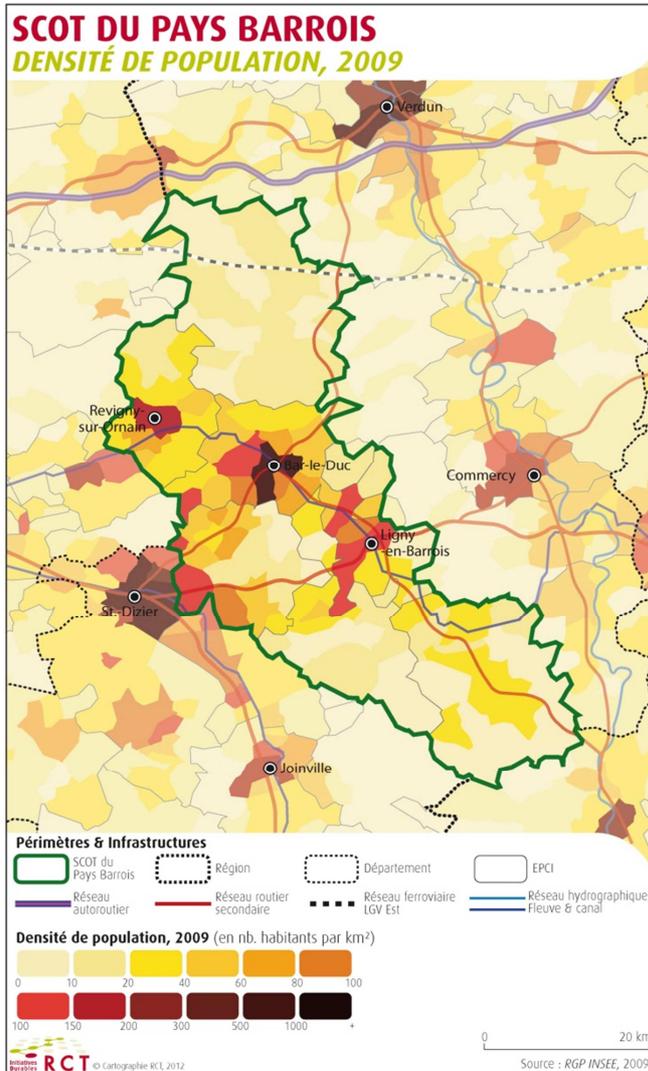
Avec 38 habitants/km², la densité de population du Pays Barrois est en-deçà de la moyenne nationale, ce qui s'explique par le caractère rural du territoire. Outre la communauté

d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse qui concentre plus de 50 % de la population du territoire, les communautés de communes du Pays de Revigny et de la Saulx-et-Perthois sont les plus peuplées du territoire. Elles sont également les plus denses puisqu'elles seules dépassent le seuil de 30 habitants/km², en dessous duquel l'INSEE considère qu'il s'agit d'espaces de faible densité.



De fait, la population du SCoT se concentre nettement le long de la vallée de l'Ornain, et tout particulièrement sur la portion Revigny-sur-Ornain/Ligny-en-Barrois, mais également sur la frange ouest du territoire, à proximité de Saint-Dizier (vallée de la Saulx).

Les axes Saint-Dizier/Ligny-en-Barrois et Saint-Dizier/Bar-le-Duc, structurés par la RN4 et la RD635, se démarquent également par une densité de population sensiblement supérieure au reste du Pays.



Toute la partie nord du Pays, ainsi que les franges sud-ouest et sud-est, ou encore l'intérieur du triangle Bar-le-Duc / Ligny-en-Barrois / Saint-Dizier, présentent des densités de population sensiblement plus faibles puisque ne dépassant pas 20 habitants/km². Certaines communes comportent moins de 10 habitants/km².

Structure démographique

La population du Pays est sensiblement plus âgée que les moyennes nationale et régionale, mais se place au même niveau que la Meuse. Cette moyenne cache toutefois des réalités différentes entre les sept intercommunalités.

Si la communauté de communes du Pays de Revigny (COPARY) présente un profil démographique comparable à celui de la Lorraine, la communauté de communes du Val d'Ornois et la Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse se distinguent par des âges médian et moyen plus élevés que ceux du Pays.

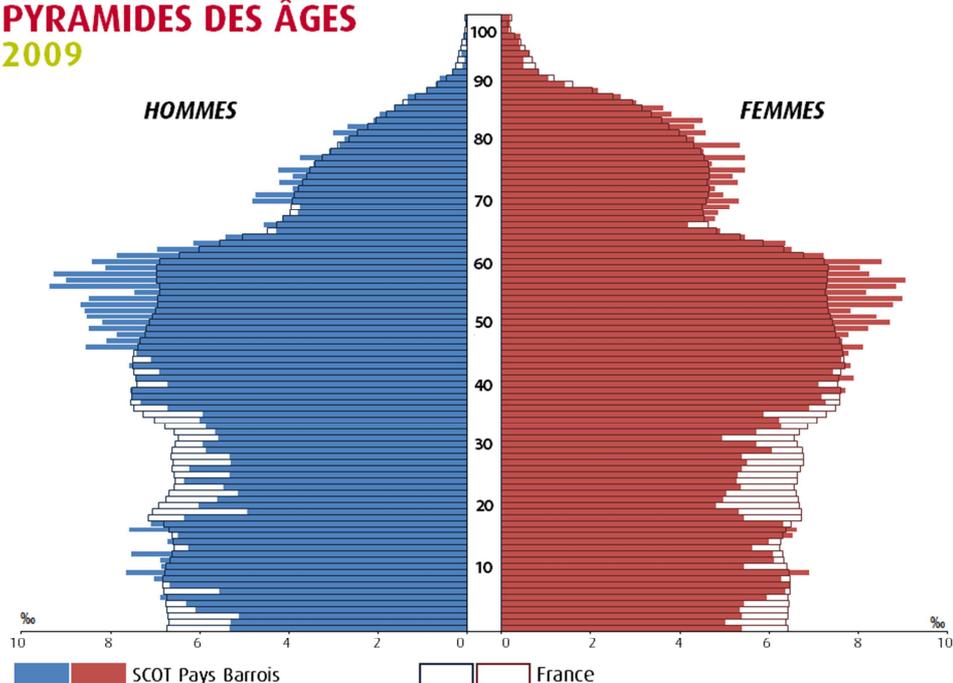
		AGE MEDIAN	AGE MOYEN
Lorraine		40	41,1
Meuse		43	42,2
SCoT PAYS BARROIS		43	42,2
1	CC COPARY	41	41,0
2	CC Haute-Saulx	42	41,9
3	CC Saulx-et-Perthois	42	40,6
4	SM Haut-Barrois	44	41,8
5	CC de Triaucourt-Vaubecourt	43	42,5
6	CC du Val d'Ornois	44	43,2
7	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	44	42,3

Source : INSEE, RGP 2009

12

La lecture de la pyramide des âges de la population du Pays met en évidence un net déficit des tranches d'âge 0-10 ans et 20-40 ans par rapport à la moyenne nationale, alors que les tranches 45-60 ans sont surreprésentées.

PYRAMIDES DES ÂGES 2009



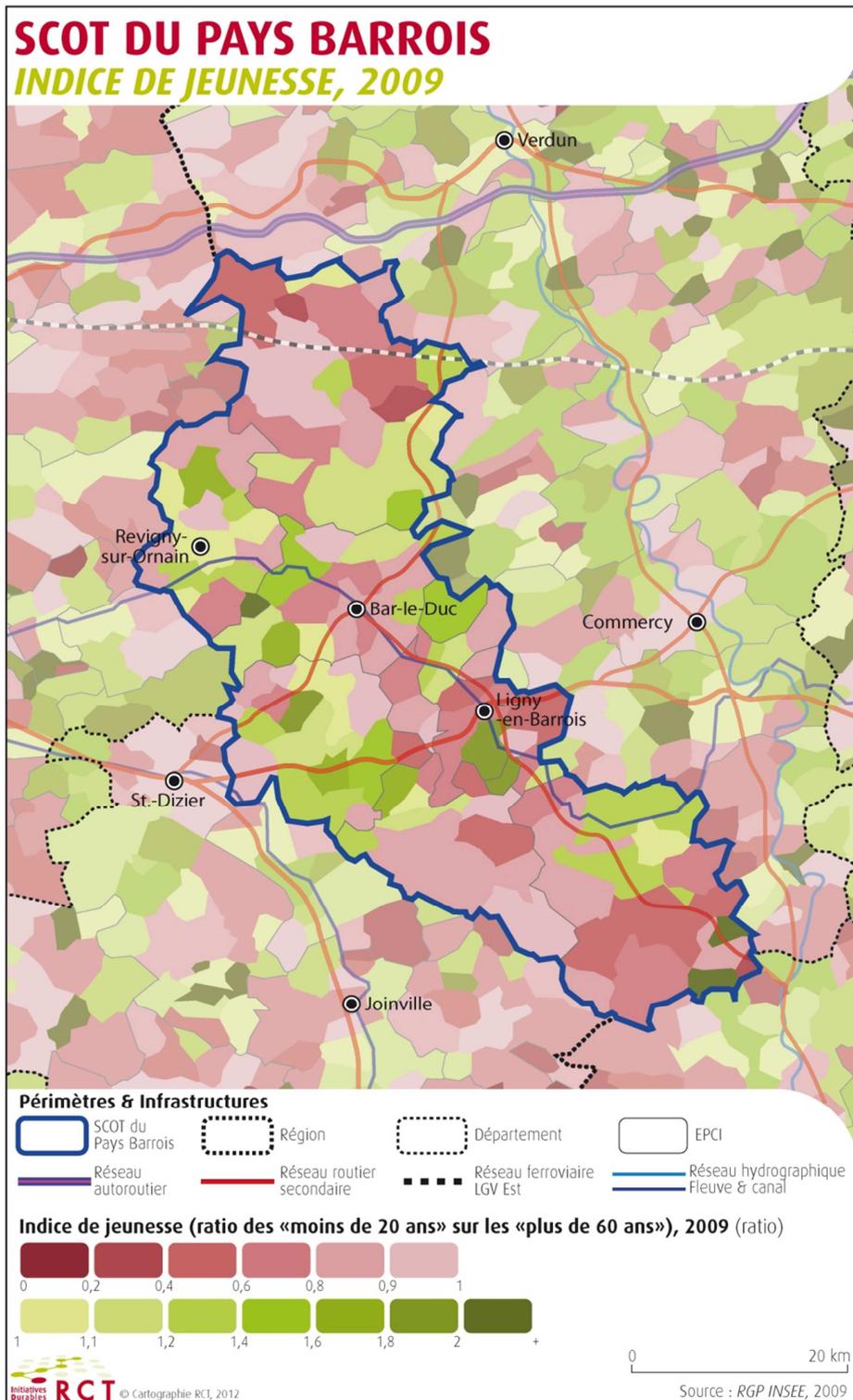
RCT © illustration RCT, 2012

Source : RGP INSEE, 2009

Source : INSEE, RGP 2009

Ici encore les réalités varient sur le territoire puisque le nord-ouest et sud-ouest du territoire, ainsi que l'axe Bar-le-Duc/Ligny-en-Barrois, présentent un indice de jeunesse particulièrement faible.

Ces caractéristiques démographiques s'expliquent notamment par la tendance au départ du territoire des étudiants qui vont poursuivre leurs études à Metz ou Nancy, ainsi que par les départs d'actifs consécutifs aux pertes d'emplois industriels de ces dernières années.



Dans quatre intercommunalités (COPARY, Saulx-et-Perthois, Haute-Saulx et syndicat mixte du Haut-Barrois), la part des populations âgées de moins de 20 ans correspond à la moyenne nationale.

Dans les trois autres (Bar-le-Duc Sud Meuse, Triaucourt-Vaubecourt et Val d'Ornois), cette proportion est nettement inférieure.

A l'exception de la communauté de communes Saulx-et-Perthois, toutes les intercommunalités connaissent une surreprésentation de leur population de plus de 60 ans. Ce constat est particulièrement marquant pour les communautés de communes de la Haute-Saulx, de Triaucourt-Vaubecourt et du Val d'Ornois, qui présentent une proportion de personnes de plus de 60 ans d'au moins 3 points supérieure à la moyenne nationale.

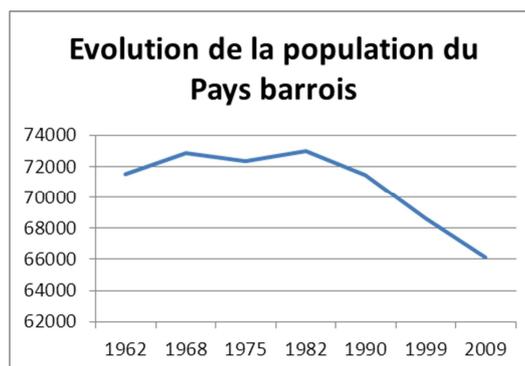
	Population	Population	Population	Population
	0-20 ans	0-20 ans	+60 ans	+60 ans
	part	part	part	part
	1999	2009	1999	2009
Lorraine	25,1	23,8	20,9	22,2
Meuse	25,2	24,2	23,3	23,7
SCoT PAYS BARROIS	24,7	23,0	22,1	24,6
CC COPARY	26,3	24,4	21,0	23,1
CC Haute-Saulx	22,0	24,6	28,3	25,8
CC Saulx-et-Perthois	26,4	24,8	20,4	21,6
SM Haut-Barrois	25,0	24,6	23,2	23,4
CC de Triaucourt-Vaubecourt	23,2	23,7	27,4	25,5
CC du Val d'Ornois	25,2	22,9	24,6	27,0
CA Bar-le-Duc Sud Meuse	24,3	21,9	21,3	25,2

Source : INSEE, RGP 2009

Dynamiques récentes

Evolution démographique globale

Depuis les années 1960, le territoire du SCoT présente une dynamique démographique préoccupante. Après une stagnation sur la période 1962-1982, la population du Pays se caractérise par un déclin continu qui se traduit par une perte de 6 000 habitants en trente ans (de 73 008 habitants en 1982 à 66 103 en 2009).



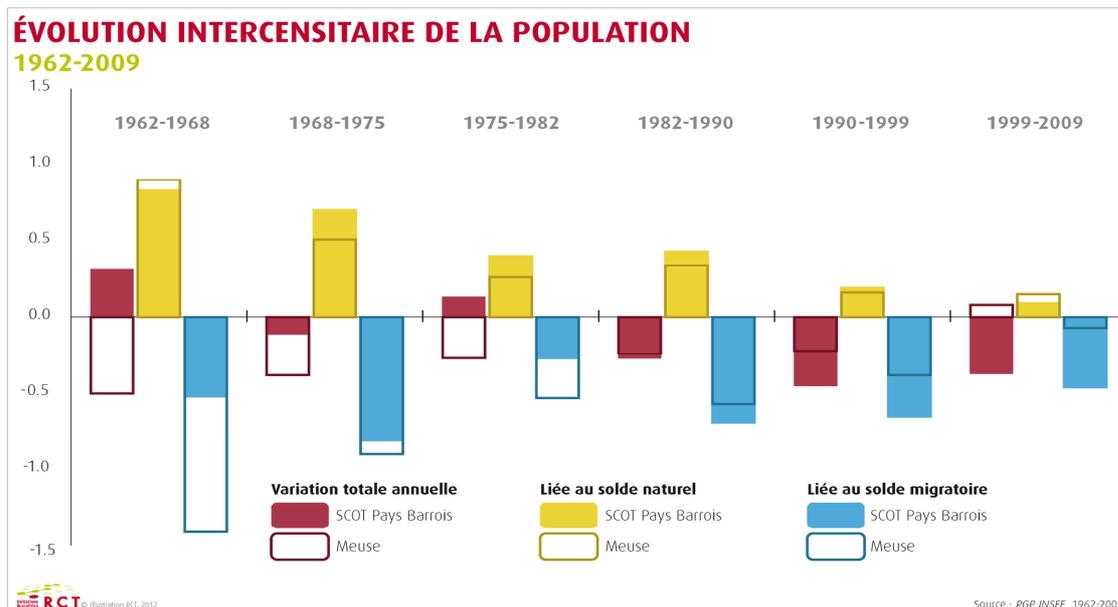
Source : INSEE, RGP 2009

Cette évolution globale s'explique à la lecture de l'évolution du solde naturel et du solde migratoire depuis 1962.

Le solde naturel est positif depuis 1962, mais a tendance à se tasser de manière significative. Avec le vieillissement de la population, ce solde reste encore positif, mais tend à se rapprocher de zéro entre les recensements 1999 et 2009.

Le solde migratoire est régulièrement négatif depuis 1962. Il est de moins en moins compensé par le solde naturel, ce qui explique l'accélération du recul de la population depuis le recensement de 1990.

15

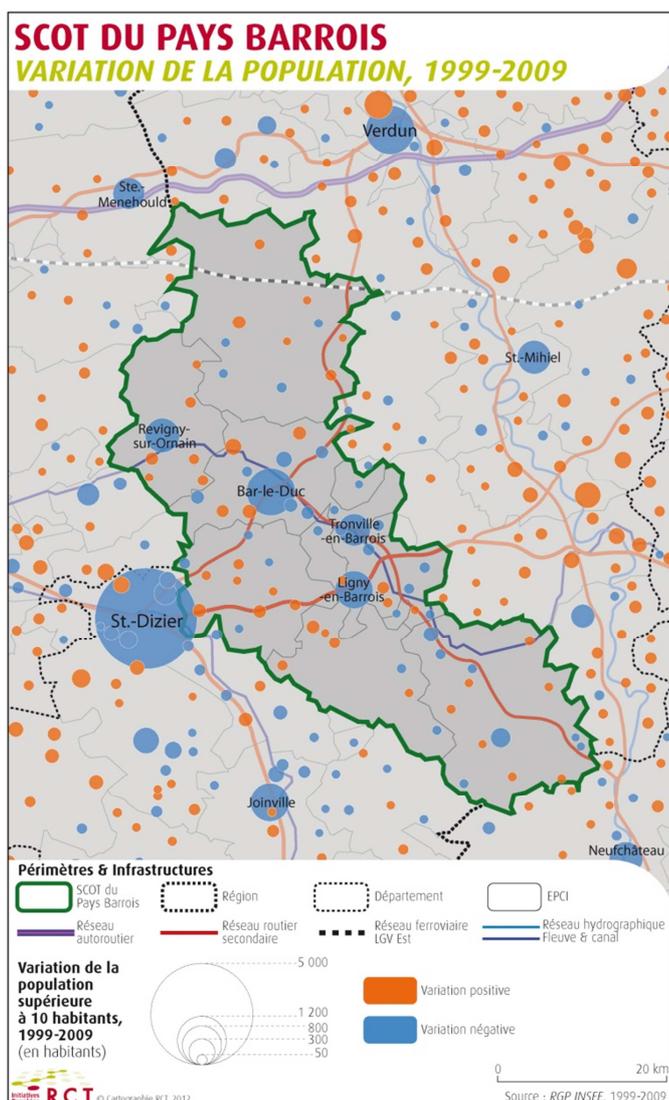


Source : INSEE, RGP 2009

Le déclin démographique du Pays Barrois n'est pas identique sur l'ensemble du territoire. Trois intercommunalités connaissent ainsi une tendance à la hausse sur la décennie 1999-2009 : la Saulx-et-Perthois, la Haute-Saulx et Triaucourt-Vaubecourt. Toutes les autres suivent la tendance à la baisse, notamment sur la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

SCoT PAYS BARROIS		Population (1999)	Population (2009)
1	CC COPARY	7 844	7 522
2	CC Haute-Saulx	2 632	2 744
3	CC Saulx-et-Perthois	9 557	9 754
4	SM Haut-Barrois	1 566	1 500
5	CC de Triaucourt-Vaubecourt	4 308	4 399
6	CC du Val d'Ornois	5 026	4 799
7	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	37 668	35 385

Source : INSEE, RGP 2009



Sur la dernière décennie, la vallée de l'Ornain concentre la majeure partie des pertes de population. Revigny-sur-Ornain, Bar-le-Duc, Tronville-en-Barrois et Ligny-en-Barrois notamment, présentent une variation négative notable.

Si son poids démographique explique que Bar-le-Duc perde le plus d'habitants (-1044 habitants, soit 6,16% de sa population totale entre 1999 et 2009), la situation des trois autres communes citées est plus prononcée.

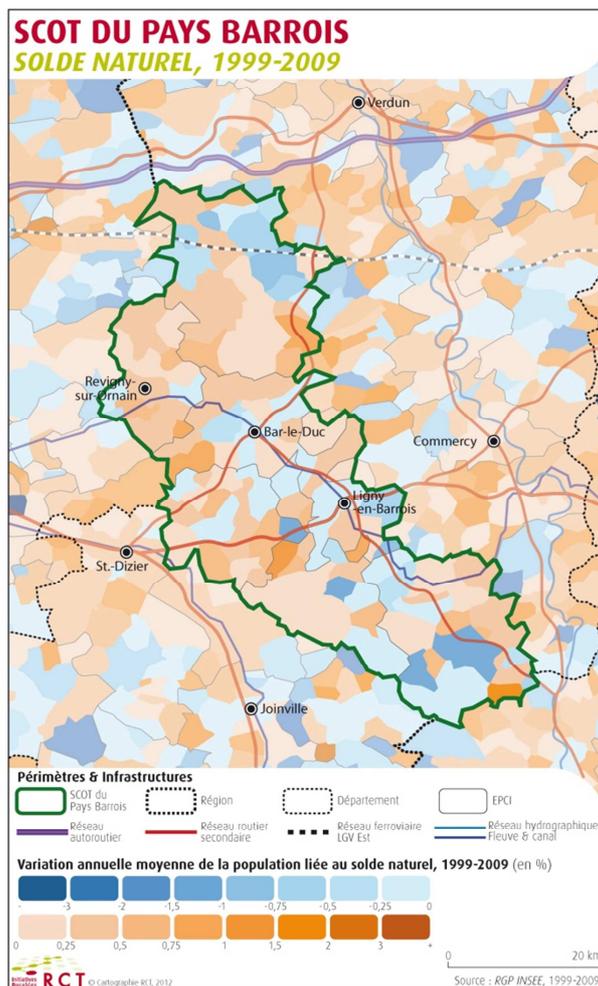
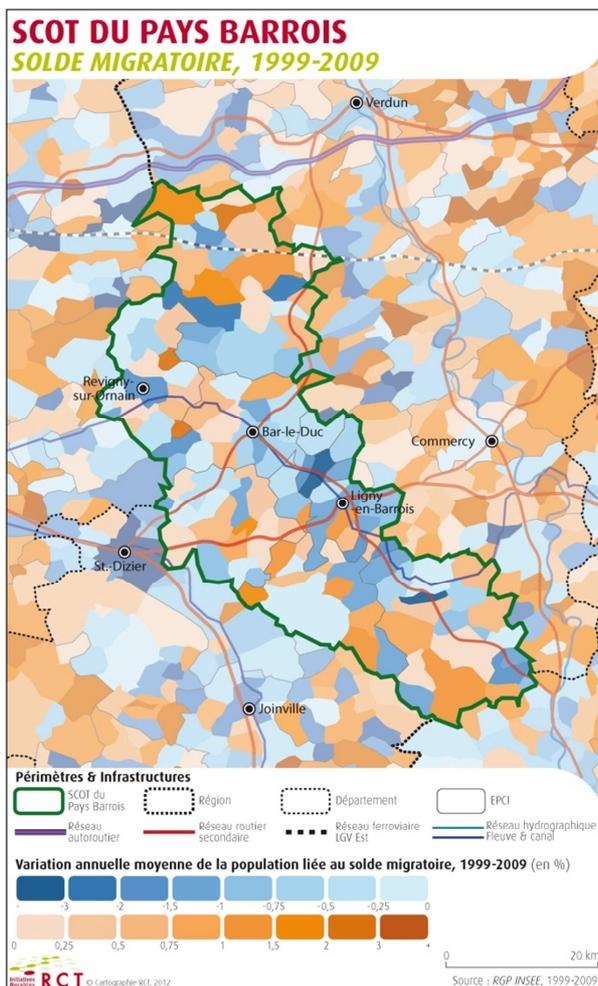
Ligny-en-Barrois perd ainsi 12,45% de sa population (-645 habitants) sur la même période, Revigny-sur-Ornain en perd 14,07% (-525 habitants) et Tronville-en-Barrois 21,95% (-447 habitants).

De manière générale, les communes de plus de 1 000 habitants sont celles qui accusent la tendance la plus défavorable. Outre Bar-le-Duc, les 9 villes concernées voient ainsi leur population baisser de 8% entre 1999 et 2009.

Les autres communes au contraire ne déclinent que très faiblement, ou progressent :

- - 0,88% pour les communes comprises entre 500 et 1 000 habitants ;
- + 1,57% pour les communes comprises entre 200 et 500 habitants ;
- + 1,62% pour les communes de moins de 200 habitants.

Cette tendance s'explique différemment selon les communes. Si le déclin démographique de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois résulte de soldes naturel et migratoire tous deux négatifs, celui de Tronville-en-Barrois ou de Revigny-sur-Ornain n'est que le fait de leur solde migratoire notablement défavorable. Au contraire, les pertes de population de Gondrecourt-le-Château ou Fains-Véel s'expliquent par un solde naturel suffisamment négatif (présence sur le territoire de la commune de Fains-Véel du Centre Hospitalier Spécialisé, dont le nombre de résidents entre en compte dans les données de l'INSEE) pour compenser un solde migratoire légèrement positif.



Source : INSEE, RGP 2009

Un vieillissement significatif de la population

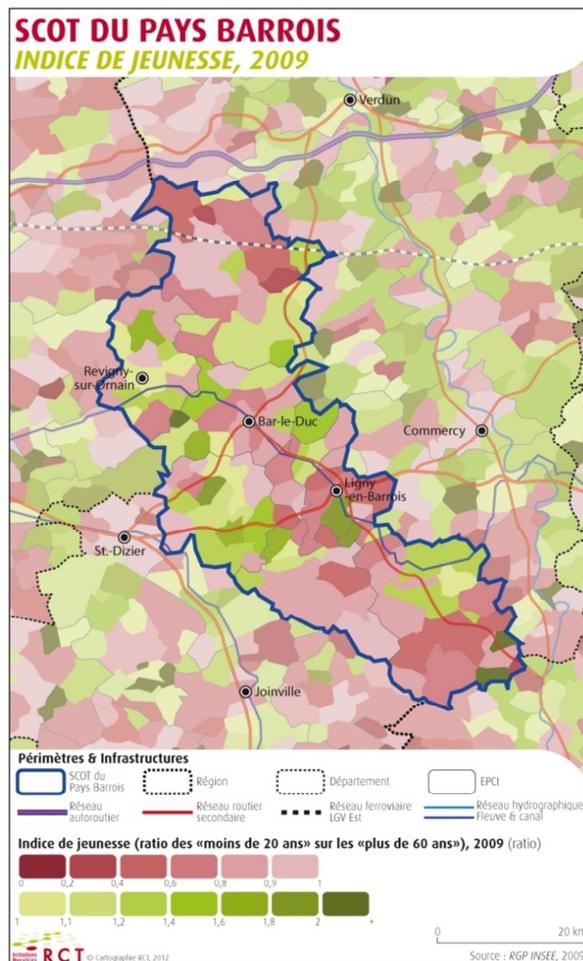
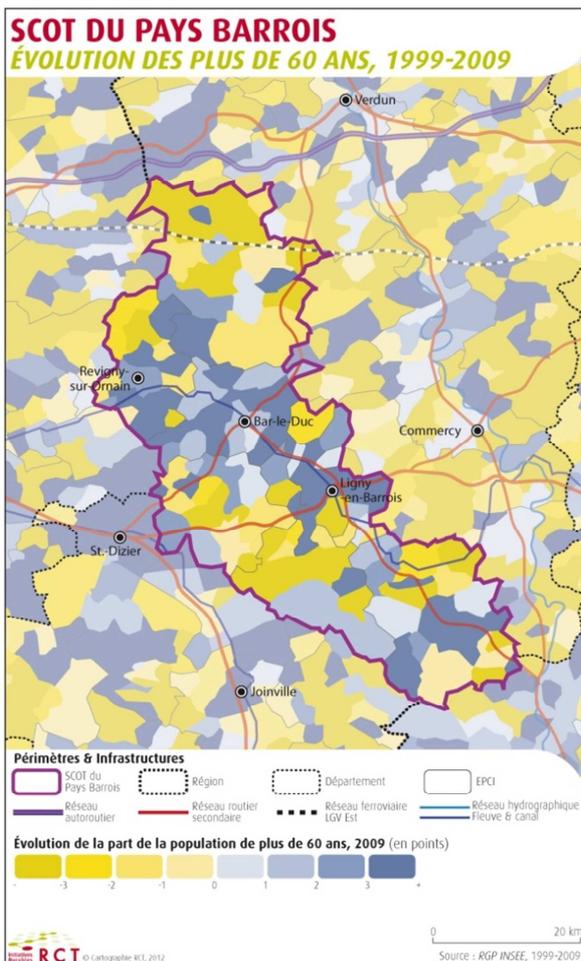
Cette tendance au déclin démographique se combine à un vieillissement général de la population. Entre 1999 et 2009, la part de la population de plus de 60 ans progresse de 2,5%. Cette dynamique se retrouve certes au niveau national, mais dans des proportions moindres puisque la progression s'élève à 1,2%.

La part des 0-20 ans diminue en parallèle de 1,7%. Ce recul se retrouve également à l'échelle de la Meuse et de la Lorraine, alors que la situation nationale est stable.

	Population 0-20 ans part 1999	Population 0-20 ans part 2009	Population 0-20 ans evol part 1999-2009	Population +60 ans part 1999	Population +60 ans part 2009	Population +60 ans evol part 1999-2009
Lorraine	25,1	23,8	-1,2	20,9	22,2	1,4
Meuse	25,2	24,2	-1,1	23,3	23,7	0,4
SCoT PAYS BARROIS	24,7	23,0	-1,7	22,1	24,6	2,5
CC COPARY	26,3	24,4	-1,8	21,0	23,1	2,1
CC Haute-Saulx	22,0	24,6	2,6	28,3	25,8	-2,4
CC Saulx-et-Perthois	26,4	24,8	-1,5	20,4	21,6	1,2
SM Haut-Barrois	25,0	24,6	-0,4	23,2	23,4	0,2
CC de Triaucourt-Vaubecourt	23,2	23,7	0,5	27,4	25,5	-2,0
CC du Val d'Ornois	25,2	22,9	-2,3	24,6	27,0	2,4
CA Bar-le-Duc Sud Meuse	24,3	21,9	-2,3	21,3	25,2	3,9

Source : INSEE, RGP 2009

Cette tendance au vieillissement est partagée par l'ensemble des intercommunalités du territoire, à l'exception de la Haute-Saulx et de Triaucourt-Vaubecourt qui toutefois présentaient déjà en 1999 les proportions de plus de 60 ans les plus élevées.



Source : INSEE, RGP 2009

Projections de population

Si l'on prolonge les tendances actuelles, cette tendance démographique négative risque de se poursuivre lors des prochaines années.

Les projections Omphale de l'INSEE à l'horizon 2030 permettent en effet de dessiner les grandes tendances possibles de l'évolution démographique du territoire.

Les projections Omphale de l'INSEE

Le modèle Omphale 2010 permet de réaliser des projections de population par sexe et âge à moyen/long terme, sur tout territoire supra-communal de plus de 50 000 habitants.

Omphale 2010 permet d'intégrer de nombreuses hypothèses et donc de « balayer le champ des possibles ». Ces hypothèses sont purement démographiques et ne portent que sur la fécondité, la mortalité et les migrations. Les événements exogènes (fermeture/implantation d'usine, évolution du prix du foncier, changement de politiques publiques par exemple) ne sont modélisables qu'à travers leurs effets sur ces composantes.

Une projection n'est pas une prévision : on ne peut pas affecter aux scénarios une quelconque probabilité de réalisation. Une projection est donc une simulation qui :

- ne permet pas de prévoir ce qu'il va se passer ;
- permet de mesurer exactement ce qui se passerait si certaines hypothèses étaient vérifiées.

Omphale 2010 permet également d'effectuer des projections d'actifs et de ménages, en appliquant des taux par sexe et âge aux populations projetées (taux d'activité et taux de chefs de ménage).

La méthode

L'évolution de la population résulte de l'interaction entre trois composantes : les naissances, les décès et les migrations. Omphale 2010 propose une modélisation de ces composantes basée sur l'observation récente des comportements. Il mobilise pour cela de l'information issue de l'État Civil (naissances et décès) et du recensement (population et lieu de résidence 5 ans auparavant pour les migrations).

Omphale 2010 projette la population avec un pas quinquennal (à rapprocher de la fenêtre d'observation de cinq ans utilisée pour la mesure des migrations). Une procédure d'annualisation permet ensuite d'obtenir les populations pour les années intermédiaires.

Extrait du document « Le modèle Omphale 2010 », publié par l'INSEE.

Les projections Omphale proposent différents scénarios d'évolution de la population du Pays Barrois, en fonction d'hypothèses contrastées sur l'évolution des migrations. A partir d'un scénario « central » (s'appuyant sur le maintien du taux actuel de fécondité, sur une évolution du taux de mortalité similaire à celle projetée pour la France à l'horizon 2030, et sur le maintien des quotients migratoires observés entre 2000 et 2008), deux autres scénarios sont élaborés. Un scénario « bas » s'appuie sur une hypothèse moins favorable en terme de quotient migratoire, tandis qu'un scénario « haut » s'appuie sur une hypothèse plus favorable.

La population du Pays Barrois s'élève à 66 000 habitants en 2009.

En fonction des trois scénarios élaborés par l'INSEE à partir du modèle Omphale, la population du Pays Barrois évoluerait de la manière suivante :

- Scénario bas : 61 000 habitants
- Scénario central : 63000 habitants
- Scénario haut : 65 000 habitants

Sans une amélioration notable du solde migratoire, la population du Pays Barrois serait donc amenée à diminuer légèrement à un horizon de 20 ans, avec un recul projeté de 3 000 habitants si l'on se cale sur le scénario central.

Au-delà de cette baisse, la structure de la population du territoire serait amenée à se modifier sensiblement.

Si la part des moins de 20 ans dans la population totale diminuerait légèrement (de près de 23% à 20,7%), celle des plus de 60 ans augmenterait très fortement (de 24,4% à 35,5%).

	2009		2030	
	nombre	part	nombre	part
Moins de 20 ans	15 207	22,9%	13 074	20,7%
Plus de 60 ans	16 246	24,4%	22 399	35,5%
Indice jeunesse	0,94		0,58	
Indice jeunesse France	1,18			

Cette évolution s'expliquerait en grande partie par la structure actuelle de la pyramide des âges de la population du territoire. Celle-ci se caractérise en effet, par rapport à la pyramide des âges nationale, par une nette surreprésentation des personnes âgées de 40 à 60 ans, et une sous-représentation des moins de 40 ans.

Le vieillissement de la classe actuelle des 40-60 ans, surreprésentée dans la pyramide des âges, explique l'évolution de l'indice de jeunesse du territoire.

Les conséquences prévisibles de cette évolution sont principalement de deux ordres :

- La diminution de la population en âge de travailler (15-64 ans), qui passerait de 43 000 en 2009 à 35 000 en 2030, soit une baisse de 19%. Cette évolution aura des conséquences importantes sur l'activité économique locale : comment les entreprises s'adapteront à la baisse de la population active du territoire ? En recrutant des actifs qui ne résident pas sur le territoire, ou en délocalisant leur activité ?
- L'évolution des besoins en services consécutive au vieillissement de la population. Renforcement des besoins de santé, de services de proximité, besoins d'adaptation des logements pour des personnes plus âgées, besoins d'une offre de mobilité adaptée... là encore, les conséquences seront importantes pour le territoire, et sont à anticiper dès maintenant dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale.

B. Logement et habitat

Le parc de logements

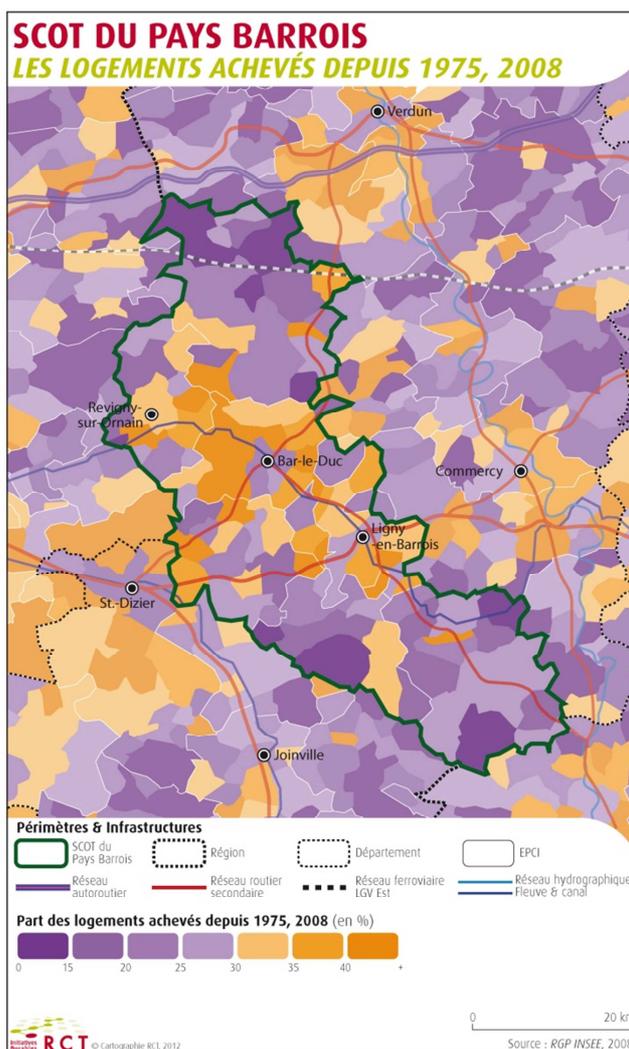
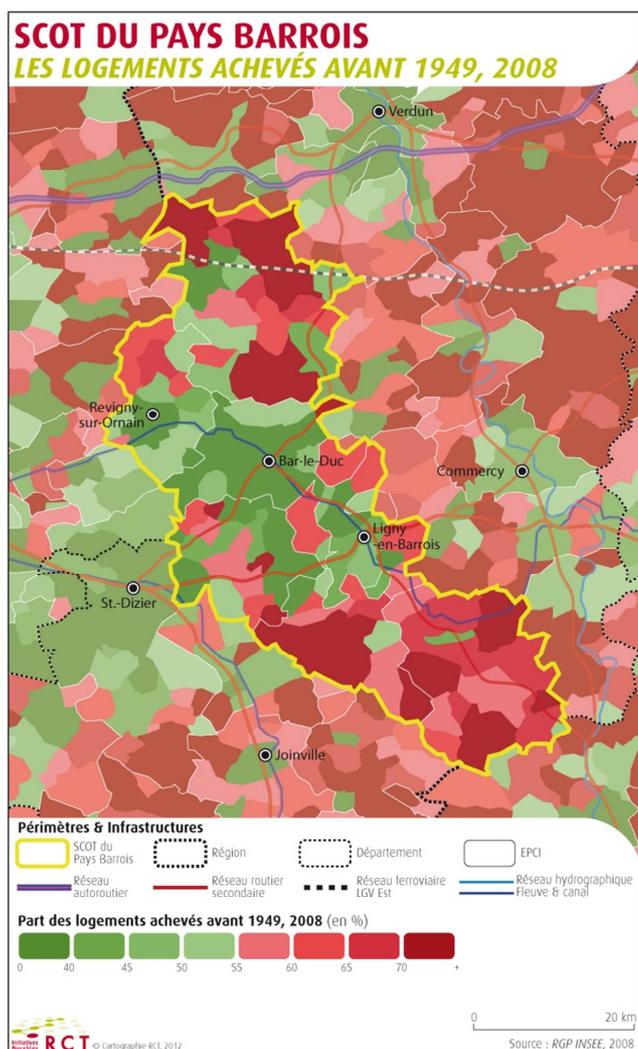
L'âge du parc

Le parc de logements présente des différences significatives en fonction des différentes parties du territoire du Pays.

Les logements récents, achevés depuis 1975, se localisent avant tout au centre du territoire, dans le triangle Bar-le-Duc/Ligny-en-Barrois/Saint-Dizier, mais également sur le secteur de Revigny-sur-Ornain.

Si les centres historiques ne présentent qu'une part de logements récents moyenne voire faible, leurs périphéries, et celle de Bar-le-Duc en premier lieu, se distinguent par la relative jeunesse de leur parc. La part dans l'effectif total des habitations construites après 1975 y atteint ainsi des taux supérieurs à 35% voire à 40%.

Ces secteurs correspondent aux communes périurbaines les plus dynamiques, ayant accueilli la majorité des nouveaux arrivants sur le territoire, ainsi que les ménages ayant quitté les centres villes.



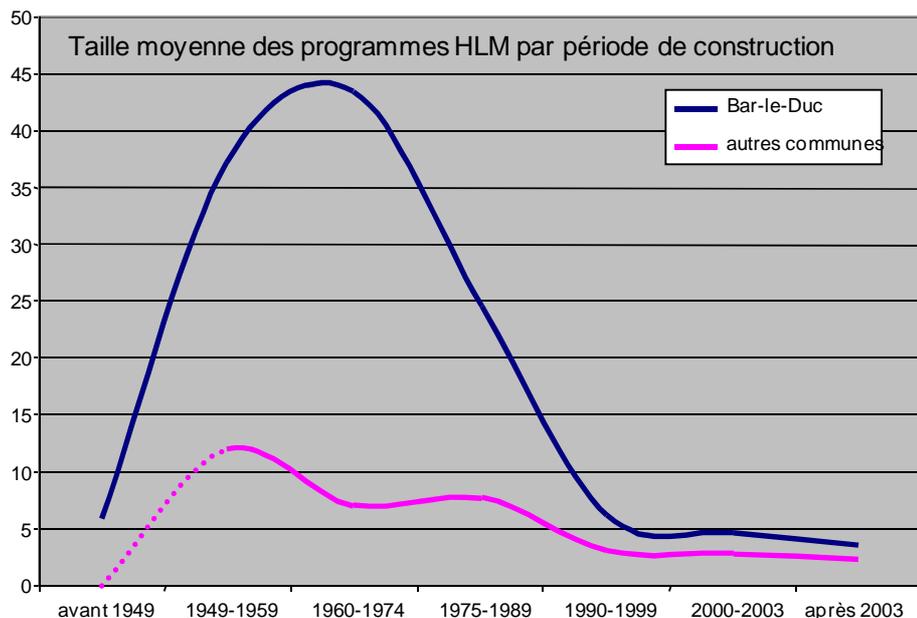
21

Les logements les plus anciens, construits avant 1949, se concentrent quant à eux dans les secteurs nord et sud du territoire.

Les habitations construites antérieurement à 1949 y occupent une très large part, le plus souvent supérieure à 55% du parc total et parfois à 70% dans certaines communes.

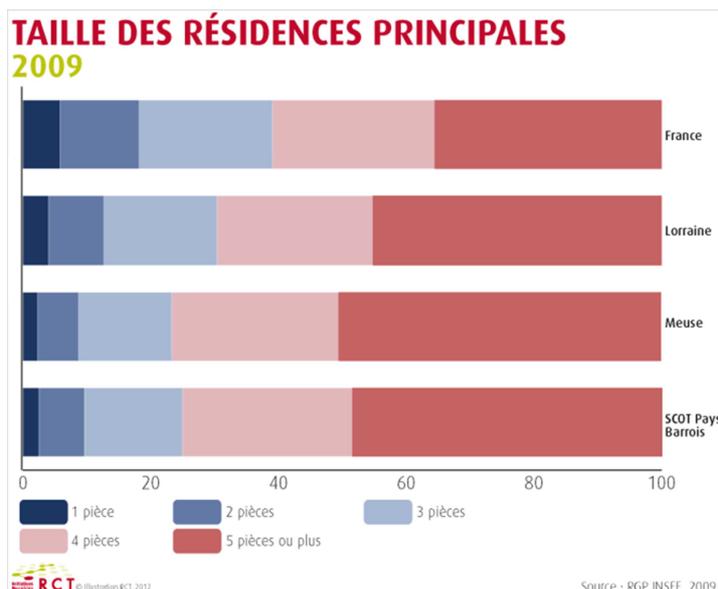
Ces secteurs, à forte dominante rurale, n'ont pas connu le même dynamisme résidentiel, ce qui explique le faible renouvellement de leur parc de logements.

A souligner la situation particulière de la commune de Bar-le-Duc, dont 43% du parc de logements a été construit entre 1949 et 1974, les trois quarts de ces logements étant des logements collectifs.



Caractéristiques des logements

Les résidences principales se distinguent par ailleurs par une taille sensiblement supérieure à la moyenne nationale mais similaire au niveau départemental. Les résidences de 5 pièces et plus y sont en effet fortement surreprésentées. A l'opposé les plus petites, de trois pièces et moins, ne représentent qu'une faible proportion.



	RP 1 pièce	Rp 2 pièces	RP 3 pièces	RP 4 pièces	RP 5 pièces +
	part	part	part	part	part
	2009	2009	2009	2009	2009
Lorraine	4,0	8,7	17,7	24,4	45,2
Meuse	2,3	6,4	14,6	26,1	50,5
SCoT PAYS BARROIS	2,5	7,1	15,4	26,6	48,5
CC COPARY	1,9	5,1	13,7	26,9	52,4
CC Haute-Saulx	0,5	3,2	11,8	27,1	57,5
CC Saulx-et-Perthois	0,4	3,6	13,0	27,9	55,1
SM Haut-Barrois	0,0	2,4	9,3	25,9	62,5
CC de Triaucourt-Vaubecourt	0,5	2,9	10,3	24,3	62,0
CC du Val d'Ornois	0,7	4,9	12,5	26,8	55,1
CA Bar-le-Duc Sud Meuse	3,8	9,6	17,7	26,4	42,5

La communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse, fortement urbanisée, présente un profil atypique, avec davantage de logements de petite taille, et moins de logements de 4 ou 5 pièces.

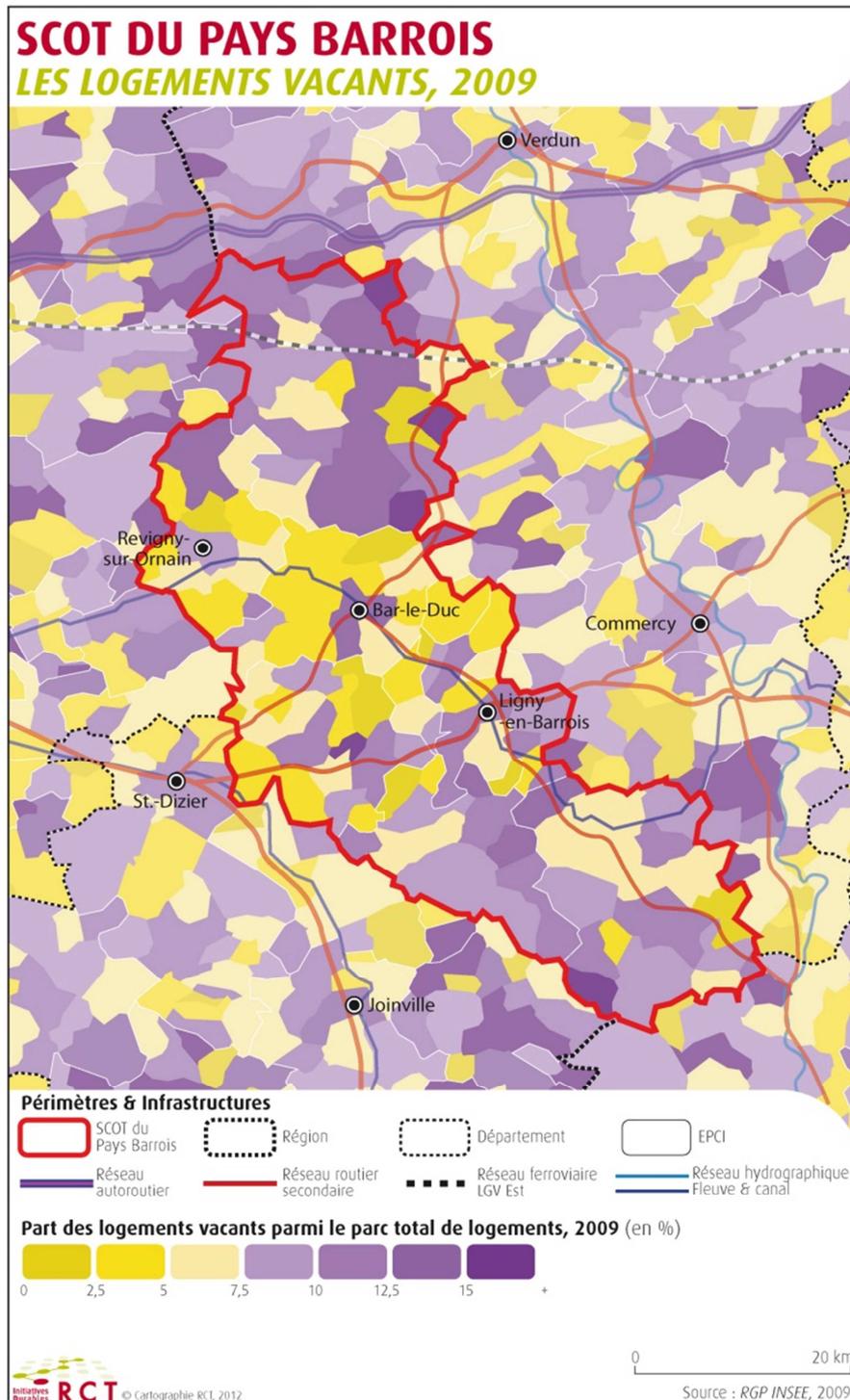
La répartition du parc de logements entre maisons et appartements est également très différente des données moyennes nationales. Le caractère rural du territoire entraîne en effet une sous-représentation des résidences de type appartement. L'écart de leurs parts respectives aux échelles française et barroise est ainsi de 16,2%.

23

	Maisons	Appartements
	part	part
	2009	2009
France	56,6	43,4
Lorraine	58,7	41,3
Meuse	75,9	24,1
SCoT PAYS BARROIS	72,8	27,2
1 CC COPARY	80,1	19,9
2 CC Saulx-et-Perthois	94,1	5,9
3 CC Haute-Saulx	92,2	7,8
4 SM Haut-Barrois	97,0	3,0
5 CC de Triaucourt-Vaubecourt	96,4	3,6
6 CC du Val d'Ornois	92,4	7,6
7 CA Bar-le-Duc Sud Meuse	58,5	41,5

Les chiffres par EPCI permettent de mettre en évidence une forte concentration des appartements dans les intercommunalités les plus peuplées (CA Bar le Duc Sud Meuse et, dans une moindre mesure, COPARY). Cette tendance s'explique par la surreprésentation relative des appartements dans les villes et bourgs les plus peuplés. De fait, Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Revigny-sur-Ornain, qui par ailleurs structurent les deux EPCI concernées, présentent une proportion d'appartements de respectivement 64,5%, 45,1% et 40,0%.

Outre ces différentes caractéristiques physiques, le parc de logements renvoie également à divers types d'occupation. En 2009, la structuration entre résidences principales, secondaires et logements vacants est assez semblable à celle constatée à l'échelle de la Meuse, avec toutefois un rapport résidences principales/secondaires légèrement plus en faveur de ces dernières au niveau départemental.



24

La comparaison avec la moyenne nationale nous montre que la vacance est plus forte sur le Pays Barrois (de l'ordre de 2,2 points), ce qui reste cependant inférieur au niveau départemental.

		Résidences principales	Résidences secondaires	Résidences vacants
		part	part	part
		2009	2009	2009
France		83,5	9,6	6,9
Lorraine		88,9	3,3	7,8
Meuse		85,6	5,0	9,4
SCoT PAYS BARROIS		87,6	3,3	9,1
1	CC COPARY	90,4	2,6	7,1
2	CC Haute-Saulx	84,3	6,8	8,9
3	CC Saulx-et-Perthois	91,1	3,1	5,8
4	SM Haut-Barrois	90,7	4,4	4,9
5	CC de Triaucourt-Vaubecourt	78,9	9,4	11,7
6	CC du Val d'Ornois	80,6	9,9	9,5
7	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	87,4	3,2	9,4

Le centre du Pays, entre l'axe Ligny-en-Barrois/Saint-Dizier à l'axe Bar-le-Duc/Revigny-sur-Ornain, se caractérise par un taux de vacance relativement plus faible avec quelques exceptions, dans les communes de Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Revigny-sur-Ornain notamment.

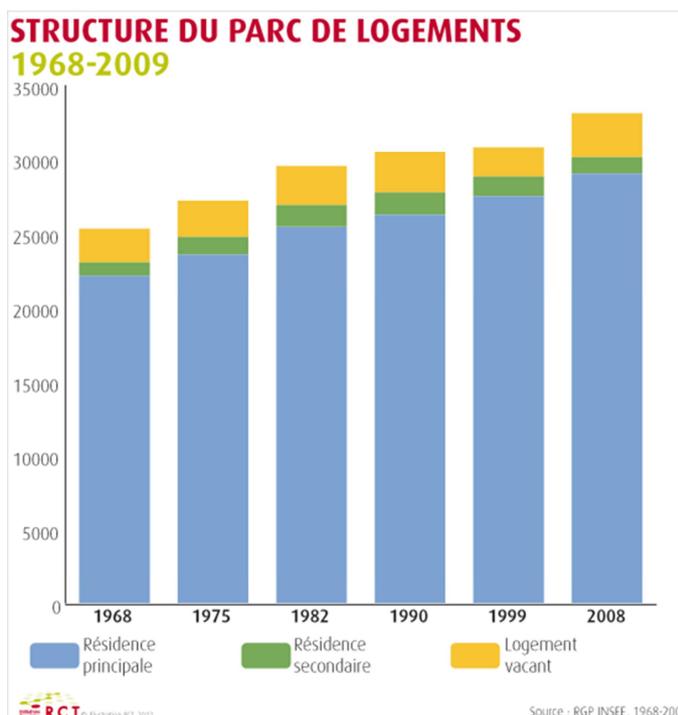
Malgré des îlots de faible ou assez faible taux de vacance, le long de la portion sud de la vallée de l'Ornain notamment, les parties nord et sud du territoire présentent ainsi des niveaux élevés par rapport à la moyenne nationale.

25

Le diagnostic du projet de Programme Local de l'Habitat élaboré sur l'ancienne communauté de communes de Bar-le-Duc mettait en évidence la forte progression de la vacance au sein de la commune de Bar-le-Duc. Elle s'élevait à 8,7% en 2006 à l'échelle de la communauté de communes, mais à 10,7% pour la commune de Bar-le-Duc et seulement 5% pour les autres communes de l'intercommunalité.

Le phénomène s'est encore aggravé en 2009, puisque la vacance représente 10,5% du parc de logements de l'ancienne intercommunalité.

D'après le diagnostic du projet de PLH, ce phénomène traduit un manque d'attractivité du parc de logements de la commune de Bar-le-Duc, qui souffre à la fois d'une insuffisante diversité de l'offre (prédominance de logements collectifs et de logements locatifs publics), et de la forte représentation d'un habitat antérieur à 1970.

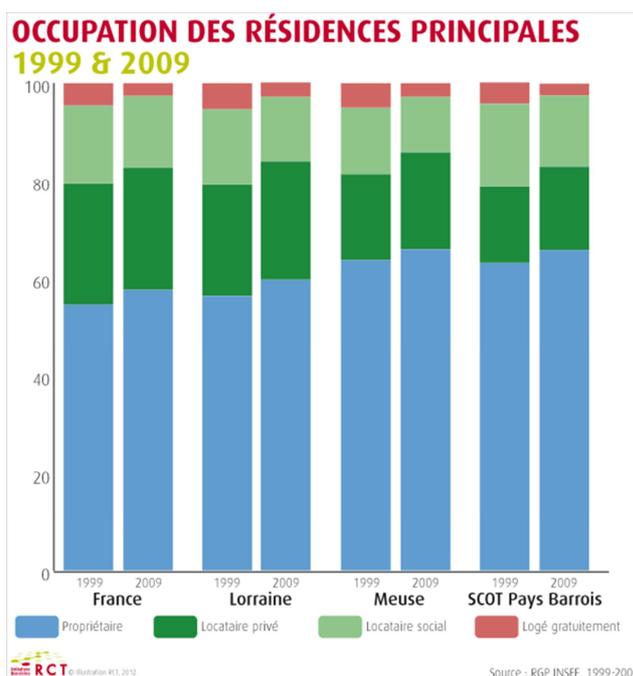


Entre 1968 et 2009, dans le Pays Barrois, la structure du parc de logements évolue peu. On observe cependant une hausse continue des résidences secondaires au détriment des résidences principales entre 1969 et 1990. En 1999, la part des résidences principales augmente, alors que celle des logements vacants diminue fortement et celle des résidences secondaires diminue peu. En 2009, la structure du parc de logements est proche de celle présente en 1968, avec une part faible de résidences secondaires et une part plus importante de logements vacants (comparée à 1999).

En quantité absolue, le parc de logement connaît une hausse continue entre 1968 et 1975, avec une légère stagnation entre 1990 et 1999 puis un bond quantitatif entre 1999 et 2008. Celui-ci est dû à une hausse des résidences principales et des logements vacants (les résidences secondaires diminuent pour revenir au niveau de 1975).

Les résidences principales sont majoritairement occupées par des propriétaires dans le Pays Barrois en 2009 (65,8%). La part des propriétaires est presque identique dans la Meuse (66%), alors qu'elle est inférieure en Lorraine (59,8%) et en France (57,7%). Dans l'ensemble des territoires, on observe une hausse entre 1999 et 2009 (2,5 points dans le Pays Barrois).

Le Pays Barrois présente, par contre, une faible part de locataires privés en 2009 (17,2%), qui n'a augmenté que de 1,6 point entre 1999 et 2009. En Meuse, en 2009, les locataires privés représentaient 19,9% des occupants des résidences principales et en Lorraine 24,3%.



En 2009, 14,5% des occupants des résidences principales dans le Pays Barrois sont des locataires sociaux, contre seulement 11,3% dans la Meuse et 13,1% en Lorraine. En France, cette part représente, à l'image du Pays Barrois, 14,6%. Par contre, entre 1999 et 2009, l'évolution est négative concernant la part des logements sociaux : elle baisse de 2,5 points pour le SCoT du Pays Barrois, de 2,2 points dans la Meuse, de 2,4 points en Lorraine et de 1,4 point en France. Cette baisse relative est donc la plus forte dans le Pays Barrois.

L'offre locative en 2009 est globalement faible au sein du Pays Barrois. Celle-ci se concentre dans les villes (Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois) ainsi que dans quelques communes au sud, le long de la D966 notamment. Ces communes correspondant aux communes denses du Pays Barrois (plus que 20 habitants au kilomètre carré).

La part de logements en location parmi les résidences principales est faible, en particulier sur la partie nord du territoire, ainsi que sur sa frange est.

Le parc social

Le parc social est concentré sur les principaux pôles urbains du territoire : Bar-le-Duc (qui représente 55% du parc social du Pays Barrois), Revigny-sur-Ornain, Ligny-en-Barrois, Tronville-en-Barrois, Gondrecourt-le-Château.

Il est également présent, dans des proportions nettement plus modestes, sur un certain nombre de communes de la partie « centrale » du Pays.

La problématique de la répartition du parc social, et de son adéquation avec la demande en logements, est à croiser avec la question de la vacance des logements.

En effet, la répartition de l'offre de logements sociaux apparaît en partie déséquilibrée par rapport à la demande : si les principaux pôles urbains présentent une part de logements sociaux supérieure à 20%, celle-ci est quasiment absente des secteurs ruraux. Or, près de la moitié de la population est éligible à l'accès à un logement social.

La problématique est donc à rapprocher de celle de la remise sur le marché des logements vacants du parc privé, dont une part non négligeable pourrait répondre à la demande en logements locatif à un coût accessible.

A souligner que le quartier de la Côte Sainte Catherine, à Bar-le-Duc, est concerné par une **Opération de Renouvellement Urbain (ORU)**.

Ce quartier concentre la moitié des 2 800 logements sociaux de la commune de Bar-le-Duc.

Il présente des caractéristiques bien spécifiques :

- Un site coupé du centre-ville, et marqué par une forte déclivité,
- Un bon niveau d'équipement et de desserte,
- Une population jeune, et des situations sociales plus fragiles que la moyenne,
- Un habitat construit dans les années 60 et 70, marqué par une forte prédominance d'habitat collectif (75% des logements),
- Une problématique particulière concernant l'énergie, avec un système de chauffage collectif jugé coûteux et peu économe,
- Un quartier qui a déjà bénéficié de plusieurs opérations de réhabilitation (Contrat de Ville dès 1986, puis Opération de Renouvellement Urbain à partir de 2005).

27

L'Opération de Renouvellement Urbain actuelle prévoit :

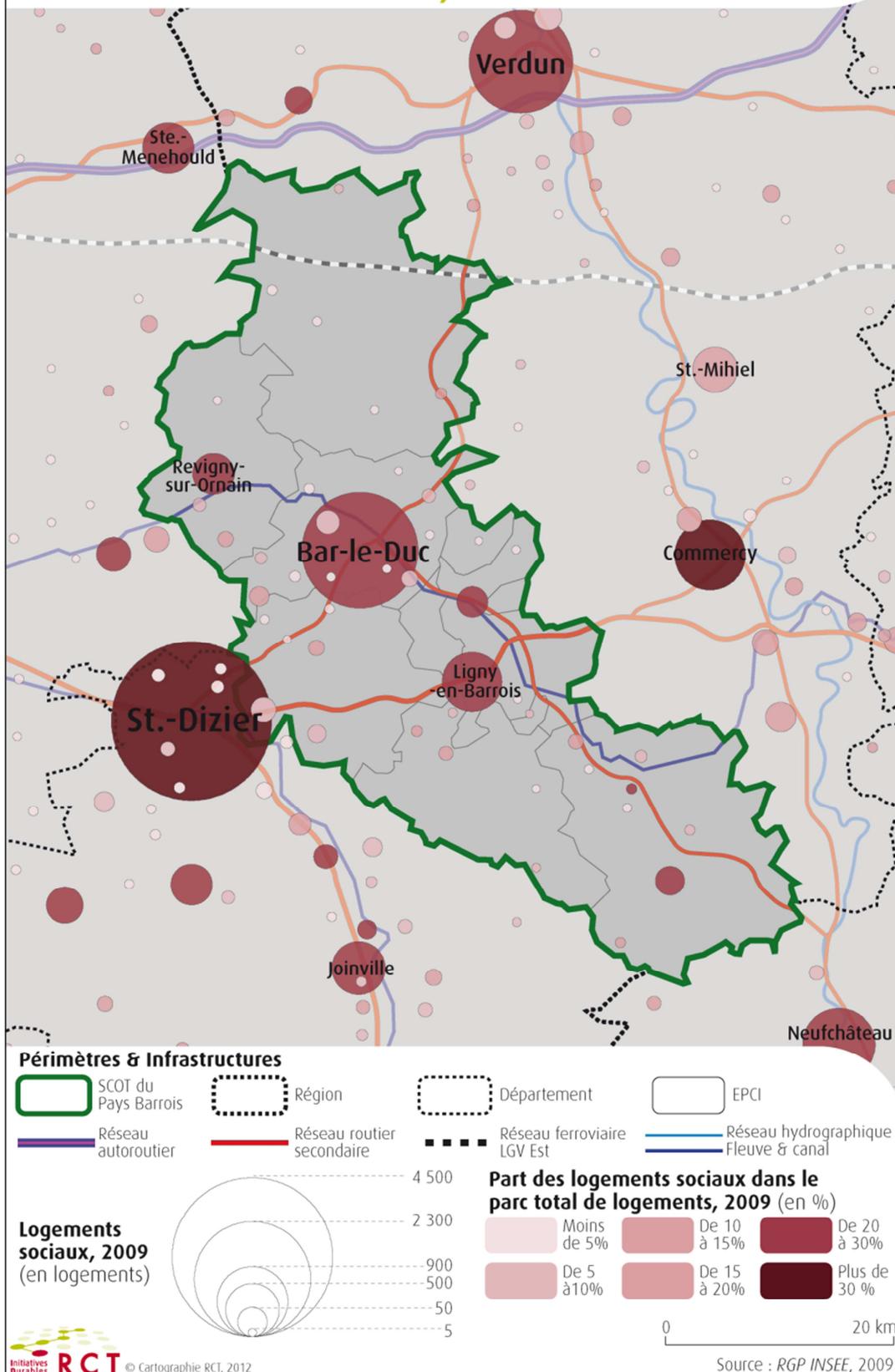
- Une restructuration du centre commercial,
- La dédensification de l'allée des Vosges,
- La réhabilitation du boulevard des Flandres,
- La résidentialisation de l'allée de Bourgogne.

Au total, l'ORU représente un montant de 19 millions d'euros, financés par l'Office Public HLM, le Conseil régional, le Conseil général, la Ville de Bar-le-Duc et la communauté de communes de Bar-le-Duc, le GIP et la CAF.

Les travaux, déjà largement engagés, se traduisent notamment par la démolition de 70 logements, la reconstruction de 50 logements, et la rénovation de 1 200 logements (économies de chauffage, isolation).

SCOT DU PAYS BARROIS

LES LOGEMENTS SOCIAUX, 2009



28

Dynamique de construction neuve

A noter que les évolutions 1999-2009 du parc de logements se caractérisent par les points suivants :

- Une progression du nombre total de logements de 30 817 (1999) à 33 119 (2009), qui correspond à une progression 1 500 du nombre de résidences principales, mais aussi de 1 000 du nombre de logements vacants (qui passe ainsi de 6,4% à 9% du parc total). C'est sur la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse que cette progression des logements vacants est la plus significative (de 1 940 à 2 901 logements vacants).
- Une progression qui intervient alors que la population a reculé entre 1999 et 2009 (de 68 500 à 66 100 habitants), la taille moyenne des ménages est en effet passée de 2,49 en 1999 à 2,28 en 2009.
- Dans ce contexte, la part des maisons individuelles a légèrement diminué, tandis que celle des appartements progressait. La part des maisons individuelles reste cependant nettement majoritaire dans le parc total (72,8% en 2009).

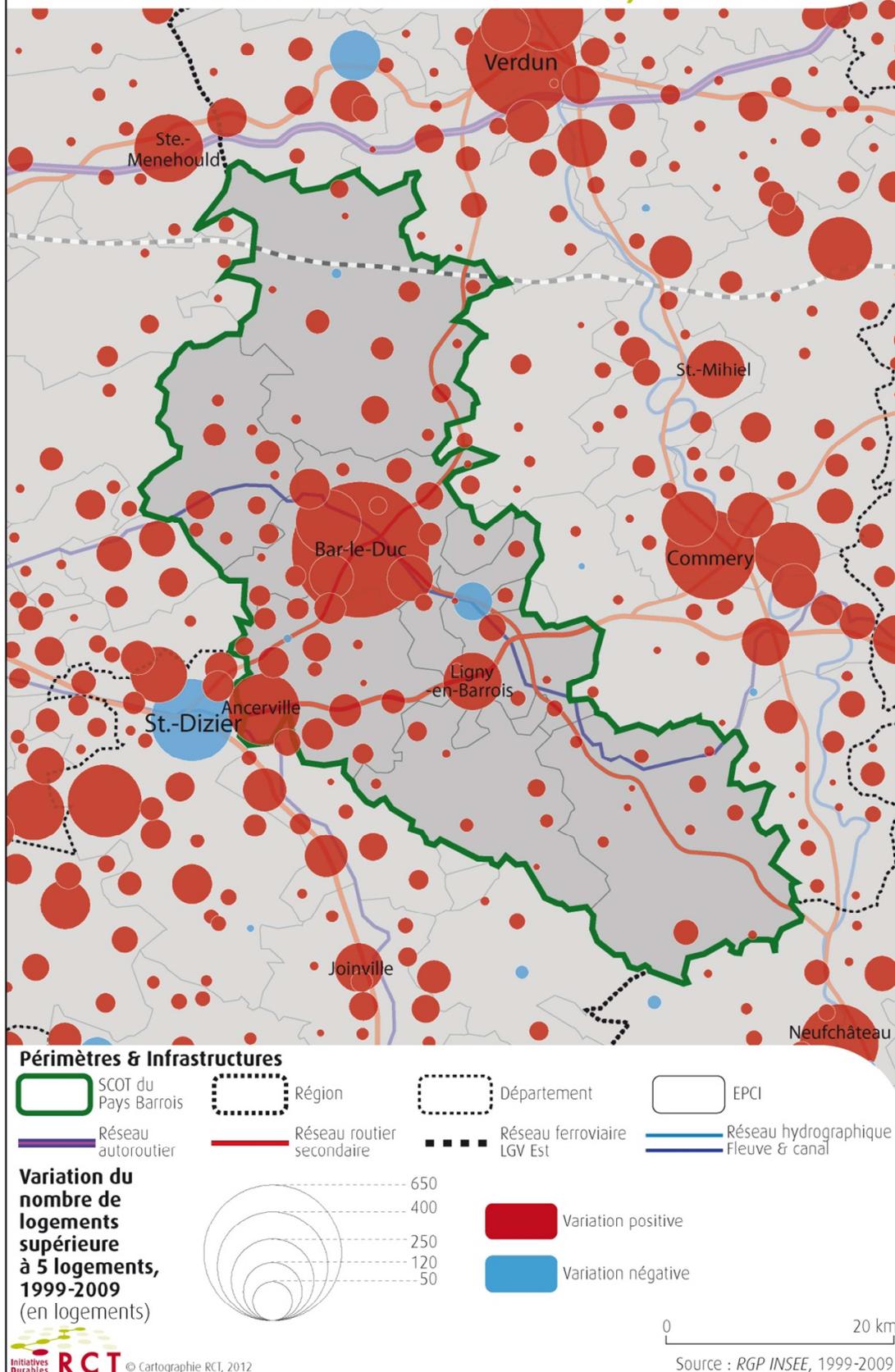
Voir tableau ci-dessous et carte page suivante

		Maisons	Appartements	Maisons	Appartements
		part	part	evol part	evol part
		2009	2009	1999-2009	1999-2009
France		56,6	43,4	-0,4	0,4
Lorraine		58,7	41,3	-1,7	1,7
Meuse		75,9	24,1	-2,4	2,4
SCoT PAYS BARROIS		72,8	27,2	-1,9	1,9
1	CC COPARY	80,1	19,9	-3,2	3,2
2	CC Saulx-et-Perthois	94,1	5,9	-2,0	2,0
3	CC Haute-Saulx	92,2	7,8	-3,4	3,4
4	SM Haut-Barrois	97,0	3,0	-2,4	2,4
5	CC de Triaucourt-Vaubecourt	96,4	3,6	-1,6	1,6
6	CC du Val d'Ornois	92,4	7,6	-1,7	1,7
7	CA Bar-le-Duc Sud Meuse	58,5	41,5	-1,3	1,3

29

SCOT DU PAYS BARROIS

VARIATION DU PARC DE LOGEMENTS, 1999-2009



30

Trame urbaine du territoire

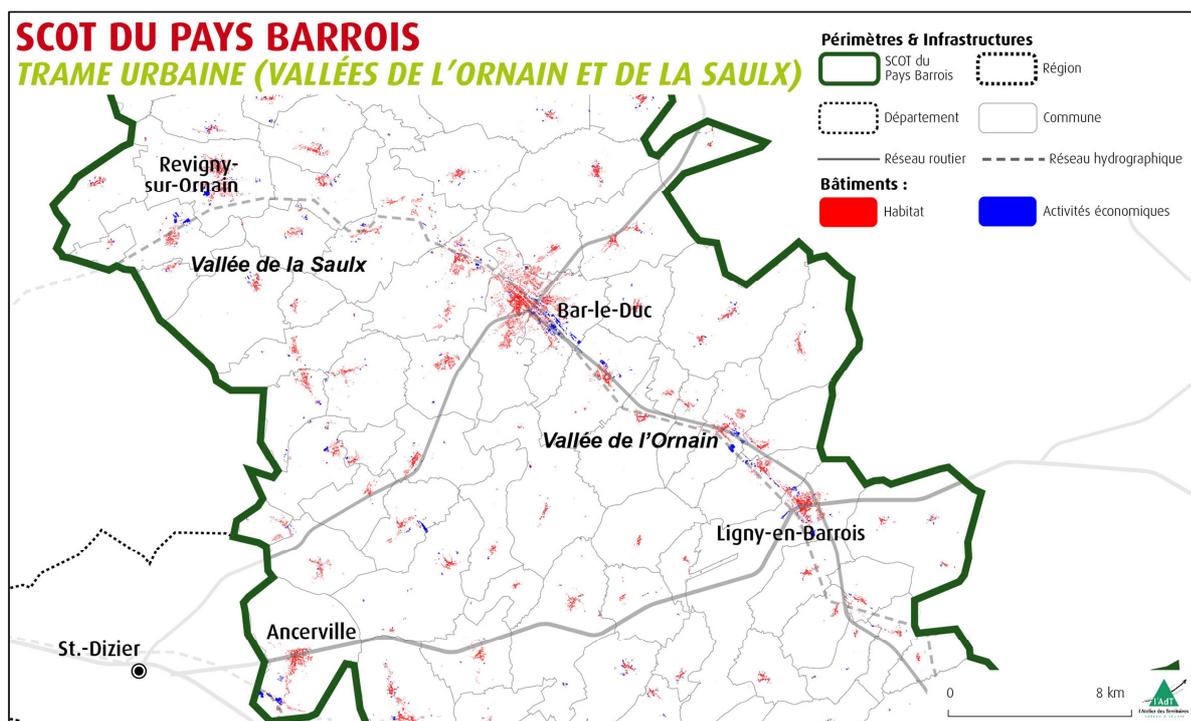
L'organisation de la **trame urbaine sur le Pays Barrois est globalement très éclatée**, le **caractère rural étant fortement présent sur le territoire**.

Néanmoins, certains secteurs affichent une **trame urbaine structurée** par des éléments linéaires que sont la **vallée de l'Ornain** (entre Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc, et jusqu'à Fains-Véel) et la **vallée de la Saulx** (partie "aval" entre Haironville et Revigny-sur-Ornain), chacune desservie par une infrastructure routière parallèle.

La vallée de l'Ornain est desservie par la RN135 entre Ligny et Bar-le-Duc. L'urbanisation, qu'il s'agisse de zones résidentielles mais aussi de vastes zones d'activités économiques (industrielles, commerciales, ...), s'est largement étendue entre ces deux pôles urbains, le long de la route nationale.

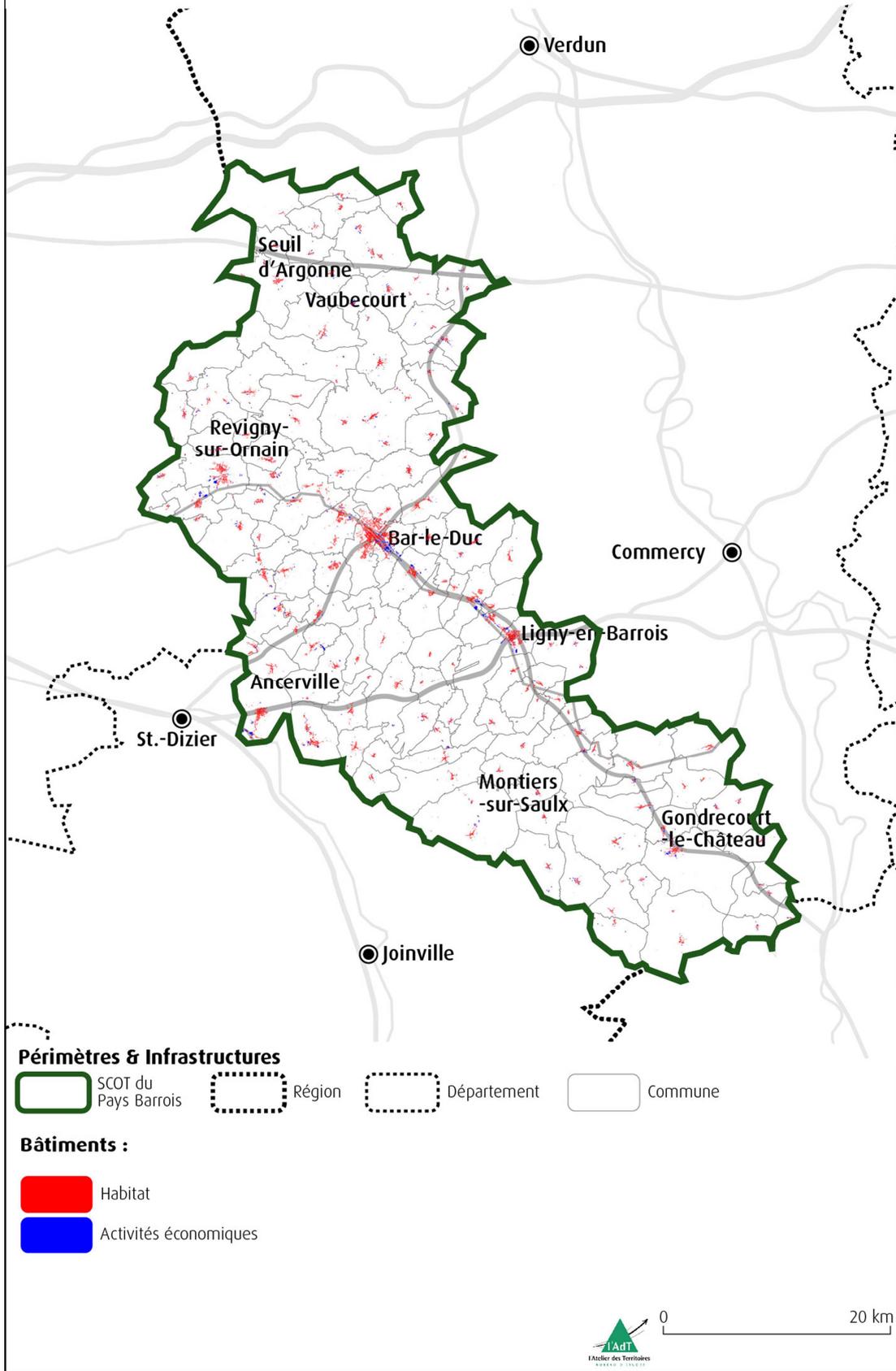
En aval de Bar-le-Duc, ce sont plusieurs routes départementales qui s'enchevêtrent et desservent les communes de la vallée de l'Ornain. La trame urbaine y est plus dispersée.

Quant à la vallée de la Saulx, elle est desservie par la RD997 qui longe la rivière depuis la RN4 au Sud jusqu'à l'agglomération de Revigny-Contrisson au nord. Les bourgs et villages se sont développés le long de ces deux axes (route et rivière).



SCOT DU PAYS BARROIS

TRAME URBAINE

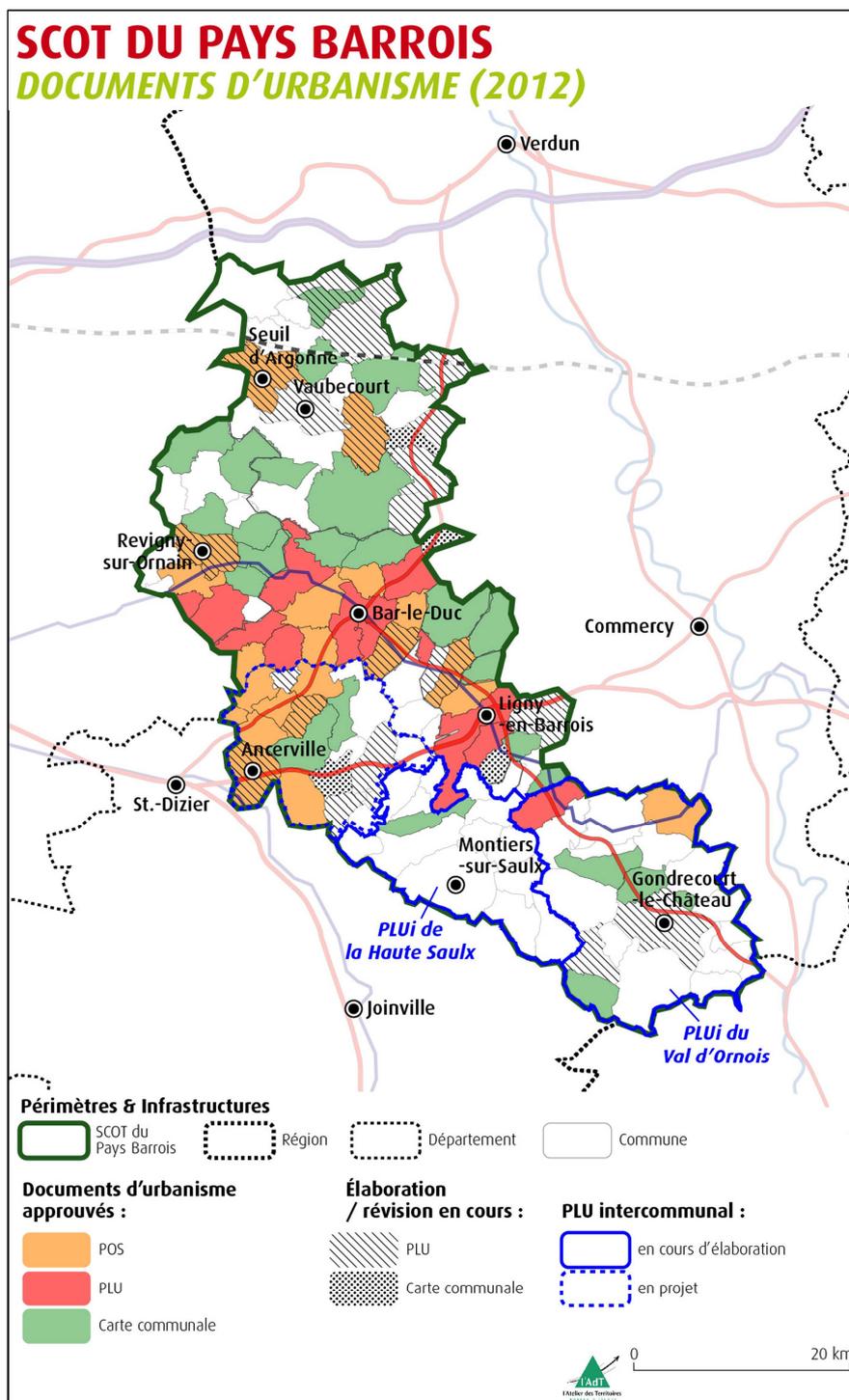


Planification urbaine

Le territoire du SCoT est partiellement couvert par des **documents d'urbanisme approuvés**, tels que des Plans d'Occupation des Sols (POS), des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des Cartes communales.

En outre, certaines communes sont en cours d'élaboration ou révision de PLU ou de Carte communale, à différents stades de la procédure.

Enfin, **deux communautés de communes** se sont engagées dans l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, et une troisième l'envisage à court terme. Il s'agit des trois territoires intercommunaux situés au sud du territoire du SCoT.



Le patrimoine bâti et architectural du territoire

Sources : CAUE 55, publications des offices du tourisme du territoire

Le patrimoine bâti traditionnel du Pays Barrois reprend les caractéristiques du bâti meusien, à savoir des villages dont les maisons sont jointives et simples, qui délimitent les rues. Ainsi, les façades sur rue composent un ensemble continu et homogène qui délimite la trame urbaine.

On distingue cependant certaines particularités architecturales selon les secteurs du territoire.

Située au Nord-Ouest du territoire, la région de l'Argonne se compose d'un habitat soumis aux influences architecturales champenoise et lorraine. Ainsi, bien que la structure des villages argonnais reste de type lorrain, les matériaux de construction utilisés définissent un habitat typé, qui se caractérise notamment par l'utilisation du bois dans la structure et en façade des constructions (ossature bois avec remplissage en torchis recouvert d'un enduit à la chaux ou protégé par un bardage en planches).

La partie ouest du Pays Barrois, autour de Revigny et Ancerville, possède également un bâti traditionnel composé de maisons à pans de bois ou à pans de bois et en pierre.

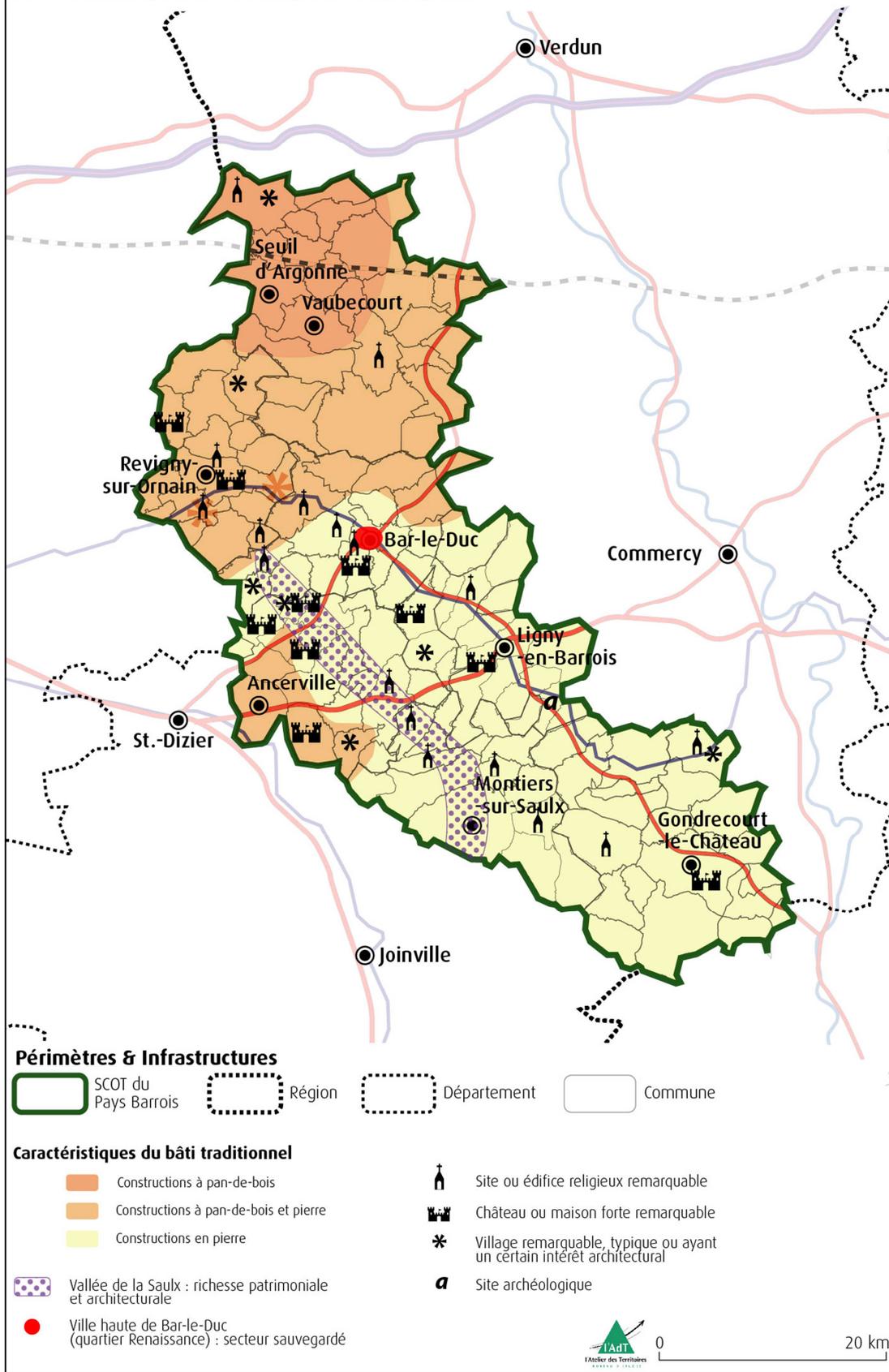
Sur le reste du territoire, le bâti traditionnel se caractérise surtout par l'emploi régulier de la pierre et de l'enduit à la chaux.

Le patrimoine architectural remarquable du Pays Barrois comprend notamment :

- le **patrimoine de Bar-le-Duc** : la Ville Haute (quartier « Renaissance ») est inscrite en secteur sauvegardé, la Ville Basse présente aussi un intérêt ;
- la **vallée de la Saulx** dispose d'un patrimoine architectural et local riche, en particulier dans sa partie aval (style Renaissance) ;
- la présence d'un **riche patrimoine industriel** : patrimoine métallurgique ancien de la vallée de l'Ornain (haut fourneau de Menaucourt, forges d'Abainville...), industrie papetière ;
- de nombreux **édifices religieux** (églises, chapelles, abbayes) qualifiés de remarquables ;
- **plusieurs châteaux ou maisons fortes** issus du passé médiéval : à Nettancourt, Revigny-sur-Ornain, Cousances-les-Forges, Lisle-en-Rigault, Hironville, ... ;
- des **villages typiques ou remarquables** d'un point de vue patrimonial ou architectural : Ville-sur-Saulx (village perché), Beaulieu-en-Argonne ("plus beaux villages de Meuse"), Laheyrcourt (village-rue typique), ... ;
- une **ancienne cité gallo-romaine** ("Nasium" à Naix-aux-Forges) ;
- des **tours fortifiées** : Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Gondrecourt-le-Château ;
- la présence de **jardins** parmi les plus intéressants de Lorraine : Nettancourt, Hironville, Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois ;
- les **systèmes hydrauliques** qui participent à l'aménagement des vallées et structurent le paysage.

SCOT DU PAYS BARROIS

PATRIMOINE ARCHITECTURAL



C. Services à la population, commerces

Synthèse des constats

La présence territoriale des services et des commerces constitue un élément majeur de l'attractivité, ainsi que de la qualité de vie des populations.

Les évolutions économiques récentes, fortement liées aux mutations des modes de vie, ont entraîné des évolutions importantes dans le maillage du Pays en services et en commerces.

La question de l'organisation et de l'accès aux services constitue un élément majeur de la future organisation du Pays, et donc des choix stratégiques qui seront effectués dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Description de l'offre en services

Le Pays Barrois a élaboré en 2005-2006 un schéma de services à la population. Ce schéma s'est appuyé sur un diagnostic de l'offre de services existante, qui mettait en évidence les principaux points suivants :

- Des services postaux très présents et largement répartis sur le territoire, avec la délégation de certains services aux commerçants ;
- Des services de l'Etat (Préfecture, DDT, Trésorerie) bien présents, notamment à Bar-le-Duc... mais des inquiétudes sur l'avenir du rôle de la ville face au redéploiement de certains services notamment vers Nancy ou Metz ;
- Une offre maternelle et primaire conséquente sur le territoire, en cours de regroupement (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, le plus souvent « dispersés » sur plusieurs communes). Une offre qui bénéficie d'un bon taux d'encadrement et de transports scolaires de qualité, dans un contexte de baisse sensible des effectifs scolaires ;
- Des établissements d'enseignement secondaire nombreux et largement répartis sur le territoire, confrontés à la baisse des effectifs ; des lycées publics, privés et professionnels exclusivement présents à Bar-le-Duc ;
- Une offre d'enseignement professionnel qui semble peu adaptée aux besoins du tissu économique, et une offre de formation supérieure peu développée ;
- Concernant la santé, une densité médicale faible (hormis à Bar-le-Duc), et un vieillissement des médecins qui pose la question cruciale de leur remplacement par de jeunes médecins. On note également une très faible présence de médecins spécialistes ;
- La présence d'un hôpital et d'une clinique à Bar-le-Duc, et la structuration récente d'un pôle de santé développant une offre en direction des personnes âgées ;
- Des services sociaux essentiellement concentrés à Bar-le-Duc et dans la Vallée de l'Ornain ;
- Une offre de services à la petite enfance relativement faible (hormis sur le secteur de Bar-le-Duc), avec un très petit nombre de crèches, et un réseau d'assistantes maternelles peu structuré ;
- Des services aux personnes âgées denses et reconnus : une offre de maisons de retraites suffisante mais à moderniser, et des services à domicile performants (malgré un essoufflement du bénévolat). A noter que l'ancienne Codecom de Bar-le-Duc a été la seule intercommunalité de France à recevoir le label « Bien vieillir, vivre ensemble » ;
- Un commerce de proximité en difficulté et menacé, avec une faible densité (75% des communes du Pays ne disposent d'aucun commerce) liée à la démographie des communes et à la concurrence des grandes surfaces ;

- Un commerce de centralité concentré à Bar-le-Duc (seule commune à disposer d'hypermarchés), la vallée de l'Ornain et Gondrecourt-le-Château. Un commerce de centre-ville qui souffre (Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, mais aussi Bar-le-Duc), et un phénomène d'évasion commerciale significatif pour les achats non alimentaires ;
- Une offre culturelle fortement concentrée à Bar-le-Duc, et une offre sportive qui manque de grands équipements.

En synthèse, ce diagnostic était mis en perspective avec quelques tendances des prochaines années :

- La mobilité croissante de la société, avec des choix résidentiels qui bénéficient de plus en plus aux espaces périurbains et ruraux, et le défi que cela représente pour ces espaces en termes de qualité de vie et d'offre de services ;
- La poursuite prévisible de la progression de la demande de loisirs, de culture et d'éducation, se combinant avec la volonté d'autonomie (proximité, mobilité) ;
- Le besoin grandissant de services à la personne, que ce soit en conséquence du vieillissement de la population (économie de la retraite) ou de l'évolution des attentes de la population (emplois de proximité, petite enfance, ...) ;
- Les fortes incertitudes liées à la contraction des services publics (Poste, services de l'Etat, médico-social, ...).

Les rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de confirmer et d'actualiser ces éléments de diagnostic :

- Les acteurs s'accordent globalement à considérer que les **commerces de proximité** souffrent considérablement sur le territoire, à la fois en raison de l'évolution des modes de vie et de la concurrence des zones commerciales (de Bar-le-Duc, mais aussi de l'extérieur du territoire : Saint-Dizier, Verdun, Commercy). Les commerces de proximité des centres villes apparaissent aujourd'hui largement fragilisés (Montiers, Dammarie, Ligny-en-Barrois, ...), et ont largement disparu des communes de moins de 2 000 habitants. On retrouve par ailleurs des formes de commerces adaptées aux problématiques de la faible densité (boulangeries multiservices à Triaucourt, Vaubecourt ou Seuil d'Argonne, camionnette proposant des services itinérants dans la communauté de communes de la Haute-Saulx ou le syndicat mixte du Haut-Barrois).
- Le développement et l'adaptation des **services de santé** et à destination des **personnes âgées** permettent de répondre à l'évolution des besoins, notamment liée au vieillissement de la population. On compte plusieurs projets notables sur le territoire : projet de maison de santé pluridisciplinaire à Gondrecourt regroupant l'offre aux personnes âgées de la CCVO et de la CCSP, projet de maison médicale à Dammarie, projet de maison de retraite à Seuil d'Argonne (avec 110 lits, dans le cadre d'un EHPAD sur 3 sites), projet de maison médicale sur deux sites (Ancerville et Cousances), projet d'EHPAD de 141 lits porté par la communauté d'agglomération, ...
- L'offre **scolaire et périscolaire** est elle aussi en pleine mutation, avec le développement de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, certains « éclatés » sur plusieurs communes.
- L'existence d'une **offre de sport nature**, avec notamment la pratique de la spéléologie, et une station de sport nature à Bar-le-Duc. A souligner que la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de la Meuse intervient pour un développement maîtrisé des sports de nature.

Pour disposer d'une vision transversale du fonctionnement des services sur le territoire et appréhender la capacité de la structuration actuelle de l'offre à répondre dans des conditions satisfaisantes aux attentes exprimées des usagers, il apparaît nécessaire de prolonger l'état des lieux sectoriel par une analyse stratégique d'identification des pôles de services du Pays Barrois.

La diversité du champ couvert et du degré d'exigence des habitants en matière d'accès conduit à structurer cette analyse territoriale par niveaux de services en distinguant :

- Les pôles de services de proximité,
- Les pôles de services intermédiaires,
- Les pôles de services de centralité.

Nous avons construit une typologie des communes présentes sur le territoire, en fonction du nombre et du type de services présents dans la commune. Ce travail a été réalisé à partir de la Banque Permanente des Equipements¹ 2009 de l'INSEE.

Cette typologie permet de mettre en évidence :

- La forte polarisation du territoire par Bar-le-Duc (seul pôle de centralité du territoire) et la vallée de l'Ornain (pôles intermédiaires de Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois ; pôles de proximité de Fains-Véel et Tronville-en-Barrois). Cette polarisation s'explique par la forte densité démographique et économique du secteur ;
- La proximité et l'influence de Saint-Dizier, qui se prolonge dans la vallée de la Saulx avec la présence des pôles de proximité d'Ancerville et Cousances-les-Forges ;
- Au sud, l'offre de service est moins présente. Le secteur, plus rural, est polarisé par Gondrecourt-le-Château (pôle de proximité) ;
- Au nord, l'offre est également très limitée, ce qui s'explique par la faible densité de population. Seuil d'Argonne apparaît comme pôle de proximité.

38

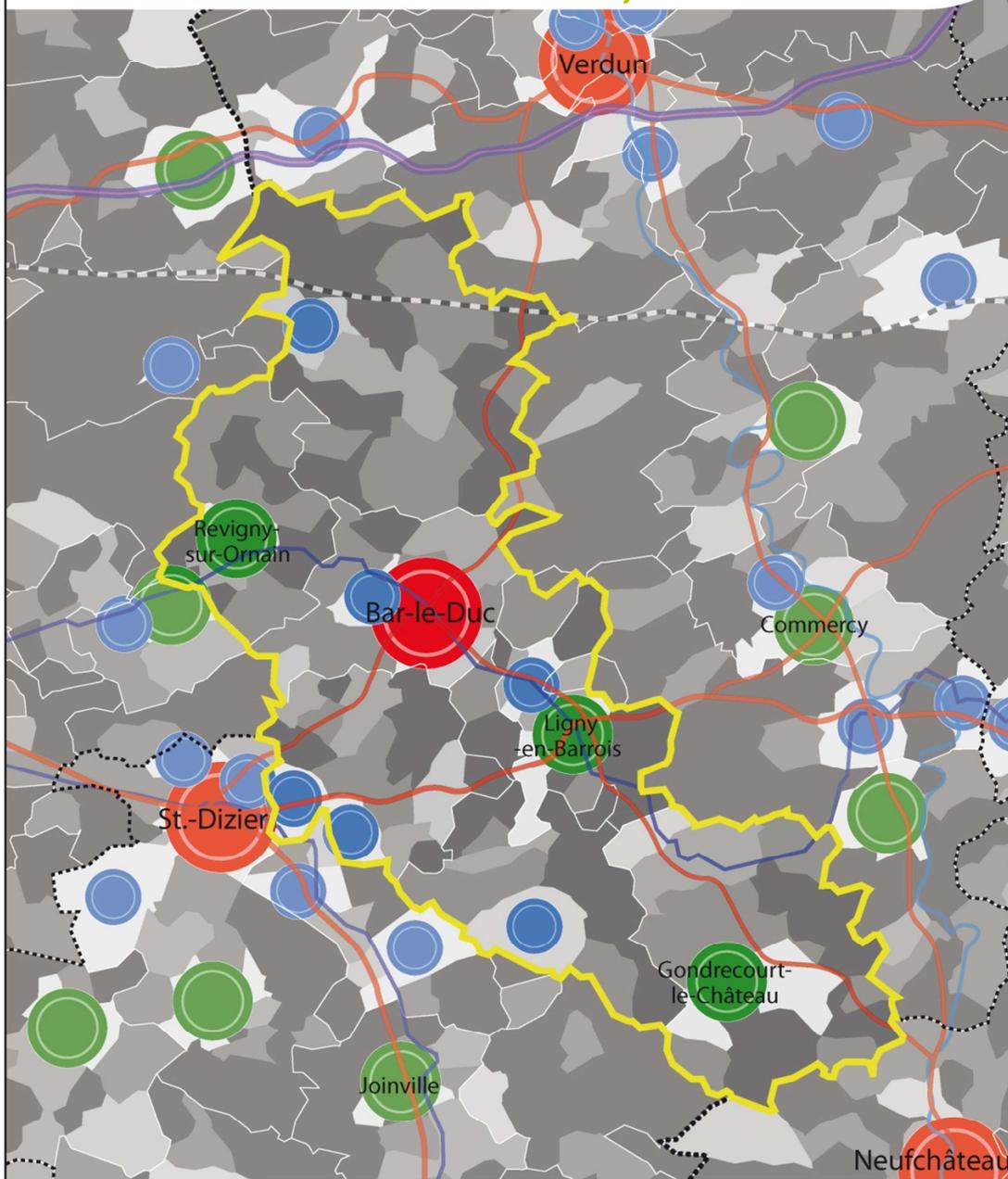
Ainsi, si Bar-le-Duc joue un rôle prépondérant dans le fonctionnement quotidien du territoire, son offre de services est complétée par quelques pôles extérieurs : Saint-Dizier à l'ouest, Verdun au nord, Commercy à l'est.

Page suivante : carte de hiérarchisation de l'offre de services

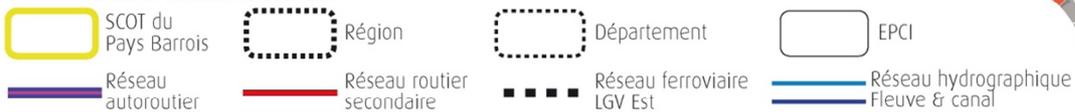
¹ Cette base de données croise plusieurs sources : Adeli (Automatisation des listes : enregistrement des diplômes des professionnels de santé, du social et des psychologues), le RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé), Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux), Ramsese (répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif), Sirene (Système Informatique pour le Répertoire des entreprises et leurs établissements), le RES (Recensement des Équipements Sportifs) et divers fichiers administratifs centralisés.

SCOT DU PAYS BARROIS

LES SERVICES À LA POPULATION, 2009



Périmètres & Infrastructures



Polarités de services (2009)



Nombre de services du panel recensés (2009)



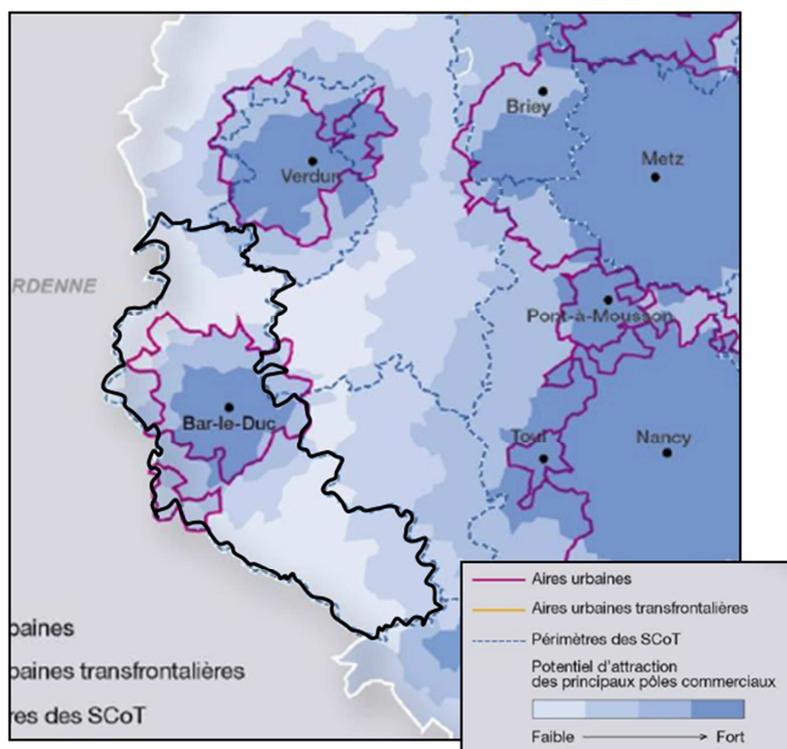
0 20 km

Zoom sur l'offre commerciale

L'offre commerciale du Pays Barrois se caractérise par deux aspects essentiels :

- Le caractère rural d'une grande partie du territoire, qui a pour conséquence une dépendance importante envers l'offre proposée par les agglomérations ;
- La présence de Bar-le-Duc, qui concentre de plus en plus l'offre commerciale du territoire.

Aires attraction commerciale



Source : Armature urbaine de la Lorraine, DREAL.

L'influence de Bar-le-Duc n'est pas exclusive sur le territoire, en raison de la vaste étendue du territoire.

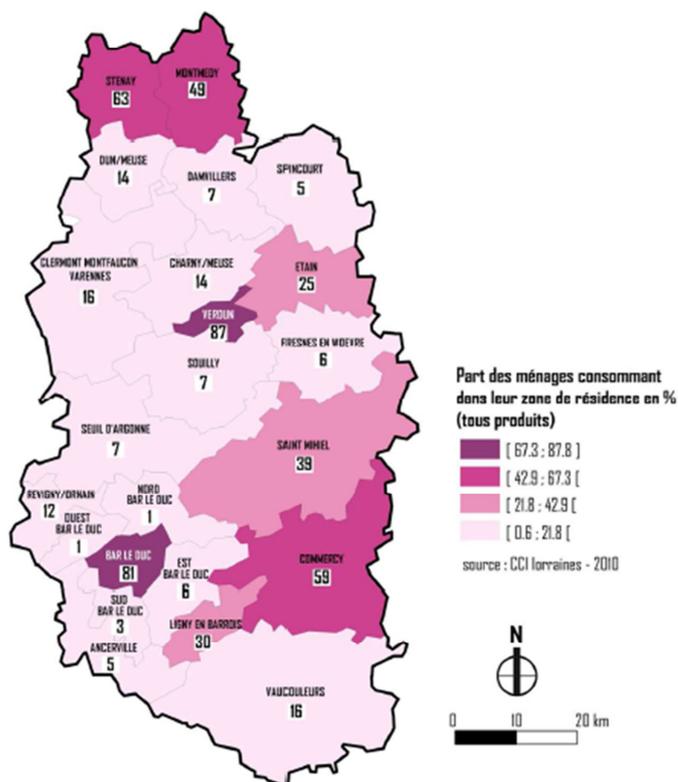
- Le nord du territoire, en particulier la communauté de Triaucourt-Vaubecourt, est largement polarisé par Verdun ;
- La communauté de communes Saulx-et-Perthois se trouve dans l'aire d'attraction de Saint-Dizier (la ZA des Grandes Terres, située à l'est de Bar-le-Duc, étant moins accessible) ;
- Le sud du territoire apparaît plus éloigné de l'influence urbaine, avec une dépendance plus diffuse envers Bar-le-Duc, Commercy et Neufchâteau.

Part des ménages consommant dans leur zone de résidence

L'analyse de la capacité de chaque zone du territoire à répondre aux besoins de consommation de sa population est également éclairante.

Ces éléments sont issus d'une étude des CCI Lorraines en 2007 (et actualisée en 2010). Ils mettent en évidence deux points importants.

D'une part, la spécificité rurale du territoire, fortement polarisé par Bar-le-Duc. Cela se retrouve à travers la forte capacité de la zone de Bar-le-Duc à satisfaire aux besoins de sa population (plus de 80% des ménages consomment dans la zone) ; à l'inverse les zones voisines disposent d'un tissu commercial très faible au regard des besoins locaux. Seul le secteur de Ligny-en-Barrois apparaît en mesure de répondre (mais de manière très partielle) aux besoins de sa population.



1

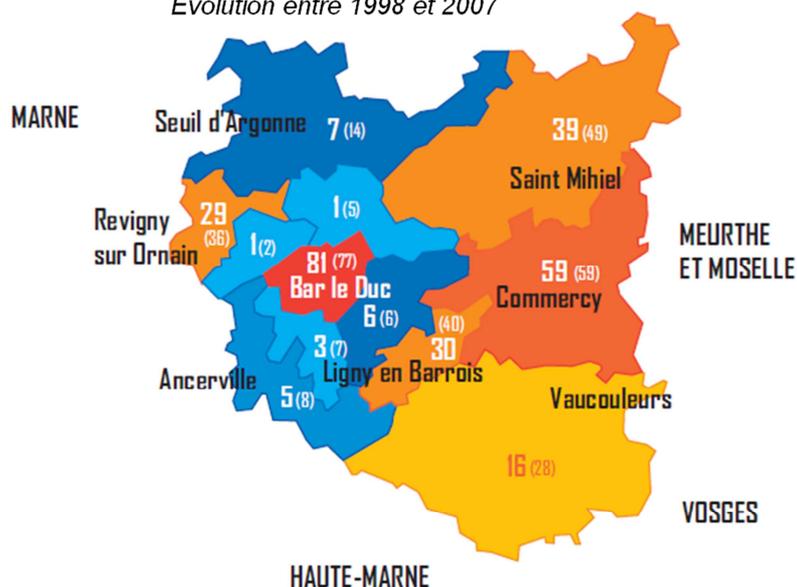
D'autre part, une évolution récente qui se caractérise par un très net recul de l'offre commerciale dans l'ensemble des zones du territoire entre 1998 et 2007, hormis Bar-le-Duc. Cette évolution quantitative (basée sur une analyse des dépenses des ménages) rejoint celle, plus qualitative, exprimée par les acteurs du territoire.

Le sentiment d'un recul généralisé de l'offre commerciale en milieu rural, ainsi que de la fragilisation de l'offre de centre-ville (Revigny-sur-Ornain, Ligny-en-Barrois), se retrouve à travers les chiffres de la consommation des ménages.

Bar-le-Duc a au contraire renforcé sa position, profitant notamment de l'émergence de la Zone d'Activités des Grandes Terres.

Part des ménages consommant dans leur zone de résidence

Évolution entre 1998 et 2007



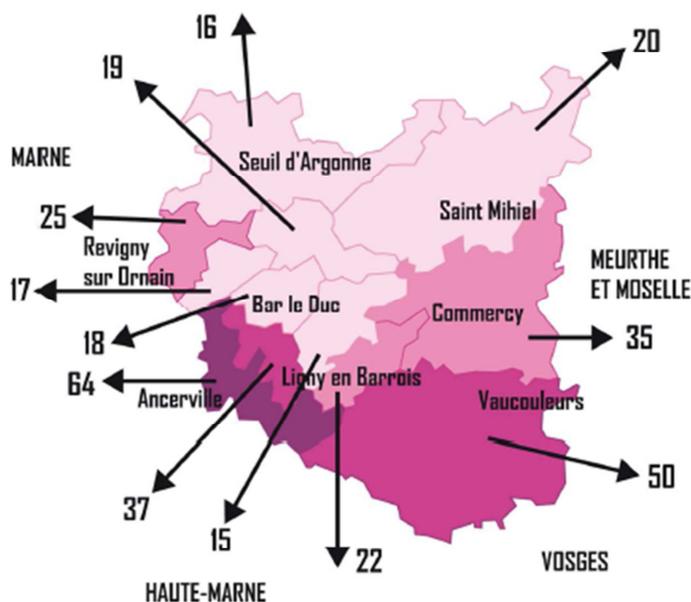
Source : CCI de la Meuse.

L'analyse de l'évasion commerciale s'avère également éclairante sur le fonctionnement quotidien du territoire.

Le nord du territoire apparaît fortement polarisé par Bar-le-Duc, tandis que le sud se voit davantage polarisé par des agglomérations comme Saint-Dizier, Commercy ou Toul.

L'évasion commerciale concerne plus largement l'offre non alimentaire, avec notamment une importante évasion commerciale vers Saint-Dizier.

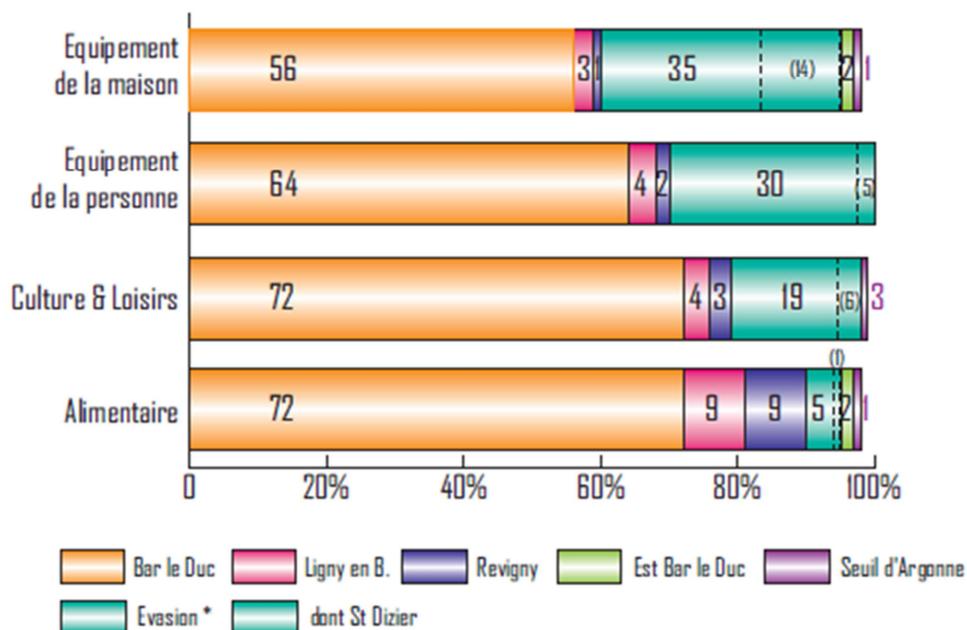
Évasion commerciale hors du Sud Meuse



Source : CCI de la Meuse.

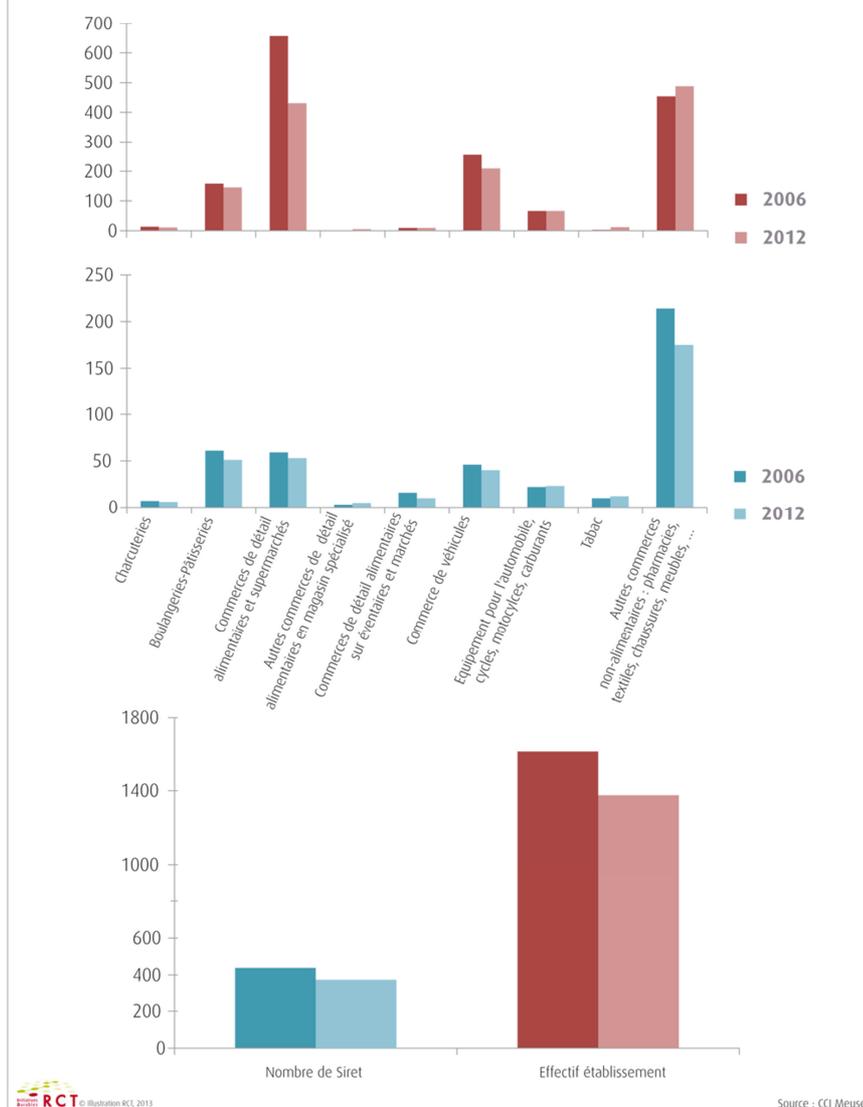
Lieux d'achats par famille de produits

42



Source : CCI de la Meuse.

Commerces : nombre d'établissements et effectifs 2006-2012



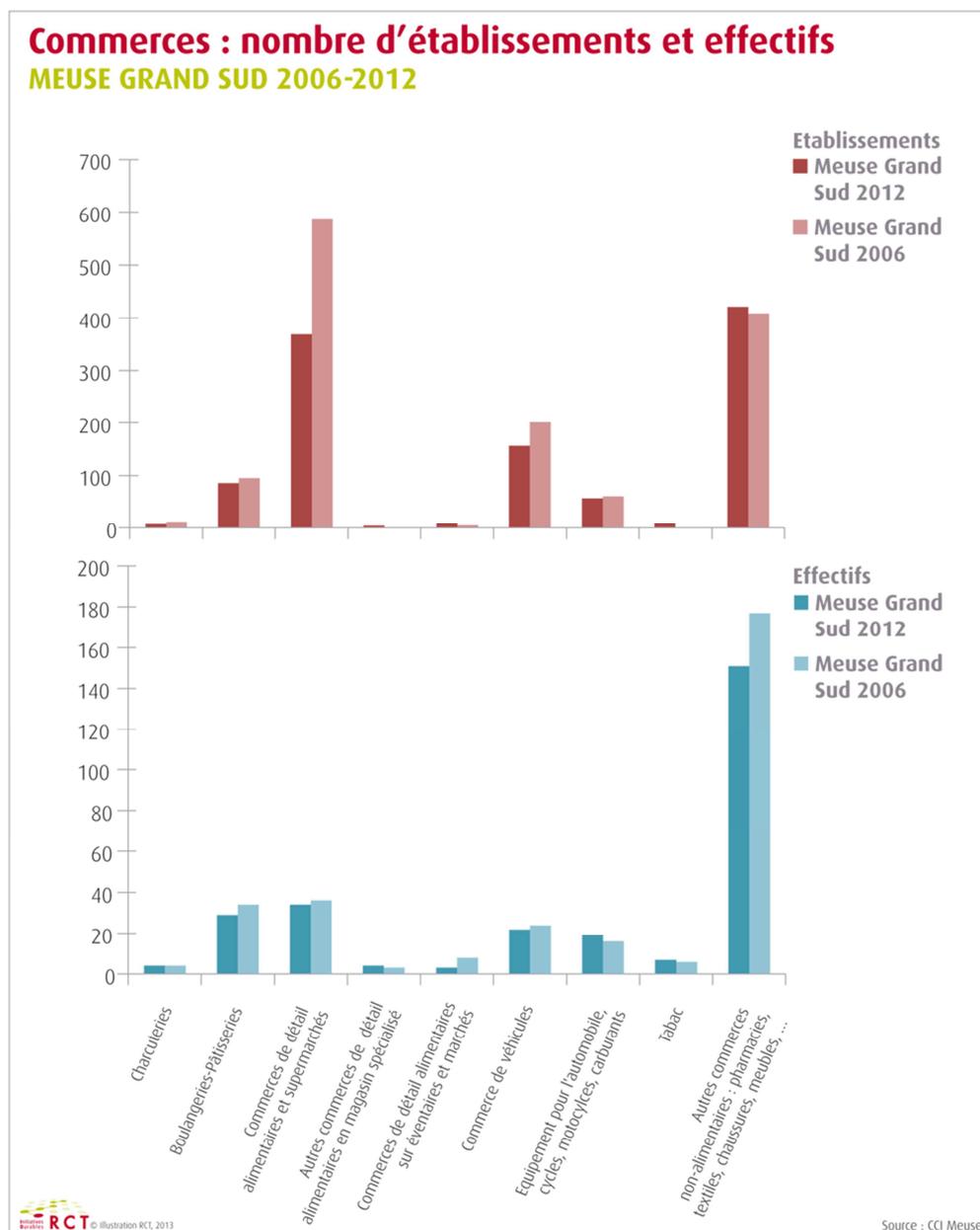
43

		2006	2012
Commerce alimentaire	Etablissements	146	125
	Effectifs	838	601
Commerce non alimentaire	Etablissements	292	250
	Effectifs	778	775

Les chiffres relatifs au nombre d'établissements par type de commerce et des effectifs correspondant, soulignent en premier lieu le recul net du commerce alimentaire, en particulier dans la catégorie « commerces de détail alimentaire et supermarchés » (-35% sur les effectifs). Les commerces non-alimentaires également en baisse, restent toutefois plus stables sur les effectifs. A l'échelle du Pays, le nombre d'établissements et les effectifs auront diminué de façon proportionnelle, avec respectivement -14,4% et -14,8%, ce qui représente 63 établissements et 240 actifs en moins.

Mais avant de toucher un type particulier de commerce, les tendances sont principalement territorialisées par EPCI. Ainsi, la communauté de communes de la Saulx-et-Perthois connaît un recul généralisé de son nombre d'établissements, alors que la Haute-Saulx est plus stable. A l'échelle de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud, pourtant cœur économique du Pays, les tendances sont strictement les mêmes.

Toutefois, avec une diminution de 253 sur son stock d'effectifs, soit plus que le total du Pays, l'agglomération est bien plus touchée sur ce point que le reste du territoire. Alors qu'en 2006, l'agglomération concentrait près de 85% des effectifs, elle représente, en 2012, 81% de ceux-ci. Malgré cela, avec 35 établissements en moins par rapport à 2006, elle concentre tout de même 73% du total des établissements, contre 70% à l'époque.



La communauté de communes Saulx-et-Perthois subit les mêmes variations que la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse ("Meuse Grand Sud"), et l'on s'aperçoit que ce sont donc les EPCI les mieux dotés en appareils commerciaux qui ont connu la plus forte érosion.

Les autres EPCI correspondant à des territoires plus ruraux, connaissent une plus grande stabilité. A noter que dans certains cas, le recul du nombre d'établissements s'accompagne d'une hausse des effectifs. Cela signifie que si beaucoup d'établissements ont fermés, certains ont eu tendance à s'agrandir ou des établissements de plus grande taille se sont implantés pour ainsi compenser les pertes en effectifs².

Variations par type de commerces³ (EPCI en dehors de Bar-le-Duc Sud Meuse)

Nombre établissement		Autre	Haute Saulx	Revigny sur Orain	Saulx et du Perthois	Triaucourt Vaubécourt	Val d'Ornois
		2006/2012	2006/2012	2006/2012	2006/2012	2006/2012	2006/2012
Commerce de détail alimentaire	Charcuteries			Stable	Stable		Négatif
	Boulangeries-Pâtisseries		Négatif	Stable	Négatif	Positif	Négatif
	Commerces de détail alimentaires et supermarchés	Négatif	Stable	Négatif	Négatif	Positif	Négatif
	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé						Positif
	Commerces de détail alimentaires sur évenitaires et marchés	Stable		Positif	Négatif	Négatif	Positif
Commerce de détail non alimentaire	Commerce de véhicules	Stable	Stable	Négatif	Négatif	Négatif	Stable
	Equipement pour l'automobile, cycles, motocycles, carburants			Stable	Négatif		Stable
	Tabac		Stable	Stable	Positif		Stable
	Autres commerces non alimentaires	Négatif	Stable	Négatif	Négatif	Négatif	Négatif
Effectifs établissement							
Commerce de détail alimentaire	Charcuteries			Positif	Stable		
	Boulangeries-Pâtisseries		Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
	Commerces de détail alimentaires et supermarchés			Négatif	Négatif	Positif	Négatif
	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé						Positif
	Commerces de détail alimentaires sur évenitaires et marchés			Négatif			
Commerce de détail non alimentaire	Commerce de véhicules	Positif	Négatif	Positif	Stable	Négatif	Négatif
	Equipement pour l'automobile, cycles, motocycles, carburants			Stable	Positif		
	Tabac			Stable	Positif		
	Autres commerces non-alimentaires	Positif	Négatif	Positif	Positif		Négatif

45

² Cette tendance se retrouve principalement dans la catégorie « Autres commerces non-alimentaires ».

³ Les cases noires illustrent l'absence de données.

Les zones commerciales

Outre les commerces de proximité que l'on peut rencontrer ponctuellement dans le tissu urbain, ou les commerces regroupés dans les centres villes et centres-bourgs du Pays Barrois, le territoire dispose de **quelques zones d'activités à vocation commerciale**.

On en recense trois, **toutes situées à Bar-le-Duc ou dans une commune limitrophe**, donc au sein de la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse. Il s'agit :

- du Parc de la Grande Terre à Bar-le-Duc,
- de la zone commerciale La Varenne à Fains-Véel,
- et de la zone de la Praye à Longeville-en-Barrois.

La zone de la Grande Terre à Bar-le-Duc s'étend sur environ 15 hectares. Elle compte un centre commercial d'une enseigne de la grande distribution, des commerces du secteur de l'habillement, de la maison (meubles, décoration, ...), de l'automobile, mais aussi quelques enseignes de la restauration et de l'hôtellerie. Ce sont près de 250 personnes qui y travaillent.

L'extension de la zone (environ 11 ha) est en cours d'aménagement sur la commune de Longeville-en-Barrois ; elle permet l'extension de l'hypermarché et l'implantation de nouvelles enseignes (jardinerie, animalerie, sports et loisirs, ...), ce qui doit créer, à terme, une cinquantaine d'emplois.

D'une superficie de 5 hectares, la zone commerciale "la Varenne" regroupe plusieurs types de commerces (hypermarché, bricolage).

Quant à la Zone de la Praye, implantée au bord de la RN135 sur environ 7,5 hectares, elle accueille quelques commerces spécialisés (garage-concessionnaire, matériel agricole, matériaux du BTP, ...) et entreprises artisanales.

Enfin, on notera que la zone de la Ballastière, au sud de Ligny-en-Barrois, compte également quelques surfaces commerciales.

2. Etat initial de l'environnement

A. Le milieu physique

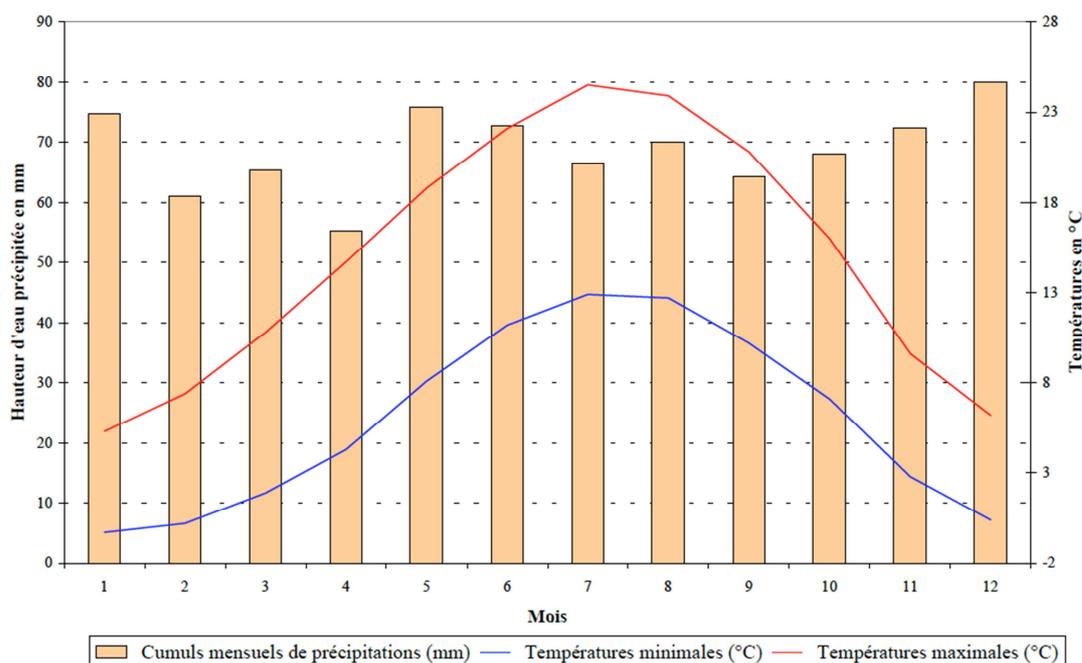
Synthèse des constats

Le Pays Barrois correspond, pour l'essentiel de son territoire, au plateau calcaire éponyme, délimité à l'est par la côte des Bars. Le plateau est traversé par les vallées de la Saulx et de l'Ornain et comporte par ailleurs un réseau complexe de circulations karstiques souterraines. Certaines entités secondaires marquent l'identité paysagère du Pays : le massif de l'Argonne constitue une barrière topographique entre le Barrois et les Ardennes et la plaine de la Champagne Humide débute dans le voisinage du point de confluence de la Saulx et de l'Ornain.

Le climat

Le Pays Barrois bénéficie d'un climat de type semi-continental, assez proche d'un climat de montagne malgré l'altitude plutôt modeste des plateaux calcaires.

Ce climat est caractérisé par une température annuelle moyenne assez basse, inférieure à 10°C et une amplitude thermique importante entre des hivers rigoureux et des étés relativement doux.



Normales de températures et de précipitations à Saint-Dizier

Source : Météo France

La station météorologique la plus proche se trouve à Saint-Dizier à environ 15 kms au sud-ouest de Bar-le-Duc.

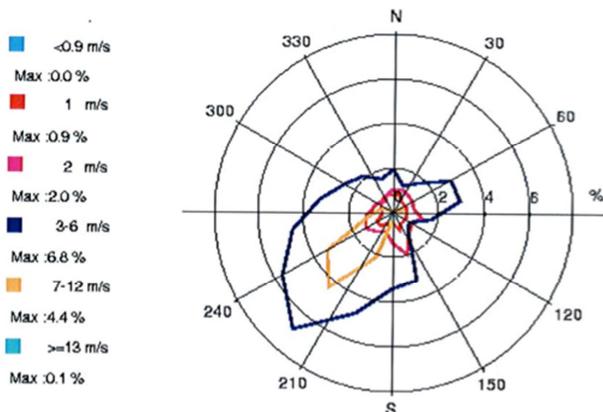
Le graphique présente les données des normales climatiques (1970-2000) suivant une déclinaison locale à partir de ces mesures.

Le Pays n'est pas marqué par des épisodes de précipitations maximales très élevées. Les valeurs record enregistrées sont assez faibles et le Pays n'est pas concerné par des événements pluvieux catastrophiques.

Les stations météorologiques enregistrant la dynamique du vent les plus proches sont situées à Saint-Dizier en Haute-Marne et à Ochey en Meurthe-et-Moselle. Le Pays Barrois se situe entre ces deux stations.

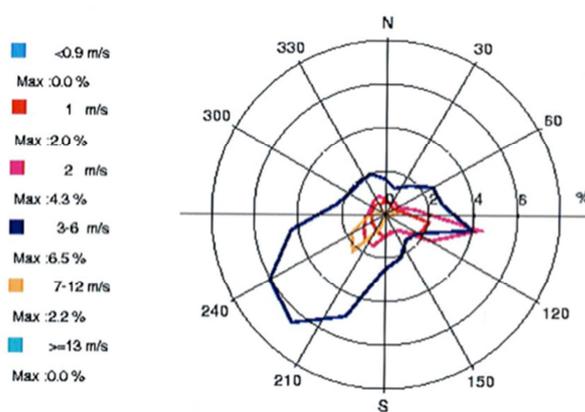
Les vents les plus courants sont les vents du Sud-Ouest, ce sont généralement des vents avec une vitesse moyenne d'environ 4 m/s.

Les vents forts (d'une vitesse supérieure à 13m/s) sont très rarement observés.



Rose des vents générale par classes de vitesse de la station météorologique Ochey (54)

Source : Météo France



Rose des vents générale par classes de vitesse de la station météorologique de Saint-Dizier (52)

Source : Météo France

La géologie

Le Plateau du Barrois affleure sur environ 1 200 km², occupant ainsi la majeure partie du socle du Pays Barrois.

Il s'agit d'une assise de calcaires durs et compacts du Tithonien, qui s'est constituée à partir des profondeurs fossilisées d'un océan du Jurassique supérieur.

Les calcaires du plateau relèvent de différentes typologies : des calcaires cariés, tachetés et tubuleux, l'oolithe de Bure (massif et légèrement vacuolaire) et la Pierre Chalaine (calcaire à Lumachelles).

Au sud-ouest, le sous-sol géologique est composé de sables, et d'argiles calcaires du Crétacé inférieur (Néocomien-Barémien).

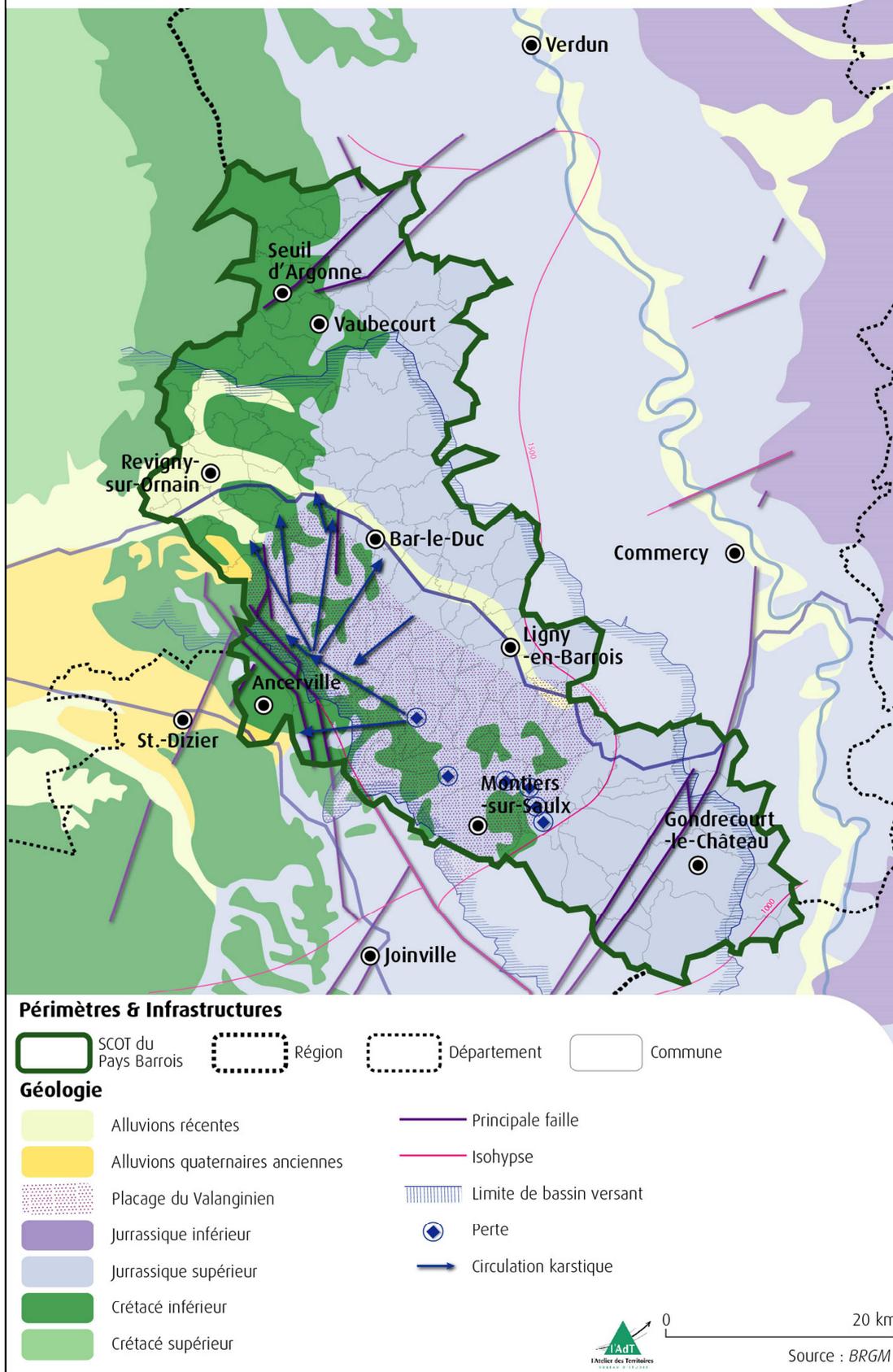
Au nord-ouest le massif de l'Argonne est constitué de Gaize datant de l'Albien supérieur du Crétacé inférieur. Cette roche siliceuse tendre, légère et poreuse n'affleure que sur 150 km², où elle forme le substratum de la forêt d'Argonne.

Les vallées importantes (vallée de l'Ornain, vallée de l'Aire) sont recouvertes d'alluvions anciennes : composées de lentilles de graviers mêlés à des sables calcaires. Dans la vallée de l'Ornain on note un second niveau à 35 mètres de profondeur, formé de graviers calcaires plus grossiers.

Les alluvions récentes sont constituées de graviers calcaires, de petite et moyenne tailles, enveloppés dans une matrice argileuse.

SCOT DU PAYS BARROIS

GÉOLOGIE



Les formes du relief

Le Pays Barrois fait partie de la succession des plateaux calcaires inclinés vers l'ouest, qui dessinent le paysage à l'est du bassin de Paris.

La série lithologique, avec une alternance entre des couches dures de type calcaire et des niveaux marno-calcaires plus tendres, est à l'origine de ce relief de cuestas.

Le Pays Barrois dispose ainsi d'une identité géomorphologique, le plateau du Barrois, délimité à l'est par la côte des Bars dont le talus est relevé à 350 mètres d'altitude.

La partie superficielle du plateau est légèrement ondulée et est entaillée par la Saulx et l'Ornain. L'Ornain s'écoule ainsi dans une vallée profonde (une centaine de mètres) creusée par la rivière au creux du plateau ; la vallée de la Saulx est, par contre, moins encaissée.

Au nord du Pays Barrois, le massif de la côte d'Argonne constitue une barrière topographique, s'élevant à 300 mètres d'altitude.

L'hydrologie

Les formations calcaires qui constituent le socle du Plateau Barrois font l'objet de nombreuses circulations karstiques, notamment visibles à travers l'analyse des variations piézométriques.

Il est difficile d'établir précisément une cartographie du réseau hydrographique souterrain. En effet, des colorations qui ont été effectuées et leur analyse ont révélé la complexité de ces circulations souterraines d'eau qui prennent de multiples directions.

Des transferts d'eau ont ainsi été mis en évidence depuis les vallées de l'Orge et de la Saulx vers la vallée de l'Ornain.

Mais les circulations se font aussi entre les nappes souterraines et les cours d'eau. Ainsi, de nombreuses connexions sont établies entre le réseau souterrain et l'Ornain, les variations de niveau du cours d'eau se répercutant rapidement sur la nappe. Des relations entre les eaux de la faille d'Haironville et celles du captage de Savonnières-devant-Bar ont aussi été révélées.

Les couches géologiques ont en fait des caractéristiques variables vis-à-vis de la circulation des eaux souterraines. Les calcaires sont très largement perméables, l'Oolithe de Bure est semi-imperméable, les marnes et argiles du Kimmeridgien sont imperméables. Ces couches délimitent des nappes phréatiques plus ou moins connexes selon les secteurs : nappe des calcaires « cariés » et « tachetés », nappe des calcaires de Dommartin, nappe des calcaires lithographiques.

Cette fracturation naturelle importante est à l'origine d'une transmissivité rapide des fluides et d'une sensibilité accrue des nappes à la pollution. En raison de la forte perméabilité du substrat, il n'y a pas de réelle filtration et la qualité bactériologique de l'eau est à surveiller.

La nappe alluviale du Perthois et des graviers de l'Ornain est la principale source d'approvisionnement en eau potable des pôles urbains, et elle nécessite ainsi une surveillance particulière.

L'hydrographie

Les principaux cours d'eau irriguant le Pays Barrois sont l'Ornain, la Saulx, l'Aire.

Le canal de la Marne au Rhin traverse également le territoire.

Le Pays Barrois appartient en majeure partie au bassin versant de la Seine. Toutefois, une petite portion du territoire, située sur le revers de la côte des Bars appartient au bassin versant de la Meuse.

En raison de sa perméabilité, le sous-sol calcaire absorbe une partie de l'eau lors des épisodes de fortes précipitations, ce qui limite l'intensité des crues des cours d'eau.

Les caractéristiques géologiques et les pertes dans les calcaires génèrent aussi des assecs assez fréquents dans la partie amont des bassins versants.

La vallée de l'Ornain est étroite et bien marquée dans sa partie amont dans le périmètre du SCoT (entre Mussey et Neuville) elle s'élargit et s'aplanit en aval. A partir de Revigny, elle forme une large dépression avec la présence de nombreuses résurgences de la nappe alluviale.

L'Ornain dispose d'un statut non domanial (domaine privé) en amont de Bar-le-Duc, puis il est classé en cours d'eau domanial à partir du Pont Saint François.

L'Ornain a la spécificité d'être un fleuve mobile, qui se déplace au sein de son lit mineur d'écoulement. Actuellement, la présence de plusieurs ouvrages d'endiguement contraignent et bloquent sa mobilité naturelle.

Des opérations de renaturation sont prévues pour libérer les lits mineurs et majeurs et favoriser la divagation du cours d'eau.

En aval du Pays Barrois, l'Ornain se jette dans la Saulx qui constitue aussi l'un des principaux cours d'eau du territoire. La Saulx qui est un affluent de la Marne, collecte les eaux de la Chée, de l'Ornain et de plusieurs autres petits affluents. La rivière connaît un méandrement important avec des débits assez faibles.

Sur la majeure partie de son cours, la rivière relève du domaine privé.

Le canal de la Marne au Rhin traverse le territoire selon un axe nord-ouest sud-est, suivant approximativement l'Ornain. Le canal est alimenté par des transferts d'eau depuis l'Ornain et la Saulx.

SCOT DU PAYS BARROIS

BASSINS VERSANTS



52

B. Le sol et le sous-sol

Synthèse des constats

Le Pays Barrois bénéficie majoritairement de sols bruns avec une bonne qualité agronomique. Dans ce Pays rural, l'agriculture est la première occupation du sol.

Le Pays Barrois représente un territoire historiquement important pour la production de calcaires. En ce qui concerne les matériaux graveleux et les sables qui entrent notamment dans la composition du béton, le sous-sol local ne permet pas au Pays Barrois de subvenir à ses besoins sans recourir aux importations.

Le sol

Dans le Pays Barrois, le climat étant relativement homogène, la roche mère constitue le principal facteur de différenciation des sols.

Cinq sous-régions pédologiques peuvent être distinguées sur le territoire du SCoT :

- Le plateau du Barrois,
- Les Coteaux du Kimmeridgien,
- Le plateau Valanginien d'Ancerville,
- Les vallées,
- L'Argonne argileuse.

Le Plateau du Barrois, qui occupe la majeure partie à l'est du SCoT, présente un sol d'une grande homogénéité, de type « sol brun calcique superficiel ». Les principales variations sont l'épaisseur de l'horizon organique superficiel, l'importance et la dureté du cailloutis, la nature du substrat calcaire.

En général, ces terres sont plutôt faciles à travailler et bénéficient de bonnes caractéristiques agronomiques.

Dans les replats calcaires sur les hauteurs des **Coteaux du Kimmeridgien**, les sols sont identiques à ceux du plateau du Barrois.

Il s'agit de sols bruns calciques superficiels plus ou moins recalifiés avec une charge souvent très importante en gros cailloux.

Au sud-ouest du Pays Barrois, **le Plateau d'Ancerville** présente des sols assez différents, variables selon le substrat géologique qui affiche des faciès divers. Il s'agit du secteur le plus hétérogène du Pays Barrois.

Les sols bruns lessivés hydromorphes limono-argileux sont de bonne qualité pour une exploitation agronomique.

Les fonds de vallée de l'Aire, de l'Ornain, et de la Saulx sont occupés par des prairies permanentes.

On y observe des sols hydromorphes à pseudo-gley de profondeur sur alluvions limono-argileuses calcaires. Ces sols sont sous l'influence régulière d'inondations, et ils réessuyent rapidement après la décrue.

Au nord, **le massif de l'Argonne** dispose de sols bruns superficiels hydromorphes argileux ou limono-argileux. Ces sols disposent de bonnes caractéristiques agronomiques.

L'occupation du sol

Les espaces agricoles couvrent 60% du territoire, il s'agit majoritairement de terres arables ; les cultures permanentes occupent ainsi 45,1% du territoire et les prairies 14,9%.

Dans les secteurs de l'Argonne au nord et de la Champagne Humide au nord-est, les terres sont majoritairement vouées à l'agriculture. De plus, une partie importante du Plateau Barrois est cultivée.

Les prairies du Pays Barrois servent notamment comme pâturage pour des vaches laitières, dont le lait est utilisé pour produire du Brie de Meaux.

Ce fromage bénéficie d'une appellation d'Origine Contrôlée (AOC), 105 communes du SCoT (sur un total de 124), font partie de l'aire de l'AOC.

L'inventaire Corine Land Cover permet d'appréhender l'occupation des sols selon une approche globale à l'échelle du territoire du SCoT pour l'année 2006.

La forêt et les milieux à végétation arbustive occupent 38% du Pays Barrois.

Selon la topographie et la nature du sol, trois régions forestières se distinguent :

- **L'Argonne centrale** : les massifs forestiers, composés à 55% de hêtres s'y développent sur des sols gaizeux⁴.
- **L'Argonne périphérique et le Perthois** : les boisements se développent sur des sols argilo-limoneux et sont dominés par le chêne et le hêtre (45% respectivement).
- **Le Barrois**, avec des forêts également essentiellement composées de hêtres et de chênes.

54

Les sols artificialisés ne concernent que 2% de l'ensemble du territoire du SCoT.

Ces zones urbaines sont majoritairement concentrées au niveau des principales villes et bourgs, ainsi que le long de la vallée de l'Ornain, notamment entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois.

Dans ces secteurs l'imperméabilisation des sols limite l'infiltration et la rétention des eaux, et elle peut être un facteur aggravant des inondations.

⁴ La gaize est une roche siliceuse d'origine sédimentaire, datant du Crétacé, qui affleure en Argonne

SCOT DU PAYS BARROIS

CORINE LAND COVER (2006)



55

Périmètres & Infrastructures

-  SCOT du Pays Barrois
-  Région
-  Département

- | | | |
|---|--|---|
|  Zones urbanisées |  Cultures permanentes |  Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation |
|  Zones d'activités et réseaux de transport |  Prairies |  Zones humides intérieures |
|  Mines, décharges et chantiers |  Zones agricoles hétérogènes |  Zones humides maritimes |
|  Espaces verts artificialisés, non agricoles |  Forêts |  Eaux continentales |
|  Terres arables |  Milieux à végétation arbustives et/ou herbacée |  Eaux maritimes |



0 20 km
Source : Corine Land Cover 2006

Le sous-sol

Le sous-sol du Pays Barrois est principalement exploité pour la production de granulats calcaires et alluvionnaires. La production de calcaire dans le Perthois revêt une importance historique. Les carrières ont gagné en notoriété en fournissant les pierres pour l'édification de plusieurs œuvres architecturales du style Art Nouveau et de la Gare de l'Est à Paris.

Les échanges de matériaux entre la Meuse et les territoires voisins sont excédentaires pour les calcaires, les alluvionnaires et, dans une moindre mesure, pour les pierres de taille.

Le Pays Barrois comprend principalement des carrières de calcaire et de pierres de taille. Le Pays intervient assez peu dans l'exploitation des matériaux alluvionnaires ; en effet, les carrières pour ces matériaux sont principalement situées dans le Nord du département de la Meuse.

Les gisements de matériaux n'étant pas uniformément répartis sur les territoires, des échanges de granulats sont réalisés entre les trois grandes zones de la Meuse (trois bassins de production et de consommation de matériaux), mais également entre la Meuse et les départements voisins (y compris ceux de la région Champagne-Ardenne), voire avec l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg.

Ainsi, pour certains types de granulats, le Pays Barrois, à l'instar du département de la Meuse, importe ces ressources principalement des départements voisins (alluvionnaires : Meurthe-et-Moselle, Marne, Haute-Marne ; roches éruptives et laitiers : Vosges, Allemagne ; meubles hors eau : Meurthe-et-Moselle).

56

Etablissement	Commune	Type de matériau	Validité	Production moyenne (t)	Production maximale (t)
CALIN (380-535-574)	Gondrecourt-le-Château	Calcaire	2039	290 000	400 000
DTP TERRASSEMENT (549)	Stainville	Calcaire	2034	150 000	300 000
EBTP (521)	Ippécourt	Calcaire	2025	250 000	1 000 000
PANNEQUIN (580)	Erize-la-Petite	Calcaire	2035	25 000	50 000
ROCAMAT (le Champ du Coq) (538)	Brauvilliers	Calcaire	2032	13 600	17 000
ROCAMAT (578)	Juvigny-en-Perthois	Calcaire	2022	27 000	36 000
SCL (551)	Beausite	Calcaire	2034	10 000	40 000
SOCIETE CARRIERES SAVONNIERES (566)	Savonnières-en-Perthois	Calcaire	2037	2 220	5 000
SITA DECTRA (525)	Laimont	Mat.Silico.Calcaire	2015	-	222 000
LES SABLIERES DE LAIMONT (562)*	Remennecourt	Mat.Silico.Calcaire	2018	145 000	200 000
LES SABLIERES DE LAIMONT	Les Hauts-de-Chée	Calcaires	2026	100 000	140 000
CALIN (63-568)	Les Roises	Sable calcaire (Grouine)	2023	10 000	50 000
IMERYS TOITURE SAS (546)	Revigny-sur-Ornain	Argile	2034	200 000	400 000
CIMENTS CALCIA (489-565)	Neuville-sur-Ornain	Argile	2037	10 000	15 000

* Sur le site des Sablières de Laimont, la réserve des matériaux réelle s'est avérée inférieure aux prévisions et ne permet pas une exploitation au même rythme que l'arrêté d'autorisation. Pour poursuivre l'activité, un projet de renouvellement et d'extension est en cours et couvre une emprise de 95 ha supplémentaires.

Les carrières du Pays Barrois et leurs productions

Source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Lorraine

Le tableau précédent inventorie uniquement les carrières circonscrites dans le périmètre administratif du SCoT. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas de frontières hermétiques et les carrières voisines participent à approvisionner les chantiers dans le SCoT. La production des carrières de Meuse est actuellement encadrée par le Schéma Départemental des Carrières approuvé par arrêté préfectoral du 4 février 2014.

Ce schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département et a pour objectif de garantir à long terme l'approvisionnement en matériaux correspondant aux besoins du département.

Les principales tendances du schéma reposent sur les quatre axes suivants :

- L'utilisation économe et adaptée des matériaux,
- La réduction des impacts environnementaux,
- Le réaménagement pertinent des sites,
- L'évaluation et le suivi du schéma.

Pour parvenir à une utilisation économe et adaptée des matériaux, le Schéma Départemental des Carrières présente la balance commerciale des différentes zones du département. Le Pays Barrois recouvre partiellement deux bassins de production et de consommation : Meuse Sud et Meuse Centrale.

		Calcaires	Alluvions	Laitiers	Eruptifs	Produits recyclage	Meubles hors d'eau	Totaux
		<i>en kilotonnes</i>						
Production	Meuse Centrale	250	150	0	0	nc	nc	400
	Meuse Sud	940	200	0	0	nc	nc	1140
Consommation	Meuse Centrale	400	220	50	16	nc	35	721
	Meuse Sud	665	310	8	24	nc	63	1070
Solde	Meuse Centrale	- 150	- 70	- 50	- 16	nc	65	- 221
	Meuse Sud	275	- 110	- 8	- 24	nc	- 63	70

57

Production, consommation et balance des zones Meuse Centrale et Meuse Sud

Source : Schéma Départemental des Carrières, 2014

Au total, sur l'ensemble des deux bassins, la production de calcaire est excédentaire et les autres matériaux, notamment les granulats alluvionnaires, doivent être importés en partie. La zone de la Meuse Centrale (soit le Nord du Pays Barrois) est importatrice pour la majorité des matériaux, tandis que celle de la Meuse Sud (Sud du Pays Barrois) peut exporter du calcaire en quantité importante.

Pour une production rationalisée, les objectifs portent alors sur :

- une amélioration de la connaissance de la ressource en roche massive,
- une réduction de la consommation de granulats alluvionnaires,
- une augmentation du recours aux matériaux de substitution,
- une augmentation du recyclage des matériaux (de 5 à 7,5% pour le recyclage pur et à 10% pour recyclage requalifié),
- et la mise en adéquation de la qualité des matériaux avec leurs usages.

La réduction des impacts environnementaux s'appuie sur le respect des secteurs à forte sensibilité environnementale et paysagère (notamment ceux qui font l'objet de documents de protection réglementaire).

Par ailleurs, l'exploitation d'une carrière nécessite au préalable de suivre une procédure demande d'autorisation dont la démarche est présentée dans le code de l'environnement (L.512 et suivants).

Cette demande doit notamment inclure une étude d'impact, une étude des dangers, et une notice d'hygiène et de sécurité (concernant les salariés).

Le Schéma Départemental des Carrières souligne aussi l'importance de la question du transport, en intégrant pour chaque étude d'impact une étude complète concernant la problématique « transports et flux de matériaux ».

Le réaménagement des sites est une orientation importante pour assurer une valorisation écologique après l'arrêt de l'exploitation.

En effet, après l'exploitation, les carrières offrent des conditions particulières d'habitat pour la faune et la flore et ainsi constituer des biotopes d'une diversité inattendue

Par exemple, au sein du Pays Barrois, les carrières souterraines de Brauvilliers-Savonnières servent comme sites d'hibernation pour une dizaine d'espèces de Chiroptères. Ces espèces sont pour la plupart en déclin et toutes sont inscrites sur la Liste Rouge de la faune menacée de France. Les quelques mares présentes accueillent des amphibiens tels que le Triton crêté, la Grenouille rousse et l'Alyte accoucheur.

58

Enfin, la mise en place d'un suivi permet de veiller à la bonne conduite des orientations du Schéma des Carrières et de quantifier les bénéfices notamment en terme de création d'emploi.

C. Le milieu naturel

Synthèse des constats

Les milieux naturels du Pays Barrois révèlent d'une étonnante diversité écologique : milieux forestiers, végétation des falaises calcaires, pelouses calcaires, zones humides, milieux aquatiques, carrières, vergers.

De nombreux inventaires réalisés sur l'ensemble du territoire ont permis d'identifier les sites les plus remarquables et de se doter des outils de protection et de gestion appropriés.

Les étangs et les massifs forestiers de l'Argonne, appartenant aux itinéraires de migrations des oiseaux, constituent un territoire d'intérêt international.

En plus des sites remarquables, il est indispensable de conserver des continuités écologiques entre les espaces ; l'un des enjeux du SCoT est de préserver et de recréer ces corridors.

Une qualité et une diversité remarquable

Le Pays Barrois dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel et mérite une attention particulière.

Cette biodiversité riche, diversifiée et préservée constitue un atout environnemental indéniable, une image territoriale positive favorable à la dynamique du territoire.

Les espaces naturels rencontrés au sein Pays Barrois se répartissent selon plusieurs typologies de milieux : les régions forestières, les landes et les pelouses sur sols calcaires, les vergers, les carrières et les milieux aquatiques et humides.

Chacun de ces milieux est caractérisé par un cortège floristique et faunistique spécifique.

59

Les régions forestières

Les massifs forestiers, localisés à l'ouest et au sud-ouest, sont très diversifiés. Ils sont composés majoritairement de feuillus comme le hêtre et le chêne, avec des essences « précieuses » comme l'érable, le merisier, l'alisier et quelques résineux.

Selon la topographie et la nature du sol, quatre régions forestières se dessinent :

- l'Argonne centrale: les massifs forestiers composés à 55% de hêtres se développent sur des sols gaizeux,
- l'Argonne périphérique et le Perthois : les forêts se développent sur des sols argilo-limoneux et se composent de chênes et de hêtres (45 % respectivement),
- le Barrois : cette région forestière recouvre l'essentiel du territoire du SCoT du Pays Barrois. Les massifs forestiers sont essentiellement composés de hêtres (55%) qui se développent sur des sols calcaires argileux. Au sein du Barrois, sur les limons profonds (placages valanginiens), les boisements sont composés de hêtres (55%) et de chênes (45%),
- les côtes et collines de Meuse (ou plateaux calcaires) au Sud du Pays Barrois (Gondrecourt).

Les forêts Meusiennes ont été touchées par la tempête de 1999. Le volume des dégâts après la tempête a été estimé à 1 500 000 m³ dont 800 000 m³ de résineux. Les espaces forestiers du territoire du SCoT du Pays Barrois ont été fortement affectés.

Les landes, pelouses sèches et falaises calcaires

Ces milieux, présents à l'est du territoire du SCoT du Pays Barrois, se rencontrent préférentiellement sur les pentes des plateaux calcaires exposées au Sud. Seules les espèces supportant un sol sec et pauvre se rencontrent sur ces milieux.

Le territoire du SCoT du Pays Barrois présente différentes pelouses qui se différencient selon le stade d'évolution et la nature de la roche sous-jacente.

Ces milieux abritent une richesse biologique végétale avec la présence de la Germandrée petit-chêne, la Véronique couchée, le Trèfle des montagnes, l'Orchis pyramidal, l'Orchis bouc, le Séséli des montagnes, la Gentiane croisette et animale avec la présence de l'Azuré de la croisette et la Mante religieuse (insectes).

Ces milieux, qui sont le résultat d'une gestion agropastorale, sont actuellement menacés du fait de l'abandon de ces pratiques, qui s'est accompagné d'une fermeture progressive des milieux. Parallèlement, l'urbanisation, les plantations de résineux, la modification des pratiques agricoles tendent à réduire leurs surfaces. L'enjeu consistera à préserver ces espaces et à mettre en place des plans de gestion adaptés à leur spécificité.

Les vergers

Les vergers constituent un élément remarquable du paysage et de l'identité régionale.

Ces espaces entretenus constituent une zone de transition entre le bâti et les espaces naturels pouvant abriter une diversité biologique animale intéressante à l'échelle du territoire (Torcol fourmilier, Rouge queue à front blanc, Pie grièche à tête rousse, Chouette chevêche, Huppe fasciée,...).

Ces milieux sont menacés par le manque d'entretien ou par l'urbanisation. La fonctionnalité des espaces devra également être prise en compte lors des différents aménagements.

Les milieux associés aux carrières

Sur les sols des carrières à ciel ouvert et selon leur nature se sont développées des communautés végétales adaptées avec la présence en particulier de l'ophioglosse commun, la Succise des prés, la Pyrolle à feuille ronde, des orchidées comme l'Epipactis helleborine ou de muller. Lorsque des zones humides sont présentes, le Sonneur à ventre jaune (batracien) peut être observé.

Des carrières souterraines se situent à l'ouest et au sud-ouest du territoire du SCoT du Pays Barrois, dans un contexte géologique de nature karstique.

Ces carrières souterraines jouent un rôle fondamental pour la préservation des chiroptères qui y trouvent les conditions idéales et constantes de luminosité, de température et d'hygrométrie. Ces cavités abritent notamment le petit Rhinolophe, le Grand murin, le Grand rhinolophe, les Vespertillons à oreilles échanquées et de Bechstein.

La pression humaine sur ces milieux pour l'exploitation, la fréquentation et la dégradation naturelle avec les effondrements constituent l'essentiel des menaces qui pèsent sur la préservation de ces espèces.

Les milieux aquatiques

La présence de cette diversité biologique est liée à la qualité des milieux aquatiques et humides. Ces milieux sont menacés par les travaux hydrauliques, les activités agricoles et humaines, le remblaiement du lit majeur, la plantation de peuplier,...

Le territoire présente une grande variété de milieux aquatiques, mares, étangs et cours d'eau, milieux humides, forêts alluviales et prairies humides.

Ces milieux sont remarquables par la diversité biologique des espèces faunistiques : le Chabot (poissons), la Couleuvre collier (reptiles), le Cincle plongeur, l'Hirondelle des rivages, le Martin-pêcheur (oiseaux), l'Ecrevisse à pattes blanches (crustacé), le Cuivré des marais (papillons), l'Agriion de mercure (libellules), et des espèces floristiques (l'Aulne glutineux, l'Iris faux açore, ...).

La connaissance des Milieux Naturels

Les zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) recense depuis 1982 de manière la plus exhaustive possible les espaces naturels terrestres remarquables.

Les **ZNIEFF de type I**, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé. Ce sont des espaces d'un grand intérêt pour le fonctionnement écologique local.

61

Znieff de type I	Nombre de sites	Superficie (en ha)
Landes, fruticées, pelouses et prairies	13	187
Forêt	10	244
Eaux courantes	3	160
Falaises continentales, Grottes, Carrières	2	4
Eaux douces stagnantes	2	41
Ensemble	30	636

Répartition des ZNIEFF de type 1, selon le type d'habitat dominant

Source : Museum National d'Histoire Naturelle

Dans le Pays Barrois, les forêts, les pelouses et les prairies sont les ZNIEFF de type 1 les plus nombreuses et occupent la plus grande superficie. La flore caractéristique de chacun de ces milieux est inventoriée.

Parmi les sites d'intérêt, les milieux humides (eaux douces stagnantes ou courantes) sont aussi représentés de même que les grottes et carrières servant de refuges pour les chiroptères.

Les **ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Le massif forestier d'Argonne par son étendue, par son caractère typique, par la richesse de sa flore et de sa faune, constitue la seule ZNIEFF de type II présente sur le Pays Barrois.

D'une superficie de 41 840 hectares, elle est séparée en deux par la vallée de l'Aisne et se situe à la limite de trois départements : Marne, Ardennes et Meuse.

Elle inclut plusieurs zones de type I et constitue ainsi un petit pays particulier au caractère submontagnard, composé de vastes forêts, de végétation rélictuelle de landes, de zones prairiales et de nombreux étangs.

De nombreuses espèces végétales et animales rares et/ou protégées se rencontrent sur le territoire de la ZNIEFF. La plupart d'entre elles sont inscrites sur les listes rouges des espèces menacées de Champagne-Ardenne, de Lorraine ou de France.

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

L'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) est issu d'un programme international.

Une liste des sites prioritaires a été répertoriée en France à partir des années 1990.

Le site des Etangs de l'Argonne a été identifié comme un site essentiel, dont la diversité des biotopes offre de nombreux lieux d'alimentation pour les oiseaux.

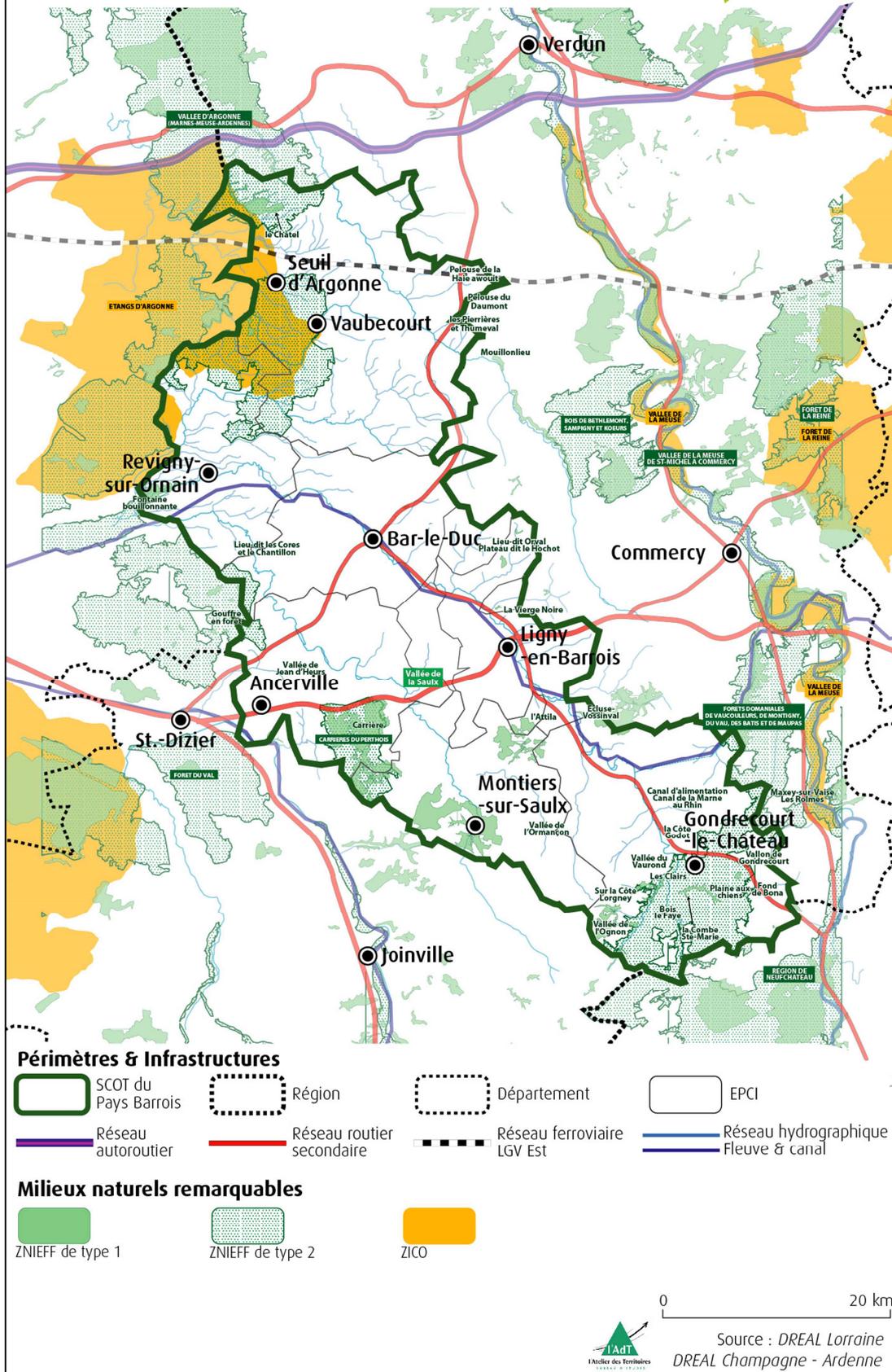
Les **ZICO ont servi de base pour la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS)** résultant de la directive européenne Oiseaux.

Le site ZICO des Etangs de l'Argonne correspond au site Natura 2000 "Les forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain", qui est décrit un peu plus loin dans ce chapitre, dans la partie consacrée aux sites du réseau Natura 2000.

Les ZICO n'existent plus réglementairement, mais l'inventaire et le suivi de ces milieux sont poursuivis dans le cadre des sites Natura 2000.

SCOT DU PAYS BARROIS

INVENTAIRES DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES



La synthèse bibliographique des données naturalistes de LORINAT

LORraine Information NATuraliste, couramment appelée par son acronyme LORINAT, est une fédération associative créée le 21 juin 2012.

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, LORINAT a été sollicitée par le Pays Barrois pour la réalisation d'une synthèse bibliographique concernant les données naturalistes disponibles sur le territoire.

Selon les classes des espèces, les données proviennent de sources différentes :

- pour les mammifères terrestres, hors chiroptères : le Groupe d'Etudes des Mammifères de Lorraine (GEML),
- pour les chiroptères : la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC),
- pour les oiseaux : le Centre Ornithologique de Lorraine (COL) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO),
- pour les amphibiens et les reptiles : la Commission Reptiles et Amphibiens (CRA) du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Lorraine,
- pour les insectes : la Société Lorraine d'Entomologie (CLE),
- et pour la flore : l'association FLORAINE.

Au total, le nombre de données traitées s'est élevé à 44 002 et 1 479 espèces ont été inventoriés sur le Pays Barrois. Il est important de noter que la couverture du territoire est hétérogène selon les sources et que le nombre d'observations par commune est très inégal.

La diversité des espèces de mammifères terrestres est importante dans le Pays Barrois, presque toutes les espèces recensées en Lorraine y sont présentes (39/43) ; d'autres espèces, comme le Loup, sont présentes dans les communes limitrophes.

Six espèces sont protégées en France : le Chat forestier, le Crossope aquatique, l'Ecureuil roux, le Hérisson, la Loutre et le Muscardin.

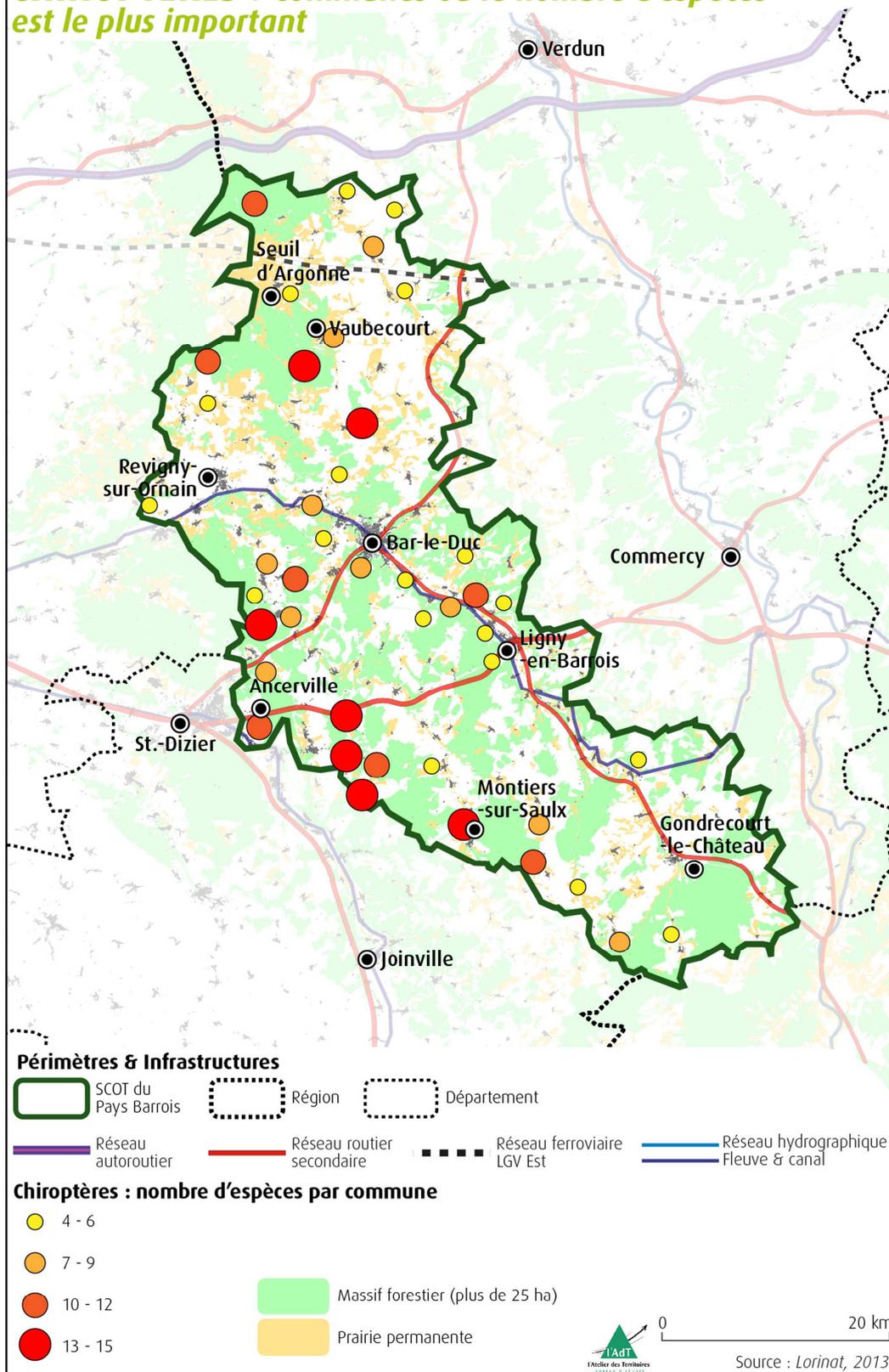
La conservation des mammifères nécessite le maintien de milieux naturels diversifiés puisque certaines espèces sont rattachées aux continuités forestières (comme le Chat forestier), tandis que d'autres sont dépendantes des milieux humides (comme la Crossope aquatique).

Concernant les chiroptères, 19 espèces de chauves-souris sur les 22 présentes en Lorraine, ont été inventoriées dans le Pays Barrois. Selon les espèces, de nombreux milieux peuvent se révéler favorables pour l'habitat, l'hivernage, la chasse ou la reproduction. Les secteurs actuellement connus comme les plus riches sont :

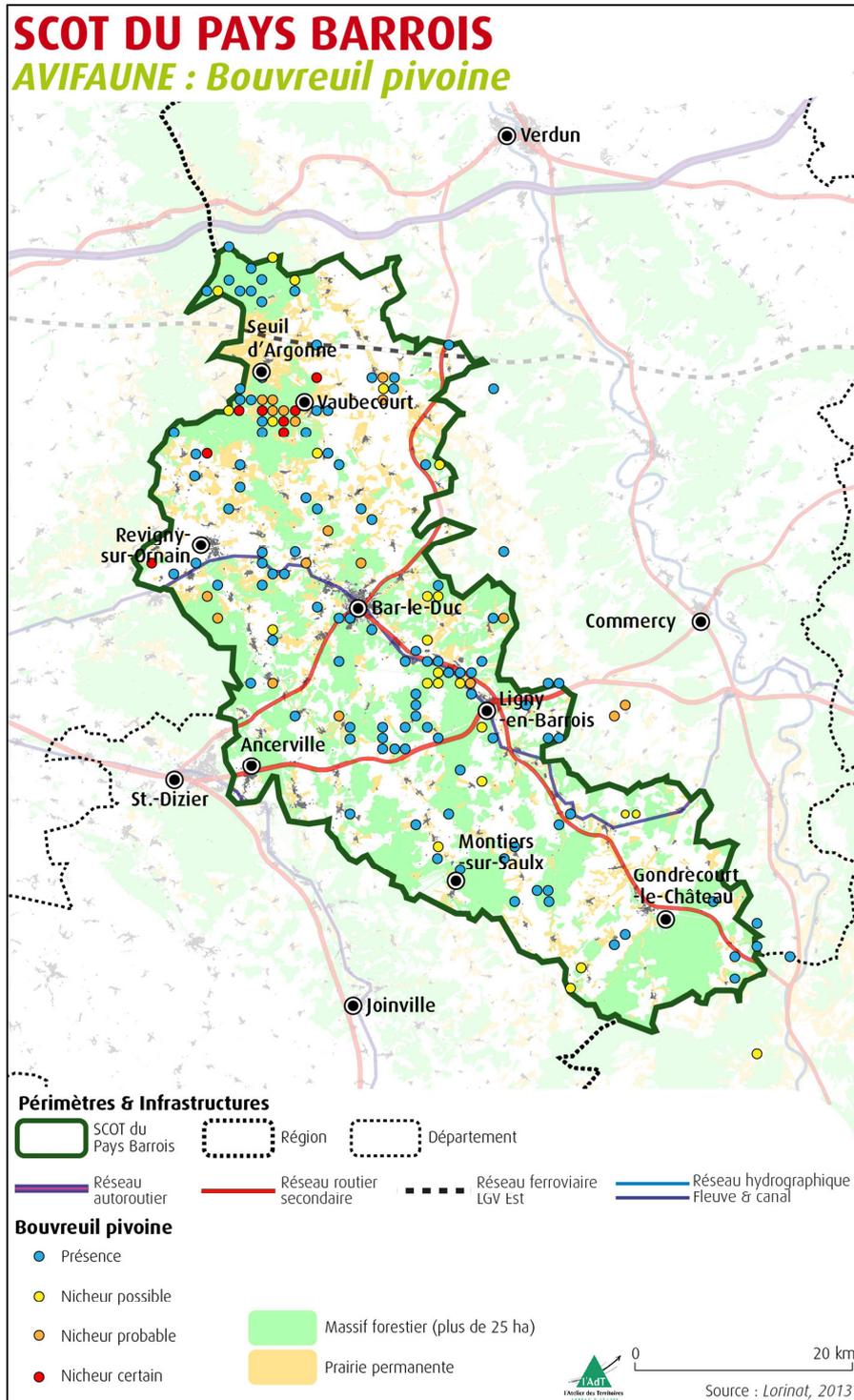
- le Perthois avec son ensemble de carrières souterraines ;
- les massifs forestiers de Lisle-en-Barrois et de Montiers-sur-Saulx ;
- les vallées de la Saulx, de l'Ornain, de la Cousances, de l'Aire et de l'Aisne ;
- l'Argonne.

SCOT DU PAYS BARROIS

CHIROPTERES : Communes où le nombre d'espèces est le plus important

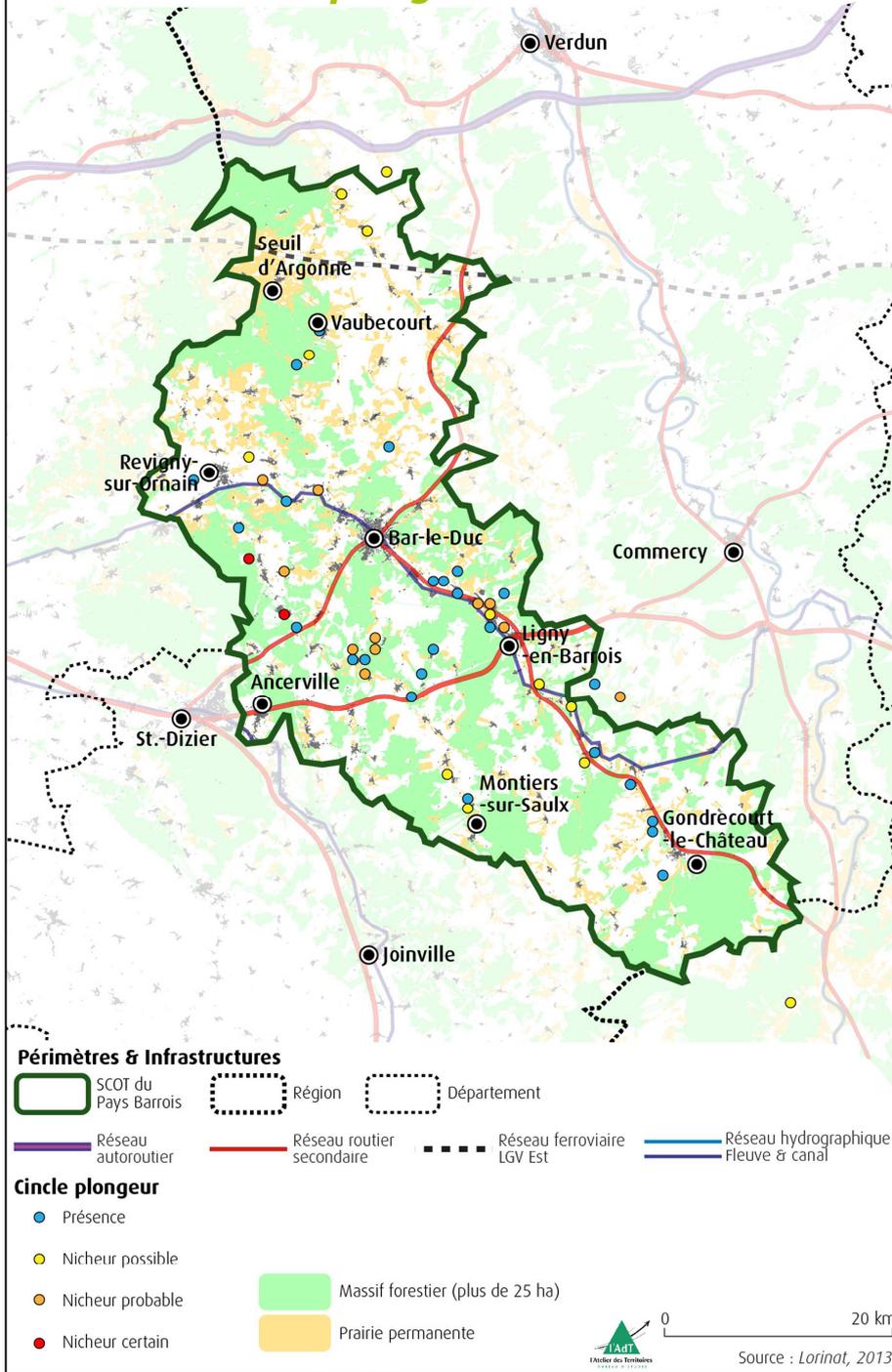


Concernant l'avifaune, 214 espèces, sous-espèces ou espèces indéterminées sont renseignées sur l'aire du Pays Barrois, parmi lesquelles plusieurs espèces sont rares (35) ou très rares (13) en Lorraine. Le Service du Patrimoine Naturel du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN-SPN) a proposé certaines espèces comme des indicateurs pour la cohérence nationale de la trame verte et bleue. Dans le cadre de l'étude LORINAT, la répartition géographique des espèces proposées pour la Lorraine a été étudiée sur le territoire du Pays Barrois. Certaines espèces, comme le Bouvreuil pivoine, se rencontrent sur tout le territoire, d'autres, comme le Cincle plongeur, suivent le linéaire des cours d'eau de la Saulx et l'Ornain. Les étangs de l'Argonne sont remarquables par le nombre élevé d'espèces qui y sont présentes.



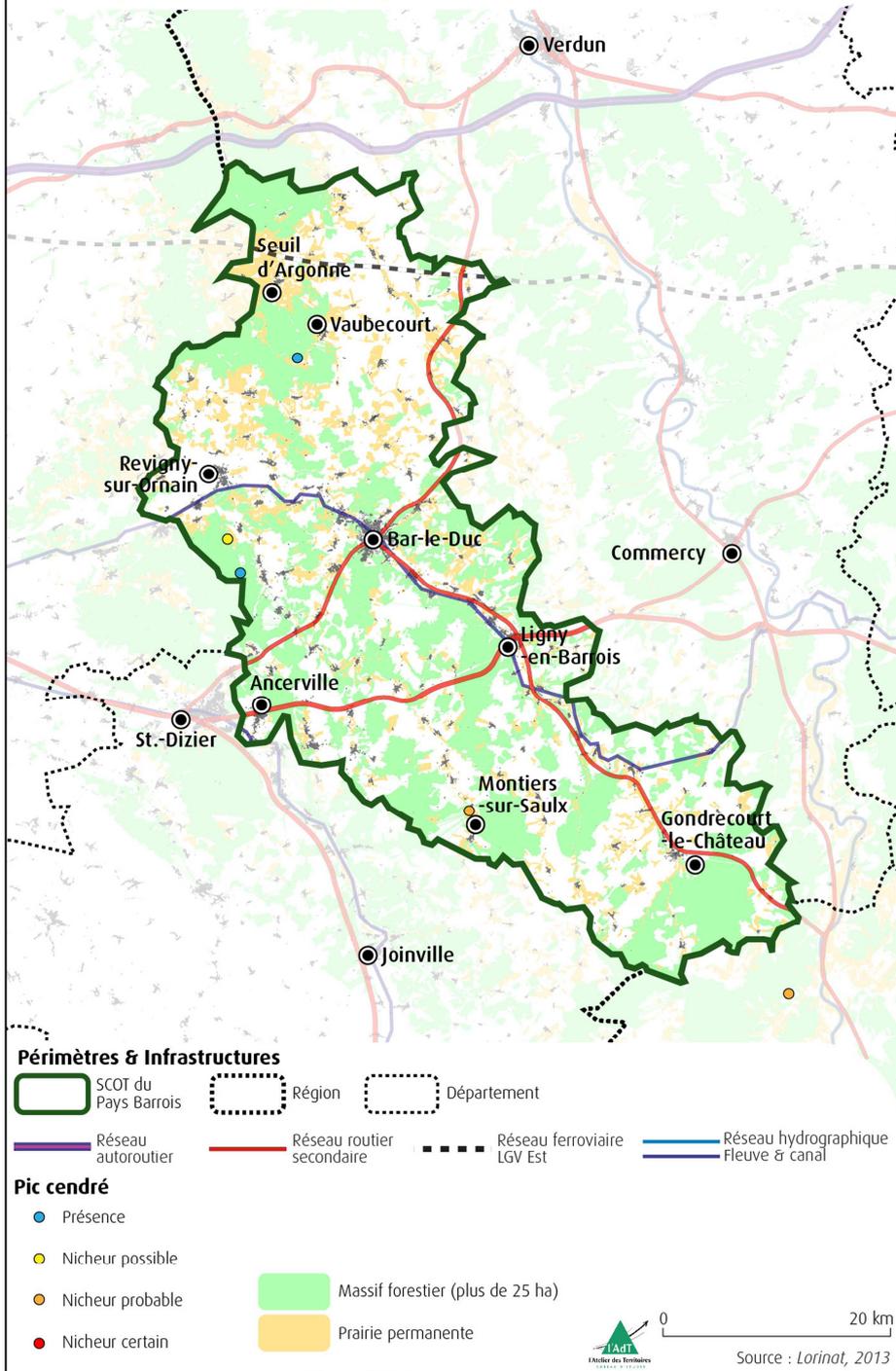
SCOT DU PAYS BARROIS

AVIFAUNE : Cincle plongeur



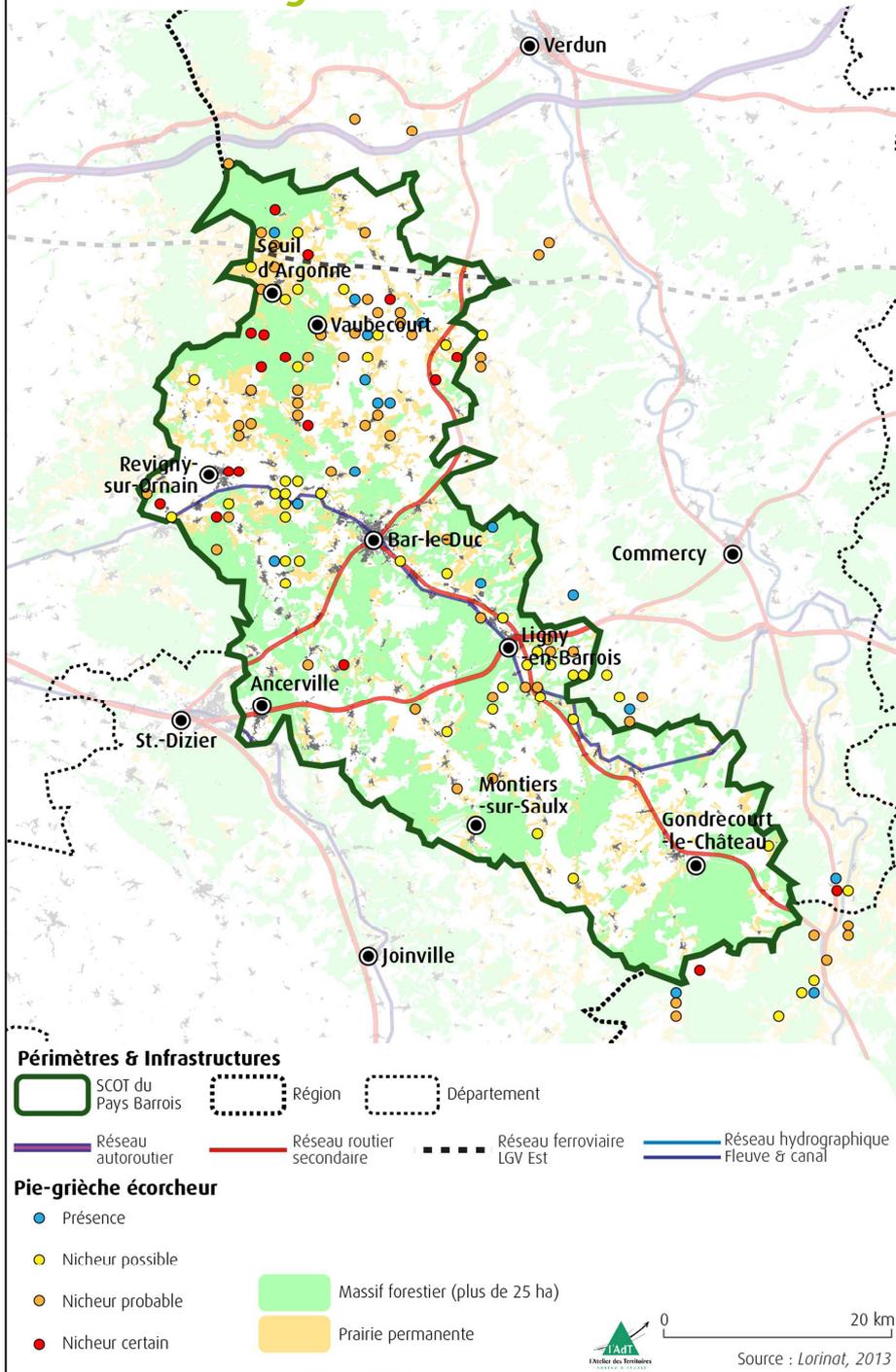
SCOT DU PAYS BARROIS

AVIFAUNE : Pic cendré



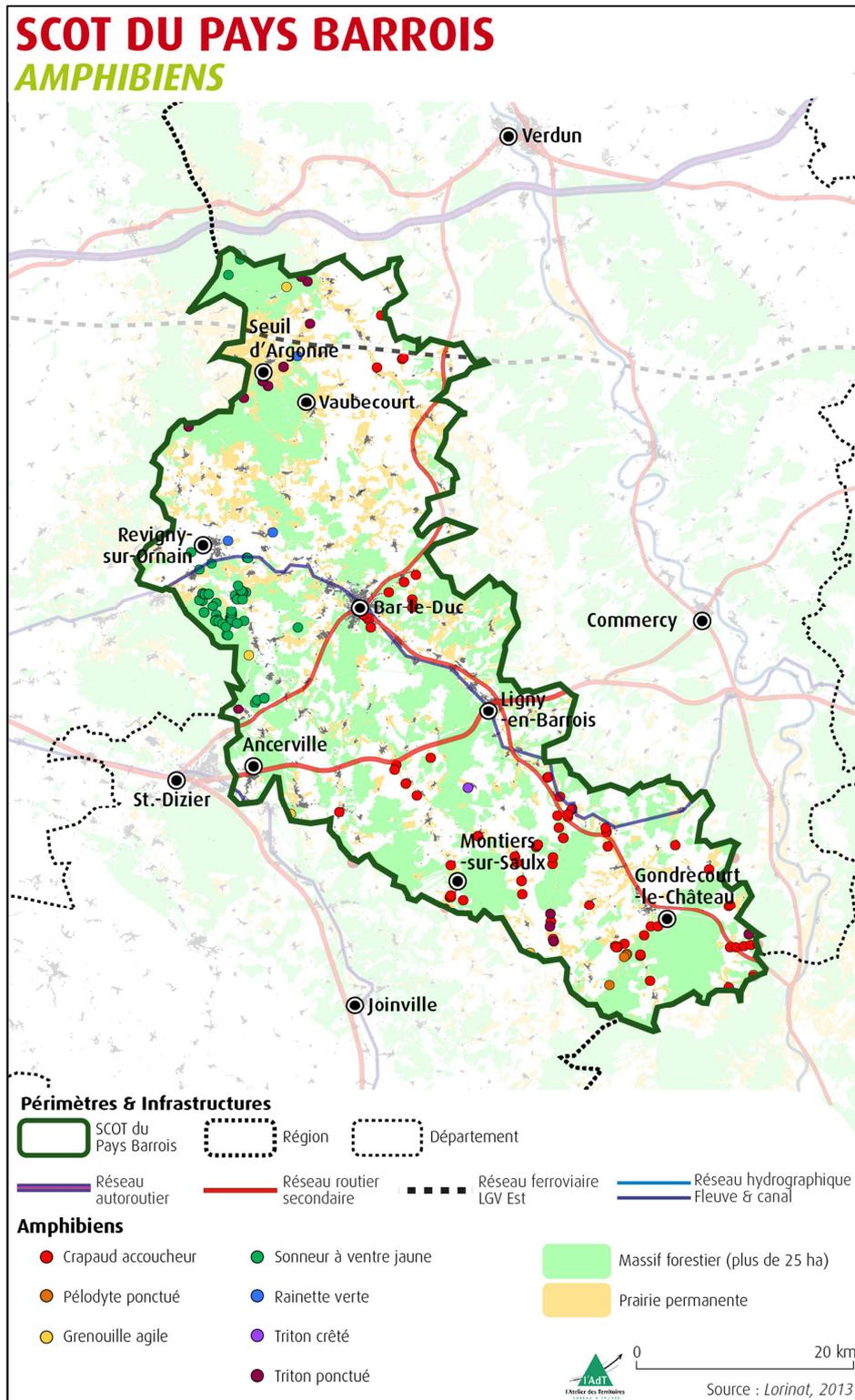
SCOT DU PAYS BARROIS

AVIFAUNE : Pie-grièche écorcheur



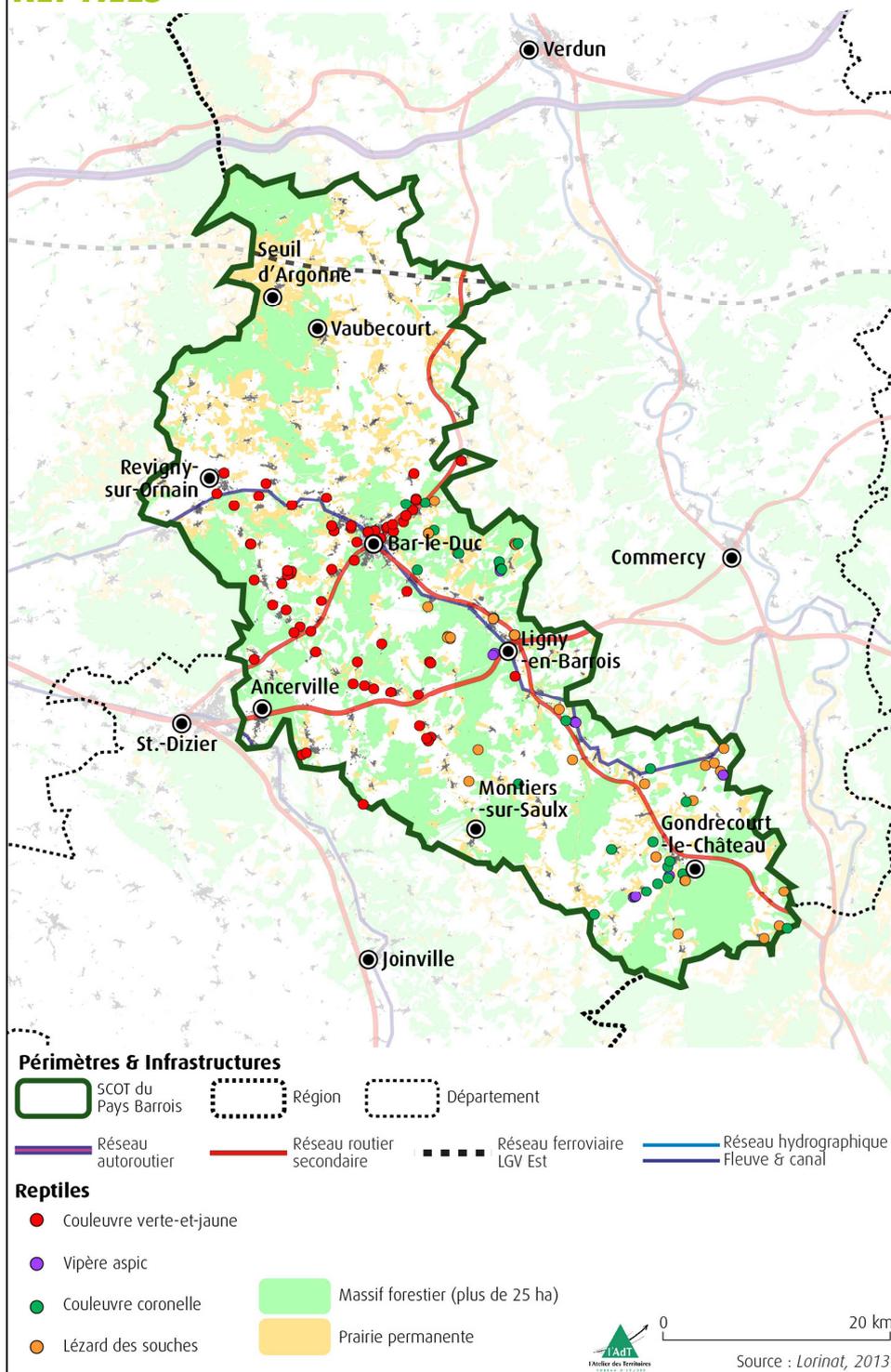
Pour les amphibiens, le Pays Barrois accueille 15 espèces sur les 19 présentes en Lorraine. La totalité des huit espèces de reptiles présentes en Lorraine ont été repérées sur le Pays Barrois. L'analyse des données existantes a permis de faire ressortir quelques secteurs privilégiés :

- le réseau des pelouses calcaires thermophiles des vallées de la Saulx et de l'Ornain ;
- les zones humides et les prairies de l'ensemble de l'Argonne ;
- et les massifs forestiers dans leur ensemble.



SCOT DU PAYS BARROIS

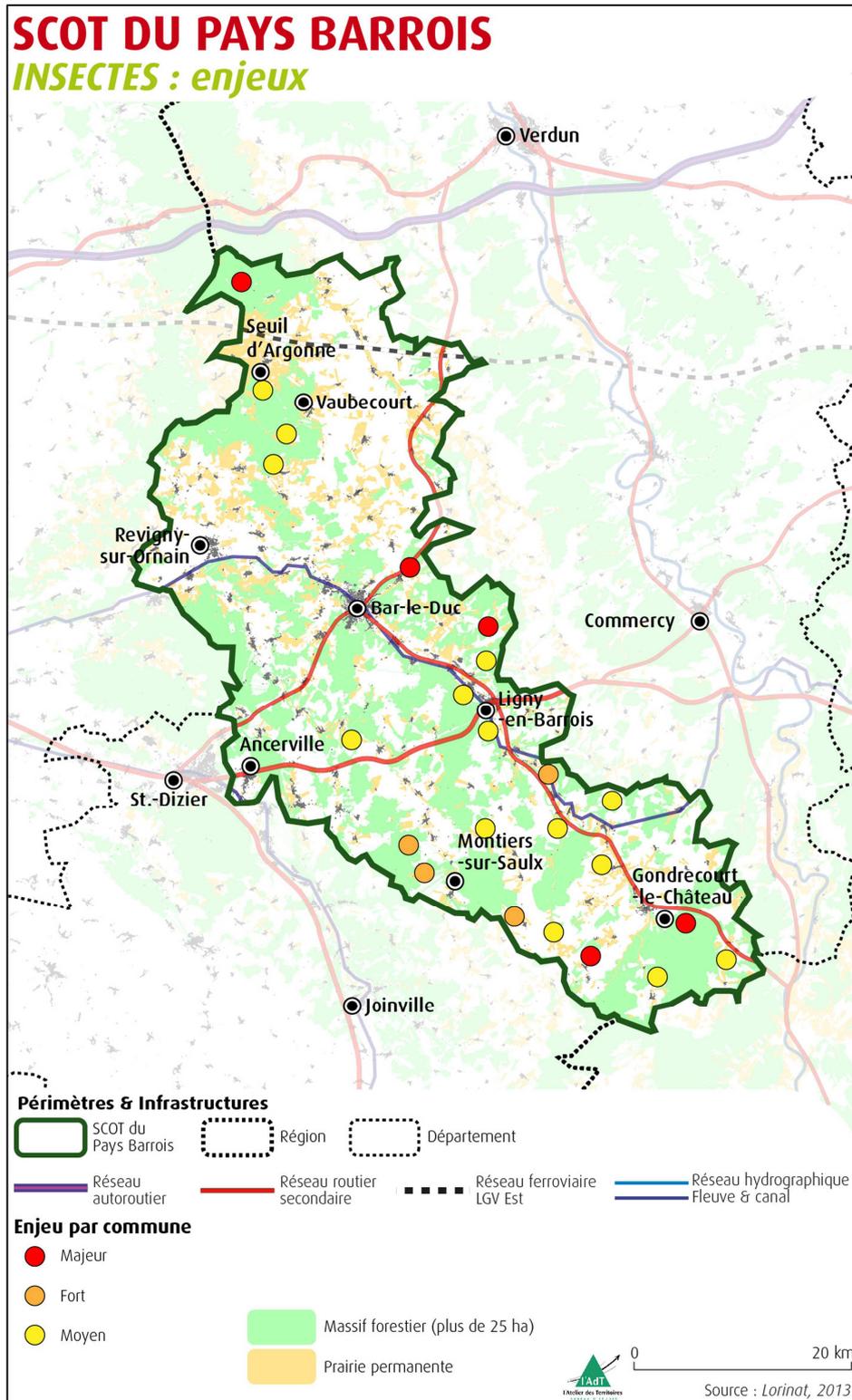
REPTILES



Concernant l'entomofaune, 260 espèces d'insectes ont été identifiées dans le Pays Barrois. Parmi celles-ci, 50 ont un statut patrimonial :

- 6 espèces sont « prioritaires » en Lorraine,
- 13 espèces sont « rares » en Lorraine,
- et 27 espèces ont le statut « moins rares ».

La connaissance des espèces est encore faible et peu documentée dans le secteur. Une cartographie a été réalisée pour synthétiser les enjeux connus par commune.



Les données sur la flore présentent aussi de fortes lacunes et sont hétérogènes sur le territoire. 87 espèces remarquables ont été répertoriées sur le territoire.

Parmi celles-ci, 8 espèces sont déterminantes ZNIEFF de note 1, c'est-à-dire que leur présence justifie à elle seule la désignation d'une ZNIEFF.

Nom latin	Nom vernaculaire	Communes d'observation	Habitat
<i>Aconitum napellus subsp. Lusitanicum</i>	Aconit du Portugal	Horville-en-Ornois	Prairies humides
<i>Anthericum liliago</i>	Phalangère à fleur de lic	Velaines	Pelouses calcaires
<i>Campanula cervicaria</i>	Campanule cervicaire	Beaulieu-en-Argonne ; Nantois	Lisières forestières
<i>Galium fleurotii var. bretonii</i>	Gaillet de fleurot	Vouthon-Bas	Eboulis calcaires
<i>Gentiana cruciata</i>	Gentiane croissette	Resson ; Nançois-sur- Ornain	Pelouses calcaires
<i>Oenanthe fluviatilis</i>	Oenanthe fluviatile	Gondrecourt-le-Château	Bordures des eaux courantes
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	Mogneville	Pelouses calcaires
<i>Veronica austriaca subsp. Dubia</i>	Véronique d'Autriche	Resson ; Demanges-aux- Eaux ; Houdelaincourt	Pelouses calcaires

La protection et la gestion des milieux naturels

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Les arrêtés de protection de biotope établis par les services déconcentrés de l'Etat permettent de préserver des milieux nécessaires à la survie d'espèces rares ou protégées. Toutefois, il n'est pas possible d'organiser la gestion des milieux naturels grâce aux arrêtés préfectoraux de protection de biotopes.

Au sein du Pays Barrois, deux ruisseaux sont soumis à un arrêté de biotope :

- le ruisseau de Montplonne, pour assurer la conservation des biotopes nécessaires à la maintenance des zones de fraie des Truites fario,
- et le ruisseau de la Biesme et ses affluents pour assurer la conservation des biotopes des Ecrevisses à pieds blancs, espèce en régression sur l'ensemble du territoire national.

Les Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles des départements (E.N.S.) constituent un outil de protection des espaces naturels par l'acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics.

Il s'agit de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

En Lorraine, à l'initiative des Conseils Généraux le programme de protection des espaces naturels sensibles a été lancé dès 1995, en partenariat avec le CSL (Conservatoire des Sites Lorrains) devenu aujourd'hui le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine.

Les Espaces Naturels Sensibles peuvent concerner des sites disposant d'une morphologie linéaire telle que les rivières et les cours d'eau (La Saulx, une partie de l'Ornain, la Chée, l'Aisne, l'Evre, l'Hardillon, l'Aire). Il peut aussi s'agir d'Espaces Naturels Sensibles surfaciques pour des milieux tels que les forêts, les étangs, les pelouses calcaires, les prairies, les carrières et les sites à chauve-souris.

L'inventaire des ENS date de 1992, et devrait être actualisé dans les prochaines années.

Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 font partie d'un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques et sociales de développement.

Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive Oiseaux, et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) instaurées par la directive Habitats.

Les principes de gestion sont synthétisés au sein du document d'objectifs (DOCOB).

Ce document dresse l'état des lieux naturels et socio-économiques du site et qui établit les attentes en terme de gestion et de conservation du patrimoine naturel et les moyens pour y parvenir.

Six sites Natura 2000 sont présents au sein du territoire du SCoT du Pays Barrois, trente-six communes sont concernées par ces périmètres de protection.

Natura 2000	Directive	DOCOB
Le bois de Demange, Saint Joire	"Habitats"	validé
La forêt de Gondrecourt-le-Château	"Habitats"	validé
Les forêts des Argonnelles	"Habitats"	validé
La forêt domaniale de Beaulieu	"Habitats"	validé
Les carrières du Perthois : Gîtes à Chauves-souris	"Habitats"	validé
Les forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain	"Oiseaux"	validé

Les sites Natura 2000 du Pays Barrois

Source : Museum National d'Histoire Naturelle

Les sites Natura 2000 présents au sein du Pays Barrois correspondent à des milieux forestiers et humides, des pelouses et des gîtes à chauves-souris.

o Le Bois de Demange, Saint-Joire

Le site, d'une surface de 463 ha a intégré le réseau Natura 2000 comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Il est constitué d'un complexe de forêts de ravin, de hêtraies et de prairies pâturées bordant la Vallée de l'Ormançon, et de milieux plus secs, vestiges de pelouses à orchidées avec des formations à genévriers.

Une partie du Bois de Demange, localisée sur les coteaux de la vallée de l'Ornain, aux abords de la Fontaine aux cribles, présente un peuplement de forêt de ravin (érablaie à corydale) bordé d'une hêtraie-érablaie.

Les bas de versants abritent quelques espèces végétales de montagne comme la Nivéole printanière.

Le site comprend également une colonie de fougères qui se développe sur des roches calcaires. L'Ormançon abrite dans ses eaux le Chabot (poisson), et ses rives constituent un biotope favorable pour l'Agriion de mercure (libellule).

La gestion pratiquée (différenciée selon les milieux : forêt, prairies, milieux humides et pelouses calcaires) permet le maintien de la qualité de biologique du site. La principale pression observée concerne le pâturage qui peut causer des dégradations notamment au niveau des berges et de la ripisylve de l'Ormançon.

o La forêt de Gondrecourt-le-Château

Le site, d'une superficie de 1 063 ha, a intégré le réseau Natura 2000 comme ZSC.

Il abrite des milieux forestiers variés avec une formation à genévriers de 2,6 ha et une pelouse sèche. La forêt de Gondrecourt-le-Château se compose d'un complexe de pelouses à orchidées et de boisements forestiers dominant sur les versants et les fonds de vallons.

Une gestion adéquate est nécessaire pour préserver les milieux sensibles. Dans les secteurs forestiers, il s'agit de favoriser la régénération naturelle (conservation des essences à haute valeur patrimoniale, maintien de certains vieux arbres). Concernant les pelouses calcaires, la fermeture des milieux constitue la principale menace. Elle peut être maîtrisée grâce à l'exploitation des ligneux et à l'exportation des rémanents et de la biomasse.

o Les forêts des Argonnelles

Ce site, d'une superficie de 1 030 ha, a intégré le réseau Natura 2000 comme ZSC et abrite quatre habitats d'intérêt communautaire et notamment des secteurs de forêt alluviale à Orme

lisse. Sont notamment signalés au sein de ce site, la présence de la Nivéole printanière, plante rare en plaine, de deux papillons, le Damier du frêne et le Cuivré des marais.

Les zones les plus sensibles sont bien répertoriées et peu vulnérables si une sylviculture adaptée est mise en œuvre.

Tous les habitats forestiers sont gérés de façon adaptée pour préserver la biodiversité : régénération naturelle, coupes progressives, diversification des essences. Les activités de labours ont pu perturber certains sols (à Laheycourt notamment) et freiner le développement des semis naturels de Frêne et d'Erable sycomore.

Concernant les étangs et milieux aquatiques, les problèmes environnementaux sont liés à la gestion piscicole et au maintien des plans d'eau et de leur équilibre biologique (faune-flore, intrants artificiels, artificialisation des plans d'eau). Certaines activités humaines (drainages et autres travaux hydrauliques) ont dégradé la valeur biologique de certains tronçons de ruisseau.

○ La Forêt domaniale de Beaulieu

Ce site, de 573 ha, a intégré le réseau Natura comme ZSC. Il est constitué d'un massif forestier éclaté regroupant différents types d'habitats forestiers des vallons et versants.

Il est connu pour abriter des Ecrevisses à pattes blanches (crustacés), du Sonneur à ventre jaune (grenouille) et de la Lucane cerf-volant (insecte).

Une sylviculture adaptée est nécessaire pour préserver sur le long terme les zones les plus sensibles. Il est important de concilier les activités forestières, les mesures de protection environnementales et la fréquentation touristique sur ce site. En effet, le site bénéficie d'une fréquentation touristique importante (village fleuri, lauréat de nombreux concours) et d'une richesse biologique remarquable.

76

○ Les carrières du Perthois : Gîtes à Chauves-souris

Site d'Importance Communautaire, il est composé d'anciennes carrières d'exploitation connues pour abriter les chiroptères suivants :

- le Grand murin,
- le Grand rhinolophe,
- le Petit rhinolophe,
- le Vespertilion à oreilles échanquées,
- le Vespertilion de Bechstein.

Le site Natura 2000 recouvre les milieux cavernicoles qui servent de refuges pour les chauves-souris.

Les secteurs de chasse, pourtant indispensable à la survie des populations de Chiroptères, ne sont pas intégrés dans le zonage.

○ Les forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain

Ayant intégré le réseau Natura 2000 comme Zone de Protection Spéciale, ce site représente une superficie totale de 15 308 ha répartie sur la Meuse et la Marne.

Ce site présente un très fort intérêt ornithologique. Trois secteurs se distinguent :

- l'Argonne et ses forêts : ce secteur abrite des pics (Pic cendré, Pic noir), des Cigognes noires et des Pigeons colombins,
- la Champagne humide avec ses grands étangs et ses boisements de chênes, ainsi que ses secteurs prairiaux et ses vergers abrite différentes espèces patrimoniales

comme le Butor étoilé, le Blongios, le Busard des roseaux, le Canard chipeau, le Faucon hobereau, la Marouette poussin, le Fuligule milouin,

- la vallée de l'Ornain se distingue des autres secteurs par la présence de la Grande aigrette, du Chevalier cul-blanc, du Chevalier guignette, du Cincle, de l'Hirondelle de rivage, du Petit gravelot et de la Rousserolle verderolle. L'intérêt biologique de la vallée de l'Ornain apparaît remarquablement élevé du fait notamment de la surface importante d'habitats alluviaux.

La partie meusienne comprend 8 600 hectares situés au nord ouest du périmètre du SCoT du Pays Barrois. Elle s'organise selon deux entités distinctes :

- d'une part la forêt de l'Argonne dans le voisinage de Beaulieu-en-Argonne,
- d'autre part les d'étangs d'Argonne et la vallée de l'Ornain, situés entre Revigny-sur-Ornain et Vaubecourt.

La forêt de l'Argonne est une hêtraie à Luzules dont les espèces patrimoniales sont les Pics, la Cigogne noire, le Pouillot siffleur, le Pigeon colombin et l'Autour de palombes.

L'Aigle botté et la Gélinoite pourraient être également présents, mais il n'existe pas de données récentes assurant la présence de ces oiseaux particulièrement rares et difficiles à observer.

La Champagne humide et ses étangs constituent des sites d'hivernage pour l'avifaune migratrice comme le Canard colvert, la Foulque, les Fuligules milouin et morillon, le Canard souchet, le Harle piette, le Harle bièvre et le Garrot à œil d'or.

L'hivernage récent de Grues cendrées et d'Oies cendrées mérite d'être souligné.

La Zone de Protection Spéciale constitue ainsi une halte migratoire importante pour de nombreux migrateurs comme la Cigogne noire, l'Oie cendrée et la Grue cendrée.

L'intérêt de la zone réside essentiellement dans la diversité et les vastes superficies de milieux qu'elle propose.

Les menaces pèsent principalement sur : le maintien de la quiétude des massifs forestiers (vis-à-vis de la Cigogne noire, notamment) ; la préservation des étangs et d'une pisciculture extensive ; le maintien des surfaces en herbe et des éléments fixes du paysages (haies, arbustes...) ; et le maintien de la dynamique du cours d'eau de l'Ornain et de ses habitats rivulaires (boisements, prairies, ripisylves...).

Les sites inscrits et classés

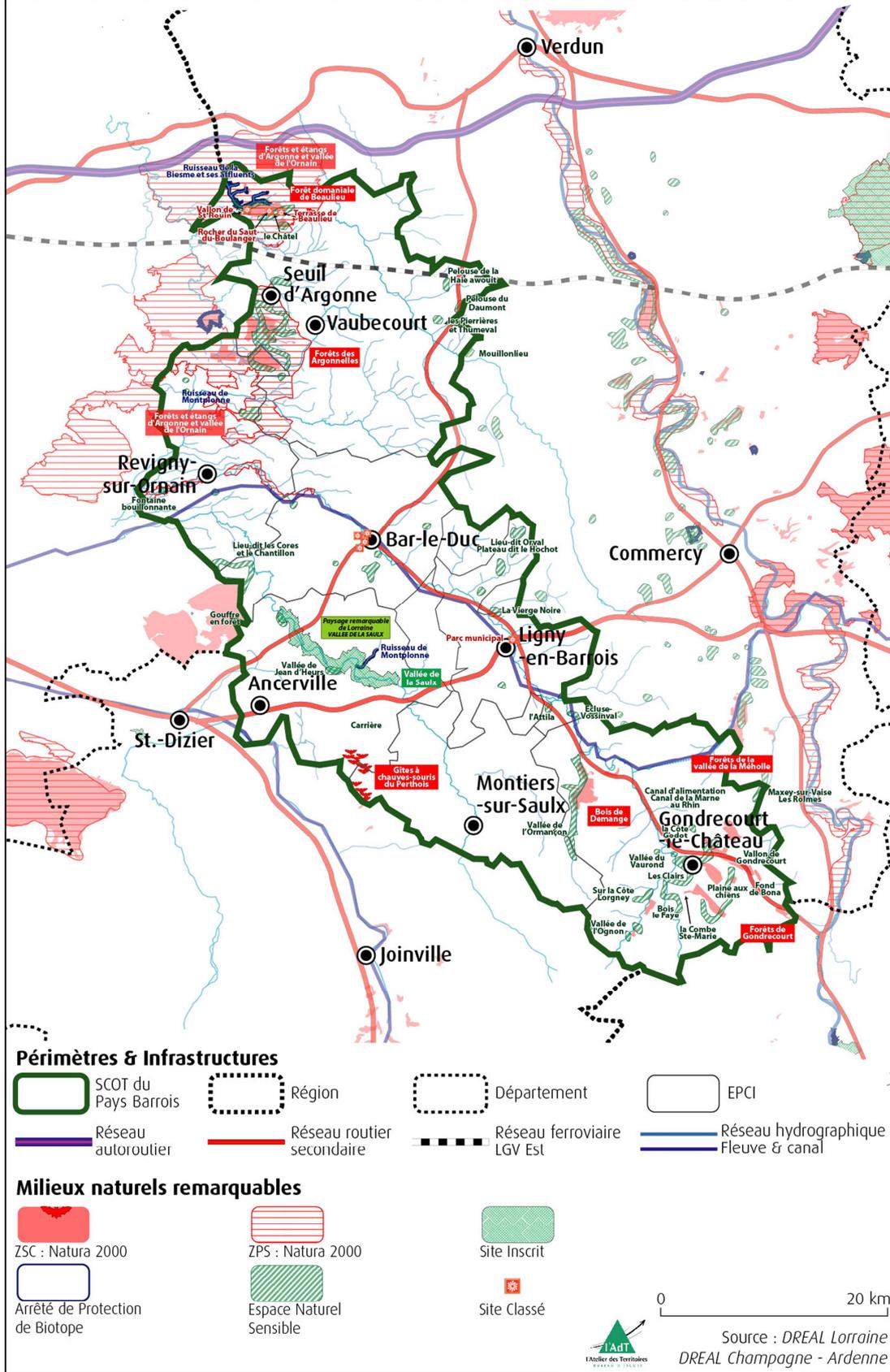
Dans le Pays Barrois, un certain nombre de sites sont inscrits ou classés au titre de la loi paysage de 1930 pour la protection du patrimoine naturel.

La Vallée de la Saulx, entre Stainville et Lisle-en-Rigault fait partie des sites inscrits pour sa richesse patrimoniale et il est projeté d'obtenir le classement de ce site.

Les sites classés sont de différentes natures : arbres (Allée des tilleuls et le Platane d'orient du jardin de la préfecture de Bar-le-Duc), parc urbain (esplanade du Château à Bar-le-Duc, Parc Municipal de Ligny-en-Barrois), sites naturels (rochers du Saut-du-Boulanger et Vallon de Saint-Rouin dans la forêt d'Argonne).

SCOT DU PAYS BARROIS

PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS



78

La préservation des Zones Humides

En vertu de leur intérêt écologique élevé, les zones humides bénéficient d'un cadre réglementaire spécifique pour leur préservation.

La convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dite convention de Ramsar vise à préserver à l'échelle planétaire les zones humides.

La liste des zones humides d'importance internationale compte un peu plus de 2000 sites répartis parmi les 163 pays signataires.

Le site des Etangs d'Argonne, protégé en tant que ZPS dans le cadre de la Directive Oiseau, fait également partie des sites labellisés Ramsar.

La protection des zones humides est aussi une obligation légale (loi sur l'eau 1992) affirmée par le SDAGE du Bassin Seine-Normandie et le SDAGE Rhin-Meuse.

Les inventaires réalisés par les agences de l'eau du Bassin Seine-Normandie et du bassin Rhin-Meuse ont permis d'identifier de nombreuses zones humides sur le territoire du Pays Barrois.

Ces zones humides correspondent à des zones forestières humides ou marécageuses et à des prairies humides (pâturées ou fauchées) situées au sein des lits majeurs d'écoulement des cours d'eau.

La connaissance des zones humides est encore partielle et hétérogène.

En plus des zones humides principales, citées précédemment, d'autres sites n'ayant pas été inventoriés peuvent être présents au sein du Pays Barrois.

Ces sites potentiels sont également protégés au titre de la loi sur l'eau de 1992, et toute opération pouvant avoir un effet sur ces écosystèmes est soumise à déclaration ou à autorisation.

Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont précisés par l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'Arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, définis notamment en fonction de leur profil hydromorphique,
- la végétation, si elle existe, est caractérisée soit par des espèces appartenant à la liste annexée au décret, soit par des communautés d'espèces végétales, appelées « habitats » caractéristiques des zones humides.

Au sein du Pays Barrois, le Plateau Valanginien d'Ancerville, l'Argonne argileuse et la limite inférieure de la Côte des Bars sont caractérisés à certains endroits par des sols hydromorphes.

Ces différents secteurs sont particulièrement susceptibles de recéler des zones humides encore non inventoriées.

Les bordures des plans d'eau (lacs, étangs, gravières) aussi, quand elles sont restées naturelles, correspondent souvent à des zones humides.

Différents peuplements végétaux vont se succéder autour de ces plans d'eau en fonction des variations progressives du gradient d'humidité des sols.

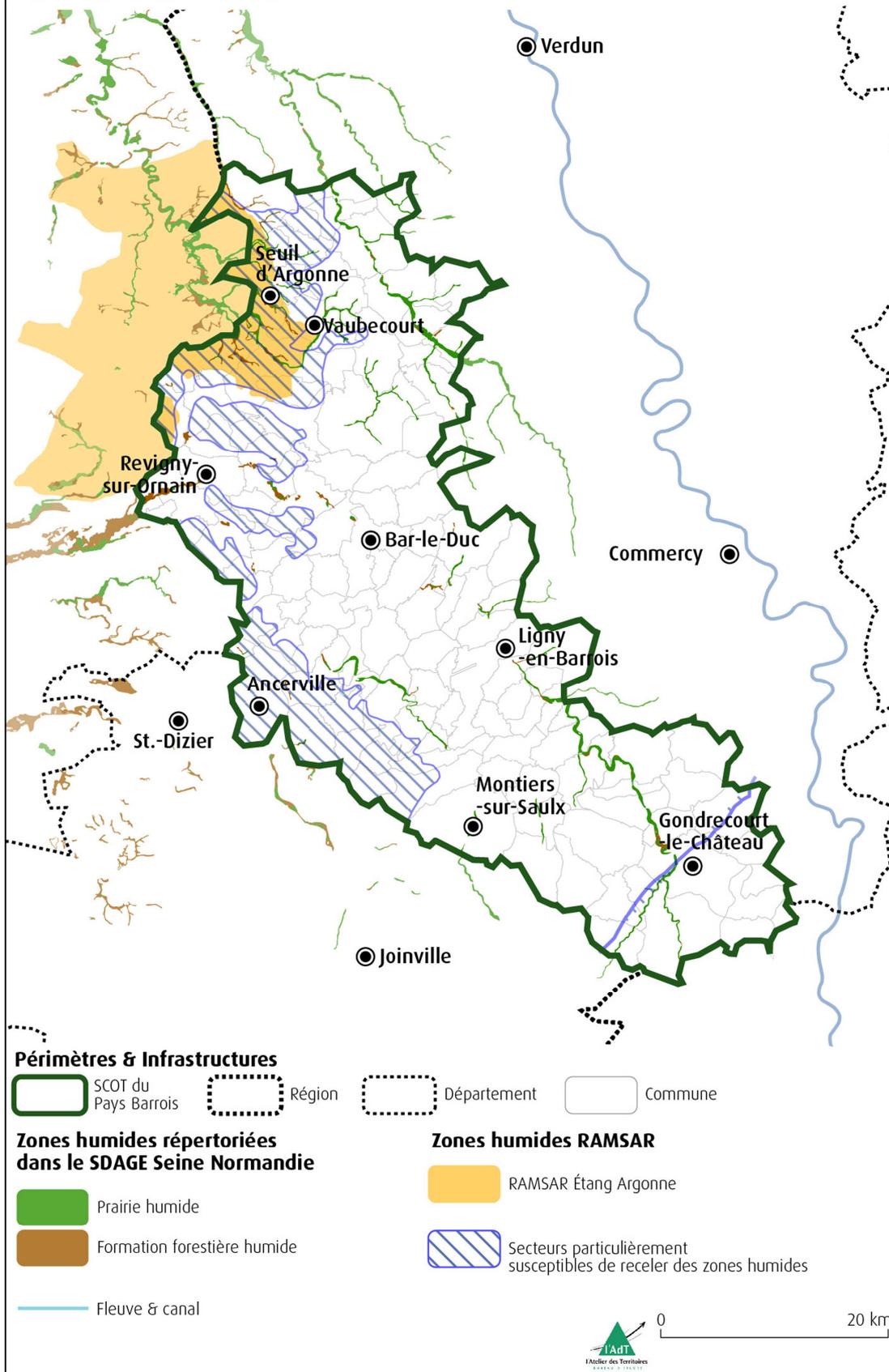
Toutefois, les zones humides peuvent se rencontrer sur tous les types de sol sur l'ensemble du Pays Barrois. Il n'existe pas aujourd'hui de cartographie précise et exhaustive des zones humides sur le territoire du SCoT.

Plusieurs études sont en cours et permettront d'améliorer la connaissance des zones humides sur le territoire :

- une étude des zones humides potentielles de la Région Lorraine,
- et une étude de terrain dans le secteur Saulx-Ornain conduite par la DDT.

SCOT DU PAYS BARROIS

ZONES HUMIDES



Les continuités écologiques

Pour assurer la fonctionnalité écologique d'un territoire, préserver certaines entités remarquables n'est pas suffisant. Il faut veiller à la mobilité des espèces sur le territoire et donc garantir des possibilités d'échanges entre les sites d'habitat.

Les milieux naturels identifiés dans le cadre des inventaires et des périmètres de protection constituent des cœurs de nature. Des espaces favorables aux déplacements doivent exister pour assurer une continuité entre ces milieux remarquables, considérés comme des points nodaux.

A côté des espaces remarquables présentés précédemment, se trouve ainsi une nature « ordinaire », sauvegardée à travers des actions de préservation et de la restauration de corridors écologiques.

Les différents types de continuums écologiques

Selon les espèces et les modalités de déplacement, les corridors peuvent concerner des milieux différents.

Les corridors aquatiques permettent le déplacement de nombreuses espèces liées à l'eau comme la Truite fario (poissons), les Martins-pêcheurs (oiseaux), le Cuivré des marais (papillons) et les amphibiens.

Le réseau hydrographique et particulièrement les vallées de l'Ornain et de la Saulx constituent les principaux corridors écologiques du territoire. Toutefois, des obstacles à la circulation des poissons (barrages) sont observés sur la Saulx et l'Ornain.

Le faible taux d'urbanisation du territoire permet des échanges libres entre les différents milieux pour la faune terrestre.

Ainsi, les échanges sont relativement libres dans la partie Nord-Ouest (Champagne Humide et Argonne) et la partie Sud du territoire (Le Perthois).

Les corridors terrestres sont néanmoins interrompus par des axes routiers (notamment la RN 4), fluviaux (le canal de la Marne au Rhin) et ferroviaire (la Ligne Grande Vitesse).

Les corridors aériens sont propres aux oiseaux, aux chauves-souris et à de nombreux insectes. Les vallées de l'Ornain et de la Saulx correspondent à des axes migratoires majeurs pour l'avifaune, ainsi qu'à une zone de stationnement, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux remarquables comme la Grue cendrée et la Cigogne noire.

Un axe majeur de déplacement pour l'avifaune, notamment pour la Cigogne noire et la Grue cendrée, permet les échanges de populations avec l'Est et l'Ouest (lac du Der et lac de Madine). De cet axe majeur, différents axes secondaires se dessinent, permettant à l'avifaune de rejoindre les vallées de la Marne et de la Meuse.

La Trame Verte et Bleue et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine

La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

Les continuités écologiques qui constituent la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Leur identification et leur délimitation doivent notamment permettre aux espèces animales et végétales dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.

Ces continuités écologiques sont identifiées par les **Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique** (SRCE), élaborés conjointement par les présidents de conseils régionaux et les préfets de région.

En Lorraine, le SRCE est élaboré par un comité régional trame verte et bleue co-piloté par l'Etat et la Région et associant différents acteurs locaux. Le Schéma est actuellement en cours d'études, et devrait entrer en application au cours de l'année 2015.

Le SRCE lorrain vise à assurer un continuum écologique à travers la région, qui se positionne comme un véritable carrefour biogéographique au cœur du continent européen.

83

Conformément à l'article L.371-3 du Code de l'Environnement, le SRCE lorrain comportera notamment :

- un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités ;
- un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors ;
- un plan d'action stratégique ;
- un atlas cartographique ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- un résumé non technique.

Le diagnostic du territoire régional porte, d'une part, sur la biodiversité du territoire, en particulier les continuités écologiques identifiées à l'échelle régionale, et, d'autre part, sur les interactions entre la biodiversité et les activités humaines.

Le volet qui présente les continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale, et qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent, précise :

- les approches et la méthodologie retenues pour l'identification et le choix des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- les caractéristiques de ces deux éléments, leur contribution au fonctionnement écologique de l'ensemble du territoire régional et leur rattachement à l'une des sous-trames suivantes : milieux boisés, milieux ouverts, milieux humides, cours d'eau.

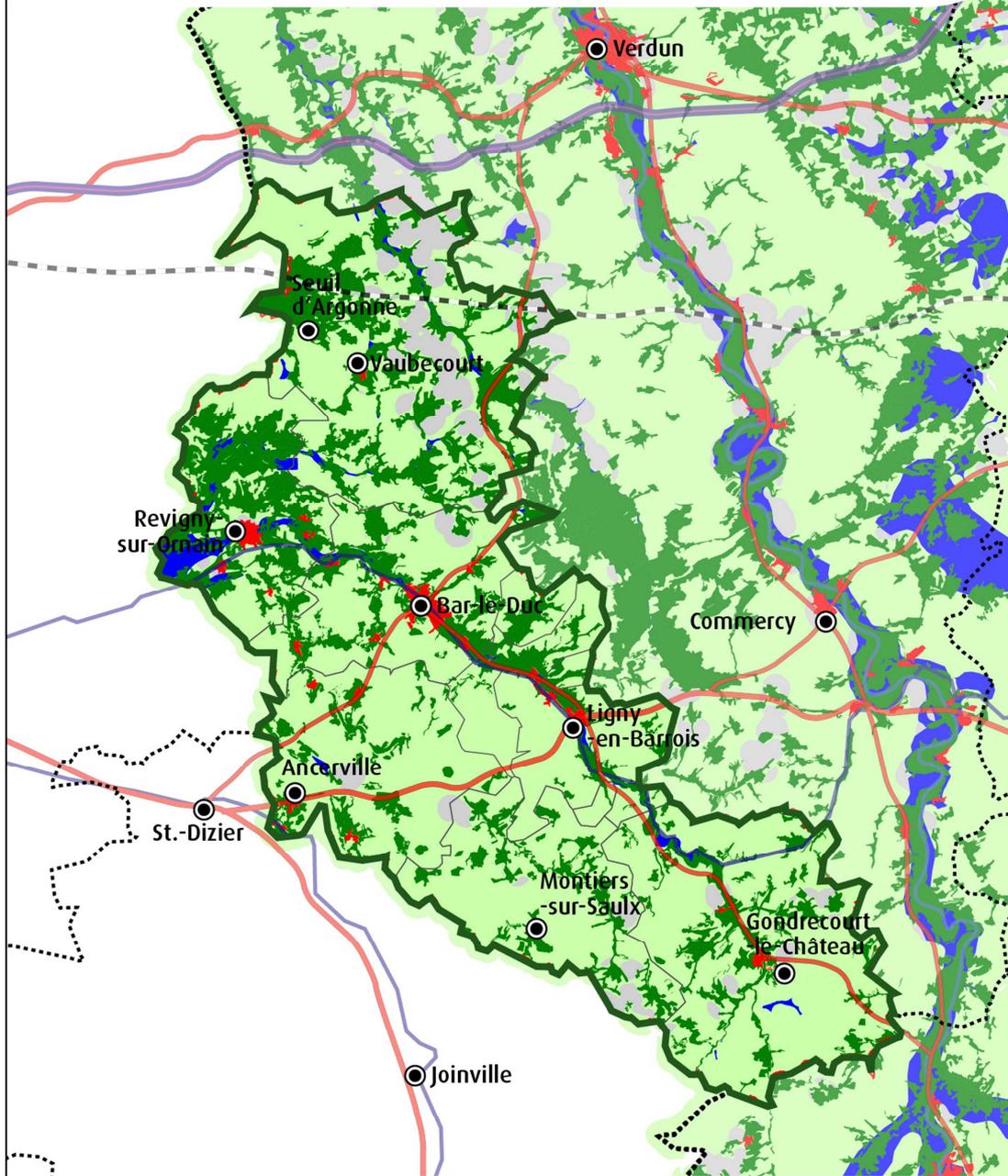
Les Schémas de Cohérence Territoriale servent de relais locaux pour la réalisation de la Trame Verte et Bleue.

Au sein du Pays Barrois, les principales fractures du continuum écologique correspondent aux infrastructures lourdes : l'axe ferroviaire LGV Est et les voiries les plus fréquentées, notamment les routes nationales R.N.135 et R.N.4.

Par ailleurs, les milieux urbanisés (comme la vallée de l'Ornain aux environs de Bar-le-Duc) et certains espaces agricoles (terres labourées, ...) constituent aussi des milieux répulsifs, notamment pour les sous-trames des milieux boisés et humides.

SCOT DU PAYS BARROIS

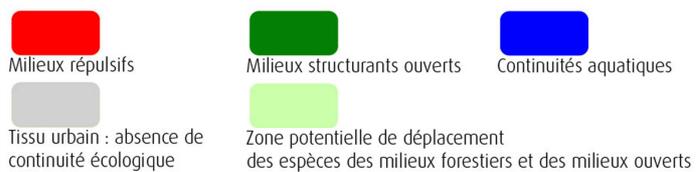
TRAME VERTE ET BLEUE



Périmètres & Infrastructures



Trame Verte et Bleue



0 20 km



Source : TVB - Région Lorraine

D. Le paysage

Synthèse des constats

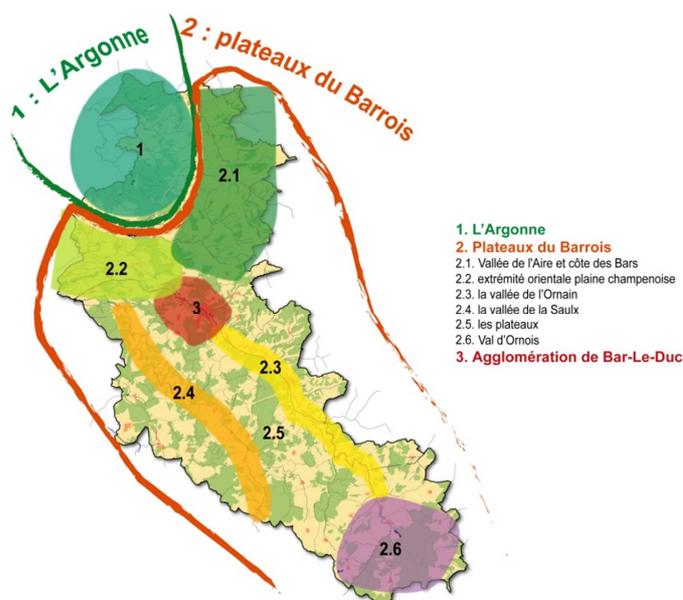
Le Pays Barrois se compose de deux principales entités paysagères : le plateau du Barrois et l'Argonne. Ces sites remarquables ont préservé leur caractère naturel.

Aujourd'hui plusieurs phénomènes menacent l'intégralité paysagère, notamment un étalement urbain non maîtrisé, les infrastructures routières, les éoliennes.

La structure, les entités et les qualités du paysage

Le département, situé sur la bordure orientale du Bassin parisien, présente une topographie rythmée par un relief de côtes qui alternent avec des plateaux et des plaines. Trois côtes boisées, au front tourné vers l'Est, structurent l'espace départemental : l'Argonne, la Côte des Bars et les Côtes de Meuse

A l'échelle du territoire, on peut différencier deux grandes unités Paysagères distinctes : l'Argonne et les plateaux du Barrois (qui comprend des sous-unités à l'échelle locale, dont l'entité paysagère très urbaine de l'agglomération de Bar-le-Duc).



Les entités paysagères du Pays Barrois

L'Argonne

À l'Ouest du département, le massif de l'Argonne découpé par l'Aisne et par l'Aire sépare la Lorraine de la Champagne. Cette entité rurale se caractérise par la présence de grandes entités boisées.

L'Argonne est brutalement interrompue vers le Sud à Seuil d'Argonne, où une plaine basse, à l'extrémité orientale de la Champagne humide, s'y substitue et se prolonge vers Revigny-sur-Ornain.

Les villages sont encore bien regroupés. Les vues sont larges et offrent de belles perspectives mais peuvent rendre toutes constructions visibles. La qualité des ensembles visuels, des villages (notamment Beaulieu-en-Argonne) forme un ensemble préservé.

Les plateaux du Barrois

De Gondrecourt-le-Château à Ippécourt, les plateaux du Barrois couvrent le Centre et une large partie du Sud meusien. Cette grande table ondulée, entaillée par la Saulx, l'Ornain et l'Aire, est limitée à l'Est par le talus sinueux de la Côte des Bars.

La vallée de l'Aire et la côte des Bars

Au nord du territoire, l'Aire parcourt le plateau du Barrois, au pied de l'Argonne et de la côte des Bars et structure cette partie nord du territoire. Les villages se succèdent au fil de l'eau et forment un ensemble paysager.

En remontant vers l'est en direction de la RD1916, le plateau agricole offre des vues remarquables, dont certaines à 360° sans obstacles. Certains villages se nichent au creux d'un vallon et sont signalés au loin par la flèche de leur clocher (Bulainville).

Les villages traversés par la "Voie sacrée" présentent une certaine homogénéité bâtie : les maisons sont, le plus souvent, accolées les unes aux autres ; le bâti ne s'étire pas, contraint par la présence d'exploitations agricoles aux portes du village (ou au centre du village et notamment à Erize-la-Grande) ; l'état du bâti se dégrade et la vacance est lisible.

Plus au sud, de Rumont à Bar-le-Duc, les vues se resserrent. Le potentiel éolien est exploité de façon significative et s'impose aux regards, parfois de façon désorganisée. Un des enjeux sur ce secteur consistera à organiser de façon cohérente le développement éolien en prenant en compte les enjeux paysagers mais aussi écologiques.

L'extrémité orientale de la plaine champenoise

Coincé entre la vallée de l'Ornain au sud, et l'Argonne au nord, ce secteur offre des paysages relativement ouverts. L'activité agricole est prégnante dans le paysage et l'implantation de certains bâtiments est parfois brutale (Bussy-la-Côte, Laheycourt, Sommeilles, ...).

A l'est, l'influence champenoise est présente. Nettancourt possède ainsi un patrimoine remarquable de maisons anciennes, à « pans de bois » (charpente de chêne et remplissage en torchis) qui mérite d'être valorisé et préservé (état de dégradation avancé pour certaines).

Au sud, la vallée de l'Ornain s'évase et le paysage industriel s'impose dans le secteur Revigny-sur-Ornain/Contrisson. En amont, les villages s'inscrivent sur les coteaux et certains offrent des perspectives intéressantes (Bussy-la-Côte) mais globalement, le mitage pavillonnaire est perceptible sur ce secteur (Varney, Bussy-la-Côte).

La vallée de l'Ornain

Les pressions sont fortes dans la vallée de l'Ornain. Elles sont le résultat du développement de l'habitat et des activités économiques en lien avec le réseau d'infrastructures (RN 135, voie ferrée, canal, ...). Ce développement se traduit par un étalement urbain le long de cet axe naturel qui aboutit dans certains secteurs à une conurbation (Ligny-en-Barrois/Velaines) et un paysage fortement industriel.

Il se traduit aussi par des constructions importantes dans certains villages et plus spécialement autour de Bar-le-Duc d'où sont issus les nouveaux habitants, posant la question de l'intégration urbaine et architecturale des nouvelles constructions.

Les villages se situent en fond de vallée (excepté Ménaucourt). Certains villages sont inscrits dans leur site, ce qui les rend remarquables : Tannois, Givrauval, Longeaux se pressent ainsi au pied des coteaux, aux débouchés de vallées transversales. Après Ligny, la vallée se resserre et l'Ornain et ses méandres offrent des perspectives remarquables.

La vallée de la Saulx

La vallée de la Saulx, de Montiers-sur-Saulx à Lisle-en-Rigault, à dominante agricole, est à l'écart des grands axes routiers et constitue une entité remarquable. Cette vallée est d'ailleurs un site « inscrit » pour la qualité des paysages de Stainville à Lisle-en-Rigault. Un boisement important se développe sur les pentes, laissant le fond de la vallée à la culture et à l'implantation des villages au fil de l'eau.

La route départementale qui serpente le long de la rivière sinueuse fait découvrir la variété des paysages traversés ; les espaces naturels alternent avec les villages typés. La vallée de la Saulx est de plus ponctuée de nombreuses richesses patrimoniales : parcs, châteaux, ponts, églises et calvaires.

Entre Ville-sur-Saulx et Rupt-aux Nonnains, les villages se trouvent en surplomb de la rivière sinueuse. Entre Rupt-aux-Nonnains et Stainville, les villages dont l'accès est commandé par un pont s'étendent en fond de vallée.

Après Stainville, la Saulx ordonne moins le paysage. Les villages restent dans l'ensemble relativement groupés et l'activité agricole est plus forte.

Les plateaux

Les plateaux sont relativement peu peuplés. Ils constituent des espaces de transition entre les deux vallées (excepté le plateau au nord de l'Ornain qui forme un ensemble assez remarquable : Salmagne, Loisey-Culey). Les vues sur le paysage agricole sont plus ou moins profondes.

Le Val d'Ornois

Le Val d'Ornois forme un ensemble visuel intéressant. Ce plateau agricole offre des vues réciproques entre certains villages (Horville-en-Ornois/Bonnet). Tout ce qui prend de la hauteur est visible de loin : éoliennes, construction neuve, alignements d'arbres (entre Houdelaincourt et Bonnet).

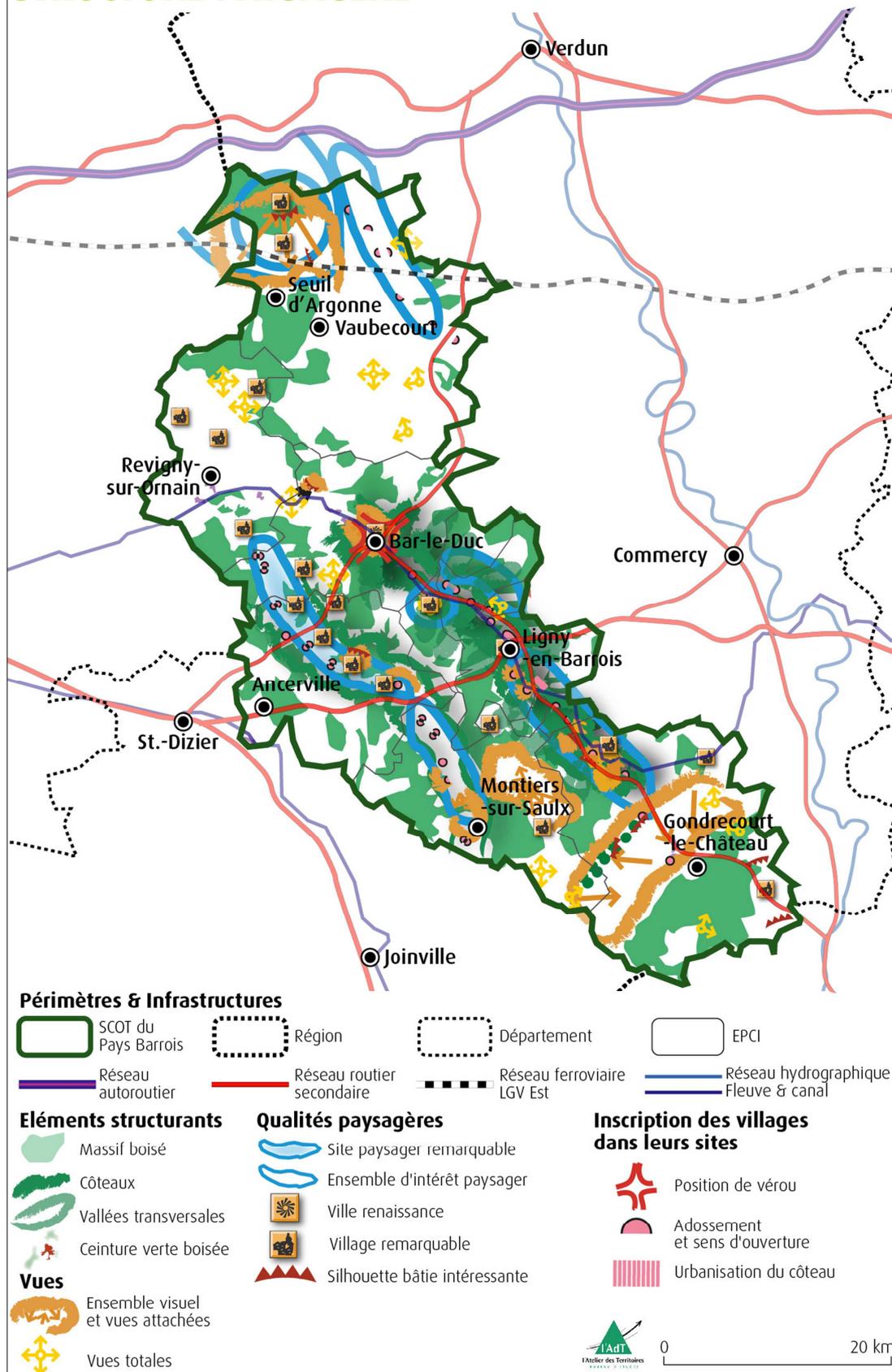
L'Agglomération de Bar-le-Duc

La ville de Bar-le-Duc occupe une position stratégique, un « verrou » capable de tenir l'accès amont de la vallée. L'agglomération s'inscrit dans son site, le long de l'Ornain et sur les coteaux. Les quartiers de la ville Haute et la Côte Sainte-Catherine sont ainsi en vis-à-vis et offrent des vues remarquables sur l'ensemble de la ville. La présence de constructions semi-temporaires sur certains coteaux est relativement visible et dégrade la qualité des sites. Une attention particulière doit être portée à ce problème pour protéger certains coteaux encore bien préservés (entrée de Fains-les-Sources depuis Véel par exemple).

Au sud, le paysage est marqué par un développement pavillonnaire sur les plateaux, fortement visible depuis la nationale et relativement uniforme de commune à commune (Véel, Combles-en-Barrois, ...).

SCOT DU PAYS BARROIS

STRUCTURE PAYSAGÈRE



Les pressions et les risques paysagers

Le paysage barrois est peu altéré et l'urbanisation de ces dernières années a été, jusqu'à présent, modérée. Toutefois, des pressions s'exercent sur le paysage et peuvent porter durablement atteinte au territoire. Celles-ci ont été identifiées et devront être clairement abordées dans le cadre du SCoT afin de limiter leurs effets :

L'étalement urbain de Bar-le-Duc et de Saint-Dizier est perceptible dans certains villages et les effets ne sont pas toujours maîtrisés : mitage pavillonnaire sur l'ensemble du Pays (relativement faible mais néanmoins présent), extensions et lotissements déconnectés du bourg, non-respect des continuités urbaines (trame viaire, règles d'alignement, formes urbaines), médiocrité-banalité-uniformité des modèles pavillonnaires et de la qualité des espaces publics, difficile insertion dans le site. L'étalement urbain doit donc être contenu et ses effets maîtrisés. La qualité architecturale et la question des formes urbaines devront être abordées.

La concentration démographique et économique dans la vallée de l'Ornain se traduit par un étalement urbain le long de cet axe naturel qui aboutit dans certains secteurs à une conurbation (Ligny-en-Barrois/Velaines). Les espaces naturels, de respiration entre les villages disparaissent ou sont grignotés ce qui compromet les paysages et l'équilibre écologique de l'Ornain.

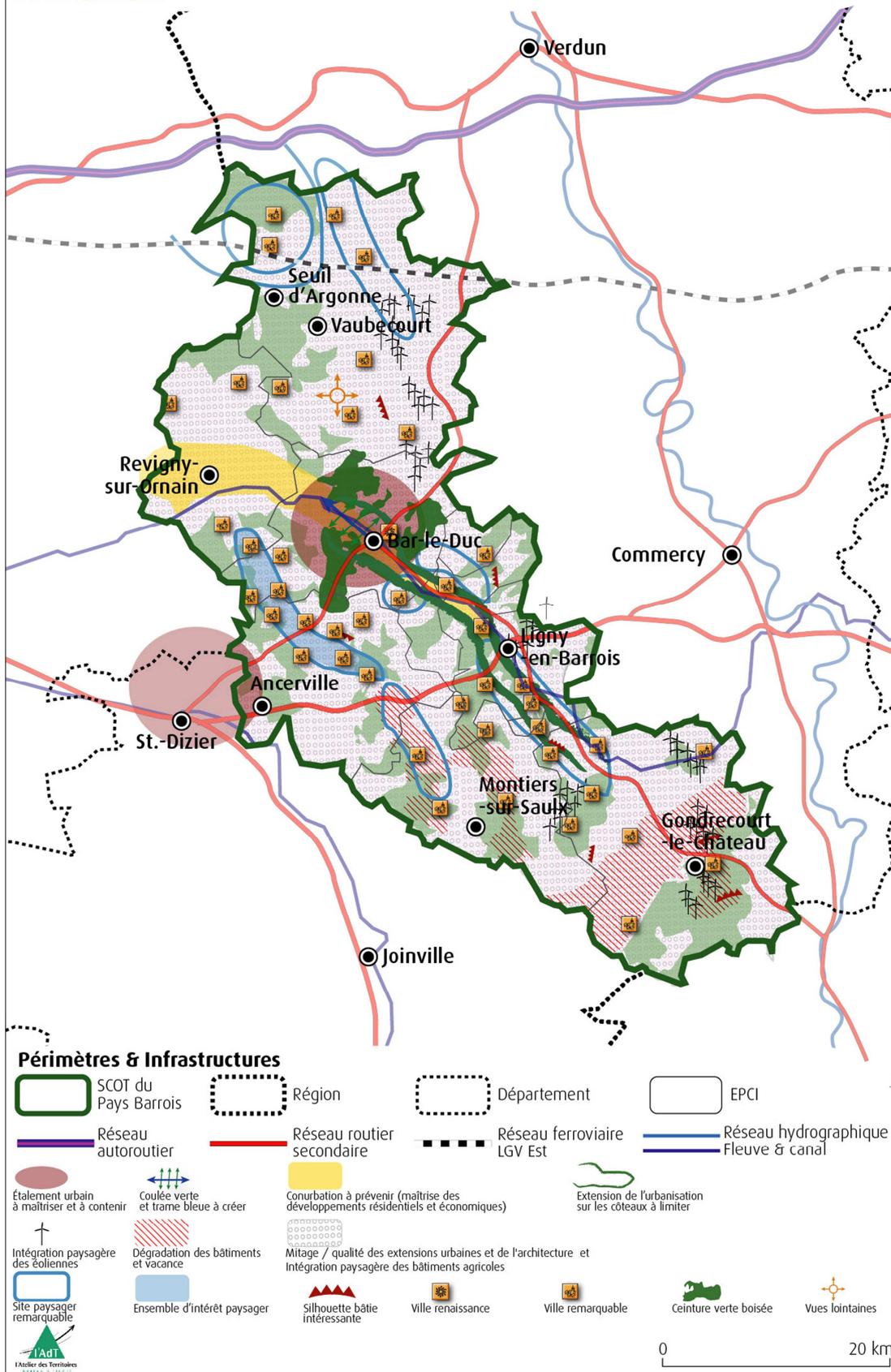
Certains sites sont particulièrement sensibles à la pression urbaine et peuvent être dégradés rapidement. L'extension de l'urbanisation progressive, anarchique (et illégale) des coteaux de Bar-le-Duc peut témoigner de cette fragilité. Ce constat vaut pour l'ensemble de la vallée de l'Ornain et de la Saulx. Ces espaces doivent être préservés car ils constituent une des richesses du paysage du territoire.

Le Pays Barrois offre une multitude de lieux très ouverts, avec des vues profondes, et des vues réciproques, ... Ce qui se construit se perçoit immédiatement et peut, là encore, dégrader un site. La question de l'implantation des éoliennes ou des bâtiments agricoles constitue un enjeu et devra être abordée pour assurer une bonne intégration paysagère in situ.

La vacance et la dégradation du bâti (au Nord et au Sud essentiellement) renvoient une image négative et devra être pris en compte dans la réflexion du SCoT.

SCOT DU PAYS BARROIS

PAYSAGE



E. L'eau, une ressource vitale

Synthèse des constats

L'eau est une ressource indispensable à l'existence de chacun des êtres vivants. L'eau constitue donc un élément central de la gestion du territoire.

Sur le Pays Barrois, s'appliquent deux Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SDAGE Seine-Normandie couvre la majeure partie du territoire et une petite portion relève du SDAGE Rhin-Meuse. Ces documents fixent les objectifs pour atteindre une bonne qualité des eaux à l'horizon 2015.

Localement, l'alimentation en eau potable et l'assainissement sont souvent traités par des petites structures et une vision plus globale serait utile pour une meilleure gestion du territoire.

La gestion de la ressource de la ressource en eau

La Directive Cadre Eau (DCE)

Dans l'Union Européenne, la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 vise à mettre en place une politique communautaire globale pour le domaine de l'eau.

Cette directive fixe des objectifs écologiques sur l'ensemble des milieux aquatiques (rivières, lacs, eaux souterraines) mais aussi des obligations de résultats portant sur 3 volets :

- stopper toute dégradation des eaux et respect de tous les objectifs assignés aux zones protégées ;
- parvenir d'ici 2015 au bon état quantitatif et qualitatif des eaux superficielles, souterraines ;
- réduire les rejets des substances prioritaires et supprimer à terme les rejets des substances "prioritaires dangereuses".

92

L'état des lieux, qui constitue la première étape, contribue à la mise en évidence des enjeux importants du bassin et à organiser la construction du plan de gestion et la définition du programme de mesure.

La Directive Cadre sur l'Eau prévoit également la réalisation d'un plan de gestion définissant les objectifs à atteindre en 2015 et d'un programme d'actions. Au sein du territoire français, les plans de gestion sont appelés SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie

Le SDAGE Seine Normandie a été approuvé en octobre 2009. Cet un outil d'aménagement vise à obtenir une meilleure gestion ressource en eau et le respect des milieux aquatiques, tout en assurant un développement économique et humain en vue de la recherche d'un développement durable.

Les orientations du SDAGE sont les suivantes :

- Mettre en place une gestion globale de l'eau et des vallées :
 - intégrer l'eau dans la conception des équipements structurants,
 - assurer la cohérence hydraulique de l'occupation des sols, limiter le ruissellement et l'érosion,
 - réduire l'incidence de l'extraction des granulats sur l'eau et les milieux aquatiques,
 - maîtriser les rejets polluants sur l'ensemble du bassin versant.
- Gérer, restaurer et valoriser les milieux aquatiques :
 - maintenir, restaurer et préserver les zones humides,
 - restaurer la fonctionnalité de la rivière,
 - restaurer le patrimoine biologique,
 - gérer les ouvrages hydrauliques en préservant la vie aquatique,
 - assurer la protection biologique et physique du milieu littoral,
 - favoriser les loisirs aquatiques dans le respect des équilibres naturels.
- Mieux connaître les loisirs aquatiques dans le respect des équilibres naturels :
 - compléter et mettre à jour les inventaires,
 - améliorer les suivis,
 - développer et divulguer les connaissances scientifiques,
 - former et informer l'ensemble des acteurs.

93

Les objectifs à atteindre en 2015 sont le bon état des eaux sur les 2/3 des cours d'eau et sur 1/3 des eaux souterraines, ainsi que la réduction des déchets de 41 substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie, a mis en évidence que les objectifs de qualité des eaux superficielles ou souterraines ne seront pas atteints pour toutes les masses d'eau d'ici 2015, en raison des usages de l'eau : agriculture, industrie, ...

Quel outil gestion du bassin versant Ornain-Saulx ?

La commission du SDAGE Seine-Normandie a identifié l'unité hydrographique du bassin versant de la Saulx comme un entité cohérente pouvant donner lieu à l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le Pays Barrois a ainsi fait l'objet d'une « Pré-étude Eau et Environnement » pouvant aboutir à l'élaboration d'un SAGE sur le périmètre du Pays Barrois et de l'unité hydrographique des bassins de l'Ornain et de la Saulx (de 2005 à 2008).

Cette étude porte sur l'ensemble du bassin versant, dont la majeure partie est dans le Pays Barrois. Elle constitue un diagnostic du fonctionnement hydrologique des cours d'eau, des activités économiques, sociales qui y sont rattachées ainsi que des structures publiques locales.

Le SDAGE Rhin-Meuse

Une petite partie du territoire au sud-est du Pays Barrois appartient au bassin versant de la Meuse et relève du SDAGE Rhin-Meuse qui a été adopté en 2009.

Ce document fixe la politique à suivre pour atteindre les objectifs de qualité et pour préserver d'une façon pérenne les milieux aquatiques.

Les sources de pollution des eaux

La pollution des eaux peut provenir de multiples origines, les activités humaines en sont souvent une des causes ; il peut alors s'agir de pollutions urbaines et domestiques, industrielles et agricoles.

La pollution domestique

Tout consommateur d'eau potable va être également producteur d'eau usée qui devra être traitée avant sa réintroduction dans le milieu naturel pour ne pas être une source de pollution des autres sources d'eau.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux communes ou aux regroupements de communes, d'assurer la collecte et le traitement des eaux usées domestiques.

Les communes doivent réaliser un zonage d'assainissement permettant de définir quels sont les secteurs compatibles avec un réseau d'assainissement collectif et ceux qui doivent être équipés par un équipement individuel.

Les eaux usées domestiques sont ainsi traitées soit par l'assainissement collectif, soit par l'assainissement non collectif.

	Nombre de communes	Population (en 2009)
Assainissement collectif	50	50 726
Assainissement non collectif	74	15 607
dont avec projet assainissement collectif	10	3844

Il faut noter que pour certaines habitations situées à l'écart des secteurs denses, l'assainissement est effectué par un système non collectif bien que la commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif.

L'assainissement collectif

L'équipement en assainissement collectif est surtout adapté aux secteurs agglomérés du territoire.

Les habitations sont alors reliées à un réseau qui conduit les eaux usées vers une station d'épuration.

Il existe une vingtaine de stations d'épuration dans le Pays Barrois, certaines ne desservent qu'une commune d'autres traitent les eaux d'un ensemble plus important.

Les stations d'épuration dont les capacités sont les plus importantes (>10 000 éq./hab.), sont concentrées dans la vallée de l'Ornain.

L'assainissement non collectif

Le Pays Barrois se compose en majorité de communes de petite taille, situées en milieu rural et qui ne sont pas raccordées à un dispositif d'assainissement collectif.

En l'absence de possibilités de raccordement à un réseau collectif, les habitations doivent disposer d'une fosse et d'un système de traitement individuel.

Une certaine partie des communes du Pays Barrois se sont associées pour mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Il existe sept SPANC intercommunaux sur le territoire du Pays Barrois :

- la Communauté de communes du Val d'Ornois,
- l'ex-Communauté de communes du Centre Ornain (devenue communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse),
- l'ex-Communauté de communes de Bar-le-Duc (devenue communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Meuse),
- le Syndicat Mixte Germain Guérard,
- le Syndicat Mixte du Val de la Saulx,
- le SMATUV (Syndicat Multiple Assainissement et Transports Urbains Verdunois),
- la COPARY (Communauté de communes du Pays de Revigny).

Pour être fonctionnel, le dispositif d'assainissement doit être adapté judicieusement en fonction des caractéristiques locales : perméabilité du sol, présence ou non d'une nappe souterraine, espace disponible.

L'assainissement non collectif peut aussi connaître de nombreux dysfonctionnements. Les branchements peuvent être déficients, ce qui peut générer des fuites directes dans le milieu naturel.

Certaines installations souffrent d'un manque d'entretien ou sont obsolètes.

Selon l'article L.1331-11 du Code de la Santé Publique, les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour des missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif

Ils peuvent aussi procéder à l'entretien et aux travaux de réhabilitation de ces installations, les frais étant à la charge du propriétaire.

Toutefois, le contrôle des installations existantes peut-être difficile à gérer et mal accepté par les propriétaires.

Actuellement, des diagnostics sont en cours de réalisation au sein des différents SPANC pour connaître l'état de l'équipement pour les habitations non reliées au réseau d'assainissement collectif.

A titre d'exemple, sur 109 diagnostics réalisés en 2011 sur le territoire de la COPARY, 104 avis défavorables ont été émis, 5 avis favorables avec réserves et aucun avis favorable.

A cela il faut rajouter 21 diagnostics initiaux réalisés dans le cadre d'une vente qui ont tous été défavorables.

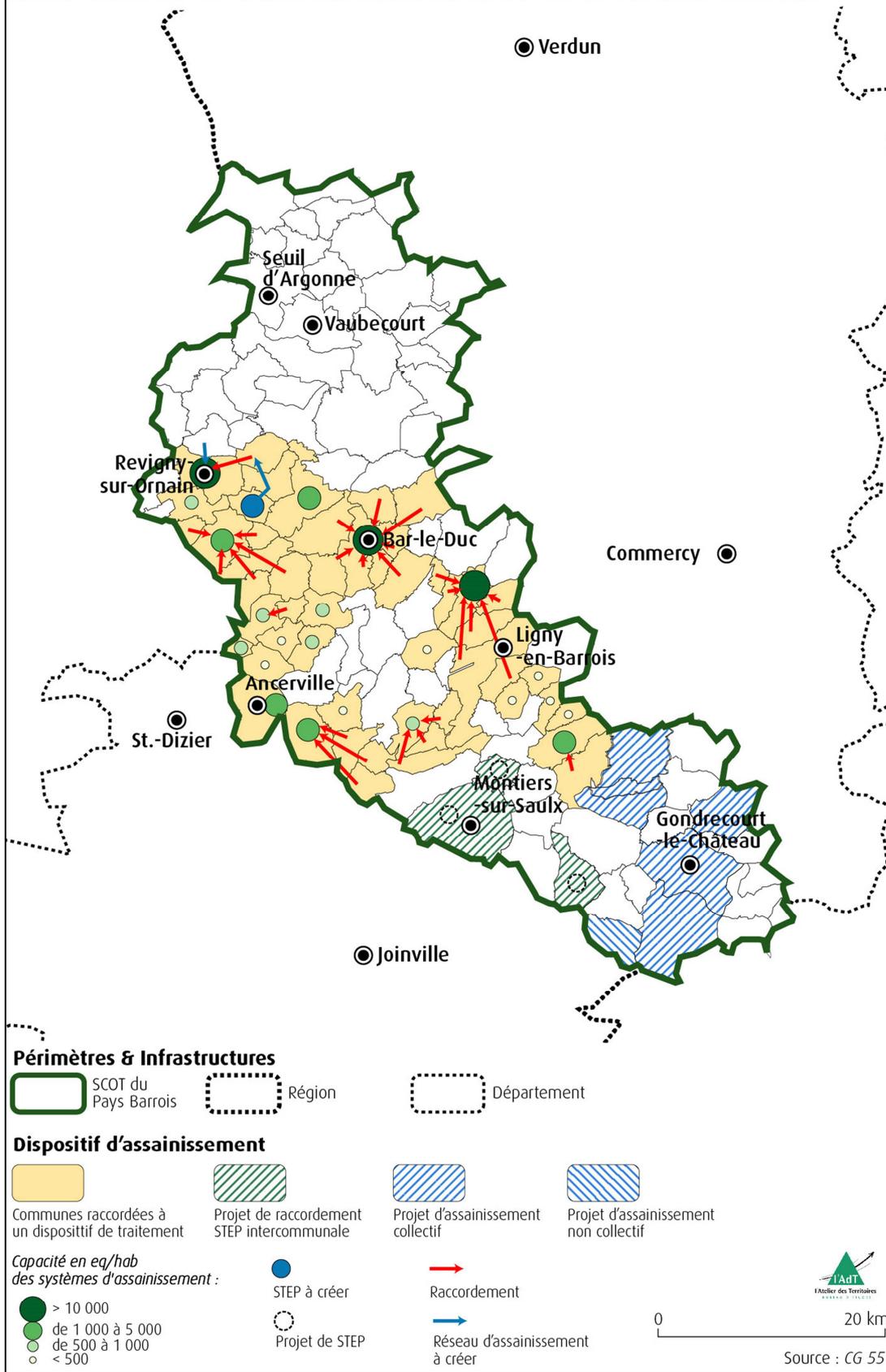
La loi « Grenelle II » a instauré l'obligation de fournir un rapport de contrôle du SPANC pour toute transaction immobilière depuis le 1^{er} janvier 2011.

Cette échéance rapprochée a tendance à accélérer les adhésions des communes à ce service et une évolution des chiffres très rapide a ainsi été constatée.

Les opérations de contrôles se poursuivent pour avoir un diagnostic complet du territoire.

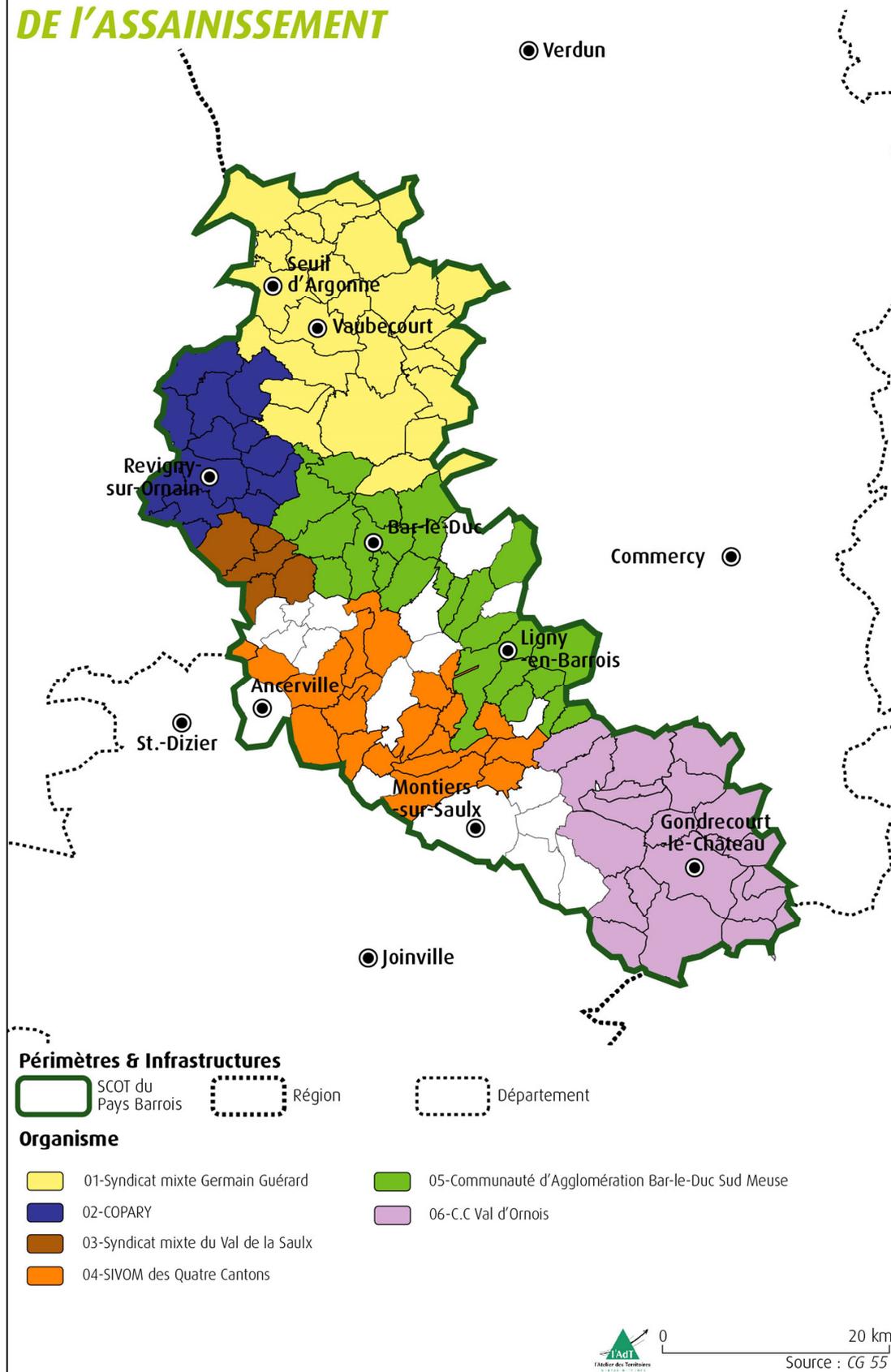
SCOT DU PAYS BARROIS

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES



SCOT DU PAYS BARROIS

ORGANISATION DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT



La pollution d'origine agricole

Les pollutions d'origine agricole sont principalement relatives aux teneurs des eaux en nitrates (liée aux excès d'intrants organiques) et en pesticides (suite au traitement des surfaces de culture). Concernant les pesticides, l'agriculture n'est pas l'unique source de pollution, les particuliers et les collectivités locales peuvent utiliser des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des jardins ou des « espaces verts ».

Ces dégradations peuvent concerner les eaux de surfaces et les eaux souterraines.

La Directive Nitrates (Directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991) vise à préserver la qualité de l'eau en Europe en prévenant la pollution des eaux souterraines et superficielles par les nitrates provenant de sources agricoles et en promouvant l'usage des bonnes pratiques agricoles.

Des campagnes de surveillance des concentrations en nitrates dans les eaux douces doivent être organisées au moins tous les quatre ans.

Ces campagnes ont pour objet d'identifier les eaux de surface et les eaux souterraines touchées par la pollution par les nitrates ou susceptibles de l'être.

Les masses d'eau du Pays Barrois ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la dernière campagne de mesures 2010-2011.

La concentration de nitrates est connue grâce à treize points de suivi pour les eaux souterraines et neuf points pour les eaux de surfaces.

Un point de suivi se situe sur le bassin Rhin-Meuse : celui des eaux de surface de Stainville, les autres sont tous localisés sur le bassin Seine-Normandie.

Deux points de suivi faisaient partie des Zones vulnérables aux nitrates en 2007 : le Champ-Mailla (à Courcelles-sur-Aire) et la rivière de l'Erzule à Erize-la-Petite.

Commune	Nom du lieu dit	Nappes phréatiques	Contexte géologique	Nb analyses 2010-2011	Conc mini 2010-2011 (mg/l)	Conc maxi 2010-2011 (mg/l)	Conc moy 2010-2011 (mg/l)
Baudignécourt	NOUVEAU FORAGE AEP	Peu profondes	Calcaires Kimmeridgien	4	9,3	11,5	9,95
Courcelles sur Aire	LIEU-DIT LE CHAMP MAILLA F1	Profondes	Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstique	6	9,9	12	11,31
Evres	SOURCE DE GRANDE FONTAINE	Peu profondes	Calcaires tithonien karstique	6	14	27	21,33
Fains-Véel	SOURCE GEMINEL	Peu profondes	Calcaires tithonien karstique	7	15,8	21,1	19,38
Gondrecourt-le-Château	STATION DE POMPAGE ALLUVIALE	Profondes	Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstique	4	10	13,5	12
Guerpont	VAU DURANT: FONTAINE DE GUERPONT	Peu profondes	Calcaires tithonien karstique	7	2	3,5	2,77
Loisey-Culey	SOURCE DES CANAUX	Peu profondes	Calcaires kimmeridgien-oxfordien karstique	6	8	22	13,7
Loisey-Culey	SOURCE DE LA CHAROTTE	Peu profondes	Calcaires tithonien karstique	6	8,1	29,7	16,77
Menaucourt	PUITS DU SIVOM DU CENTRE ORNAIN	Peu profondes	Nappe alluviale de l'Ornain	1	10	10	10
Nantois	CAPTAGE SIVOM CENTREORNAIN LES GRANDES FONTAINES	Peu profondes	Calcaires du tithonien	4	21	32	26,75
Neuville-sur-Ornain	LIEU DIT LES LONGUES RAIES PUIITS 71 356	Peu profondes	Alluvions de l'Ornain	12	26	40	33,7
Ribeaucourt	VAL ROLOT ANCIEN FORAGE AEP	Peu profondes	Calcaires du Tithonien	6	9,2	21,7	15,67
Rupt-aux-Nonains	CAPTAGE DU SYNDICAT DE STAINVILLE	Peu profondes	Calcaires tithonien karstique	7	15	26,3	21,57

Points de mesure de la concentration en nitrate des eaux souterraines

Sources : Mesure Nitrate 2010

Commune	Nom du lieu dit	Nom de la rivière	Nb analyses 2010-2011	Conc mini 2010-2011 (mg/l)	Conc maxi 2010-2011 (mg/l)	Conc moy 2010-2011 (mg/l)
Erize-la-Petite	ERIZE-LA-PETITE	L'Ezrule	12	3,4	28	16,6
Fains-Véel	Fains-Véel	L'Ornain	6	5,1	21,1	12,45
Givrauval	GIVRAUVAL	L'Ornain	12	5,3	25,6	13,48
Lisle-en-Barrois	LISLE-EN-BARROIS	L'Aisne	12	7,5	28,5	18,18
Montiers-sur-Saulx	MONTIERS-SUR-SAULX	La Saulx	12	9,4	33,4	22,17
Nettancourt	NETTANCOURT	La Chée	5	8,1	24,1	18,08
Robert-Espagne	ROBERT-ESPAGNE	La Saulx	12	13,4	26	18,783
Silmont	SILMONT	L'Ornain	6	5,4	22	13,8
Stainville	STAINVILLE	La Saulx	10	2,1	24,9	16,42

Points de mesure de la concentration en nitrate des eaux superficielles

Sources : Mesure Nitrate 2010

Concernant les pesticides, la loi fixe des limites légales de résidus de pesticides autorisés dans les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable (2µg/L par substance et 5µg/L pour la somme) et les eaux distribuées au robinet (0,1µg/L par substance et 0,5µg/L pour la somme).

Pour certains pesticides plus toxiques les résidus ne doivent pas dépasser 0,03µg/L.

Le suivi de la contamination des eaux brutes par les pesticides est une opération qui demande des analyses chimiques de pointe et qui représente un coût élevé.

De plus, l'infiltration est généralement lente, le temps de transfert et l'importance de la nappe d'eau constituant la nappe vont permettre une contamination à retardement. Le « bruit de fond » mesuré dans les nappes constitue donc le reflet des usages passés.

Les dernières campagnes de suivi réalisées sur le Bassin Seine-Normandie ont montré une situation qui n'a globalement pas beaucoup évolué entre 2007 et 2009.

Certaines mesures enregistrées au sein du Pays Barrois ont néanmoins révélées des concentrations supérieures aux limites légales autorisées.

Les actions pour limiter la pollution agricole

Au sein de la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Mission Captage, mise en place en 2002/2003 a pour objectif d'assurer la distribution d'une eau potable de bonne qualité tout en maintenant les activités agricoles sur le territoire.

Sur le Pays Barrois, la Mission Captage intervient sur 10 captages, une centaine d'exploitations agricoles sont impliquées sur une surface agricole (SAU) de 3352 ha. Ces captages assurent l'alimentation en eau potable d'environ 42 000 habitants.

Sur la base d'un diagnostic ayant identifié les pressions agricoles et non agricoles, la mission élabore un plan opérationnel pour limiter la dégradation de la ressource en eau, dont les actions ont été proposées et acceptées par les agriculteurs.

La pollution industrielle

La Directive cadre européenne sur l'eau DCE a établi une action prioritaire de recherche et de réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) par les installations classées dans chaque région française depuis 2002.

Dans le Pays Barrois, quatorze entreprises présentant des rejets polluants sont soumises à déclaration annuelle de leurs émissions.

	Bassin	Masse d'eau	Commune	Type	Action MISEN	Type de polluants *
Arcelormittal Stainless Tubes Europe	Marne/Blaise	La Marne	Ancerville	Mécanique, traitements de surfaces	Action RSDE	Cadmium/Nickel
Arcelormittal Wire France	Marne/Blaise	La Marne	Ancerville	Mécanique, traitements de surfaces	Action RSDE	nc
DHS Blanchisserie Hyris	Saulx/Ornain	Ornain	Revigny-sur-Ornain	Déchets et traitements	Action RSDE	Nickel / Plomb
Allevard Rjna	Saulx/Ornain	Ornain	Revigny-sur-Ornain	Mécanique, traitements de surfaces	Action RSDE	Cadmium / Nickel / Plomb
Lotrapes	Saulx/Ornain	Ornain	Revigny-sur-Ornain		Action RSDE	nc
Evobus France	Saulx/Ornain	Ornain	Ligny-en-Barrois	Mécanique, traitements de surfaces	RSDE Surveillance	Nickel / Nonylphénols
Essilor	Saulx/Ornain	Ornain	Ligny-en-Barrois	Industries minérales	Action RSDE	Cadmium / Mercure / Nickel / Plomb
Ecologicistic	Saulx/Ornain	Ornain	Velaines		Directives IPPC et action RSDE	nc
Arcelormittal CF	Saulx/Ornain	Ornain	Contrisson	Mécanique, traitements de surfaces	Directives IPPC et action RSDE	nc
Sodetal SAS	Saulx/Ornain	Ornain	Tronville-en-Barrois	Sidérurgie, métallurgie, coke	Directives IPPC et action RSDE	Cuivre/Plomb
Meuse Energie	Saulx/Ornain	Ornain	Tronville-en-Barrois	Déchets et traitements	RSDE Surveillance	Cadmium / Chlore / Dioxines / Fluor / Mercure / Nickel / Plomb
Rhovyl	Saulx/Ornain	Ornain	Tronville-en-Barrois	Textile et habillement, teinture, impression, laveries	Directives IPPC et action RSDE	nc
Société Renard	Saulx/Ornain	Orge	Biencourt-sur-Orge	Agro alimentaire	Surveillance des épandages	nc
Société Fromagère de Raival	Aisne Amont	Ezrule	Raival	Agro-alimentaire et boissons	Action RSDE AP Bon Etat 2015	DBO5 / DCO / Phosphore

* Le niveau d'émissions des polluants peut varier d'une année à une autre

Entreprises du Pays Barrois présentant des rejets importants et identifiées comme prioritaires dans le cadre du Plan d'actions territorialisé 2011 du MISEN de la Meuse

Sources : MISEN 2011, Registre Français des Emissions Polluantes

Ces entreprises sont pour douze d'entre-elles concentrées dans le bassin de l'Ornain, principalement le long de la vallée, à proximité des villes de Ligny-en-Barrois, de Tronville-en-Barrois et de Revigny-sur-Ornain.

La qualité des eaux superficielles

Selon l'état des lieux de 2013 du Bassin Seine-Normandie, la majorité des cours d'eau superficiels présentent une mauvaise qualité. Les paramètres déclassant sont les Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), dont les sources sont nombreuses et variées (industrielles : notamment les usines d'incinération des déchets ménagers, les cimenteries ; domestiques : chauffage, cuisson ; ou liées aux transports). Ces polluants sont présents dans l'ensemble des bassins versants.

En dehors de la pollution par les HAP, la qualité chimique des cours d'eau est plutôt bonne sur l'ensemble du Pays Barrois.

L'état écologique des cours d'eau est « moyen » ou « bon » pour la majorité des cours d'eau. Ce sont notamment les vallées de l'Ornain (à proximité de Bar-le-Duc), de la Saulx et une partie des masses d'eau de l'Argonne qui présentent un état moyen.

L'état biologique des eaux superficielles est majoritairement « bon » voire « très bon ». Certains secteurs présentent toutefois des états « moyen » comme la vallée de l'Ornain aux abords de Bar-le-Duc, ou médiocre comme le ruisseau de l'Orge (avant de se jeter dans la Saulx).

Au Sud-Est du territoire, les sources et les cours d'eau appartenant au Bassin Rhin-Meuse présentent bénéficient d'un « bon état » pour la majorité des paramètres.

La qualité des eaux souterraines

Les masses d'eau souterraines appartenant au Bassin Seine-Normandie peuvent être dégradées, principalement par la présence de pesticides en concentration excessive.

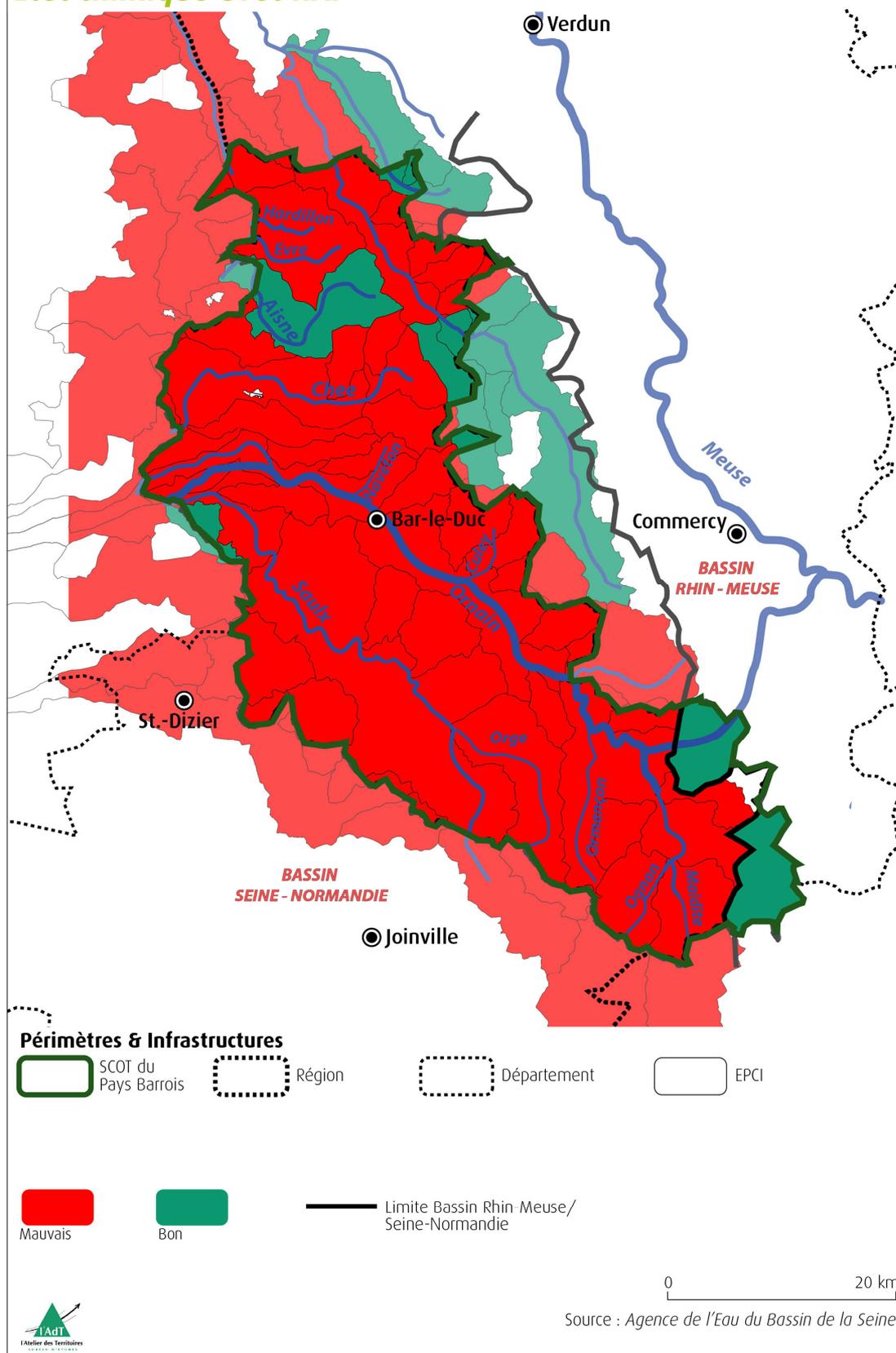
La nappe d'eau des Calcaires du Tithonien Karstique (entre la Seine et l'Ornain, et entre l'Ornain et la limite du district) qui affleure sur la majeure partie du Pays Barrois, fait partie des masses d'eau dégradées : sa concentration en pesticides dépasse la valeur seuil (> 0,5 µg/L pour le total des pesticides quantifiés).

Les masses d'eau situées au Sud-Ouest du territoire du SCoT (Albien Néocomien Libre entre Seine et Ornain, Calcaires Kimmeridgien - Oxfordien Karstique entre Seine et Ornain) présentent également des concentrations excessives en pesticides.

Au Nord-Ouest et à l'Est du Pays Barrois, les masses d'eau de l'Albien-Néocomien Libre (entre l'Ornain et la limite de district) et des Calcaires Kimmeridgien - Oxfordien Karstique (au Nord-Est du district) ont un meilleur état chimique, puisque les concentrations mesurées se situent en-dessous des seuils de qualité.

SCOT DU PAYS BARROIS

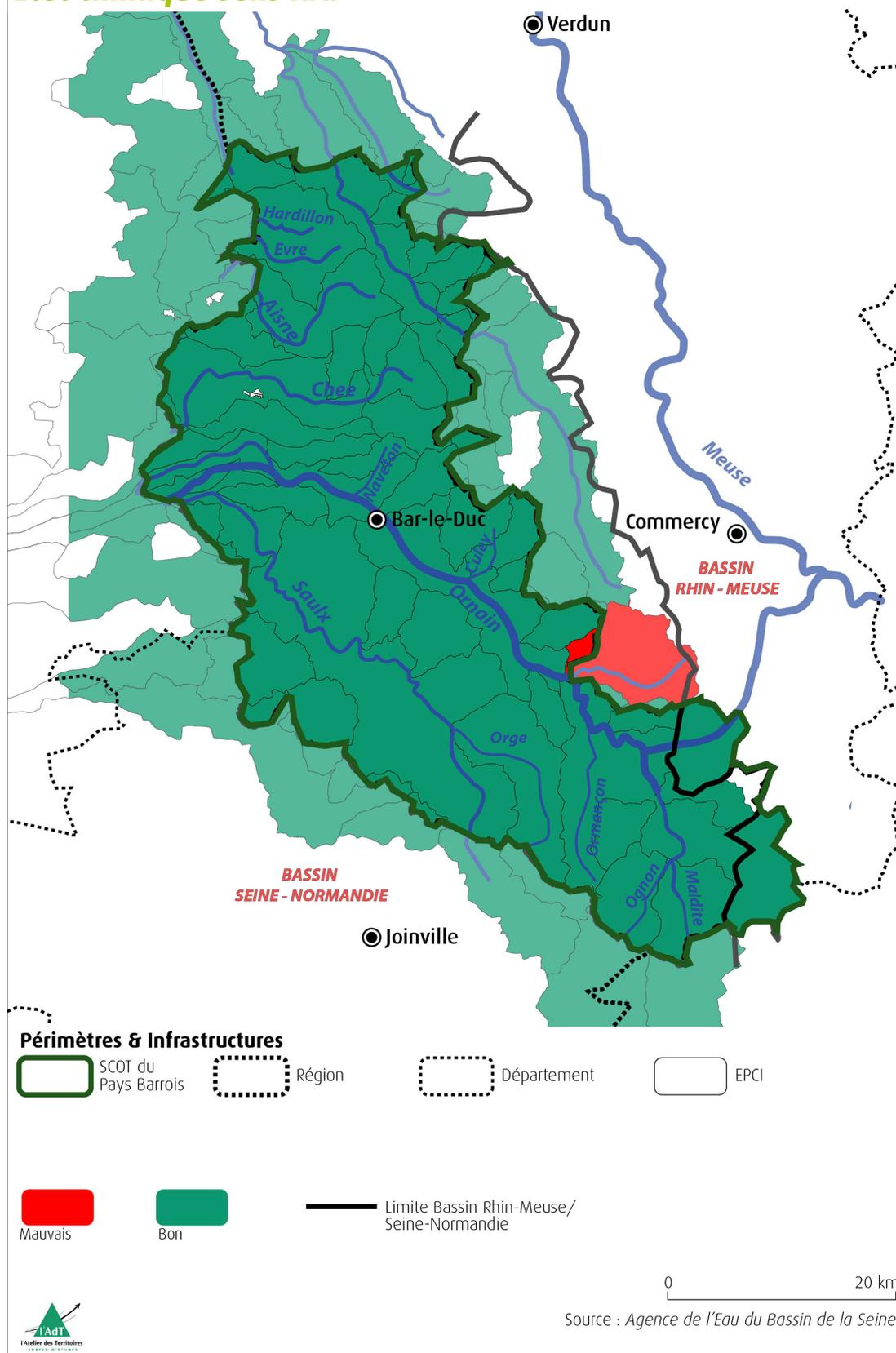
QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES
Etat chimique avec HAP



103

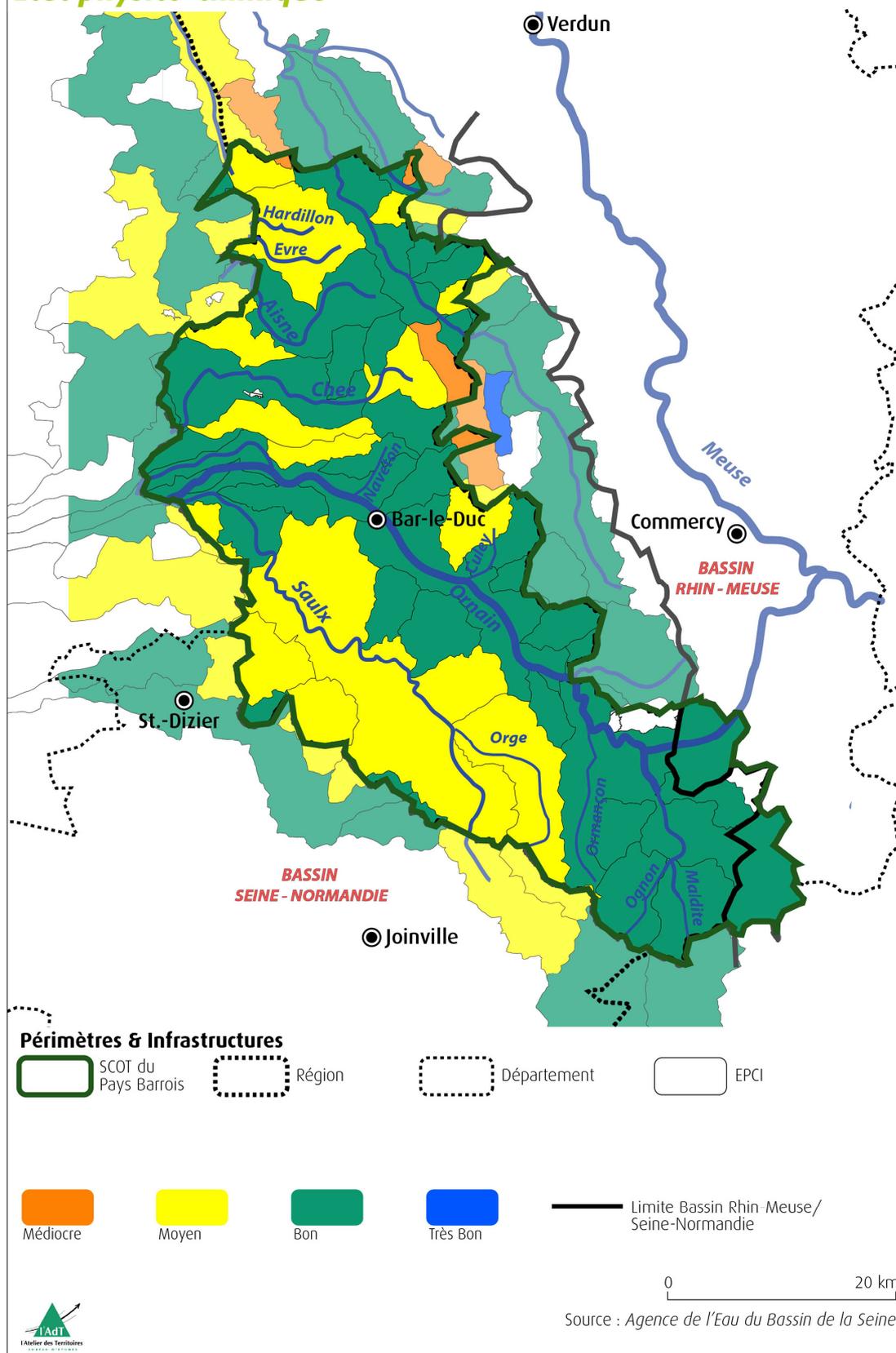
SCOT DU PAYS BARROIS

QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES
Etat chimique sans HAP



SCOT DU PAYS BARROIS

QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES Etat physico-chimique

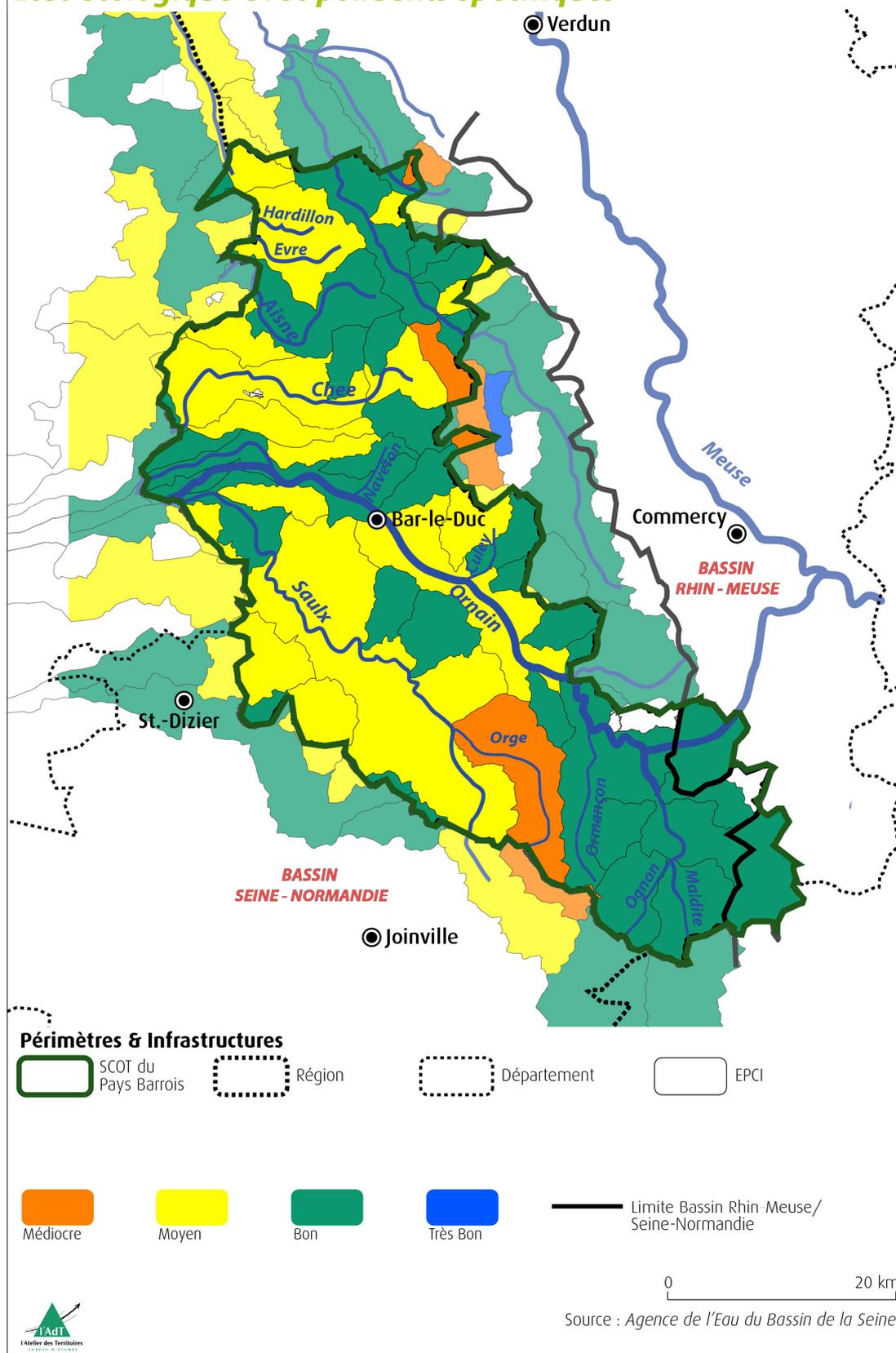


105

SCOT DU PAYS BARROIS

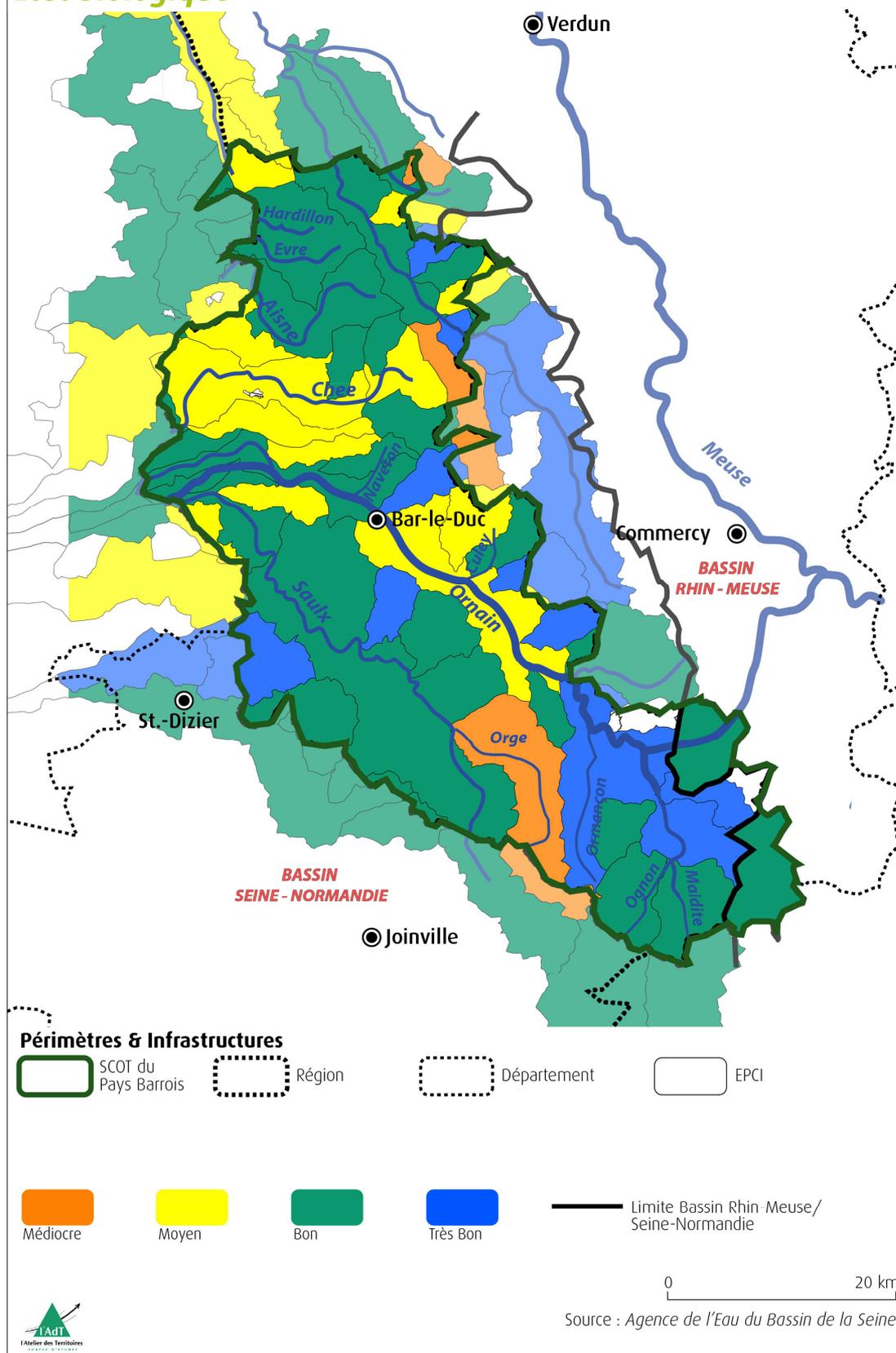
QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

Etat écologique avec polluants spécifiques



SCOT DU PAYS BARROIS

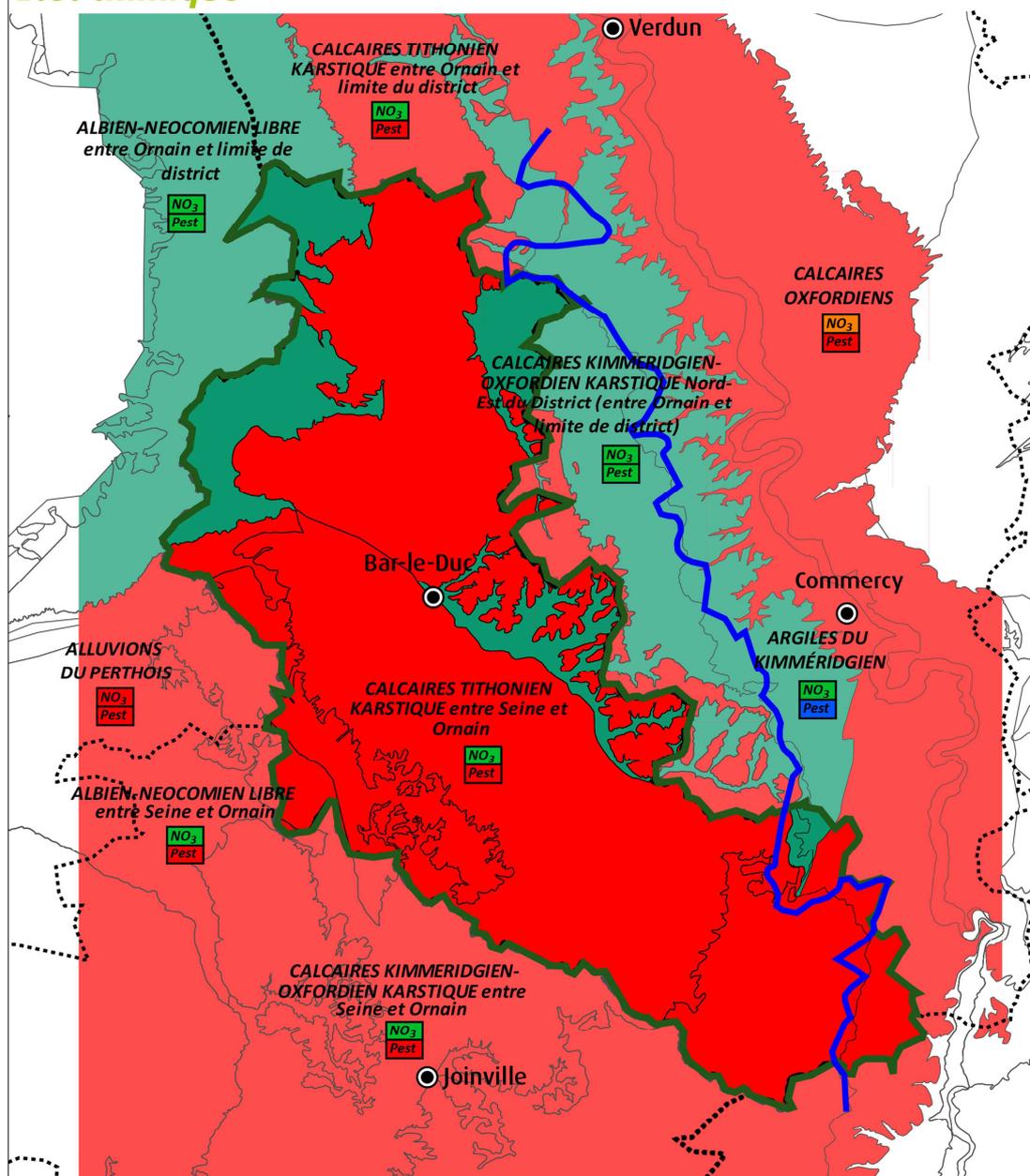
QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES Etat biologique



SCOT DU PAYS BARROIS

QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Etat chimique



Périmètres & Infrastructures

SCOT du Pays Barrois

Région

Département

EPCI

Concentration en Nitrate

Concentration en Pesticides

Limite Bassin Rhin-Meuse/ Seine-Normandie

Inférieur à la valeur seuil (Bassin Seine Normandie)

Supérieur à la valeur seuil (Bassin Seine Normandie)

entre 0,5 et 0,75 VS (Bassin Rhin Meuse)

entre 0,25 et 0,5 VS (Bassin Rhin Meuse)

Pas mesurable

0 20 km



Source : Agence de l'Eau du Bassin de la Seine

L'alimentation en eau potable

La filière alimentation en eau potable correspond à l'ensemble des actions qui permettent de produire une eau conforme à la consommation humaine (selon les normes de potabilité en vigueur) à partir d'une eau brute.

Un certain nombre d'équipements et de services sont indispensables à ce processus qui s'organise selon trois étapes distinctes jusqu'à la distribution au consommateur :

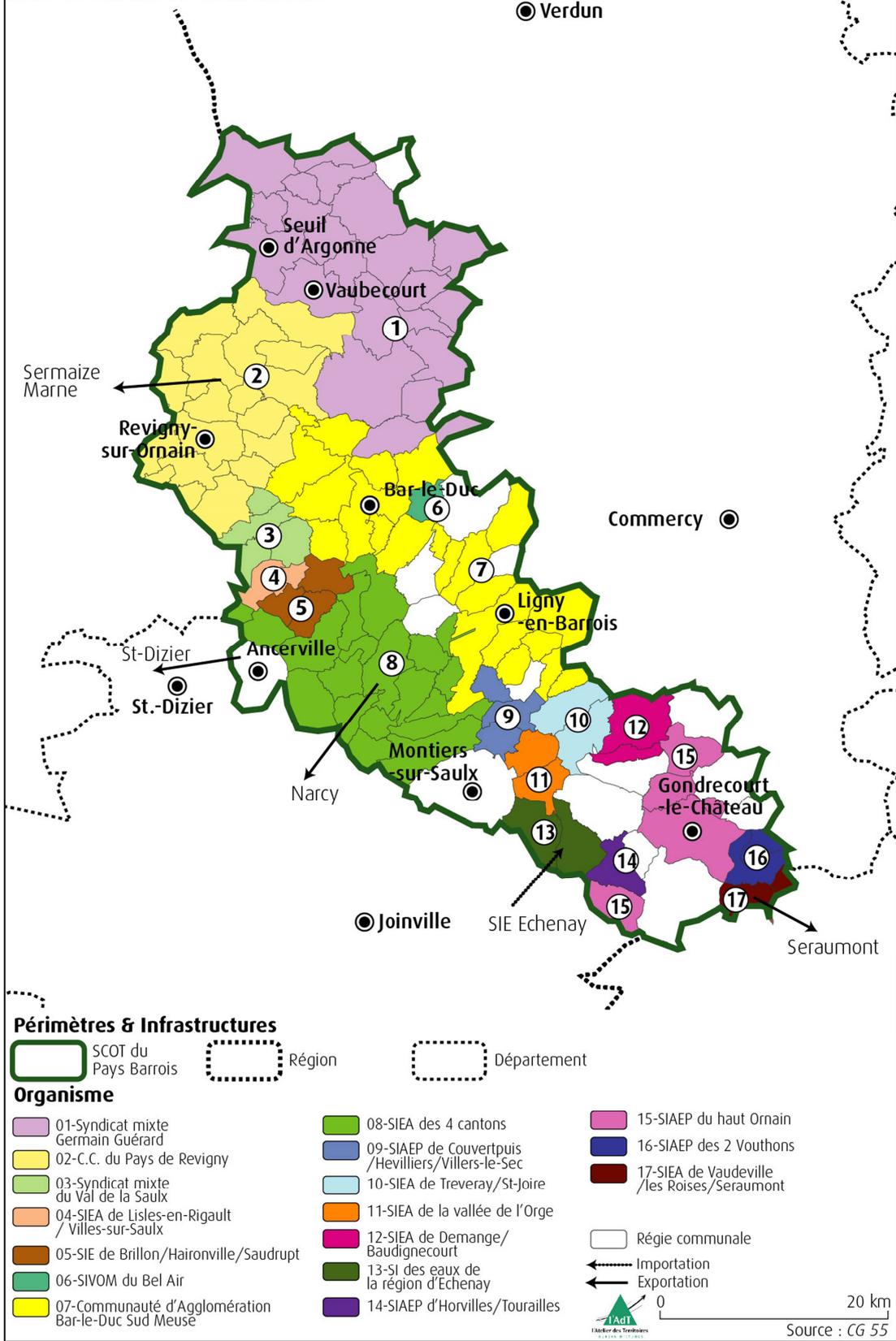
- Captages,
- Traitement pour potabiliser l'eau,
- Adduction (transport et stockage).

Nom collectivité	Type collectivité	Nb de communes adhérentes du service	EPCI adhérents du service	Pop. servie sans double compte	Ouvrages de Prélèvement
Syndicat Intercommunal d'A.E.P. de Baudignecourt/Demange	SIVOM	2		653	1
Syndicat des eaux de Vaudeville - Les Roises - Seraumont	SIVOM	3		154	1
SIVOM des Quatre Cantons	SIVOM	20		6919	1
Syndicat des eaux et d'assainissement de la Vallée de l'Orge	SIVOM	2		260	2
Syndicat Intercommunal d'A.E.P. de Tréveray/Saint-Joire	SIVOM	2		989	1
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de Lisle-en-Rigault/Ville-sur-Saulx	SIVOM	2		864	1
Syndicat Intercommunal d'A.E.P. des Vouthon	SIVU	2		137	1
Syndicat Intercommunal des eaux du Haut Ornain	SIVU	4		1237	3
Syndicat d'adduction d'eau de Brillon/Haironville/Saudrupt	SIVU	3		1416	2
Syndicat des eaux de Horville-Tourailles	SIVU	2		702	2
Syndicat Intercommunal d'A.E.P. de Hevilliers/Couvertpuis/Villers-le-Sec	SIVU	3		376	1
Syndicat Mixte Germain-Guéraud	Syndicat Mixte	34	2	6741	4
Syndicat mixte des eaux du Bel Air	Syndicat Mixte	2	1	662	1
ex-communauté de communes de Bar-le-Duc	Communauté de communes	9		24752	10
ex-communauté de communes du Centre Ornain	Communauté de communes	12		9442	6
Communauté de communes du Pays de Revigny	Communauté de communes	15		8005	7
Régie communale autonome	Commune	1		5806	17

Structures organisatrices de l'alimentation en eau potable

SCOT DU PAYS BARROIS

ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE



Pour tous les groupements chargés de l'alimentation en eau potable, l'organisation est gérée en régie. Chacune des structures communales ou intercommunales s'occupe des trois phases de l'alimentation en eau potable : production, transfert et distribution.

Dans le Pays Barrois, plusieurs services de production sont destinés à un petit nombre d'habitants. Il peut s'agir d'un syndicat mixte regroupant moins de deux ou trois communes et moins de 500 habitants ou de communes isolées ayant développé leur service en régie.

Cette disparité des unités distributrices ne permet pas toujours de professionnaliser les Services de Distribution des Eaux.

Les sites de captage

Au sein du Pays Barrois, soixante-trois captages ont été inventoriés.

Parmi ceux-ci, cinquante-quatre appartiennent au bassin versant de la Saulx et neufs font partie des autres bassins versants (celui de l'Aire au nord-ouest, de la Marne à l'est et du Bassin Rhin-Meuse au sud).

Répartition des captages AEP	
Bassin Saulx-Ornain	54
Bassin de l'Aire	1
Bassin de la Marne	2
Bassin Rhin-Meuse	6

Le Comité Départemental de l'Eau (CODEAU) travaille activement à la mise en place des procédures de protection des captages.

111

En 2008, sur le Pays Barrois, 25 Déclarations d'Utilité Publique (DUP) avaient abouti à la mise en place de périmètres.

Pour 33 autres captages, les périmètres avaient été établis par l'hydrogéologue et les procédures réglementaires sont à différents stades d'avancement.

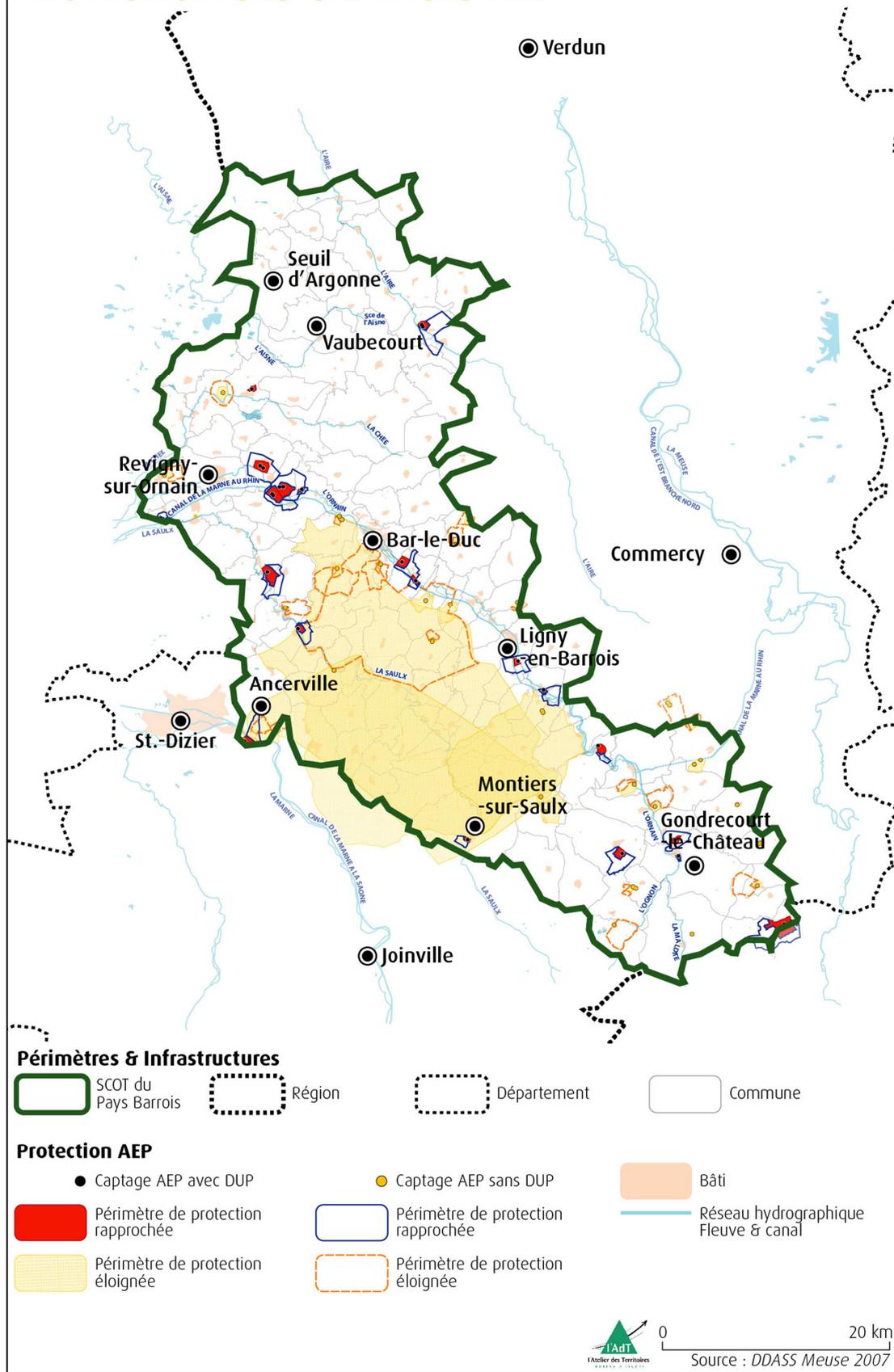
Pour 5 captages situés sur la CC du Val d'Ornois, la procédure n'a pas encore été initiée.

En milieu karstique, la protection des captages pose un problème lié à l'étendue du secteur pouvant être sensible à une pollution.

Le Pays pourrait s'avérer être une structure intéressante pour la mise en place d'un contrat de nappe.

SCOT DU PAYS BARROIS

PROTECTION DES CAPTAGES AEP



Traitement

Le traitement des eaux brutes permet d'assurer la potabilité et de veiller à ce que la qualité soit adaptée pour une consommation humaine.

Le traitement des eaux brutes est réalisé par les Usines de Production de l'Eau Potable (APEP) qui sont associées aux différents sites de prélèvement.

Distribution et transports

Le rendement des réseaux est un problème pour plusieurs structures organisatrices de l'alimentation en eau potable.

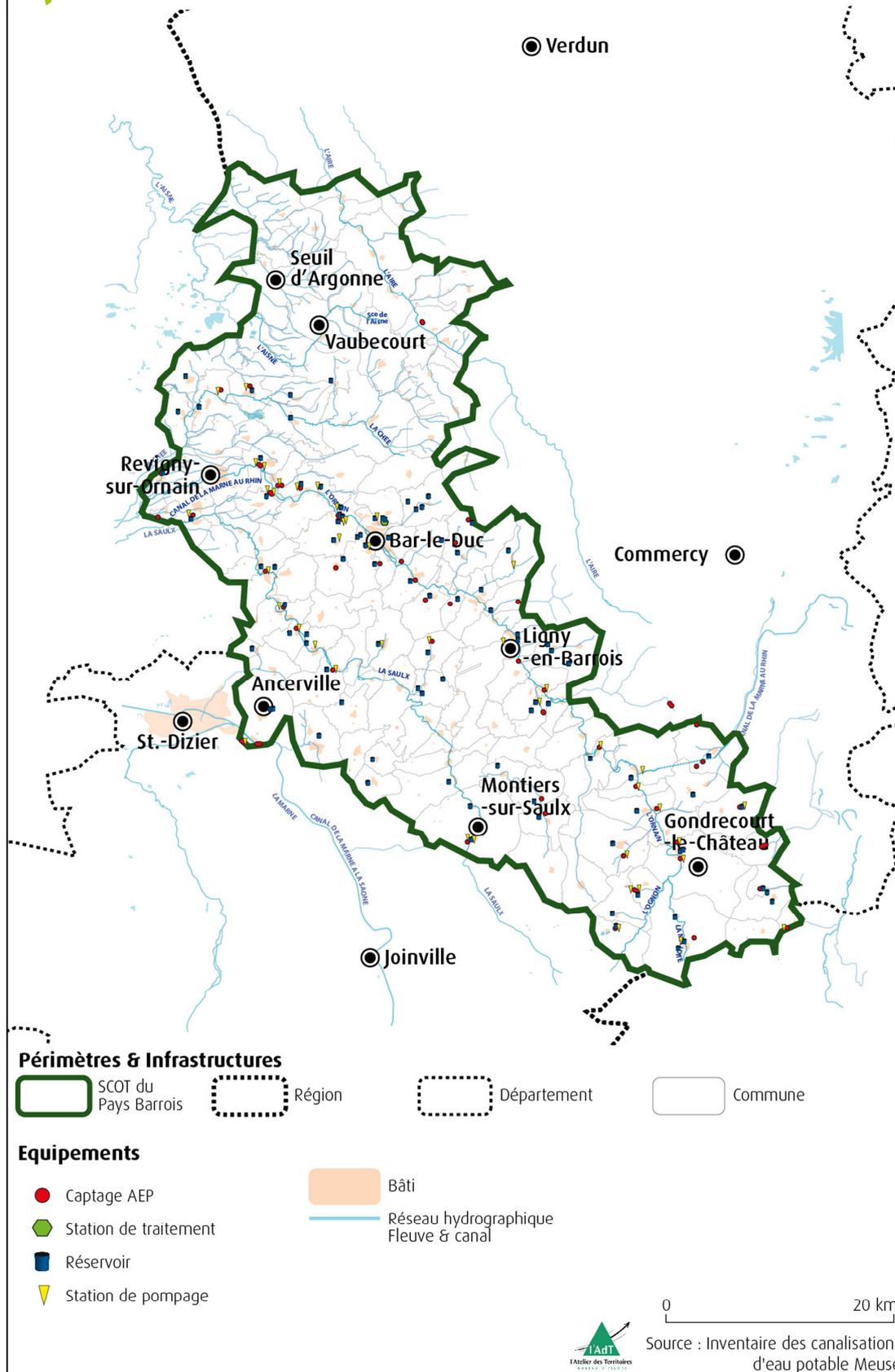
Les rendements peuvent être faibles, quelque fois de 50% ou inférieurs, comme pour la CC de la Saulx et du Perthois meusien. Ces faibles rendements sont souvent liés à la présence de nombreuses fuites, les structures de gestion ne disposant pas de ressources suffisantes pour une amélioration du réseau sans élévation du prix de l'eau.

Par ailleurs, les réseaux de distribution souffrent d'une insuffisance d'interconnexions. Dans le cas de pénuries locales, il n'est pas possible de compenser en important de l'eau d'un réseau voisin (manque de sécurité de la ressource).

Le Pays correspond à un territoire pertinent pour la gestion d'un réseau d'alimentation en eau, la structure intercommunale pourrait ainsi être gestionnaire d'un schéma de cohérence des interconnexions des réseaux d'eau.

SCOT DU PAYS BARROIS

EQUIPEMENTS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



F. Les nuisances et pollutions

Synthèse des constats

Les transports routiers sont les principaux responsables des nuisances sonores et de la dégradation de la qualité de l'air.

En raison du caractère rural du Pays Barrois et d'un trafic routier relativement peu élevé, ces nuisances se concentrent essentiellement en quelques secteurs spécifiques dans les centres urbains et le long des infrastructures les plus importantes.

Les deux stations de mesure pour la qualité de l'air enregistrent de relativement faibles concentrations des polluants atmosphériques.

Seules quelques infrastructures (RN4, RN135 et LGV) doivent faire l'objet d'un plan de prévention du bruit.

Le bruit

Le bruit est considéré par les Français comme la principale nuisance environnementale ressentie au quotidien. Les principales émissions de bruit sont les transports (routier, ferroviaire, aérien, ...), les activités économiques (établissements industriels, chantiers, loisirs, ...) et les activités domestiques.

Concernant les voies de transports, l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2011 a mis à jour le classement sonore des infrastructures de transports dans le département de la Meuse. Il définit les secteurs affectés par le bruit d'après les niveaux d'émissions sonores des infrastructures en période diurne (6h00-22h00) et nocturne (22h00-6h00).

Les voies concernées par le classement sont :

- les routes et les rues de plus de 5 000 véhicules par jour,
- les lignes ferroviaires interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les infrastructures en projet sont également intégrées

Dans le Pays Barrois, les lignes ferroviaires concernées sont la LGV Est, et la ligne Nancy-Paris qui passe par Bar-le-Duc.

Parmi les infrastructures routières, les voies classées sont :

- la RN 4 qui traverse latéralement le Pays Barrois,
- les RN 135, RD 964 et RD 1 desservant la zone la plus peuplée de la vallée de l'Ornain,
- et la RD 635 en direction de Saint-Dizier.

En application de la directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, des cartes du bruit stratégiques doivent être élaborées pour les infrastructures routières qui supportent un trafic de plus de 6 millions de véhicules par an.

Dans le Pays Barrois, seule la RN 4 se trouve dans le champ d'application de la directive, pour le tronçon situé à l'est de l'échangeur de Ligny jusqu'à Saulvaux.

Dans une seconde échéance, la directive prévoit d'étendre la réalisation des cartes du bruit aux infrastructures supportant un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an.

Un plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement concernant les infrastructures de transport (RN4, RN135 et la LGV) devra être arrêté en début d'année 2014.

La pollution de l'air

La prise de conscience de la croissance des émissions atmosphériques dues aux activités humaines et de leurs effets potentiellement néfastes pour la santé a conduit à établir des normes de qualité à respecter.

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) transcrit au niveau national les réglementations internationales et européennes.

Conformément à la Loi, la Région Lorraine s'est dotée d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air. L'association Air Lorraine a en charge cette surveillance pour le département de la Meuse.

Au sein du Pays Barrois, deux stations de mesures suivent en continu les concentrations atmosphériques de plusieurs polluants (Monoxyde de carbone, Dioxyde d'Azote, Dioxyde de Soufre, Monoxyde d'azote, Ozone, Particules en suspension PM10, Particules en suspension PM2,5).

La station de Bar-le-Duc est située dans un milieu urbain, l'air est prélevé légèrement en retrait par rapport à une voie de circulation au trafic moyen.

En service depuis 2011, le site de Houdelaincourt est dans un contexte rural et dégagé, à l'écart de l'influence du trafic automobile et des sources industrielles.

STATION DE BAR-LE-DUC (concentrations mesurées en µg/m3)																
	j-10	f-10	m-10	a-10	m-10	j-10	j-10	a-10	s-10	o-10	n-10	d-10	j-11	f-11	m-11	a-11
NO	22	13	12	10	7	7	6	6	9	19	17	31	24	24	29	12
NO2	31	26	26	25	16	15	13	11	16	22	10	34	28	28	31	30
O3	26	44	49	55	52	59	54	47	37	26	29	20	29	29	27	45
CO	415	386	238	201	154	124	110	87	148	347	288	356	311	353	310	239
SO2	2	2	3	1	1	1	1	1	2	2	2	1	2	2	2	2

116

STATION DE BAR-LE-DUC (concentrations mesurées en µg/m3)																					
	a-11	m-11	j-11	j-11	a-11	s-11	o-11	n-11	d-11	j-12	f-12	m-12	a-12	m-12	j-12	j-12	a-12	s-12	o-12	n-12	d-12
NO	7	5	6	6	5	11	11	30	8	19	21	19	7	4	5	5	7	10	16	19	13
NO2	22	16	14	15	12	19	24	33	18	26	36	37	29	17	12	11	9	13	29	27	23
O3	59	69	55	52	47	38	28	11	41	32	30	36	59	64	48	54	53	44	27	24	40
CO	239	188	179	143	139	138	186	416	nc												
SO2	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	4	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0

STATION DE HOUDELAINCOURT (concentrations mesurées en µg/m3)																					
	a-11	m-11	j-11	j-11	a-11	s-11	o-11	n-11	d-11	j-12	f-12	m-12	a-12	m-12	j-12	j-12	a-12	s-12	o-12	n-12	d-12
NO	1	0	0	0	0	0	0	5	1	2	3	3	2	2	2	2	2	2	3	2	2
NO2	8	3	1	2	2	3	5	19	4	10	14	13	8	4	2	3	3	5	9	8	7
O3	83	89	73	68	66	62	52	27	55	46	48	60	77	81	62	66	73	70	48	45	54
CO	225	164	129	123	113	69	86	206	nc												
SO2	2	1	1	2	1	2	2	5	0	1	6	1	1	1	1	0	0	2	2	2	2
PM2,5	16	9	9	8	13	12	7	13	5	nc	nc	25	16	nc							

Concentrations mensuelles des polluants atmosphériques relevées au niveau des stations de Bar-le-Duc (01-2010 à 12-2012) et de Houdelaincourt (avril 2011 à décembre 2012)

Sources : Air Lorraine

Le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOx : NO et NO2) les particules fines (PM dont le diamètre est inférieur à 2,5 mm), le dioxyde de soufre sont émis par les transports routiers avec la combustion des hydrocarbures.

Le monoxyde de carbone est émis principalement par les industries, les activités de chauffage, l'agriculture et le trafic automobile.

Les moyennes mensuelles de ces polluants sont relativement faibles dans le Pays Barrois, en raison d'un trafic routier moyennement élevé.

La station de Houdelaincourt à l'écart des infrastructures se distingue par des concentrations très faibles de ces polluants

Les sites et sols pollués

Commune	Site BASOL	Etat
Ancerville	Crassier Trefileurope et bassins à boues de Marnaval	Site traité avec surveillance et/ou
Ancerville	La Meusienne	Site traité avec surveillance et/ou
Ancerville	Trefileurope usine de Marnaval	Site traité avec surveillance et/ou
Bar-le-Duc	Station service Fina de la Voie Sacrée	Site traité avec surveillance et/ou
Cousances-les-	Ancienne décharge de sables de fonderie Le Creuset	Site en cours de travaux
Cousances-les-	Ancienne usine Amsu	Site traité avec surveillance et/ou
Dammarié-sur-Saulx	Décharge de sables des fonderies et ateliers salin	Site traité avec surveillance et/ou
Lisle-en-Rigault	Papeteries Jeand'heurs	Site traité avec surveillance et/ou
Revigny-sur-Ornain	Ancien dépôt Perin combustibles	Site traité avec surveillance et/ou
Revigny-sur-Ornain	Société Métallurgique de Revigny	Site en cours d'évaluation
Trémont-sur-Saulx	Site Hoppecke	Site traité avec surveillance et/ou

117

Sites BASOL du Pays Barrois et état d'avancement des procédures de dépollution

Sources : Base de données BASOL

La pollution des sols est liée à d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes, susceptibles de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes et l'environnement.

La nature de la pollution du sol peut dépendre d'une grande variété de matériaux et de type d'usages qui en sont faits.

La base de données sur les sites et sols pollués, BASOL, du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie répertorie onze sites sur le Pays Barrois.

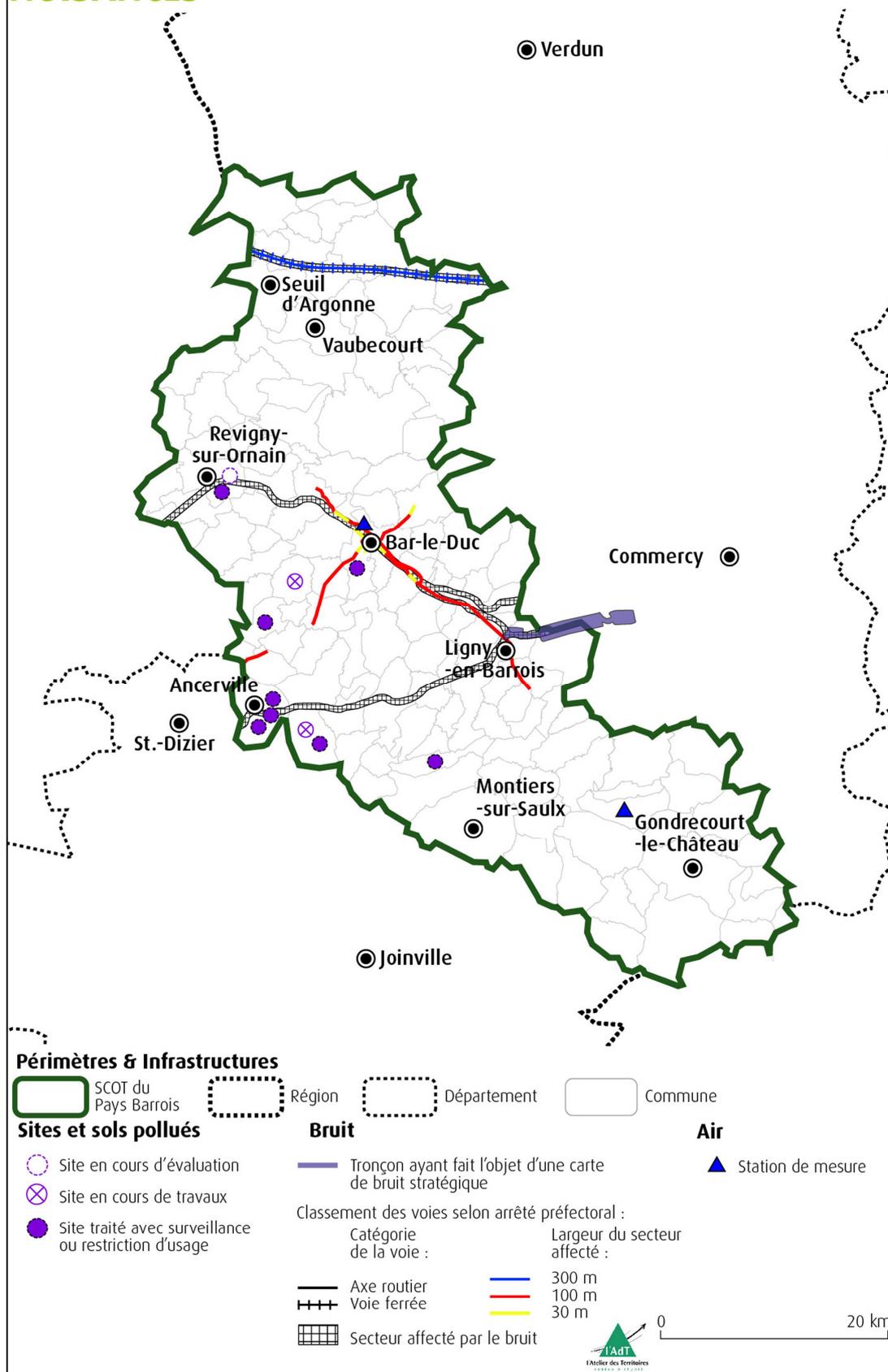
Pour la majorité des sites un traitement de dépollution a été effectué et un dispositif de surveillance et de restriction d'usage, quand cela s'est avéré nécessaire, a été mis en service. Il reste deux sites en cours de travaux ou d'évaluation : l'ancienne décharge de sables de la fonderie Le Creuset et le site de la Société Métallurgique de Revigny.

Dans certain cas, une action de l'administration est en cours, notamment pour les sites qui se trouvent sur les communes d'Ancerville et de Cousances-les-Forges.

Une fois les travaux de dépollution complètement aboutis, certains sites peuvent faire l'objet d'une réoccupation des lieux, par exemple pour la friche Marnaval à Ancerville.

SCOT DU PAYS BARROIS

NUISANCES



G. Les risques majeurs

Synthèse des constats

Les principaux risques qui touchent le Pays Barrois sont les risques naturels d'inondation (notamment le long des cours d'eau), de mouvement de terrains au sud-ouest de Bar-le-Duc, et de l'accumulation de ces deux phénomènes.

Les risques industriels sont liés à la présence de certaines industries ou d'installations dangereuses comme les silos.

La prise en compte de ces risques est généralement encadrée par des plans de préventions.

Faisant l'objet d'une attention supérieure, la protection des personnes et des biens face aux risques n'a cessé de progresser. Elle s'appuie sur :

- Une connaissance précise des risques et des phénomènes ;
- L'élaboration de documents de planification (PPRN), (PPRT) ;
- L'Information à travers le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

Les risques auxquels est soumise une commune sont répertoriés au sein du dossier communal synthétique sur les risques majeurs (DCS).

Le département de la Meuse dispose d'un DDRM approuvé par arrêté depuis 2006.

Les risques naturels majeurs encourus dans le Pays Barrois sont essentiellement liés aux inondations et aux mouvements de terrains.

Les risques technologiques sont liés à certaines implantations industrielles ainsi qu'à la circulation de véhicules de transport de matières dangereuses.

119

Les risques naturels

Les inondations

L'inondation correspond au débordement d'un cours d'eau qui entraîne la submersion d'une zone habituellement hors de l'eau.

L'inondation peut être plus ou moins rapide et se manifester par débordement direct (le cours d'eau sort de son lit d'écoulement pour occuper le lit majeur) ou indirect (les eaux remontent par les nappes phréatiques).

Au sein du Pays Barrois, les risques d'inondation sont assez fréquents, notamment pour les rivières principales : l'Aire, l'Ornain et la Saulx.

Le territoire comprend soixante-huit communes situées à proximité de ces cours d'eau qui sont concernées par le risque d'inondation.

Les Plans de Prévention des Risques Inondation

Afin d'améliorer la prévention des inondations et de contrôler l'extension de l'urbanisation dans les zones à risque, des Plans de Préventions des Risques d'Inondation ont été élaborés pour la vallée de l'Ornain et pour celle de l'Ornel.

La prise en compte du risque dans la vallée de l'Ornain s'organise selon trois PPRi, avec de l'amont à l'aval :

- **le PPRi Ornain amont** : approuvé en avril 2010 (*regroupant 13 communes : Gondrecourt-le-Château, Abainville, Houdelaincourt, Baudignécourt, Demange-aux-Eaux, Saint-Joire, Tréveray, Saint-Armand-sur-Ornain, Naix-aux-Forges, Nantois, Menaucourt, Longeaux, Givrauval*) ;
- **le PPRi Ornain centre** : approuvé en avril 2010 (*regroupant 6 communes : Ligny-en-Barrois, Velaines, Nançois-sur-Ornain, Tronville-en-Barrois, Silmont, Tannois*) ;
- **le PPRi Ornain aval** approuvé en avril 2006 (*regroupant 11 communes : Longeville-en-Barrois, Savonnières-devant-Bar, Bar-le-Duc, Fains-les-Sources, Val-d'Ornain, Neuville-sur-Ornain, Laimont, Revigny-sur-Ornain, Contrisson, Remennecourt, Rancourt-sur-Ornain*).

Les abords de l'Ornel sont aussi encadrés par un PPRi, approuvé en août 2005 et qui concerne la commune de Sommelonne dans le Pays Barrois.

Ces plans concernent moins de la moitié des communes (trente et une) concernées par le risque inondation.

Les vallées de l'Aire, de la Saulx ne disposent pas de plan de prévention.

Toutefois la vallée de la Saulx a été repérée dans l'atlas des zones inondables du département à partir de modélisation des crues et des hydrosystèmes fluviaux.

Les mouvements de terrain

120

Un mouvement de terrain correspond à un déplacement du sol, pouvant être plus ou moins brutal, et pouvant être à l'origine de dommages sur les biens ou les personnes.

La Meuse est principalement concernée par des risques d'effondrements de cavités souterraines abandonnées.

Dans le périmètre du SCoT, dix-sept communes sont exposées.

Elles sont situées au sud-ouest de Bar-le-Duc où un nombre élevé de dolines, d'effondrements et de gouffres karstiques a été inventorié. Les communes situées en limite du département, de Robert-Espagne à Brauvilliers sont particulièrement affectées.

Différents événements : mouvements de terrain, coulées de boue, survenus sur le territoire ont aussi déjà fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles

Le phénomène du retrait-gonflement des argiles résulte de la variation de la consistance des sols en fonction de leur teneur en eau. En milieu tempéré, les sols sont souvent gorgés d'eau, les mouvements les plus importants sont souvent observés en période sèche avec la rétraction des argiles (tassement et fissures liés à l'assèchement).

Dans le Pays Barrois, les secteurs les plus affectés, avec des aléas allant de « moyen » à « fort », se situent au Nord-Ouest du territoire et s'étendent de l'Argonne aux vallées de l'Ornain et de la Saulx (à environ 2 km au Sud de Revigny-sur-Ornain).

Le Plan de Prévention des Risques Cavités

La commune de Savonnières-en-Perthois dispose d'un Plan de Prévention des Risques Cavités, prescrit le 8 décembre 2008, qui a été mis en application anticipée par arrêté préfectoral le 21 décembre 2012.

Il a été considéré que le niveau de contraintes subies par la commune rendait urgente la mise en application du plan de prévention, pour assurer la sécurité des personnes et des plans.

Les dispositions du projet de PPRc (règlement, zonage) sont opposables en attente de l'approbation définitive du plan, dans un délai de trois ans maximum.

Le secteur d'Ancerville présente lui aussi une forte sensibilité aux risques de mouvements de terrain liés à la présence de cavités. Un PPR a donc été prescrit sur la commune le 9 septembre 2013.

Les tempêtes

Une tempête résulte de la confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, taux d'humidité relative). Ce phénomène génère alors des vents pouvant être très violents et destructeurs. Aux vents peuvent s'ajouter des pluies importantes pouvant être à l'origine d'inondations ou de coulées de boue.

La population est avertie des risques de tempêtes par des bulletins d'alerte météorologiques diffusés par Météo France.

121

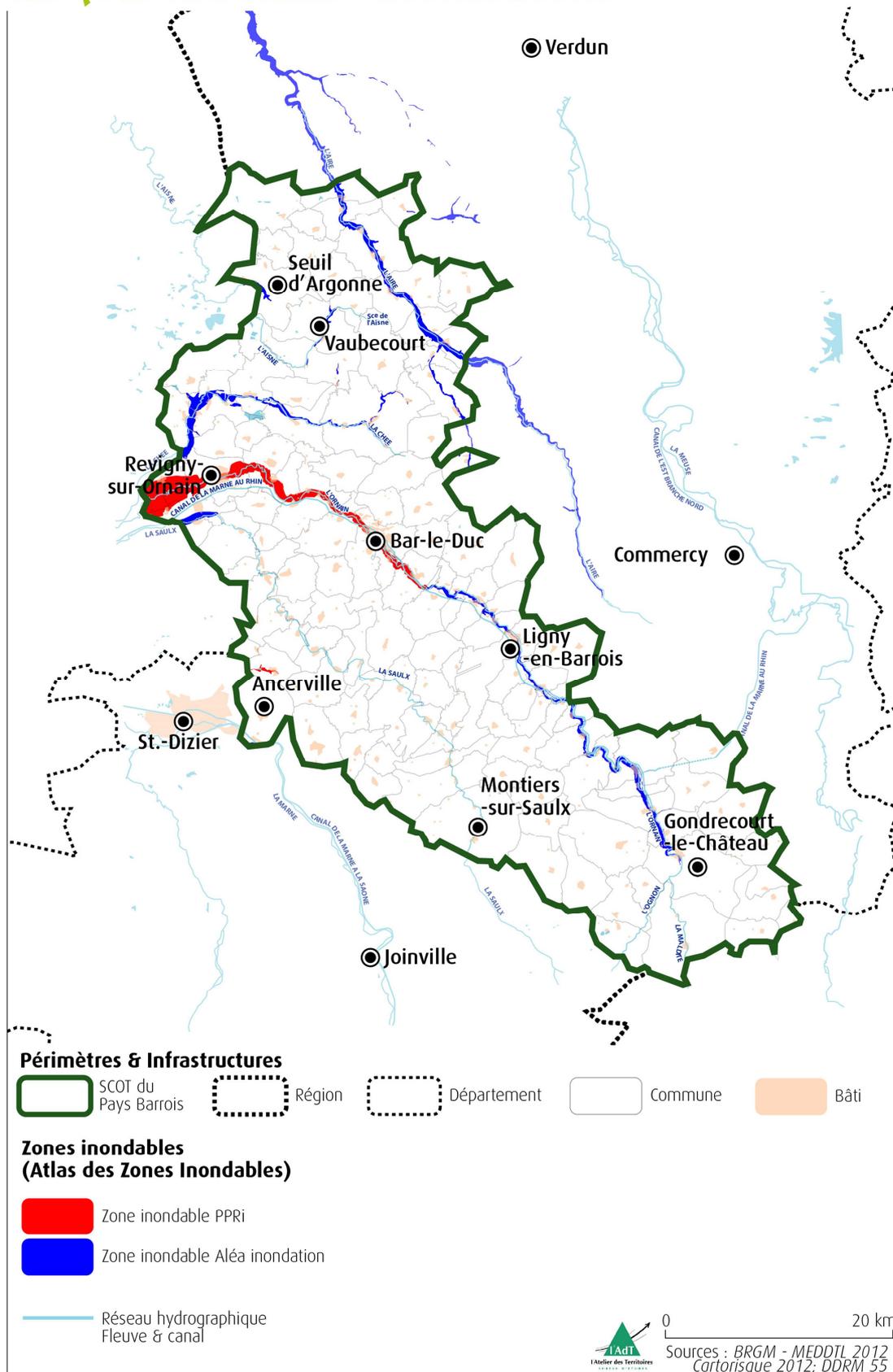
Le Pays Barrois n'est pas spécialement concerné par les tempêtes.

Le territoire se situe à l'écart des trajectoires ordinaires des tempêtes qui touchent plus particulièrement la face atlantique du territoire français.

Toutefois en raison de la violence du phénomène de tempête, l'ensemble du territoire national peut être exposé, comme cela a été le cas en décembre 1999, et connaître des dégâts importants notamment aux forêts.

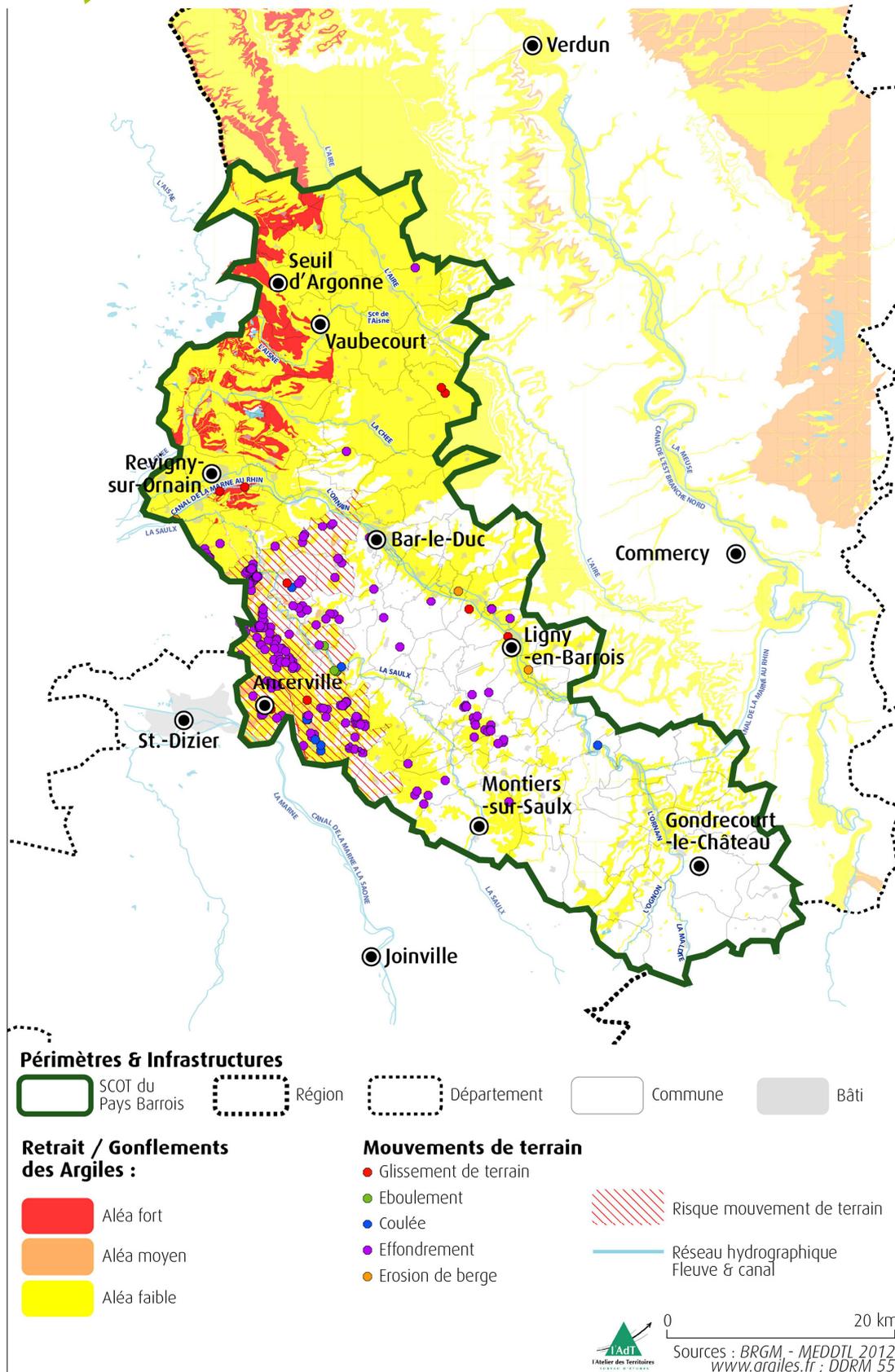
SCOT DU PAYS BARROIS

RISQUES NATURELS - INONDATIONS



SCOT DU PAYS BARROIS

RISQUES NATURELS MOUVEMENTS DE TERRAIN



Les risques technologiques

Les risques industriels

Le risque industriel peut se manifester par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens, l'environnement et le milieu naturel.

Il est relatif à l'utilisation, au stockage ou à la fabrication de substances dangereuses.

La France dispose d'une législation spécifique pour réglementer le fonctionnement des établissements industriels pouvant générer des nuisances ou des risques : la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans le Pays Barrois, six communes sont concernées par un risque industriel lié à un accident pouvant survenir sur une installation classée et pouvant entraîner des conséquences locales :

- Revigny-sur-Ornain,
- Tronville-en-Barrois,
- Nançois-sur-Ornain,
- Savonnières-devant-Bar,
- Velaines,
- Gondrecourt-le-Château.

La directive européenne SEVESO concerne les établissements dont les risques sont les plus importants. Elle a été transcrite dans le droit français et concerne les installations ICPE soumises à autorisation préfectorale d'exploiter.

124

Pour les établissements dits « SEVESO seuil haut » l'autorisation d'exploiter s'accompagne de servitudes d'utilité publique qui réglementent l'usage des sols autour des sites à hauts risques.

Le Pays Barrois comporte deux établissements à risques :

- Un établissement SEVESO seuil bas : l'entreprise Rhovyl à Tronville-en-Barrois
- Un établissement SEVESO seuil haut : la SODETAL à Tronville-en-Barrois.

Société	Type	Commune	Classement SEVESO	Priorité nationale	IPRC
SODETAL SAS	Fabrication production métallique	Tronville-en-Barrois	Seuil AS	oui	oui
RHOVYL	Industrie chimique	Tronville-en-Barrois	Seuil bas	oui	oui

De plus, certaines communes du Pays Barrois (Ancerville, Cousances-les-Forges, Rupt-Aux-Nonains, Sommelonne) sont concernées par les servitudes établies autour du site SEVESO seuil haut de Storengy à Trois-Fontaines-l'Abbaye dans le département de la Marne (51).

La présence de l'établissement industriel SODETAL à Tronville-en-Barrois a été à l'origine d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé en juin 2010.

Ce PPRT définit différentes zones selon les effets maximaux probables depuis l'origine du phénomène dangereux :

- une zone r, dans laquelle le principe d'interdiction s'applique à tous projets sauf pour des projets d'intérêts publics à condition qu'ils respectent des mesures de protection très lourdes,
- une zone B, où, malgré un aléa de faible niveau il convient de maintenir la vocation naturelle des espaces et où toute construction susceptible d'accueillir des personnes est interdite,
- une zone b, actuellement urbanisée où il faut éviter toute concentration de nouvelles personnes sur le secteur et où il faut assurer la sécurité des habitants contre les risques,
- une zone grisée, correspondant aux propriétés foncières de l'exploitant, qui sont clôturées et interdites d'accès. Cette zone est réglementée par la réglementation des Installations Classées.

Les différentes conséquences du risque industriel : les effets de surpression, les effets thermiques, les effets toxiques ont été prises en considération.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du secteur agricole

Le Pays Barrois comporte plusieurs installations agricoles classées comme ICPE. Il s'agit principalement d'élevage, toutefois le Pays Barrois abrite également quelques fromageries, une société de production agroalimentaire et une unité de méthanisation.

Au total, le Pays Barrois compte 99 installations d'élevages soumises à déclaration (94) ou à autorisation (6). Les élevages de bovins, majoritaires (89), sont le plus souvent soumis à déclaration. Les élevages de volaille (5) et de porcs (5) sont moins nombreux mais généralement soumis à autorisation.

Pour les élevages en installations classées un plan d'épandage est obligatoire. Il détermine la gestion des épandages en tenant compte des quantités annuelles produites de l'assolement, des sensibilités géologiques des sols et des contraintes générales et des zones où l'épandage est autorisé, interdit ou déconseillé.

Risque du transport de marchandises dangereuses

Le risque transport de matières dangereuses (TMD) est relatif à un accident pouvant se produire lors du transport de matières dangereuses entraînant alors des conséquences graves pour la population, l'environnement ou les biens.

Les conséquences peuvent être des dégâts liés à une explosion, à un incendie et à la formation d'un nuage toxique.

Il n'existe pas d'itinéraires obligatoires pour le transport de marchandises dangereuses sur le territoire du SCoT, l'ensemble de la voirie accessible aux poids lourds peut donc être concerné.

La circulation des véhicules de transport marchandises a tendance à se concentrer de préférence sur les axes routiers principaux.

Le transport de matières dangereuses s'effectue également par le biais de canalisations. Le territoire est donc exposé aux risques associés à ce transport, en raison de la présence d'un réseau exploité par GRT Gaz. L'oléoduc Donges-Melun-Metz peut également impacter le Nord du territoire.

Risque lié à la découverte d'engins de guerre

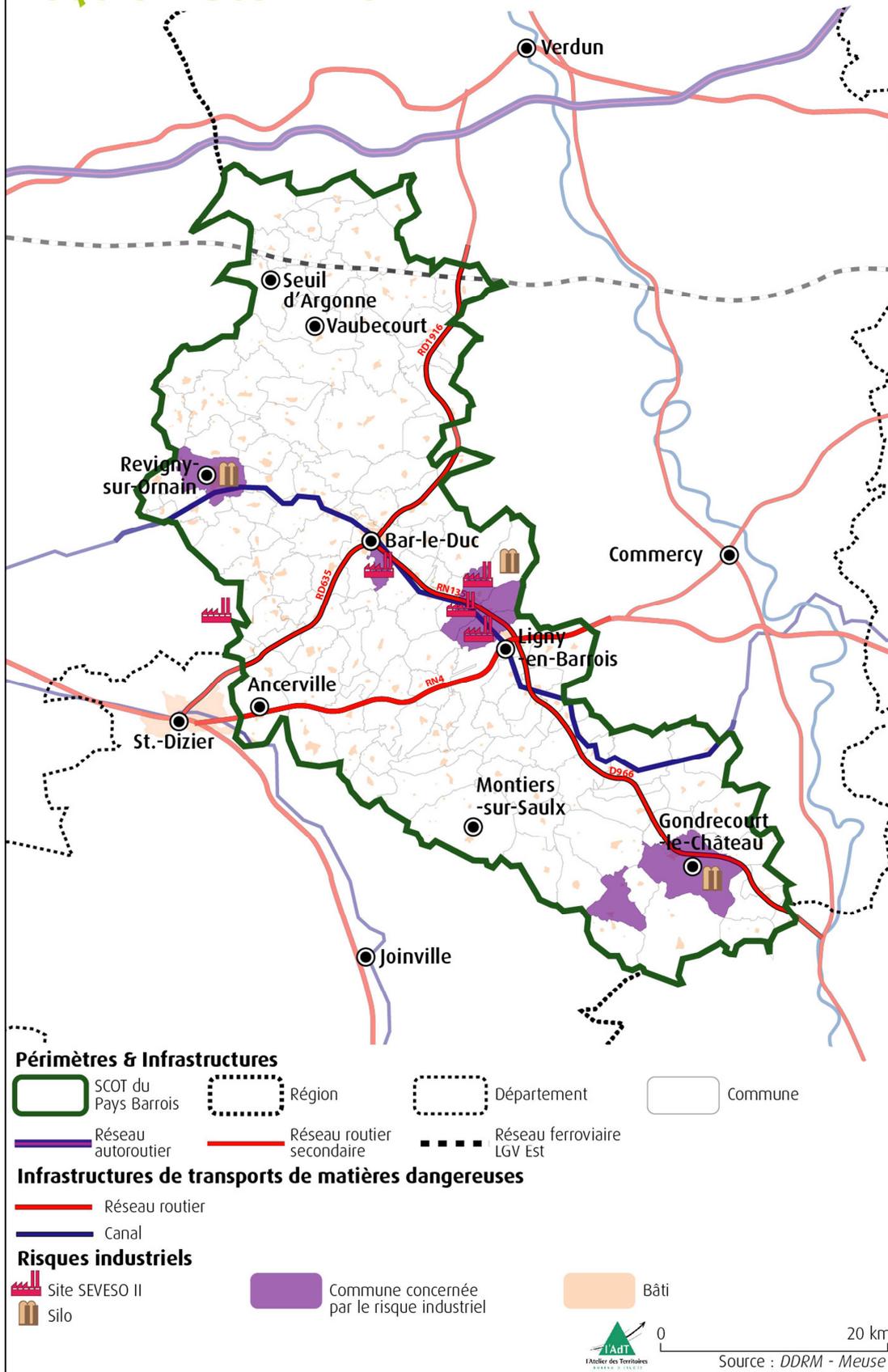
Pendant les deux guerres mondiales, le département de la Meuse a été le lieu d'affrontements violents. De nombreux engins de guerre n'ayant pas explosé restent encore disséminés sur le territoire.

Bien que les alentours de Verdun soient plus particulièrement concernés, les engins peuvent se retrouver dans divers endroits et leur découverte est souvent fortuite.

Plusieurs accidents sont déjà survenus suite à la manipulation d'engin de guerre. En cas de découverte, le service de déminage est le seul compétent pour intervenir.

SCOT DU PAYS BARROIS

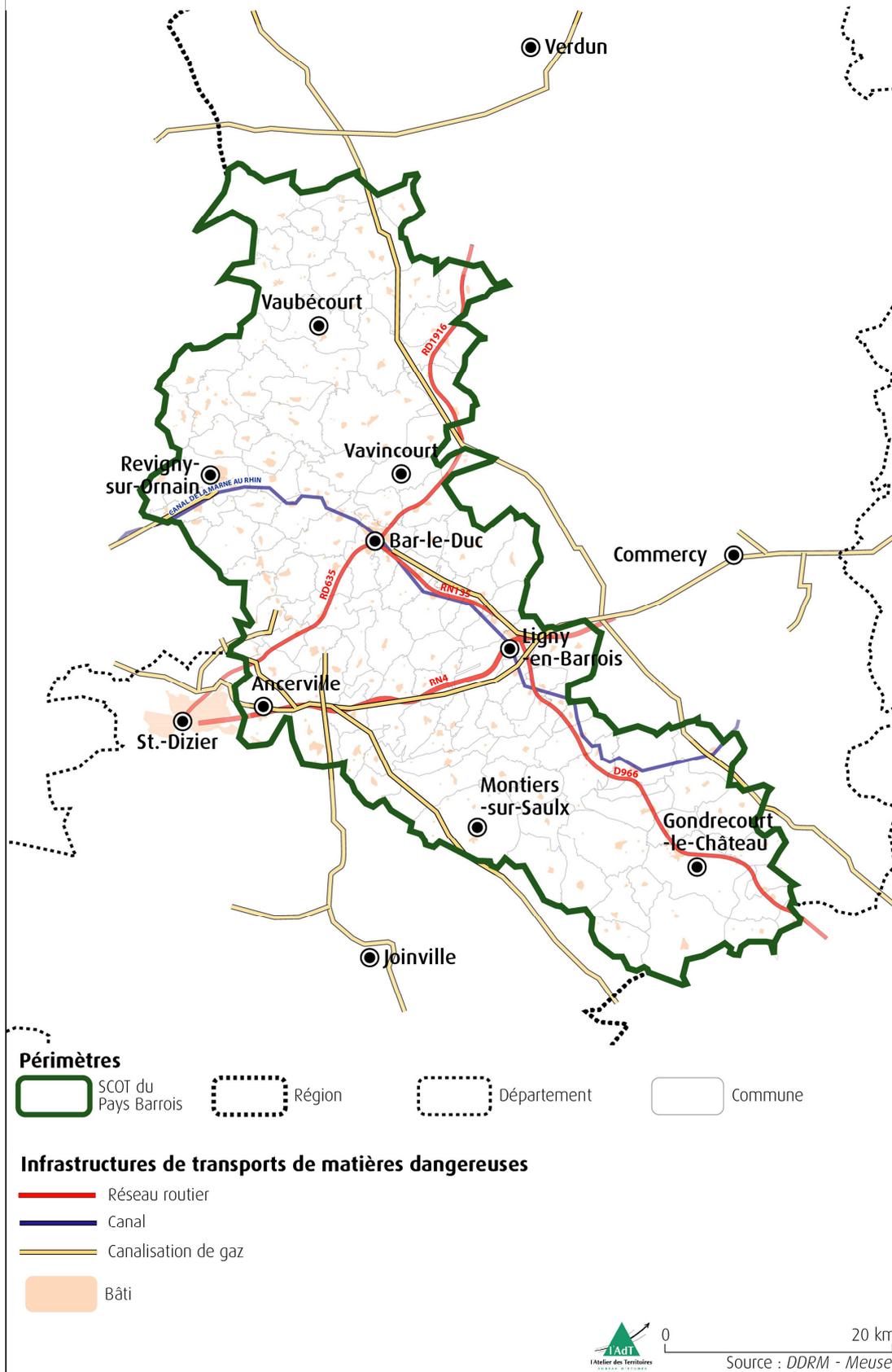
RISQUES INDUSTRIELS



127

SCOT DU PAYS BARROIS

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



H. La gestion des déchets

Synthèse des constats

La gestion des déchets est une problématique importante pour la gestion d'un territoire. Une collecte sélective est appliquée sur l'ensemble du Pays Barrois (avec des modalités variables selon les communes), une fraction des déchets ménagers peut ainsi être revalorisée.

Dans le Pays Barrois, les déchets ménagers et assimilés sont gérés par des structures de coopérations intercommunales, qui assurent en régie ou avec un prestataire la collecte, le tri et une partie du traitement.

Cette gestion tient compte de la politique du département en matière de déchets initiés avec l'approbation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés le 12 février 1997.

Le plan actuellement en vigueur a été approuvé après révision le 18 décembre 2003.

Avec l'ordonnance du 17 décembre 2010, ce plan est devenu le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND). Il est actuellement en cours de révision.

Les principaux objectifs du plan de prévention sont axés sur la réduction des déchets à la source, l'incitation au tri pour la collecte sélective ou en déchèterie et ainsi promouvoir la réutilisation et le recyclage. Il s'agit aussi de favoriser les exutoires de proximité notamment pour les gravats et les déchets verts produits par les agriculteurs.

129

L'organisation territoriale des collectes

La forme de la collecte est variable et l'offre est plus ou moins diversifiée selon les collectivités. La collecte porte sur :

- les ordures ménagères,
- la collecte sélective des emballages (verre, papier et carton, plastique),
- la collecte sélective en déchèteries,
- les plates-formes de déchets verts.

	CA Bar-le-Duc Sud Meuse		CC Haute Saulx	CC Saulx-et-Perthois	CC Triaucourt-Vaubecourt	CC Val d'Ornois	SIGOM Haut-Barrois	COPARY
	ex-CC Bar-le-Duc	ex-CC Centre Ornain						
OM r	PàP	PàP	PàP	PàP	PàP	PàP	PàP	PàP
Recyclables	PàP	PàP	PàP	PàP	PàP	PàP		Apport Volontaire
Compostage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Déchetteries	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Encombrants	2 fois /an		2 fois /an		1 fois /an	3 fois /an	1 fois /an	
Déchets verts	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui		oui

* PàP : Porte à porte

Types de collecte en 2010 dans les différentes structures intercommunales

Source : Suivi 2010 du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Meuse

Dans le Pays Barrois, la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables se fait généralement au porte-à-porte avec bacs ou avec sacs. La majorité des communes ont accès à une déchetterie et à un site pour le dépôt des déchets organiques volumineux.

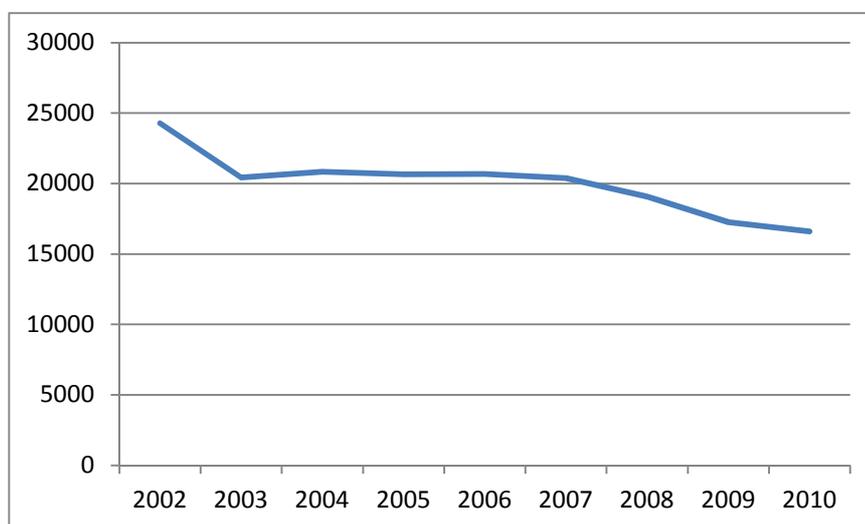
La COPARY se distingue par un fonctionnement original de sa collecte.

La Communauté de Communes a mis en place la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2009, avec une pesée individuelle des ordures ménagères résiduelles.

Cette pratique a engendré une baisse de 62% des tonnages collectés en 2009 par rapport à 2008.

Dans la COPARY, la collecte au porte-à-porte ne concerne que les déchets résiduels, les emballages recyclables sont récupérés à des points d'apport volontaire.

Les ordures ménagères résiduelles



Evolution du tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMr) dans le Pays Barrois

Source : Suivi 2010 du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Meuse

Le tonnage total des ordures ménagères a suivi une baisse continue de 2002 à 2010, en accord avec les objectifs du Plan Départemental.

La production de déchets est passée sur une moyenne annuelle d'environ 358 kg/habitants en 2002 à 245 kg/habitants en 2010.

Le ratio par habitant dans le Pays Barrois est donc en dessous des moyennes nationale (299 kg/hab/an en 2009) et départementale (263 kg/hab/an en 2010).

Plusieurs évolutions contribuent à expliquer ce progrès : la généralisation de la collecte sélective, le développement du compostage et la réduction de la production à la source.

La collecte sélective des emballages

Le recyclage permet de valoriser une partie importante des déchets d'emballage en carton, papier, plastique ou en verre.

La collecte se fait au porte à porte pour le carton, le métal et le plastique, dans toutes les collectivités sauf dans la COPARY (points d'apport volontaire).

Dans le Pays Barrois, cette collecte représente 47,1 kg/hab/an, dont 6,4 kg de refus, soit 13,6% (inadapté au recyclage).

La COPARY présente un ratio d'emballages triés très important mais son taux de refus est également plus élevé. Le taux de refus a tendance à diminuer grâce à une meilleure communication sur le tri.

Pour le verre, des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble des territoires intercommunaux.

Dans le Pays Barrois, il existe 277 points d'apport volontaire soit un point pour environ 250 habitants en 2010. La collecte est d'environ 34 kg de verre par habitant.

Les déchets organiques

Deux filiales sont disponibles pour la gestion des déchets organiques sur le territoire.

Une fraction courante de ces déchets peut être traitée par le compostage domestique directement par les ménages.

Pour les déchets plus volumineux, les habitants peuvent disposer des plateformes pour déchets verts dans la majorité des Communautés de Communes.

Selon l'Ademe (Bilan du compostage individuel en Lorraine, 2005), le compostage domestique permet de réduire d'environ 30% le poids des déchets ménagers.

Toutes les collectivités du Pays Barrois proposent aux ménages d'accéder à des composteurs individuels à un prix avantageux.

131

	CA Bar-le-Duc Sud Meuse		CC Haute Saulx	CC Saulx-et-Perthois	CC Triaucourt-Vaubecourt	CC Val d'Ornois	SIGOM Haut-Barrois	COPARY
	ex-CC Bar-le-Duc	ex-CC Centre Ornain						
Nb de Composteurs	2490	495	160	489	445	300	132	677
Ménage logeant en habitat pavillonnaire	x	x	x	x	x	x	x	x

Composteurs domestiques dans les Communautés de Communes

Source : Suivi 2010 du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Meuse

Une grande partie des ménages en habitat pavillonnaire profite de ce dispositif.

Toutefois, ces ratios ne reflètent pas l'ensemble des pratiques de compostage.

Lors de la distribution des composteurs, les collectivités ont constaté que le compostage domestique était déjà présent en Meuse. Seule une fraction des habitants compostent avec un composteur acheté par l'intermédiaire de son EPCI.

Généralement, le compostage est réservé aux ménages habitant un logement de type pavillonnaire et disposant d'un jardin particulier.

Il est intéressant de souligner l'initiative de la COPARY pour développer le compostage au sein de l'habitat collectif ou pour les ménages n'ayant pas de jardins.

Cette expérience s'appuie sur deux solutions complémentaires :

- le lombricompostage (pour appartement),
- le compostage collectif alimenté par des Bio seaux distribués à chaque ménage d'un immeuble.

Les déchets verts encombrants sont acceptés dans les plateformes de traitement de la majorité des Communautés de Communes. Ils représentent environ 40kg/habitant/an.

Les déchets récupérés en déchetterie et les encombrants

La majorité des collectivités du Pays Barrois sont équipées d'une déchetterie.

Les déchets récupérés en déchetterie sont les gravats, les métaux, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets dangereux des ménages, les pneus, le bois, les huiles et le tout venant.

Ces déchets suivent un traitement particulier en fonction de leur nature et des possibilités de valorisation.

L'ensemble des déchets récupérés en déchetterie s'élève à environ 185 kg par habitant dans le Pays Barrois (issu principalement du tout venant, des gravats et des déchets verts).

132

Les encombrants sont ramassés au porte à porte dans de nombreuses communes.

Les projets en cours visent à réduire à la source les déchets potentiellement récupérables. L'établissement public de coopération intercommunal de Bar-le-Duc est ainsi en train de développer une recyclerie/ressourcerie.

En collaboration avec les associations spécialisées dans ce domaine (récupération, réparation nettoyage et contrôle) il s'agit de redonner un usage à des équipements dont les précédents utilisateurs veulent se débarrasser et d'en faire profiter de nouveaux à faible prix.

Les modes de traitement

L'usine d'incinération basée à Tronville-en-Barrois est en activité depuis 1983. Elle dispose d'une capacité de 30 000 tonnes par an (dont 10% est réservé aux Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).

Le total incinéré en 2010 a été de 25 816 tonnes en 2010 (1 800 tonnes de moins par rapport à 2009) dont 15 200 tonnes provenant du département de la Meuse.

Il n'existe pas d'installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) dans le Pays Barrois. Dans le département, les plus proches sont situées à Romagne-sous-Montfaucon et à Pagny-sur-Meuse.

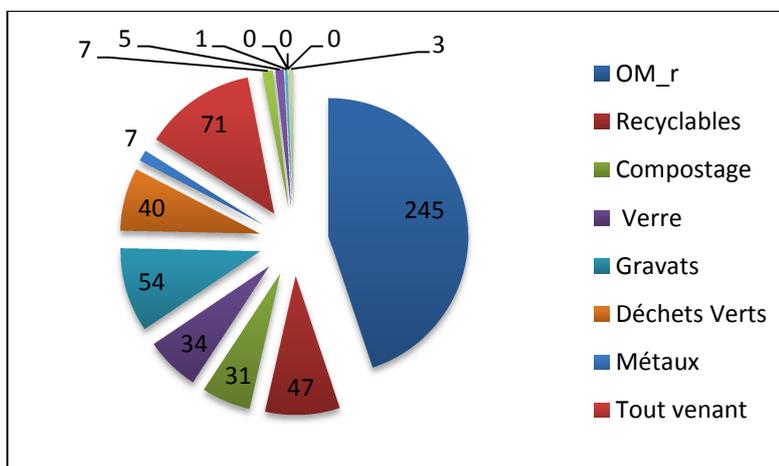
La Meuse ne dispose pas non plus de centre de tri opérationnel pour les emballages ; ceux-ci sont acheminés vers les départements limitrophes.

Production d'un habitant du Pays Barrois

Le ratio de production pour l'ensemble des déchets peut être estimé à 540 kg annuel par habitant du Pays Barrois.

Ce ratio est légèrement en diminution, notamment suite à une baisse du tonnage des ordures ménagères. En revanche, la collecte sélective s'est stabilisée. Les efforts de communication devront être poursuivis pour améliorer le tri et la prévention.

OM_r	245
Recyclables	47
Compostage	31 (*)
Verre	34
Gravats	54
Déchets Verts	40
Métaux	7
Tout venant	71
DEEE	7
Carton	5
DDM	1
Pneus	0
Bois	0
Huiles	0
Encombrants	3 (**)
Total	542
Total (hors compostage)	511



Production de déchets par habitant

Source : Suivi 2010 du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Meuse

133

(*) Estimation selon un rapport de 30% de réduction des déchets chez les ménages équipés

(**) Moyenne départementale

Déchets collectés à domicile ou en point d'apport volontaire										
OM_r		Recyclables		Compostage		Verre				
16 602 000		3 197 000		2 104 063		2 331 000				
Déchets traités en déchetterie										
Gravats	Déchets Verts	Métaux	Tout venant	DEEE	Carton	DDM	Pneus	Bois	Huiles	Encombrants
3 633 045	2 715 790	477 466	4 800 364	454 464	357 827	96 798	0	0	11 964	203 619
Total collecte et PAV			Total déchetteries			Total				
24 234 063			12 751 337			36 985 000				

Poids total de déchets produits au sein du Pays Barrois (en kg)

Source : Suivi 2010 du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Meuse

I. L'énergie

Synthèse des constats

L'énergie est la base du fonctionnement des sociétés modernes.

L'approvisionnement énergétique est une problématique d'ordre globale, la répartition des ressources n'est pas homogène à l'échelle de la planète.

Toutefois, l'échelle locale permet de développer certaines solutions, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

Le Pays Barrois s'est ainsi engagé sur cette voie en évaluant ses émissions avec un Bilan Carbone et en se dotant d'un Plan Climat Territorial qui permet de regrouper toutes les initiatives locales : filière bois-énergie, électricité d'origine éolienne, hydroélectricité, méthanisation, etc.

La Lorraine est une région qui occupe une part importante dans la production énergétique nationale avec près de 9% de la production nationale.

La production se compose en majeure partie d'électricité d'origine nucléaire.

Ces dernières années, les énergies renouvelables connaissent une croissance dans les secteurs de l'énergie thermique primaire (bois-énergie, déchets urbains et solaire thermique) et de la production d'électricité (éolien, hydraulique, photovoltaïque).

	Part de la production par catégorie d'énergie						
	Energies fossiles	Electricité			Energie primaire renouvelable thermique	Production de chaleur	Total
		dont nucléaire	dont primaire renouvelable	dont thermique			
1990	49,6%	45,8%	0,2%	nd	4,5%	0,0%	10570
1995	28,2%	68,0%	0,2%	nd	3,5%	0,0%	13134
2002	8,1%	80,5%	0,2%	6,0%	2,3%	2,9%	12802
2005	0,9%	85,6%	0,2%	7,6%	2,9%	2,8%	12733
2009	0,3%	85,5%	0,8%	6,5%	3,3%	3,6%	11157

134

Production d'énergie en Lorraine par type de produits

Source : SOeS, Ministère du Développement Durable

Si la Lorraine exporte de l'électricité, elle reste très dépendante des importations d'énergies fossiles qui sont indispensables notamment dans les transports.

	Part de la consommation par secteurs en 2005				
	Résidentiel tertiaire	Transports	Industrie	Agriculture	Total
Lorraine	36,3%	16,4%	45,9%	1,4%	8805
Pays Barrois	52%	23%	22%	2%	205

Production d'énergie en Lorraine par type de produits

Source : SOeS, Ministère du Développement Durable, Bilan Energie et Gaz à effet de serre de la Région Lorraine 2008

Les documents encadrant la gestion de l'énergie

Le Schéma Régional Climat Air-Energie

La Région Lorraine s'est dotée en décembre 2012 d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui fixe des objectifs pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, pour anticiper l'épuisement des ressources fossiles et pour veiller à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le projet s'articule selon trois axes prioritaires :

- Consommer moins (évoluer vers des comportements écologiques, faire améliorer l'isolation des bâtiments, faire évoluer les pratiques de déplacement),
- Produire mieux (augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, améliorer la performance des systèmes de chauffage et de rafraîchissement, améliorer la performance énergétique des productions agricoles et industrielles, améliorer la qualité de l'air),
- S'adapter au changement climatique (construire et aménager durablement, préserver les ressources naturelles, anticiper et gérer)

L'ambition régionale affichée dans ce document est notamment d'atteindre une puissance de 2 056 MW en 2020 pour l'ensemble des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, répartis de la manière suivante :

- 1500 MW de production éolienne
- 400 MW de production photovoltaïque, dont 325 MW en grands parcs au sol
- 156 MW de production issue de biomasse, de biogaz ou de centrales hydrauliques.

135

A ce titre le SRCAE intègre en annexe un Schéma Régional Eolien (dont les effets sur le Pays Barrois sont explicités plus loin).

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois doit être en conformité avec les objectifs du SCRAE.

Le Schéma Régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Lorraine

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) est défini par l'article L 321-7 du Code de l'Energie et par le décret n°2012-533 du 20 avril 2012.

Ce schéma, réalisé par RTE (réseau de transport d'électricité), est basé sur les objectifs du SRCAE. A partir d'un recensement exhaustif des projets existants ou potentiels, il fixe les hypothèses de raccordement nécessaires.

Les travaux prévus au S3REnR Lorraine permettent principalement de développer de nouvelles capacités de raccordement dans le département de la Meuse, où le réseau actuel atteint un niveau de saturation et où pourtant des gisements d'énergie renouvelable sont encore attendus.

Dans le Pays Barrois le projet prévoit notamment de renforcer les postes de Revigny et de Ligny-en-Barrois. Ces travaux permettront au réseau d'accueillir un volume suffisant pour accompagner le développement des énergies renouvelables et permettre leur transport vers des centres de consommation éloignés.

Le Bilan Carbone et le Plan Climat Territorial (PCT) à l'initiative du Pays Barrois

Un bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des différents bassins de vie composant la Région Lorraine a été réalisé en 2005 par le cabinet d'étude Explicit.

Ce bilan montre que si la Lorraine se distingue par une importante consommation énergétique par l'industrie, dans le Pays Barrois ce sont les secteurs du résidentiel, du tertiaire et des transports qui dominent.

	Produits pétroliers	Gaz	Electricité	Bois	Autres	TOTAL	Poids du secteur
Résidentiel	21	16	15	25	-	77	38%
Tertiaire	6	9	12	-	2	29	14%
Industrie	2	19	20	-	3	44	22%
Agriculture	5	-	-	-	-	5	2%
Transport	36	-	12	-	-	48	24%
TOTAL	70	44	59	25	5	203	100%
Part de l'énergie	34%	22%	29%	12%	2%	100%	

Consommation d'énergie par type d'énergie et par secteur d'activité (en ketp) dans le Pays Barrois

Source : Bilan Energie et Gaz à effet de serre de la Région Lorraine 2008

136

Dans le Pays Barrois, 74% des logements sont des maisons individuelles, ce qui explique la forte consommation d'énergie du secteur résidentiel.

Le secteur des transports est responsable d'environ un quart de la consommation énergétique, et de plus de la moitié de celle des produits pétroliers.

Le bois constitue une ressource énergétique considérable dans le Pays Barrois (12% de la consommation finale), il est notamment utilisé comme moyen de chauffage de nombreux foyers.

Pour approfondir sa connaissance concernant cette problématique « énergie », le Pays Barrois a été à l'initiative d'une évaluation précise des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon la méthodologie Bilan Carbone développée par l'ADEME.

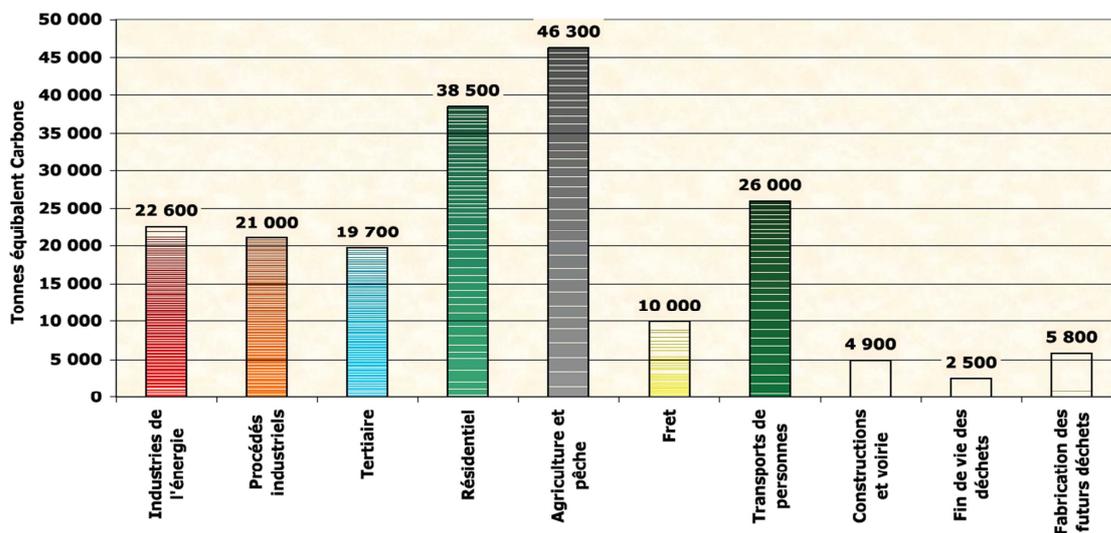
Ce diagnostic, finalisé en janvier 2008, comporte un volet « Territoire » et un volet « Patrimoine et Services ».

Le volet « Patrimoine & Services » porte sur les émissions des activités des collectivités (par Communauté de Communes) et des services publics. Cette évaluation sert aux collectivités locales pour établir un plan d'actions afin de réduire les émissions des différents services.

Le volet « Territoire » présente une synthèse des émissions des activités humaines sur l'ensemble du territoire. Dix postes émetteurs sont pris en compte :

- la production d'énergie,
- les procédés industriels,
- le secteur tertiaire,
- le résidentiel,
- les activités agricoles et de pêche,
- le transport de marchandises,
- le transport de personnes,
- les constructions de bâtiments et de voirie,
- le traitement des déchets,
- la production de déchets (ou consommation de biens).

Au total, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines présentes en Pays Barrois sont estimées à 197 300 tonnes équivalent carbone, avec une marge d'erreur de plus ou moins 30%.



Emissions totales de gaz à effet de serre, liées aux activités humaines, par poste (en Teq CO₂)

Source : Bilan Carbone Territoire du Pays Barrois, janvier 2008

Sur la base de ce Bilan Carbone, le Pays Barrois a été précurseur dans la mise en place de sa politique énergétique, en se pourvoyant dès 2011, d'un Plan Climat Territorial, conforme aux objectifs du protocole de Kyoto pour la réduction des gaz à effet de serre.

Cette politique s'appuie sur deux pistes principales

La première piste qui s'appuie sur l'exploitation des sources des filières énergétiques renouvelable est sans impact sur le climat : les filières bois, éolienne, méthanisation, solaire et hydrologique.

La seconde piste suppose une profonde transformation des comportements et des consommations notamment en matière d'habitat, de déplacement.

La mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat Territorial repose sur quatre axes stratégiques, qui constituent les quatre fonctions principales du Pays Barrois, espace de projet :

- **"Exemplaire et sensibilisateur" :**
Proposer une sensibilisation adaptée aux différentes catégories de la population et d'acteurs locaux, faciliter l'accès à l'information à tous.
- **"Gestionnaire" :**
Maîtriser la consommation des ressources (exploitations agricoles, entreprises), réduire les déchets, offre touristique durable.
- **"Aménageur" :**
Organiser l'aménagement du territoire (SCoT, Approche Environnementale de l'Urbanisme), promouvoir efficacité énergétique du bâtiment (éco-construction), proposer une mobilité plus économe (plateforme de mobilité, modes doux).
- **"Producteur" :**
Développer les énergies renouvelables (micro-hydraulique, micro éolien), valoriser les ressources locales (forêt, biomasse), accompagner la structuration de filières locales (jardin collectif bio, groupements d'achats scolaires).

Le Plan Climat Territorial regroupe et donne une lisibilité à l'ensemble des initiatives de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre dans le Pays Barrois.

Cette approche territorialisée permet de réduire la vulnérabilité énergétique du Pays Barrois en associant localement production et consommation du Pays Barrois.

138

Les productions énergétiques locales

Les énergies fossiles tels que les produits pétroliers et le gaz sont très rares dans le territoire français, et à fortiori au sein du Pays Barrois.

Par conséquent, ce sont des importations sur le marché international qui permettent de subvenir aux besoins locaux.

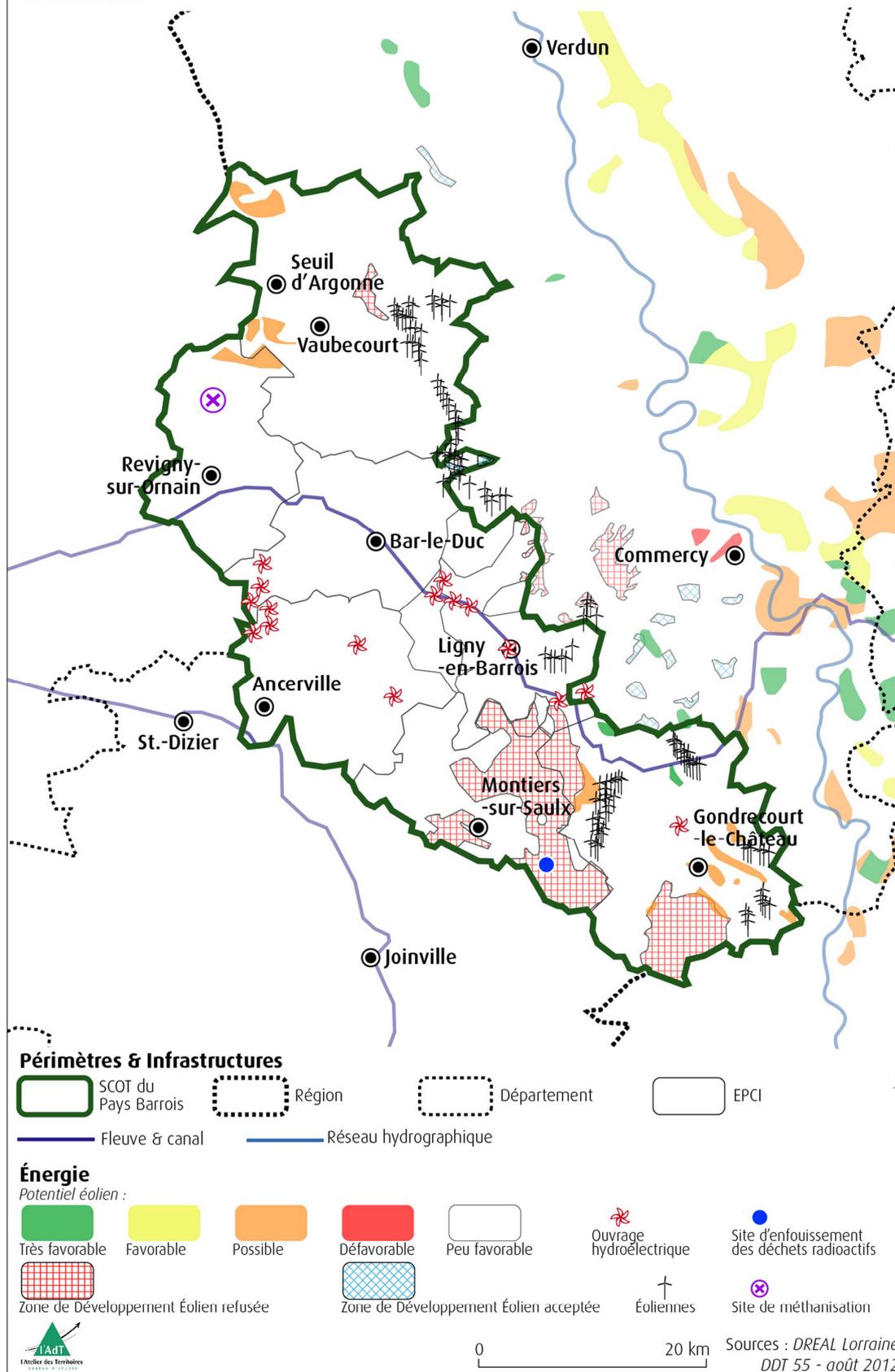
Les ressources énergétiques du pays relèvent de la production d'électricité et de l'énergie thermique.

La production d'électricité sur le territoire se répartit selon plusieurs petites unités de production utilisant des ressources renouvelables : hydroélectricité, énergie éolienne, méthanisation, énergie solaire.

Les ressources locales d'énergie thermique correspondent en grande partie à la filière bois énergie et à l'incinération de déchets par l'usine de Tronville-en-Barrois (utilisé dans l'industrie).

SCOT DU PAYS BARROIS

ÉNERGIE



La filière bois - énergie

Le bois est une ressource énergétique renouvelable, l'utilisation du bois comme énergie s'intègre favorablement dans une démarche d'entretien de la forêt.

Une forêt bien gérée peut continuer à se développer tout en répondant aux besoins en bois des hommes. Chaque année en France, la récolte annuelle de bois est inférieure à la production biologique de la forêt.

Le bois présente un bilan carbone équilibré, il n'a pas d'impact sur l'effet de serre.

Lors de sa combustion, le bois ne libère dans l'air que le CO₂ qu'il a absorbé pendant sa croissance.

Pour que ce bilan carbone reste neutre, le bois doit toutefois être utilisé localement, sinon les émissions de carbone liées au transport se rajoutent à l'équation.

L'évaluation du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) montrait en 2011 un potentiel important pour le développement de la filière bois-énergie sur le territoire.

Actuellement, le bois est utilisé comme énergie de base pour le chauffage de plus de 5 500 foyers du Pays Barrois, et comme énergie d'appoint par environ 3 200 foyers.

La consommation totale pour le chauffage individuelle représente environ 100 000 stères, soit 50 000 tonnes de bois par an.

Le bois-énergie est aussi une ressource pour les industries (notamment celles du bois) et les équipements publics (mairie, groupe scolaire, gymnase, etc.). Actuellement, 23 chaufferies sont en fonctionnement, elles consomment au total 7 800 tonnes de bois pour une production énergétique de 8 MW.

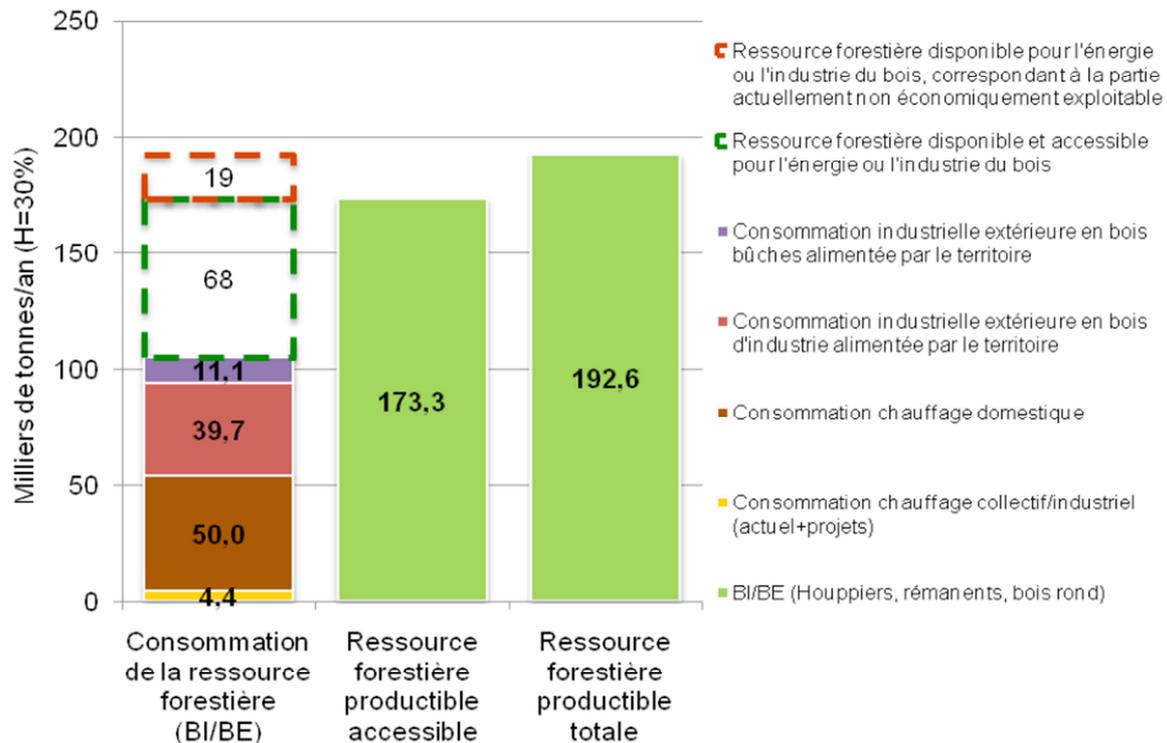
Le projet porté par le Pays Barrois au sein du Plan Climat Territorial vise à encore augmenter la part de l'énergie bois. La production de bois présente un excédent qui peut être exploité sans compromettre les besoins de l'industrie.

Deux ressources peuvent être mobiliser pour la filière bois-énergie : la ressource forestière et les rebus de l'industrie de première transformation (scierie).

Les industries de seconde transformation (fabrique de meubles, menuiserie) recyclent déjà leurs rejets, et le bois déposé en déchetterie a le défaut d'être mélangé aux autres déchets organiques (tontes).

La ressource forestière du bois se répartit en trois catégories : bois œuvre (BO), bois industrie (BI) et bois énergie (BE). Les produits bois utilisables pour l'industrie et la production d'énergie sont les mêmes.

Les filières bois d'industrie/bois énergie et bois d'œuvre sont complémentaires.



Ressources forestières et consommation du territoire en bois d'industrie/bois énergie

Source : Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

Les bois pour l'énergie ou l'industrie sont des résidus de la production de bois œuvre (houppiers, rémanents) ou bien des coupes de peuplements à vocation unique bois énergie.

Dans les conditions économiques actuelles, le gisement accessible est de 173 milliers de tonnes dont 68 restent inexploitées. Avec plus forte valorisation du prix du bois, les ressources forestières disponibles pourraient encore augmenter de 19 milliers de tonnes.

A cette ressource s'additionne le bois issu des activités de première transformation. L'enquête auprès des onze scieries en activité permet d'estimer à environ 19 milliers tonnes/an de chutes de scieries de plaquettes, de sciures, d'écorces, et de purges de grumes ainsi produites.

Ces ressources sont déjà exploités à l'extérieur du territoire (granulé bois, panneaux, papier chaufferie) et localement (charbon, bois chauffage litière).

Le développement de la filière bois énergie nécessitera l'aménagement de nouvelles infrastructures : de nouvelles chaufferies, des plateformes et une amélioration de la desserte forestière.

En revanche les effets sur l'environnement ne seront pas importants, 79% de la ressource forestière mobilisable est située en dehors des zones protégées légalement. Une forêt entretenue avec une gestion sylvicole adaptée conserve son équilibre écologique tout en produisant naturellement une certaine quantité de bois pour les besoins humains.

L'énergie éolienne

L'énergie éolienne constitue une source importante d'énergie renouvelable, et le secteur connaît un fort développement en Meuse.

La Meuse est le quatrième département français en puissance éolienne installée, le département représente près de 54% de la puissance installée du parc lorrain.

En Meuse, les installations éoliennes se regroupent le long d'une ligne qui suit le relief des côtes du Barrois.

La mise en place d'éoliennes s'intègre dans une procédure réglementaire précisément définie.

Tous les projets de parc éoliens doivent faire l'objet d'une analyse environnementale. Quand la hauteur est supérieure à 50 mètres les projets sont soumis à étude d'impact et à enquête publique ; Les projets de hauteur inférieure ou égale à 50 mètres font l'objet d'une notice d'impact.

De plus, un permis de construire est exigé pour toute installation éolienne d'une hauteur supérieure ou égale à 12 mètres.

La politique régionale pour le développement de l'éolien est également encadrée par le Schéma Régional Climat Air Energie, qui comprend un schéma particulier pour l'éolien.

Une évaluation du potentiel éolien lorrain a été produite, avec la mise en valeur des gisements les plus favorables de la région. Les zones favorables correspondent aux secteurs où l'on peut observer un vent moyen de 5,3 m/s à 40 mètres du sol. Ces gisements sont majoritairement situés dans les reliefs de la région notamment sur les fronts de cuestas.

Le Schéma Régional Eolien détermine aussi les précautions à respecter pour éviter les risques de saturation et de mitage du paysage lors de l'installation de parcs éoliens. Selon les analyses du SRE, la majorité des communes du Pays Barrois dispose de zones favorables de surface suffisante pour accueillir le développement de l'éolien (*cf. carte ci-après*).

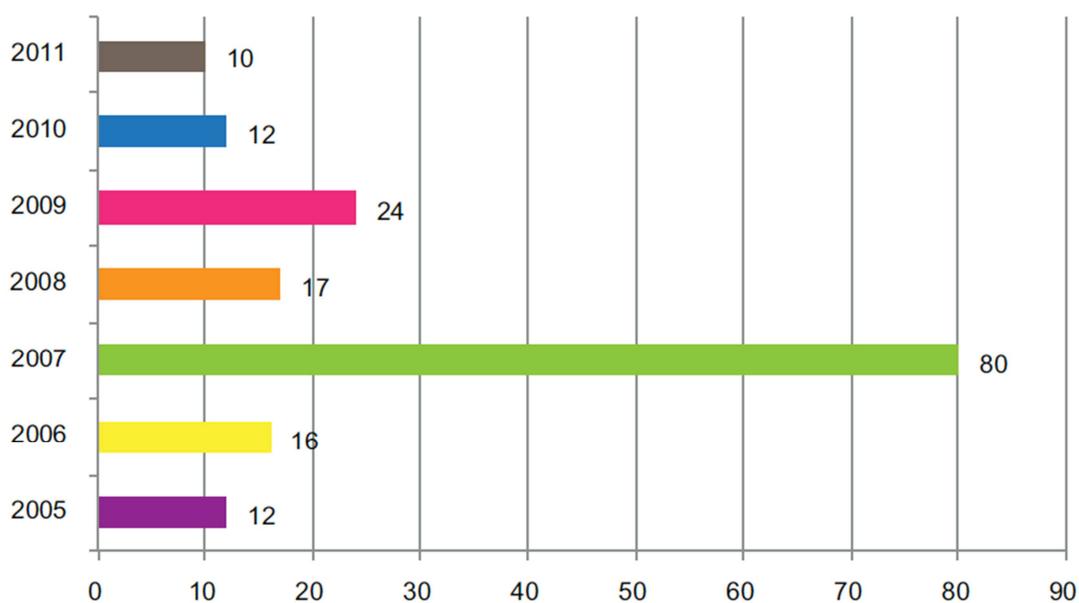
Au niveau départemental, les projets sont encadrés par le guide pour l'implantation d'éoliennes adopté par le préfet de la Meuse. Ce guide présente la politique d'aménagement portée par les services de l'Etat dans la Meuse.

Sans portée réglementaire, ce guide rappelle les secteurs où l'implantation n'est pas possible ou n'est pas souhaitable pour des raisons paysagères, patrimoniales, la présence de servitudes juridiques ou liées aux réseaux.

Commune / Lieux dit	Opérateur	Mise en service	Nb	Caractéristiques techniques
Baudignécourt	Energiequelle P&T Technologie	mai-11	6	Hauteur : 100m Diamètre : 92m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Beausite, Courcelles-sur- Aire, Erize-la-Brulée / <i>La Voie Sacrée</i>	Vents d'Est	juil-07	6	Hauteur : 78m Diamètre : 90m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Beausite, Courcelles-sur- Aire, Erize-la-Brulée / <i>Valette</i>	Sorgenia France	juil-07	6	Hauteur : 78m Diamètre : 90m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Bonnet, Houdelaincourt / <i>Trois sources</i>	EPR	oct-07	18	Hauteur : 80m Diamètre : 90m P. unitaire : 2MW P. installée : 36 MW
Courcelles-sur-Aire, Erize- La-Petite / <i>De Maurechamp</i>	WPD	juil-07	6	Hauteur : 78m Diamètre : 92m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Delouze-Rozières, Demange-aux-Eaux / <i>Le Charmois</i>	Energiequelle P&T Technologie	fev-12	6	Hauteur : 100m Diamètre : 92m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Delouze-Rozières, Demange-aux-Eaux / <i>Delouze-Rozières</i>	Energiequelle P&T Technologie	mai-12	6	Hauteur : 100m Diamètre : 92m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Vouthon-Haut / <i>La Montjoie</i>	Maïa Eolis	janv-09	5	Hauteur : 80m Diamètre : 82m P. unitaire : 2MW P. installée : 10 MW
Raival	Sorgenia France	juil-07	6	Hauteur : m Diamètre : 90m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Menaucourt, Chanteraine / <i>Plaichamp-La Renardière</i>	Sorgenia France	nov-09	6	Hauteur : 78m Diamètre : 90m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Courcelles-sur-Aire	Iberdrola	avr-08	5	Hauteur : 80m Diamètre : 90m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Rumont/ <i>Beauregard-Rumont I</i>	Maïa Eolis	oct-06	6	Hauteur : 80m Diamètre : 82m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Rumont <i>Haut-de-Bâne</i>	Maïa Eolis	oct-06	6	Hauteur : 80m Diamètre : 82m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW
Amanty <i>L'Epine</i>	Maïa Eolis	dec-10	6	Hauteur : 80m Diamètre : 92m P. unitaire : 2MW P. installée : 12 MW

Parc éolien du Pays Barrois

Source : Atlas 2012 des parcs éoliens et des ZDE en France, Le journal de l'éolien Juin 2012



Nouvelles installations éoliennes par année de mise-en-service en Meuse

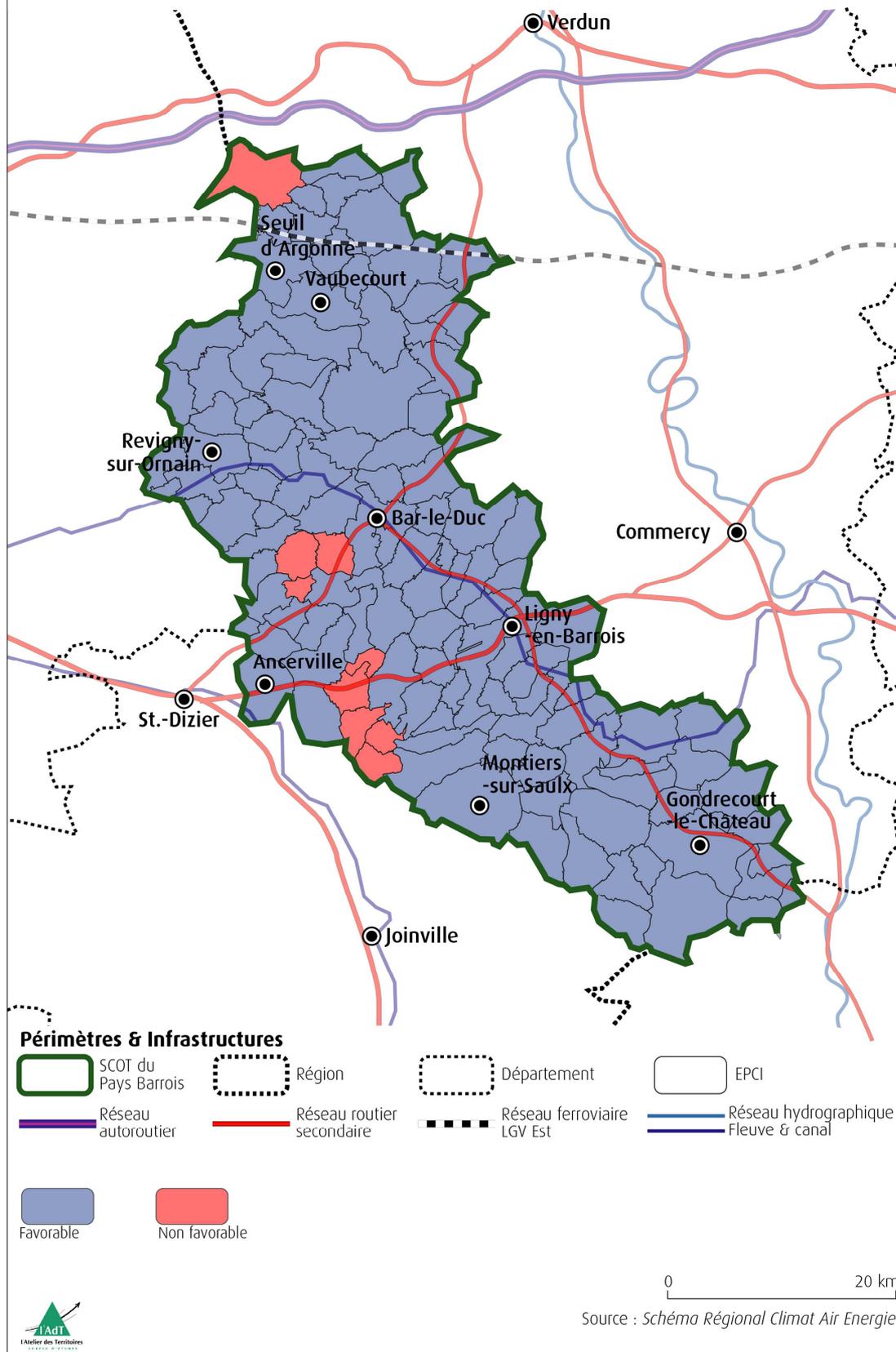
Source : DDT 55

Selon le Bilan carbone du Pays Barrois finalisé en janvier 2008, 118 éoliennes sont en service et en construction (avec 239,3MW de puissance installée ou prévue).

Selon avis d'experts, les éoliennes fonctionnent 2 000 heures par an (valeur estimée), ce qui représente une production annuelle de 478 600 MWh.

SCOT DU PAYS BARROIS

COMMUNES DISPOSANT DE ZONES FAVORABLES DE TAILLE SUFFISANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE



La méthanisation

A partir de 2006, un projet pour une unité de méthanisation s'est développé sur la commune de Noyer-Auzécourt, à proximité de Revigny.

Dans un premier temps l'objectif était de valoriser les effluents d'un élevage de bovins, le projet a muri et la valorisation s'est étendue ouvert aux déchets alimentaires (provenant de restaurants, de cantines, ...).

Actuellement, l'unité de méthanisation permet de recycler les déchets pour produire de la chaleur (comme complément de chauffage pour les habitations communales) et de l'électricité. L'unité fournit aussi un digestat utilisé comme un fertilisant de haute valeur agronomique.

Ce projet bénéficie d'un partenariat le Pays Barrois et la Chambre d'Agriculture de la Meuse. Les collectivités soutiennent le projet en cherchant des sources d'intrants diversifiés pour assurer l'approvisionnement de l'unité de méthanisation.

Le photovoltaïque solaire

La production d'électricité par des installations solaires photovoltaïques est très marginale. Une seule installation a été recensée dans le cadre du Bilan Carbone en 2008.

Il s'agit d'un particulier qui a fait installer sur son toit vingt-quatre modules photovoltaïques d'une puissance totale de 1,92MWh.

146

La géothermie

La géothermie peut s'adapter à différents types d'application, selon le type d'installation et la qualité géologique du sous-sol.

La géothermie à très basse énergie est implantée sur des aquifères peu profonds d'une température inférieure à 30°C avec l'ajout d'une pompe à chaleur. Elle est bien adaptée pour le chauffage des logements individuels et au petit tertiaire.

La géothermie à basse énergie concerne l'extraction d'une eau à moins de 90°C dans des gisements situés entre 1500 et 2000 mètres. Elle est utilisée pour le chauffage urbain collectif, avec réseau de chaleur.

Les géothermies à plus hautes énergies se basent sur des fluides localisés à des profondeurs plus importantes, captés sous forme de vapeurs pouvant être utilisées pour la production d'électricité.

Un atlas des ressources géothermales superficielles pour pompes à chaleur (PAC) a été réalisé par le BRGM dans le cadre d'une convention avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, le Conseil Régional de Lorraine et Electricité de France.

Cet atlas met en évidence le potentiel géothermique des nappes d'eau souterraines accessibles.

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour des projets de géothermie très basse énergie.

Le territoire du Pays Barrois est un secteur très favorable pour l'énergie géothermique, notamment pour une utilisation pour des projets particuliers pour l'habitat individuel et pour certains équipements.

Le sous-sol calcaire du Tithonien constitue le socle de la majeure partie du territoire, et les aquifères situés à une profondeur de moins de 100m offrent un potentiel identifié comme fort.

Le sous-sol de l'Oxfordien du reste du Pays a quant à lui un potentiel moyen.

L'hydroélectricité

Le Pays Barrois dispose d'un certain nombre de petites centrales pour la production d'hydroélectricité sur la Saulx, l'Ornain et certains affluents.

Type d'usage	Nom	Commune	Cours d'eau concerné	Nature	Hauteur
Hydroélectricité domestique	Moulin de Vernancourt	Vernancourt	La Vière	barrage	2
	Micro-centrale Goetz	Robert-Espagne	La Saulx	barrage	3
	Ancienne tournerie	Bazincourt-sur-Saulx	La Saulx	vannage	0,7
	Moulin	Stainville	La Saulx	barrage	2,5
	Moulin de Guerpont	Guerpont	Ruisseau de Culey (Ornain)	moulin	2
	Anc. Forges de Naix	Naix-aux-Forges	L'Ornain	barrage	2
	Barrage de la Petite Machère	Silmont	Ruisseau de Culey (Ornain)	barrage	3
	Moulin Haut	Boviolles	Ruisseau le Barbou (Ornain)	moulin	2,2
Hydroélectricité navigation	Moulin de Tannois	Silmont	L'Ornain	barrage	1,8
Hydroélectricité vente	Micro-centrale Dalichamp	Robert-Espagne	La Saulx	barrage	2,2
	Micro-centrale Mislér	Lisle-en-Rigault	La Saulx	barrage	3
	Micro-centrale du Château	Lisle-en-Rigault	La Saulx	barrage	2
	Micro-centrale Mislér	Lisle-en-Rigault	La Saulx	barrage	2,2
Hydroélectricité industrielle	Micro-centrale SEGOR	Beurey-sur-Saulx	La Saulx	barrage	2
Usage industriel	Moulin de Tronville	Tronville-en-Barrois	L'Ornain	barrage	1,6
	Barrage de la Compasserie	Ligny-en-Barrois	L'Ornain	barrage	1
	Le Granit-anc. Forges d'Abainville	Abainville	L'Ornain	barrage	0

Installations exploitant l'énergie hydraulique des rivières du Pays Barrois

Source : Pré-étude eau et environnement sur les bassins de la Saulx et de l'Ornain, juillet 2008

Ces centrales ont une productivité relativement basse en raison du faible débit des cours d'eau. Cette contrainte technique réduit l'efficacité de cette solution de production de l'électricité.

L'énergie nucléaire civile

Il n'existe pas de centrales nucléaires en Meuse. Les centrales nucléaires les plus proches sont situées à plus de 100 km du périmètre du SCoT. Il s'agit des centrales de Cattenom (environ 100 km), de Nogent-sur-Seine (110 km) et de Chooz (180 km).

Une station de surveillance a été installée à Bar-le-Duc en milieu urbain pour suivre en permanence le rayonnement gamma ambiant.

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Débit de dose (en µgy/h)	0,134	0,131	0,131	0,133	0,133	0,134	0,134	0,134	0,134	0,135

Mesure de rayonnement gamma ambiant à la station de Bar-le-Duc

Source : Association Lorraine pour la Qualité de l'Air (ALQA)

Le niveau de rayonnement annuel moyen mesuré est stable et correspond au bruit de fond de la radioactivité naturelle présente dans l'air.

S'il n'existe pas de centrale d'électricité dans le Pays Barrois, le territoire est susceptible d'intervenir à un autre stade du processus de la filière nucléaire.

Le sous-sol profond de la commune de Bure a en effet été sélectionné par le gouvernement français comme site probable pour l'implantation d'un centre de stockage des déchets nucléaires à vie longue (projet "Cigéo").

La gestion des différents types de déchets nucléaires

148

Les déchets nucléaires selon l'importance de leurs émissions et leur durée relèvent de différentes catégories :

- les déchets à vie très courte (VTC),
- les déchets de très faible activité (TFA),
- les déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC),
- les déchets de faible activité à vie longue (FA-VL),
- les déchets de moyenne activité et à vie longue (MA-VL),
- les déchets de haute activité et à vie longue (HA-VL).

Chaque catégorie de déchets suit une filière spécifique de traitement. Les déchets destinés au site de stockage en profondeur de Bure sont les déchets de moyenne et de haute activité à vie longue.

Une part importante des déchets de moyenne activité et à vie longue (MA-VL) provient des débris métalliques de la structure entourant les combustibles des centrales nucléaires. D'autres déchets MA-VL sont issus des procédés de traitement des combustibles usés, de composants ayant séjourné dans les réacteurs nucléaires et de déchets produits lors des opérations de maintenance ou de démantèlement d'installations nucléaires.

Pour réduire leur volume, une grande partie des déchets est compactée sous forme de galette puis confinée dans des colis sécurisés en béton ou en métal. En attendant la création du stockage profond, ils sont conservés sur les sites où les colis ont été produits.

Fin 2010, les déchets de moyenne activité représentent un volume global de 40 000 m³, soit 3% du volume total des déchets radioactifs français déjà produits. Ces déchets contiennent 4% de la radioactivité totale des déchets radioactifs.

Les déchets de haute activité et à vie longue (HA-VL) sont des résidus des combustibles nucléaires usés. Ils sont vitrifiés et les effluents très radioactifs sont incorporés dans du verre en fusion, après refroidissement la radioactivité est retenue prisonnière dans la matrice vitreuse.

Ces déchets représentent un très faible volume (0,2% du total des déchets) et concentrent 96% de la radioactivité totale. Après 15 années d'exploitation, ces déchets représentent, pour toute la France, un volume de 2263 m³, équivalent à peu près au volume d'une piscine olympique.

Chronologie du projet de stockage des déchets

Les études sur la faisabilité du stockage réversible profond pour accueillir les déchets à moyenne et haute activité ont débuté en France suite à la loi du 30 décembre 1991.

Le site de Bure (Meuse/Haute-Marne) a été retenu, parmi les quatre sites envisagés, par le Gouvernement pour l'implantation d'un laboratoire souterrain afin d'évaluer la viabilité de l'enfouissement des déchets.

Après un débat public en 2005 sur la gestion des déchets radioactifs, la loi du 28 juin 2006 a retenu comme solution le stockage réversible profond pour ces déchets à vie longue.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a annoncé le 7 novembre 2012 sa décision d'organiser un débat public sur le projet Cigéo au cours de l'année 2013.

Le débat public a permis à chacun de venir s'informer et s'exprimer sur le projet, sur des thématiques importantes telles que la responsabilité des générations présentes vis-à-vis des générations futures, la gouvernance du projet au cours de la centaine d'années de son exploitation, la préservation de la mémoire du centre au travers des siècles, ...

Après le débat public, le processus d'autorisation de Cigéo s'étendra de 2014 à 2019 selon le calendrier prévisionnel.

Sous réserve d'autorisation, les travaux de construction démarreraient en 2014-2015 (travaux d'archéologie préventive, de topographie ou d'arpentage). Les travaux de création de Cigéo sont envisageables à partir de 2018-2019 pour une mise en service en 2025.

Le projet Cigéo : une opportunité pour le développement du territoire

La réception du projet Cigéo de l'Andra sur le territoire du Pays Barrois justifie une prise en compte précoce des besoins indispensables pour la réussite du projet.

Ces besoins recouvrent le fonctionnement du centre de stockage et l'accueil des personnes venant occuper les emplois générés par le projet.

Les besoins correspondent à différentes ressources territoriales :

- alimentation en électricité
- alimentation en eau
- transports des colis de déchets
- alimentation en granulats

Pour la réussite de l'opération, une estimation précise des besoins doit être effectuées en amont.

Certaines ressources s'avèrent insuffisantes par rapport aux nécessités du projet, par exemple :

- les sources de proximité ne sont pas suffisantes pour l'alimentation en eau potable de la population des employés,
- le réseau hydrographique local n'a pas un débit assez important pour la réception des eaux traitées lors de l'assainissement,
- le projet va nécessiter une quantité importante de granulats qui devront être importés de territoires extérieurs.

Afin que le projet Cigéo soit conforme aux préceptes du Développement Durable, certains principes devront être pris en compte : respect du cycle de l'eau, sauvegarde des paysages et de la biodiversité et maintien des continuités écologiques, préservation des conditions pour les exploitations agricoles et minimalisation de la consommation d'espace).

Les retombées économiques du projet Cigéo sont présentées en détail dans le chapitre consacré à l'activité économique et à l'emploi.

3. Activité économique et emploi

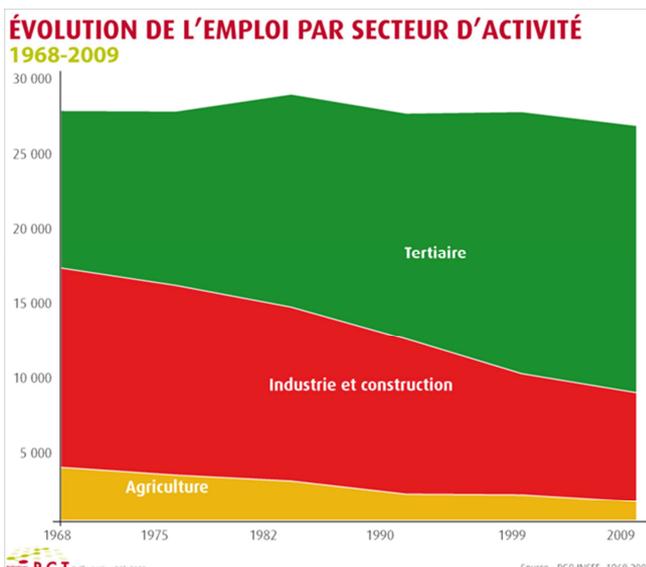
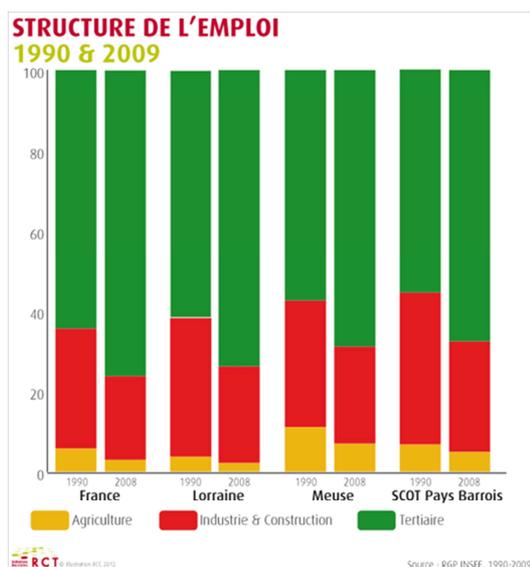
A. Un tissu économique industriel et rural en forte mutation

Synthèse des constats

Le tissu économique du territoire est marqué par un recul rapide des activités industrielles, qui constituaient le cœur de l'activité du Pays Barrois. La progression de l'emploi tertiaire, qui ne compense qu'en partie les pertes d'emplois industriels, traduit la profonde mutation de l'économie du territoire.

A l'instar des autres territoires lorrains, le tissu économique du Pays a connu de profondes mutations lors des dernières décennies.

La part de l'industrie a sensiblement reculé, et l'emploi tertiaire représente presque 70% de l'emploi total (55% en 1990).



151

La structure de l'emploi reflète cette évolution, qui s'observe à l'échelle de la Lorraine et de la France mais de manière moins intense.

En 1990, dans le Pays Barrois la part de l'industrie et de la construction était importante (37,9%), et supérieure à celle de la Meuse (31,7%) et de la Lorraine (34,7%). En 2009, ce secteur ne représente plus que 27,4% en termes d'emploi dans le Pays Barrois, 24,1% en Meuse et 23,9% en Lorraine. Le secteur de l'industrie reste donc fort dans le Pays Barrois par rapport au département et à la région.

En 2009, le secteur tertiaire représente 67,7% de l'emploi dans le Pays Barrois contre 64,1% en 1999. Cette part reste cependant inférieure à la Meuse (69% en 1999) et à la Lorraine (73,9%).

Elaboré en 2009, le **Schéma de développement économique et de l'emploi du Conseil général de la Meuse 2010-2013** s'appuie sur un diagnostic du tissu économique départemental. Ce diagnostic met en évidence les principaux constats suivants :

Métallurgie

La métallurgie est le premier employeur industriel du département et représente 4 487 emplois salariés en 2007

Points forts

- La présence d'un vrai savoir-faire dans le secteur de la métallurgie, développé depuis plus de 200 ans.
- Des possibilités de réactivité aux demandes du marché grâce à des petites organisations aux délais courts. Ceci permet la réalisation notamment de pièces « à façons », sur commande.
- La présence sur le territoire d'unités de production permettant la réalisation de grandes pièces (10 à 25 tonnes), qui échappent à la tendance de la délocalisation (équipements lourds pour lesquels les coûts d'installation des chaînes de production et les coûts de transport seraient trop importants).

Points faibles

- Les entreprises meusiennes présentent majoritairement des activités de première ou deuxième transformation de l'acier. Or, dans le contexte concurrentiel actuel, il s'agit pour les entreprises européennes de s'orienter vers la production de produits finis à forte valeur ajoutée.
- Les procédés industriels utilisés dans les entreprises du secteur ne sont pas souvent à la pointe de la technologie du marché.
- Le secteur est majoritairement constitué en Meuse de petites structures qui n'ont parfois pas la taille critique et la capacité de production pour répondre aux commandes massives de grands donneurs d'ordre. De plus, les entreprises manquent encore des certifications et qualifications leur permettant de répondre à des commandes de grands donneurs d'ordre.
- Difficultés de recrutement : Dans les 10 premiers métiers (tout secteur confondu) pour lesquels les entreprises lorraines rencontrent des difficultés de recrutement figurent 3 métiers du secteur de la métallurgie : les ouvriers qualifiés de la mécanique (3^{ème} place), les ouvriers qualifiés travaillant par formage du métal (7^{ème} place), les techniciens, agents de maîtrise des industries mécaniques (8^{ème} place). Aux raisons traditionnelles des difficultés de recrutement du secteur, s'ajoute une concurrence forte entre les territoires pour l'attraction des salariés : Le Nord Mosellan et le Luxembourg proposent des salaires plus élevés que les entreprises meusiennes.

Opportunités

L'exploitation des potentialités de marché offertes par la présence des grands donneurs d'ordre : EDF, AREVA et CEA. Il s'agit, à l'image du réseau Energic 52-55 (qui après 2 ans d'existence compte déjà 70 membres dont 26 entreprises membres issues de la Meuse et 44 entreprises membres issues de la Haute-Marne), de permettre aux entreprises de créer des interactions avec les 3 partenaires du laboratoire de Bure afin de mieux identifier leurs besoins et développer de nouveaux marchés de fourniture pour ces 3 entreprises sur l'ensemble du territoire. Cela se traduit par le recensement des compétences et savoir-faire des entreprises et par la diffusion de ces informations. En effet, les besoins en matière de métallurgie et de mécanique de ces entreprises sont considérables : maintenance et remise aux normes de leurs installations, renouvellement des infrastructures, démantèlement de sites. Ils représentent des

marchés considérables pour lesquels les entreprises meusiennes ont sans doute des savoir-faire à valoriser. Cependant la capacité à répondre aux commandes des grands donneurs d'ordre passera aussi par la montée en compétence, un effort de certification des entreprises du secteur et des alliances entre les entreprises pour développer la taille critique permettant de répondre à ces marchés.

Energie

- Le département héberge le laboratoire de recherche sur le stockage des déchets radioactifs en couches profondes, dont la construction a débuté dans les années 2000. Ce laboratoire, géré par l'ANDRA, permet d'assurer la présence sur le territoire de 3 grands donneurs d'ordre du secteur de l'énergie : le CEA, EDF et AREVA. Ces opérateurs ont en partie pour mission de contribuer au développement économique local, ce qui est générateur d'opportunités pour le territoire (voir ci-dessous).
- L'utilisation des opportunités économiques liées à la présence des opérateurs de Bure passe par le développement de liens entre les entreprises du territoire et les industriels de la filière électronucléaire. Le secteur de la métallurgie-mécanique a su ainsi s'organiser depuis début 2007, au sein d'une association, Energic 52/55 afin de faire connaître le tissu des compétences locales auprès d'EDF, AREVA et CEA et faciliter les relations commerciales entre les acteurs économiques. Au-delà, l'association permet de catalyser les coopérations entre les entreprises adhérentes.
- La Meuse présente un parc éolien en déploiement qui en fait le 5^{ème} département français en nombre d'éoliennes : En juillet 2008, 125 éoliennes étaient construites sur le territoire, soit une progression de 212% du parc en 2 ans. La puissance totale est de 260,5 kWh.
- Le département héberge des projets d'envergure dans le domaine de la biomasse. On peut citer le projet de l'entreprise INEOS CHAMPLOR/EMC2 de production de biodiesel à partir d'huiles végétales ainsi que le projet du CEA (projet BTL) d'implantation d'une unité de biocarburant de 2^{ème} génération, à partir de bois et de paille.

Opportunités

La présence d'acteurs clés (CEA, AREVA, EDF) liés au laboratoire de Bure constitue une opportunité pour conclure des partenariats stratégiques avec les entreprises et administrations du territoire :

- Les opérateurs sont à l'origine de passations de commande à hauteur de 10 M€ par an avec le secteur de la métallurgie ;
- Le CEA a investi dans un projet de recherche à hauteur de 120 M€ sur les biocarburants de 2^{ème} génération et pilote la création, sur la zone de Bure-Saudron d'une unité semi-industrielle de gazéification du bois pour la construction de carburants de synthèse avec 60 emplois directs ;
- AREVA a initié avec les professionnels du bois plusieurs études afin d'aider la filière à mieux caractériser la ressource en bois disponible et les conditions de sa mobilisation (quantité, qualité, coût). Ainsi, ces études ont permis aux trois industriels de proposer au département des pistes d'études et d'actions pour soutenir le développement de l'exploitation forestière et le développement de nouvelles cultures énergétiques comme les taillis à très courte rotation ;
- AREVA a apporté son assistance à la maîtrise d'ouvrage et a réalisé les études préliminaires de process pour l'extension du projet INEOS-SICLAE (production de biodiesel à partir d'huiles végétales) ;

- EDF est à l'origine d'une dynamisation du marché de la Maîtrise de la Demande en Energie sur le territoire en : conventionnant les artisans et entrepreneurs ce qui leur permet de proposer des offres EDF et de faire bénéficier les clients des aides financières pour réaliser des travaux conformes à un référentiel technique exigeant, en soutenant la création d'emplois chez les artisans et PME de la filière MDE, la formation initiale et continue pour acquérir et développer les compétences dans le domaine des bâtiments efficaces énergétiquement et peu émetteurs de CO2.

Bois ameublement

Les effectifs salariés liés au bois et à l'ameublement sont en forte diminution en Meuse depuis la fin des années 1990.

La Meuse assure une récolte de bois de 825 214 m³ par an, soit 24% de la récolte lorraine et 2,4% de la récolte française (ce qui place le département en 3^{ème} place régionale après les Vosges, qui assurent 37% de la récolte de bois régionale et du département de la Moselle, qui assure 26% de la récolte de la Région). La récolte comprend :

- 500 000 m³ de bois de trituration (essentiellement exporté vers des usines extérieures au département) ;
- 102 000 m³ destinés à la production d'énergie (en consommable localement) ;
- 209 000 m³ destinés à la production de grume (du bois d'œuvre, dont une partie en local et une partie exportée).

La Meuse est le premier département producteur de hêtres en quantité et en qualité (14% de la production française) et est bien placée pour celle du chêne (7%).

- Le territoire meusien offre une richesse naturelle en bois exceptionnel. La Meuse offre aujourd'hui 225 000 hectares de formations boisées et la forêt recouvre 36% du territoire départemental.
- Cependant les exploitations forestières manquent de concentration. La petite taille des exploitations nuit à la productivité.
- Le réseau de scieries en Meuse est faible. En Lorraine les plus grosses scieries permettent de traiter 400 000 à 500 000 mètres cube de bois alors qu'en Alsace, en Bourgogne ou en Rhône Alpes, les capacités des scieries montent jusqu'à 800 000 mètres cube et en Allemagne elles peuvent atteindre 5 millions de mètres cubes. Cependant les scieries intègrent maintenant pour beaucoup le séchage, ce qui permet d'augmenter les prix de vente à l'industrie.
- L'industrie du bois en Meuse est caractérisée par un faible niveau de 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois, malgré la présence de quelques fleurons de la menuiserie et de l'ameublement dans le département.
- Les entreprises du secteur de l'ameublement ont majoritairement un positionnement moyenne gamme (à l'exception de quelques fleurons du très haut de gamme à forte valeur ajoutée) alors que la demande est en croissance sur les produits bas de gamme et l'ameublement de luxe.
- La région possède un pôle de compétitivité Fibres Naturelles Grand Est, dont la vocation est de fédérer les acteurs du textile, du bois et du papier pour développer des projets mutualisés autour de la fibre, offrant ainsi aux acteurs du bois et de l'ameublement en Meuse une assistance à l'innovation pour créer de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

Industries agro-alimentaires

L'industrie du lait représente la spécificité industrielle de la Meuse dans le secteur de l'agroalimentaire, au sein de la Lorraine et de la France :

- 4,5% des établissements du secteur agroalimentaire en Meuse se consacrent à l'industrie du lait contre seulement 2,7% en moyenne en Lorraine et 2,4% en France métropolitaine à la fin de l'année 2006.
- 56,9% des salariés du secteur agroalimentaire en Meuse se consacrent à l'industrie du lait contre seulement 24,7% en moyenne en Lorraine et 10% en France métropolitaine au à la fin de l'année 2006. La Meuse produit 26% du lait en Lorraine soit 309 472 millions de litres (derrière les Vosges, qui assurent près de 30% de la production) mais transforme 41% du litrage total transformé en Lorraine.
- Le lait produit en Meuse est destiné à la production de fromages à pâtes molles et à pâtes pressées cuites (Brie de Meaux, bries pasteurisés, coulommiers, Bombel, Mimolette).
- Le département de la Meuse peut se prévaloir depuis 1980 de posséder l'AOC Brie de Meaux.
- 6 établissements emploient plus de 100 salariés dans l'industrie laitière en Meuse : Fromagerie Henri Hutin (293 salariés), Fromagerie Bel (253 salariés), Société Fromagère de Raival (122 salariés), Sodiaal International (221 salariés), Fromagerie Renard Gillard (100 salariés), LactoSérum France (147 salariés).
- En dehors des entreprises meusiennes liées à l'industrie laitière (*ci-dessus*), les plus grandes entreprises représentantes du secteur en Meuse sont : Bahlsen St Michel (Commercy), dans le secteur de la biscuiterie et Berni (Verdun), 1^{er} fabricant de chorizo en France.
- En dehors des très grandes entreprises du secteur de l'agroalimentaire en Meuse, les entreprises de petites tailles aux faibles marges éprouvent des difficultés à se développer durablement, être compétitives et assurer un équilibre dans la négociation avec les distributeurs.
- En ce qui concerne les autres productions de l'industrie agroalimentaire, la Meuse est le premier département producteur d'oléagineux et de céréales de Lorraine : en 2006, elle produit 35% des oléagineux de Lorraine et 35,1% des céréales en Lorraine; La Meuse joue un rôle important dans l'industrie de la viande en Lorraine, la production étant assez équilibrée entre les départements lorrains (proche de 25% de la production pour chaque département).
- Les entreprises du secteur de l'agroalimentaire sont majoritairement localisées dans le nord meusien, qui regroupe 50% des entreprises.
- Dans le secteur de l'agroalimentaire, l'offre de formation est satisfaisante en Meuse avec notamment l'EPL Agro (Bac Pro, BEP, BTS IAA) à Bar-le Duc.
- Le territoire présente des pôles de ressources et de recherche dans le secteur de l'agroalimentaire : présence du technopôle agro-alimentaire à Bar-Le Duc, du CRITT AGRIALorraine à Nancy et de la plate-forme de développement de produits et procédés agro-bio industriels (PRABIL) à Nancy.

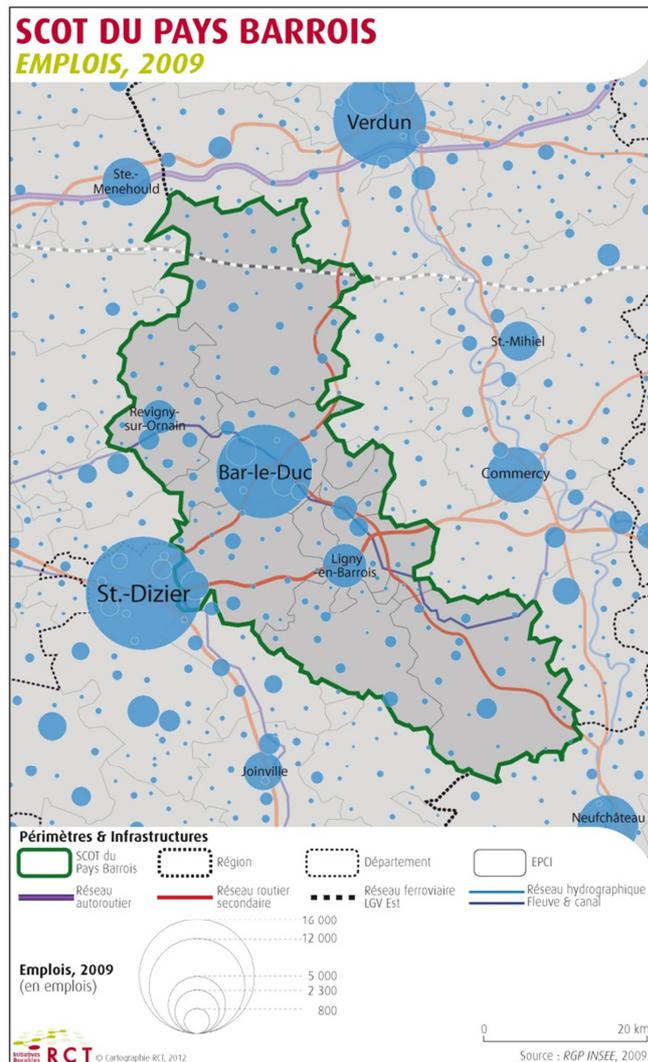
Transport et logistique

A côté de la présence sur le territoire de groupes de taille nationale ou internationale (ITM Logistique, TFE notamment), les autres entreprises du secteur manquent souvent de taille critique.

Les entreprises du secteur en Meuse font face à un marché de la demande assez limité et subissent actuellement le ralentissement général de l'économie.

Au-delà de ces éléments d'analyse départementaux, le tissu économique du Pays Barrois est marqué par un fort mouvement de tertiarisation, ainsi que par quelques caractéristiques fortes :

- Une surreprésentation traditionnelle des secteurs de l'administration publique (même si les fusions récentes des services déconcentrés de l'Etat ont entraîné des réductions de postes à Bar-le-Duc), de la santé - action sociale et de l'éducation par rapport au niveau national ; à l'inverse les services aux particuliers et les services aux entreprises apparaissent moins bien représentés.
- Un secteur industriel qui a nettement reculé et souffre actuellement de la crise. Il reste cependant encore largement représenté dans le tissu économique local, et se caractérise par la forte représentation de grands groupes nationaux, et la faible implantation des groupes étrangers. Parmi les activités les plus représentées, la métallurgie (SODETAL, ARCELOR, Société Meusienne de Construction Mécanique, ...), l'industrie des biens de consommation, l'automobile, l'industrie du bois et du papier, et les industries agricoles et agro-alimentaires.



156

- L'importance de l'artisanat, notamment dans les métiers du bâtiment. Ce type d'activité se retrouve notamment dans les communes rurales.

La répartition de l'emploi sur le territoire est cohérente avec celle de la population et des services :

- Bar-le-Duc et la vallée de l'Ornain concentrent l'essentiel de l'emploi : ce secteur urbanisé conserve encore un tissu industriel conséquent ;
- Le nord et le sud du territoire présentent des concentrations d'emploi sensiblement plus modestes ;
- Saint-Dizier constitue, en marge ouest du Pays, un pôle d'emplois d'envergure.

La spécialisation géographique des communes en termes d'emplois fait apparaître la forte concentration de l'emploi public autour de Bar-le-Duc, tandis que d'importantes implantations industrielles prédominent dans les vallées de l'Ornain et de la Saulx (Revigny-sur-Ornain, Ligny-en-Barrois, ...).

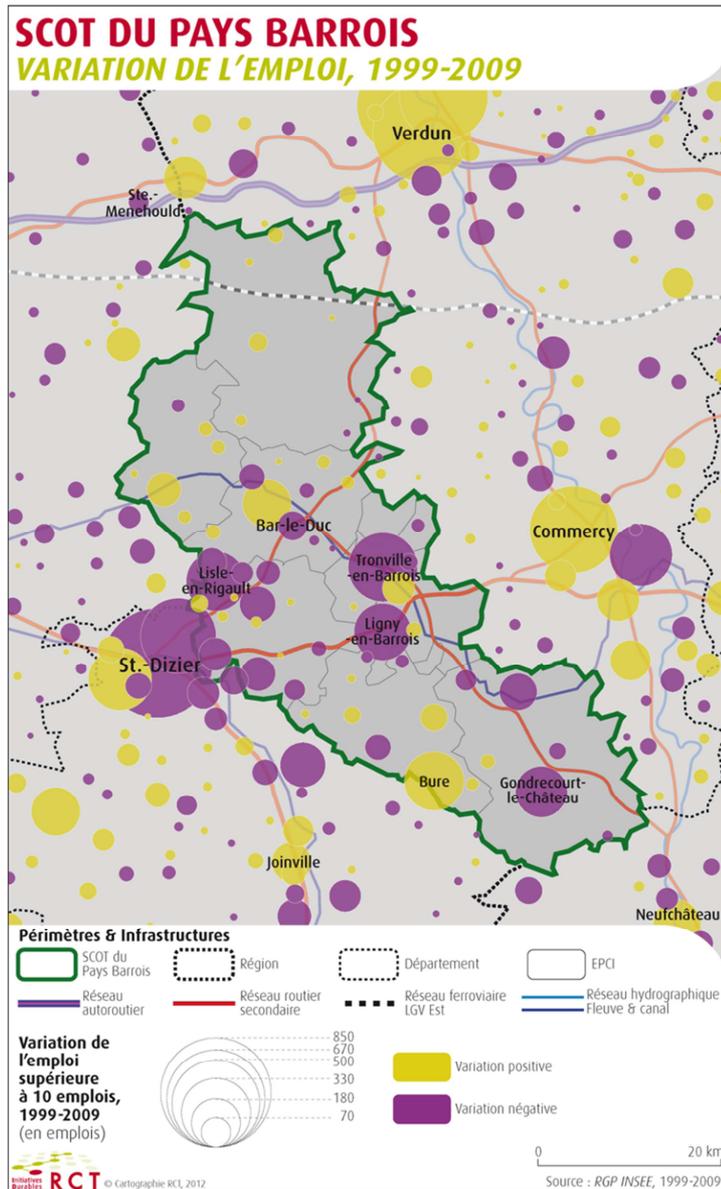
L'évolution de l'emploi entre 1999 et 2009 connaît une tendance négative, avec de forts reculs enregistrés sur les principaux pôles économiques du territoire.

La commune de Bure, avec le laboratoire et le développement des expérimentations liées au projet Cigéo, est l'une des rares à connaître une progression significative de ses emplois sur la période.

Sur une période plus longue, la tendance est également négative : l'emploi recule de 3% entre 1990 et 2009.

Ainsi, le développement de l'activité tertiaire ne compense pas le net repli de l'industrie.

Les secteurs de l'industrie et de la construction sont en recul sensible dans le sud (CC du Val d'Ornois et CC Saulx-et-Perthois) ainsi que dans le centre (CA Bar-le-Duc Sud Meuse). Le nord (CC de Triaucourt-Vaubecourt) connaît une évolution positive des emplois du secteur (+21,5%).



Pour le tertiaire, la hausse est générale. Elle est notamment forte dans le sud-ouest du Pays (CC Saulx-et-Perthois et CC Haute-Saulx) ainsi que dans le centre est (SM Haut Barrois).

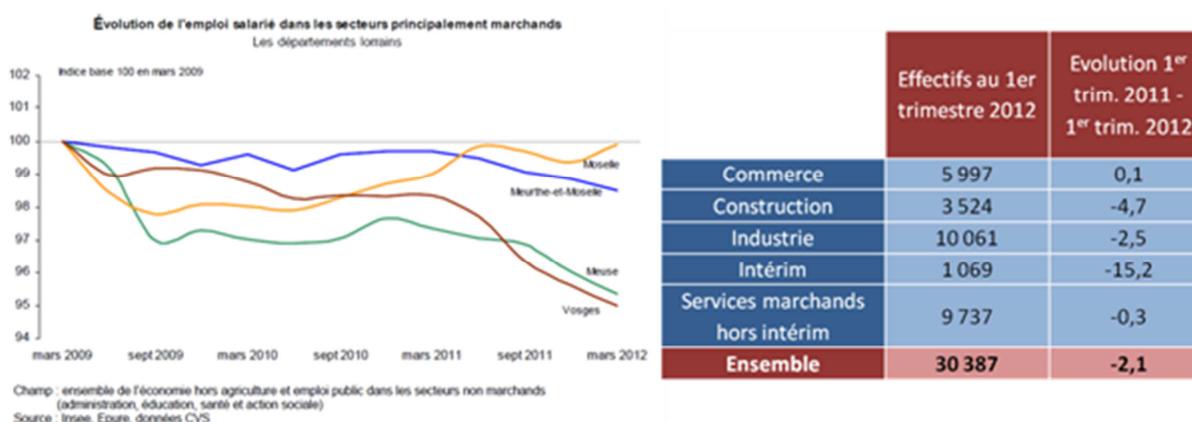
Dans le secteur agricole, la baisse est la plus forte dans le centre (SM Haut Barrois, CA Bar-le-Duc Sud Meuse, CC Saulx-et-Perthois).

Voir le tableau de la page suivante.

Evolution du nombre d'emplois 1990-2009		Agriculteurs	Industrie & Construction	Tertiaire	Total
		evol stock	evol stock	evol stock	evol stock
		1990-2009	1990-2009	1990-2009	1990-2009
France		-40,4	-18,9	38,5	16,8
Lorraine		-36,5	-25,0	30,6	8,7
Meuse		-33,9	-20,3	26,0	4,8
SCOT PAYS BARROIS		-27,9	-29,9	18,4	-3,0
1	CC COPARY	-40,1	-5,8	31,5	7,7
2	CC Haute Saulx	-6,9	4,2	184,2	44,6
3	CC Saulx et Perthois	-43,9	-52,4	75,1	-24,3
4	SM Haut Barrois	-53,6	26,6	93,5	15,8
5	CC de Triaucourt Vaubécourt	-26,4	21,5	38,8	6,5
6	CC du Val d'Ornois	-18,2	-46,7	20,7	-21,0
7	CA Bar le Duc Sud Meuse	-26,8	-29,1	11,3	-2,2

Les évolutions plus récentes de l'activité permettent de mieux appréhender les effets sur l'emploi de la crise.

Il apparaît que le département de la Meuse est davantage touché que la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, avec une très forte dégradation de l'intérim, et une poursuite du recul de la construction et de l'industrie. Seul le secteur des services parvient à se maintenir.



158

Au-delà de ces évolutions récentes, il est à noter l'existence de deux opportunités économiques majeures pour le devenir territoire :

- Le **projet Cigéo**, à Bure (*le détail du projet est présenté dans un chapitre ultérieur*) ;
- Le **projet Safran**, à Commercy : il s'agit de l'implantation d'une unité de production de Safran, leader mondial dans la fabrication de moteurs d'avions (Boeing, Airbus, Rafale, ...). Ce projet se situe dans le cadre du contrat de développement économique du bassin de Commercy, destiné à accompagner la reconversion des territoires de défense. Il se traduira par la création de 150 à 200 emplois à l'ouverture du site en 2015, et de 400 à l'horizon 2020. Cette implantation pourra bénéficier au Pays Barrois, soit en fournissant des emplois à des actifs non occupés, soit en se traduisant par de nouvelles installations d'actifs travaillant à Commercy et résidant sur le territoire du Pays Barrois.

B. Une activité agricole qui reste structurante⁵

L'occupation du sol dans le Pays Barrois

Le Pays Barrois a une superficie totale de 176 070 ha soit 28,3 % de la surface agricole utile (SAU).

Avec 94 589 ha de SAU recensés en 2010, les 800 exploitations agricoles disposent d'une superficie moyenne de 118 ha. 122 communes sur les 124 qui composent le Pays Barrois ont au moins un siège d'exploitation agricole au recensement de 2010 ce qui correspond à une moyenne de 6,6 exploitations par commune.

La SAU du Pays Barrois représente 28,8 % de la SAU du département.

De ce point de vue, le poids des surfaces agricoles dans l'occupation du sol du territoire du Pays Barrois est identique à celui du département dans son ensemble.

La taille moyenne des exploitations agricoles

La taille moyenne des exploitations agricoles du Pays Barrois (118 ha) est un peu supérieure à la moyenne départementale (111 ha).

Si on s'intéresse au champ des exploitations moyennes ou grandes⁶ (anciennement le champ des exploitations professionnelles), la taille moyenne des exploitations est de 168 ha pour le Pays Barrois.

SAU moyenne (en ha)	Pays Barrois	Meuse
Toutes exploitations	118	111
Exploitations "moyennes et grandes"	168	156

159

Le Pays Barrois dispose de 26,9 % des exploitations agricoles du département et de 26,7 % des exploitations "moyennes et grandes" (550).

	- de 20 ha	de 20 ha à - de 50 ha	de 50 ha à - de 100 ha	de 100 ha à - de 200 ha	200 ha ou plus
Exploitations	231	57	113	230	172
Superficie agricole utilisée (ha)	1 101	1 944	8 759	34 025	49 272
Unités de travail annuel (UTA)	105	39	140	392	412
Production brute standard (millier d'euros)	4 490	1 631	8 526	35 425	47 213

Répartition des exploitations agricoles par classe de taille moyenne d'exploitation

Source : recensement agricole 2010

Les exploitations de 100 ha et plus représentent 50 % de l'effectif total des exploitations, 88% de la SAU, 74% des UTA et 85% du potentiel économique de la production agricole.

⁵ Ce chapitre a été rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Meuse.

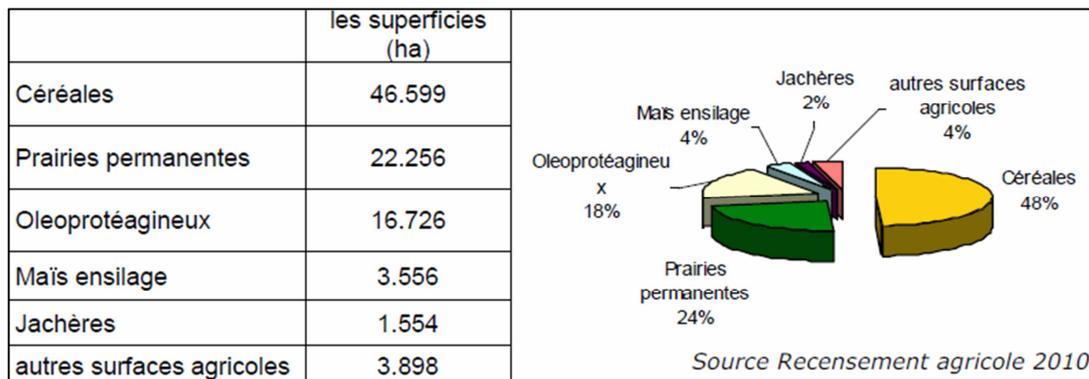
⁶ Le potentiel de production des exploitations moyennes et grandes équivaut à une dimension économique égale ou supérieure à 26 hectare-équivalent-blé ou 12 équivalent-vache-laitière.

L'utilisation des surfaces agricoles du Pays Barrois

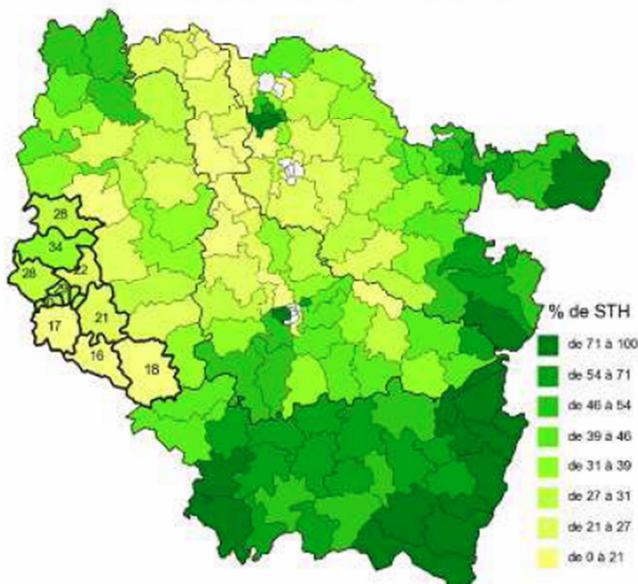
Les terres labourables représentent 72 282 ha soit 76,4% de la surface agricole totale.

Pour l'ensemble du département, le pourcentage des terres labourables se situe à 70,2%. C'est une des spécificités et des principales caractéristiques du paysage agricole du Pays Barrois : l'orientation « grandes cultures » est ici plus marquée que pour l'ensemble du département.

Les céréales et les oléo protéagineux recouvrent 92,5% des terres cultivées, les surfaces en herbe ne recouvrent que 23,5% des surfaces agricoles.



Surfaces en Herbe dans la SAU



A la faveur des réformes successives de la PAC, les surfaces en herbe ont progressivement reculé dans les cantons du Pays Barrois au profit des terres labourables.

Seul le canton de Vaubecourt dispose encore de plus de 30% de surfaces en herbe dans la SAU.

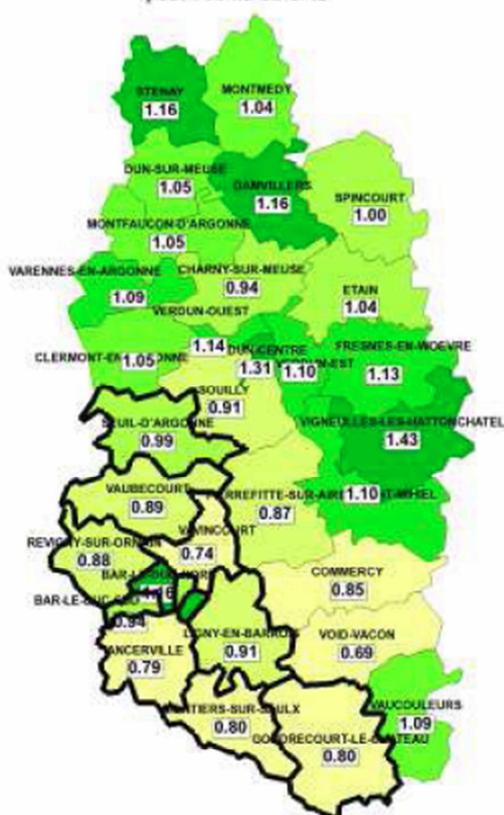
C'est aussi le canton où l'élevage est le plus présent.

160

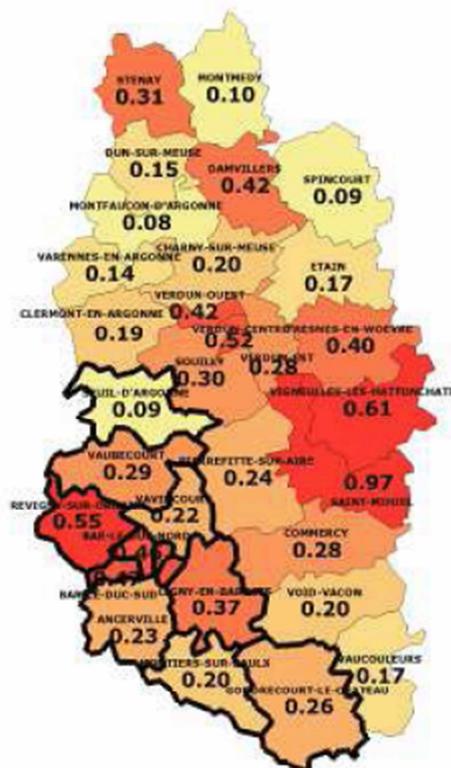
La population active agricole

- 642 chefs d'exploitation et co-exploitants à temps complet sont recensés sur le Pays Barrois en 2010.
- Ces actifs représentent 24,9 % de l'effectif départemental pour cette catégorie d'actifs.
- La population active agricole représente au total 1093 UTA, soit 24,4 % de l'effectif départemental.
- La densité de la population active agricole est de 1,16 UTA pour 100 ha de SAU.
- En Meuse cette densité s'élève en moyenne à 1,36 UTA pour 100 ha de SAU.
- La main d'œuvre salariée représente 170 UTA soit 15,6 % des UTA totales.
- En Meuse, les salariés représentent 16,9 % des UTA totales.

Répartition cantonale des exploitants
densité exprimée en nombre d'exploitants
pour 100 ha de SAU



Densité des salariés (en ETP)
pour 100 ha de SAU



161

L'emploi agricole dans les zones de polyculture élevage est souvent lié à la présence des activités et des ateliers d'élevage.

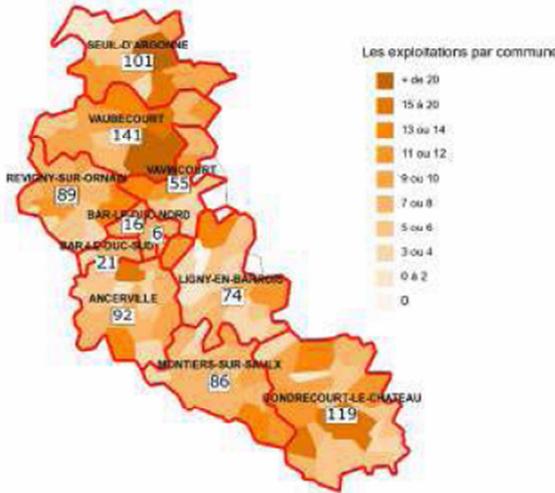
Dans le Pays Barrois, comme sur l'ensemble du plateau du Barrois qui culmine au sud du département, l'élevage bovin a reculé plus fortement qu'ailleurs. Le recul de l'élevage a été particulièrement important au cours de la période qui a séparé les recensements de 1988 et 2000.

Le recul des activités d'élevage associé aux gains de productivité réalisés dans le domaine des grandes cultures s'accompagne d'une réduction de la main d'œuvre agricole.

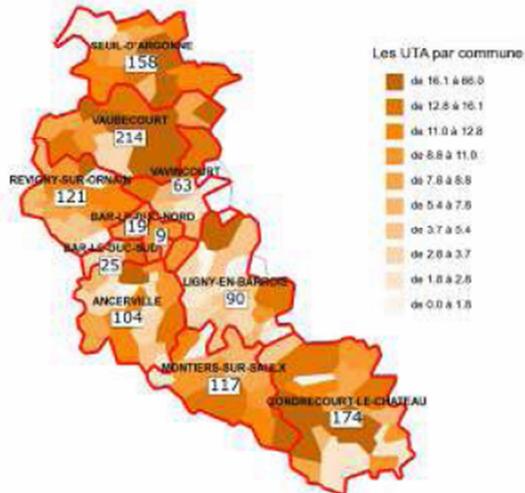
On peut faire un parallèle entre l'évolution du cheptel laitier et celui des actifs entre les recensements de 1988, 2000 et 2010 :

- sur la première période (de 1988 à 2000), l'effectif de vaches laitières recule de 37% et celui des chefs d'exploitation, de 33%.
- sur la deuxième période (de 2000 à 2010), l'effectif des vaches laitières recule de 11% et celui des chefs d'exploitation, de 8%.

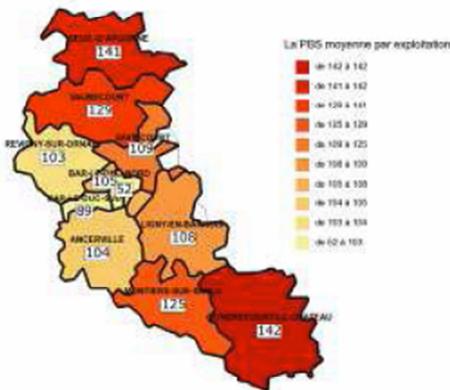
Les Exploitations agricoles du Pays Barrois



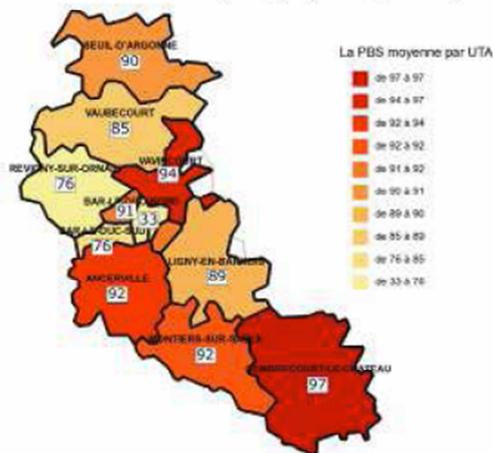
Les UTA du Pays Barrois



La Production Brute Standard (PBS) moyenne par exploitation (x 1000 €



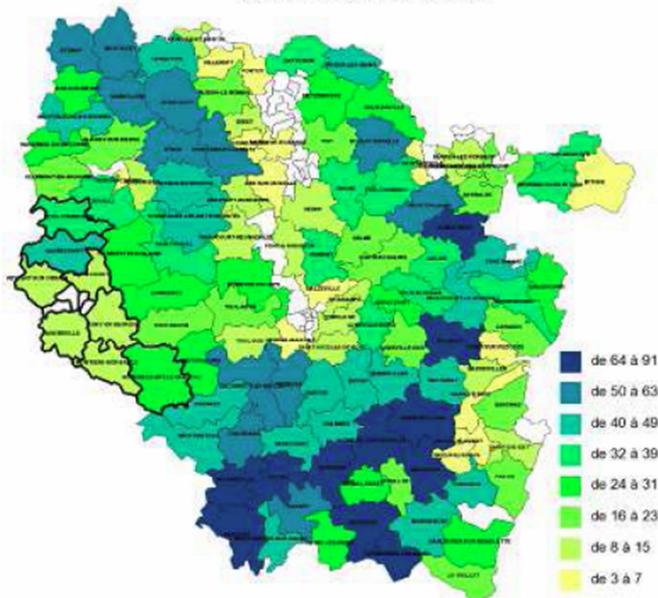
La Production Brute Standard (PBS) moyenne par UTA (x 1000 €



162

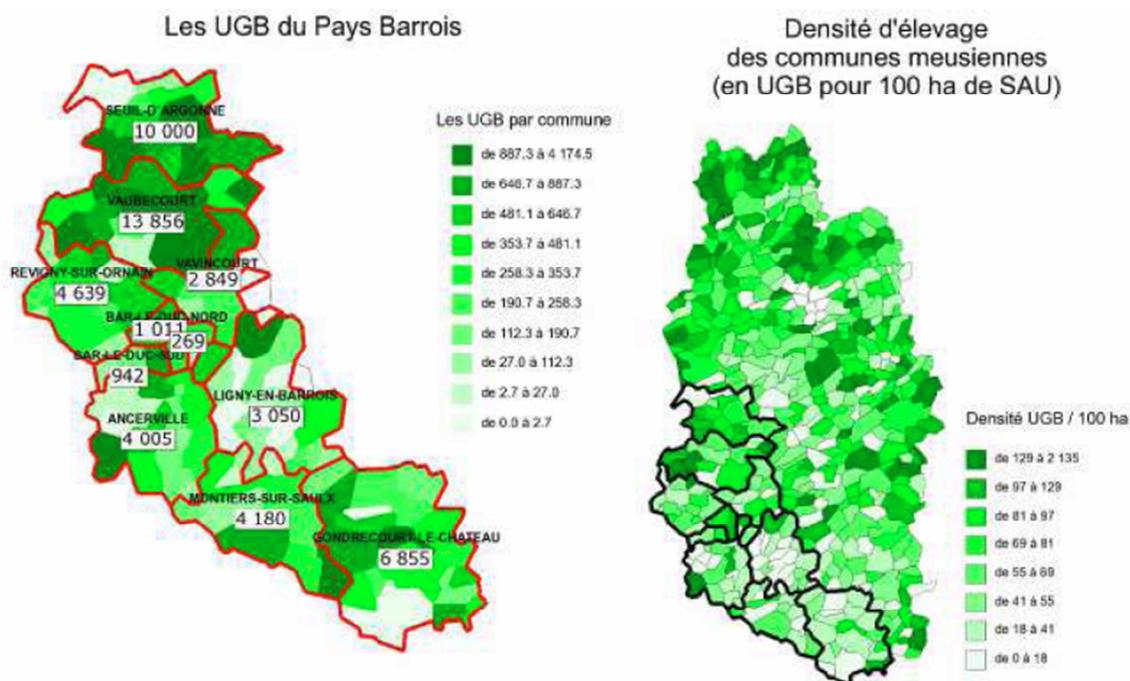
L'élevage et les cheptels dans le Pays Barrois

Répartition cantonale des exploitations laitières en Lorraine



Ce sont les cantons de Seuil d'Argonne et de Vaubecourt, aux confins de l'Argonne et du plateau Barrois qui disposent des effectifs bovins les plus importants.

A l'opposé, les cantons les plus au sud (Gondrecourt, Montiers-sur-Saulx, Ligny-en-Barrois et Ancerville) présentent les densités d'élevage les plus faibles du département.



Les exploitations agricoles du Pays Barrois détiennent :

- 52 298 bovins soit 22% du cheptel bovin du département.
- 9 562 ovins soit 23,1 % du cheptel ovin du département.
- 11 013 porcins soit 24,1 % du cheptel porcin du département.
- 182 496 volailles soit 20,7 % du cheptel avicole du département.

163

En outre, le Pays Barrois détient 19 699 vaches dont 7 725 vaches laitières (16% de l'effectif laitier départemental) et 11 974 vaches allaitantes (32% de l'effectif allaitant départemental).

Evolution des cheptels du Pays Barrois

	évolution 1988/2000		évolution 2000/2010	
	en nombre	en %	en nombre	en %
Vaches laitières	- 5011	-37%	- 910	-11%
Vaches allaitantes	+ 3027	+32%	- 963	-8%
Total Bovins	- 5192	-8,50%	- 3357	-6%
Ovins	- 5704	-29%	- 4180	-30%
Porcins	+ 2954	+56%	+ 2770	+34%
Volailles	+ 39873	+76%	+ 89992	+97%

Si au cours de la période 1988-2000, la réduction des effectifs de vaches laitières avait été en partie compensée par une augmentation du nombre de vaches allaitantes, la période plus récente confirme le déclin pour l'ensemble des bovins.

370 exploitations détiennent des vaches en 2010 : c'est 46% de l'ensemble des exploitations agricoles du Pays Barrois et 67 % des exploitations « moyennes et grandes ».

Le déclin se poursuit également pour les ovins. Seules les productions « hors sol » de porcs et de volailles affichent une croissance significative de leurs effectifs malgré la réduction du nombre d'exploitations productrices.

Les exploitations agricoles du Pays Barrois et la typologie régionale

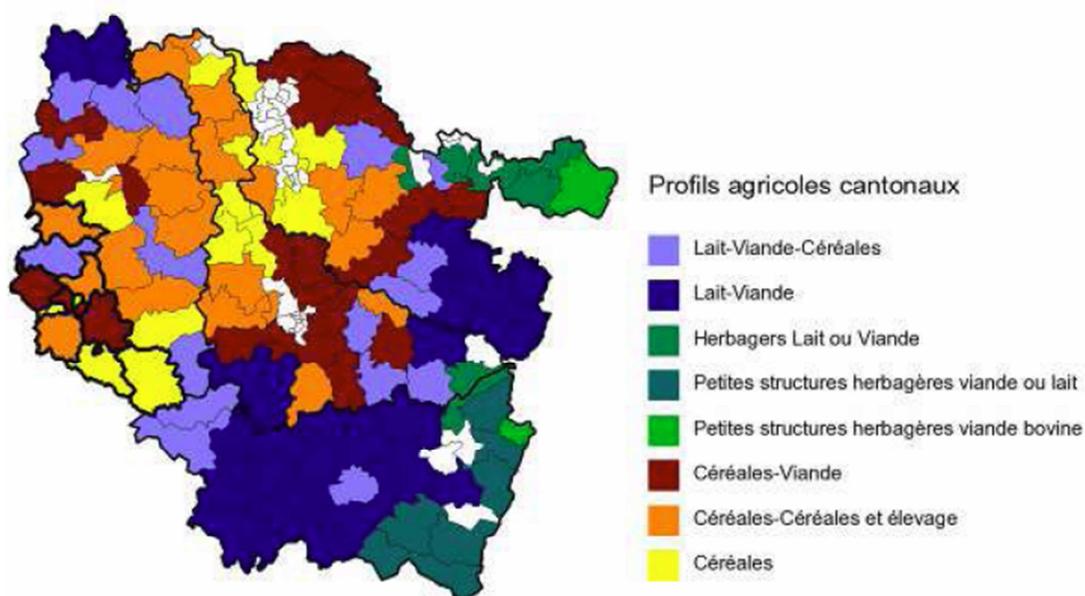
La Lorraine dispose d'une typologie des systèmes d'exploitation agricoles qui permet de décrire le fonctionnement des exploitations et de suivre leur trajectoire au travers des recensements successifs.

Les exploitations agricoles lorraines recensées en 2010 ont été traitées au travers de la typologie régionale, Nous disposons de la répartition cantonale de ces systèmes d'exploitation.

Les profils cantonaux sont obtenus à partir de l'agrégation des types en familles de systèmes. Le traitement typologique a été réalisé sur les exploitations recensées en 2010.

Les profils dominants sur le Pays Barrois sont les familles "Céréales" et "Céréales Viande", ce qui confirme l'orientation "grandes cultures" de l'agriculture sur le territoire du Pays Barrois. Seul le canton de Vaubecourt qui détient le grand nombre de bovins affiche une orientation Lait-Viande-Céréales.

Profils agricoles cantonaux



164

Répartition des exploitations agricoles dans le cadre de la typologie régionale

Comparaison Meuse / Pays Barrois

	Systèmes à dominante céréalière				Systèmes viande non laitiers			Systèmes diversifiés	Systèmes laitiers		
		Systèmes céréaliers spécialisés	Systèmes céréaliers avec un petit élevage	Systèmes céréaliers avec engraissement	Systèmes polyculteurs viande bovine	Systèmes herbagers viande bovine	Systèmes ovins	Systèmes diversifiés	Systèmes laitiers herbagers	Systèmes laitiers à dominante élevage avec culture de maïs	Systèmes laitiers en polyculture élevage
Meuse	nb d'exploitations	399	145	16	297	159	42	109	44	243	437
	%	21,1%	7,7%	0,8%	15,7%	8,4%	2,2%	5,8%	2,3%	12,9%	23,1%
	% systèmes	céréaliers 29,6%			Viande non laitiers 26,3%			diversifiés 5,8%	Laitiers 38,3%		
Pays Barrois	nb d'exploitations	149	48	7	103	39	12	23	5	37	85
	%	29,3%	9,4%	1,4%	20,3%	7,7%	2,4%	4,5%	1,0%	7,3%	16,7%
	% systèmes	céréaliers 40,2%			Viande non laitiers 30,3%			Diversifiés 4,5%	Laitiers 25,0%		

Les systèmes « céréaliers » dominent le paysage des exploitations agricoles du Pays Barrois. C'est la famille qui dispose des effectifs les plus nombreux devant les exploitations de polyculture élevage en viande bovine qui conjuguent les grandes cultures et l'élevage allaitant avec ou sans engraissement.

Les systèmes laitiers ne représentent plus que 25% des exploitations du Pays Barrois contre près de 40% pour l'ensemble du département.

Les exploitations agricoles du Pays Barrois au travers des OTEX 2

En fonction de leurs caractéristiques, les exploitations agricoles du Pays Barrois se répartissent dans les 9 catégories d'OTEX décrites ci-dessous :

- Grandes cultures (Otex 15, 16)
- Maraîchage et horticulture (Otex 21, 22)
- Cultures fruitières et autres cultures permanentes (Otex 36, 37, 38)
- Bovins lait (Otex 45)
- Bovins viande (Otex 46)
- Bovins mixte (Otex 47)
- Ovins, caprins et autres herbivores (Otex 48)
- Elevages hors sol (Otex 51, 52, 53, 74)
- Polyculture, poly élevage, autres (Otex 61, 73, 83, 84, 90)

Pour obtenir ces données, nous avons mobilisé les données cantonales en ligne sur le site DISAR.

	Nombre d'exploitations dans le Pays Barrois	% Pays Barrois	% Meuse
Grandes cultures	350	43,8%	31,2%
Maraîchage et horticulture	4	0,5%	0,8%
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	15	1,9%	5,2%
Bovins lait	45	5,6%	10,9%
Bovins viande	45	5,6%	6,7%
Bovins mixte	22	2,8%	4,8%
Ovins, caprins et autres herbivores	98	12,3%	11,4%
Elevages hors sol	20	2,5%	2,8%
Polyculture, polyélevage, autres	201	25,1%	26,4%

165

L'orientation "grandes cultures" est confirmée par la classification des OTEX. Les exploitations spécialisées en grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux) représentent 44 % de l'ensemble des exploitations, 57 % de la surface agricole exploitée et 42 % des UTA totales.

Autres caractéristiques concernant la diversification et les productions sous signe de qualité

160 exploitations agricoles pratiquent une activité de diversification et pour 112 d'entre elles, il s'agit d'une activité de travail à façon agricole.

3 exploitations déclarent une activité d'hébergement - l'activité de restauration reste marginale (1 ou 2 exploitations).

68 exploitations pratiquent la commercialisation des produits de la ferme en circuit court.

199 exploitations produisent sous signe de qualité et 7 exploitations sont certifiées Agriculture Bio.

Identification des problématiques et des enjeux agricoles sur le Pays Barrois

Les problématiques générales liées à l'activité agricole

Elles sont le plus souvent liées à l'évolution des politiques agricoles qui encadrent les principales productions meusiennes : l'élevage laitier, la viande bovine et les grandes cultures. Nous sommes actuellement à la fin d'une période de programmation financière et budgétaire qui s'achève en 2013 au plan européen. Une nouvelle période s'ouvre sur un calendrier 2014-2020. Les négociations en cours portent sur le niveau du budget qui sera attribué à l'Union Européenne sur cette période et à la répartition de ce budget entre les différentes politiques, dont la PAC qui reste l'une des principales politiques communes et communautaires.

Les 2 dernières réformes de la PAC ont conduit en 2006 et en 2010 à un découplage généralisé des aides agricoles et à un rééquilibrage partiel des soutiens en faveur de l'élevage herbager.

Pour la Meuse et le Pays Barrois, ces évolutions ne constituent pas des ruptures ou des bouleversements qui seraient susceptibles d'influer rapidement sur les systèmes d'exploitation.

Les propositions annoncées pour le prochain cadre financier et pour les futures orientations de la PAC sont actuellement en débat et elles devraient se traduire par de nouvelles modalités de répartition des soutiens.

Il est probable, bien qu'il soit encore trop tôt pour en évaluer l'impact, que ces modifications et ces nouvelles orientations ne seront pas sans conséquence sur l'évolution des systèmes d'exploitation.

Mais pour importantes qu'elles soient, ces réformes et ces évolutions à venir ne sont encore que des propositions et des hypothèses de travail. C'est au cours de l'année 2013 que les mesures sont arrêtées et que les choix sont faits au niveau de chaque Etat-Membre.

166

Des enjeux multiples

Les enjeux qui concernent l'agriculture dans le Pays Barrois sont multiples, ils concernent la production agricole et les filières traditionnelles, le maintien de l'élevage et des outils de l'aval, le développement de l'emploi salarié, la recherche de diversification des activités, de développement de nouvelles productions, l'organisation des producteurs, l'installation et le renouvellement des générations.

A la reconquête de la valeur ajoutée

L'orientation "grandes cultures" a conduit à une diminution du nombre d'élevages et à une diminution de la production agricole en valeur. Elle s'est accompagnée d'une simplification des assolements et d'une réduction de la biodiversité.

La valeur ajoutée issue de ces systèmes a également décliné après le découplage des aides qui dissocie le bénéfice des aides de l'acte de production.

Avec la mondialisation des échanges et le démantèlement des « vieux » outils de la PAC, les marchés des céréales et des oléagineux sont largement dépendants de l'évolution du marché mondial.

Nous sommes, de ce point de vue, dans une région où la valeur ajoutée issue de la production agricole est assez faible. L'agriculteur du Pays Barrois est le plus souvent un producteur de matières premières agricoles.

Le développement de la diversification et des circuits courts

La transformation et la commercialisation en direct sur les exploitations sont assez peu développées. Les circuits courts ont encore du mal à émerger malgré les initiatives locales (Baroud de Bar, Meuse et Merveilles, ...).

Pourtant, il existe des atouts pour ce territoire :

- un atelier de transformation situé à l'EPL Agro de Bar-le-Duc à disposition de tous les agriculteurs,
- un bassin de population intéressant,
- un potentiel de commercialisation via la restauration collective non négligeable (collèges, lycées, maisons de retraites, hôpitaux, cuisine centrale),
- la présence de deux AMAP sur le Pays : l'une à Bar-le-Duc (30 paniers) et l'autre à Nantois (100 paniers),
- un projet d'un centre d'expérimentation autour du développement durable à Ecurey (Codecom de la Haute-Saulx) avec un volet agricole (installation d'un maraicher et culture de l'ortie en partenariat avec l'ENSAIA).

Le maintien de l'élevage, de l'emploi et des Industries agro-alimentaires. Les productions d'élevage traditionnel déclinent (lait, viande bovine, ovine, ...). Les contraintes spécifiques de l'élevage et les besoins en main d'œuvre générés par ces systèmes pèsent lourdement sur les options et les orientations des exploitations à l'occasion des grandes étapes qui rythment la vie des entreprises (départ d'associé, installation, investissement de mise aux normes, ...).

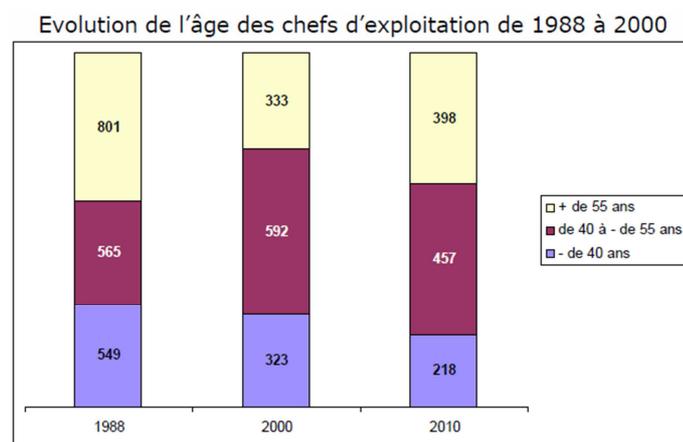
Le maintien des productions d'élevage est aussi lié à la capacité à développer l'emploi salarié sur les exploitations d'élevage. C'est un enjeu important pour l'agriculture. L'évolution de l'emploi entre les deux derniers recensements agricoles montre que si le nombre d'exploitants recule, celui des actifs salariés se maintient à niveau constant.

Les industries agroalimentaires sont bien représentées dans la Pays Barrois au travers des fromageries Renard-Gillard à Biencourt-sur-Orge et de la Société fromagère de Rosnes-Raival. La zone AOC Brie de Meaux recouvre une grande partie du Pays Barrois. On dénombre également 2 meuneries, une pisciculture, une coopérative de fabrication d'aliments pour animaux.

Le développement de l'emploi salarié

Le vieillissement des chefs d'exploitation est une réalité du paysage agricole du Pays Barrois. Il est illustré dans le graphique ci-dessous : entre 2000 et 2010, la catégorie des moins de 40 ans recule de 6 % alors que celle des plus de 55 ans augmente dans le même temps de près de 11 %.

Les besoins en main d'œuvre salariée existent, les passerelles entre l'offre et la demande ne sont pas suffisamment développées et structurées. Il y a là un important chantier à engager qui concerne la formation initiale et continue, le développement de la culture d'employeur, le développement des différentes formes d'emploi et d'organisation des employeurs (remplacement, groupements d'employeurs).



C. Tourisme

La destination touristique et l'image

Le Pays Barrois ne possède pas de pôle touristique majeur, il constitue une terre de passage et une destination de court séjour (16 000 visiteurs annuels ont été estimés en 1998 et une durée de séjour moyenne qui n'excède pas deux jours).

Actuellement, l'offre touristique repose sur :

- Bar-le-Duc et son patrimoine urbain et culturel : la présence d'un quartier Renaissance préservé (Ville Haute), sa valorisation à travers le festival Renaissance (25 000 festivaliers) et la reconnaissance de Bar-le-Duc comme Ville d'Art et d'Histoire doivent lui permettre de contribuer au développement touristique du Pays Barrois. Le musée Barrois (10 000 visiteurs par an) peut également participer au rayonnement touristique de Bar-le-Duc ;
- Un espace naturel et rural de qualité propice au tourisme vert : nombreux sites naturels remarquables et de loisirs, golf de Combles-en-Barrois, pêche (la Saulx, rivière de 1^{ère} catégorie), chemins de randonnées, ... On peut notamment citer le site inscrit de la vallée de la Saulx pour la qualité des grands paysages (et de surcroît ponctuée de nombreuses richesses patrimoniales : ponts, châteaux, parcs, églises et calvaires) ;
- Un site archéologique d'importance qui peut être valorisé (Nasium, 2000 visiteurs par an) en lien avec les sites de Grand et Domrémy ;
- Une voie navigable qui peut offrir des possibilités de valorisation récréative (pêche, tourisme fluvial, tunnel de Mauvages, ...) ;
- Le tourisme de découverte économique et industriel avec les fonderies d'Ecurey (1500 visiteurs par an).

168

D'après une **enquête menée en 2010 par le Comité Départemental du Tourisme** sur la perception et les pratiques touristiques dans le Pays Barrois, les atouts du Barrois sont les suivants:

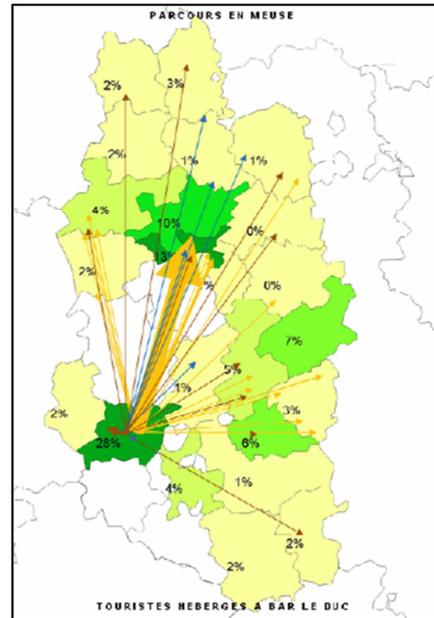
- Ses cités, dont en priorité Bar-le-Duc, puis Ligny-en-Barrois,
- Son offre de loisirs dans un environnement détente où la Saulx et l'Ornain servent à décliner cette offre,
- Ses services (hébergement/restauration), mais aussi les Archives source de séjours,
- Son offre patrimoniale pour servir à lire l'Histoire,
- Des marques ou des sites à valoriser (Bergère, Groseille, Nasium, Jovilliers...).

Une enquête a par ailleurs été conduite en 2010 concernant les visiteurs du Pays Barrois. Cette enquête fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- Les touristes sont essentiellement issus de milieux modestes (pour 60% d'entre eux le revenu du ménage est inférieur à 2 000€ mensuels, ils sont à 50% âgés de plus de 50 ans, et il s'agit à 40% d'ouvriers ou de catégories intermédiaires).
- Il s'agit essentiellement d'un tourisme de proximité (2/3 des répondants sont français, et essentiellement issus des départements proches : Meurthe-et-Moselle, Moselle, Marne, mais aussi Pays Bas et Allemagne).
- Ils sont plutôt issus des villes moyennes, avec une surreprésentation des grandes agglomérations.

L'image de la destination repose sur les principaux points suivants :

- Une destination perçue comme peu touristique,
- Abordable en termes de prix,
- La nature et l'histoire constituent les thématiques les plus perçues avec la détente/relaxation,
- Bar-le-Duc, 1^{er} pôle de notoriété, mais un manque de sites secondaires ayant un pouvoir d'attraction fort,
- Une destination attractive de par sa notoriété globale mais non pour son offre touristique,
- Internet, outil incontournable mais moins utilisé que pour les autres territoires,
- Un faible taux de réservation.



L'analyse du déroulement des séjours des touristes fait par ailleurs apparaître les enseignements suivants :

- Une desserte train utilisée plus que dans le reste de la Meuse ;
- Une durée de séjour inférieure au reste du territoire avec une forte part de courts séjours ;
- Un pôle d'hébergement quasi-unique sur Bar-le-Duc ;
- Camping-car et camping regroupent la moitié des séjournants, les hébergements non marchands un quart, les autres hébergements restent très peu représentés ;
- 3 principales activités : visite de ville, loisirs actifs et visite de musées ;
- Un nombre de primo-visiteurs important ;
- Les touristes apprécient la nature, les paysages et le calme ;
- Les principales sources de déception sont les animations et la signalisation.

L'étude touristique se conclut sur les constats suivants :

- Un manque d'offre pourrait expliquer la durée de séjour plus courte sur ce territoire. Les activités pratiquées sont d'ailleurs plutôt des activités non marchandes spontanées : visite de ville, randonnée.
- En-dehors de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois à un moindre niveau, les autres sites ont du mal à émerger.
- Une réflexion est à mener sur l'offre en hébergement marchand trop peu représentée à l'exception du camping.
- Des touristes ambassadeurs de la destination qu'il faut fidéliser, notamment par la qualité.
- Un déficit d'image en tant que destination touristique mais des atouts reconnus sur lesquels il faut capitaliser (nature, histoire, authenticité).
- Un manque de pôles d'attraction secondaires qui permettraient un allongement de la durée de séjour
- Une offre qui paraît peu visible et peu accessible et qui nécessiterait une meilleure structuration et commercialisation.

L'offre d'hébergement touristique

Elle apparaît relativement modeste sur le territoire, que ce soit en termes quantitatif ou qualitatif.

Elle consiste essentiellement en hôtels de milieu de gamme, campings, gîtes ruraux et gîtes de randonnée.

L'offre en résidences secondaires apparaît par ailleurs peu développée sur le territoire.

Une stratégie touristique en cours d'élaboration

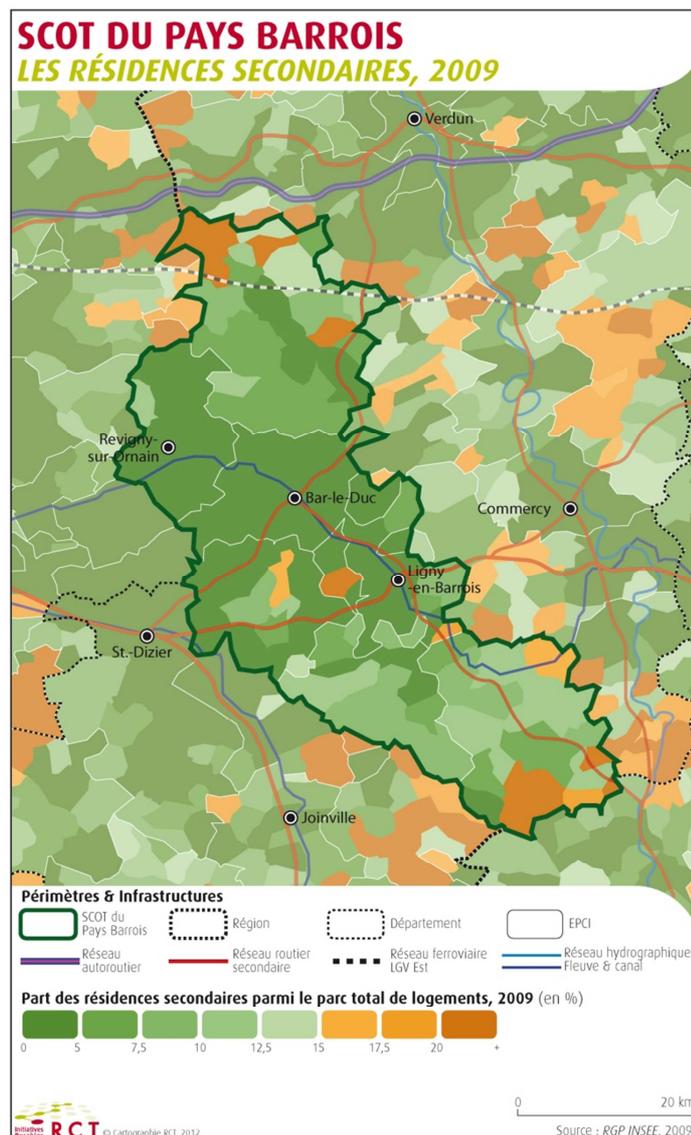
Le Pays Barrois est actuellement en train de construire un Schéma barrois de développement touristique, qui sera à articuler avec le Schéma de cohérence territoriale.

L'objectif de ce schéma est de faire évoluer la gouvernance touristique du Pays, en trois temps successifs :

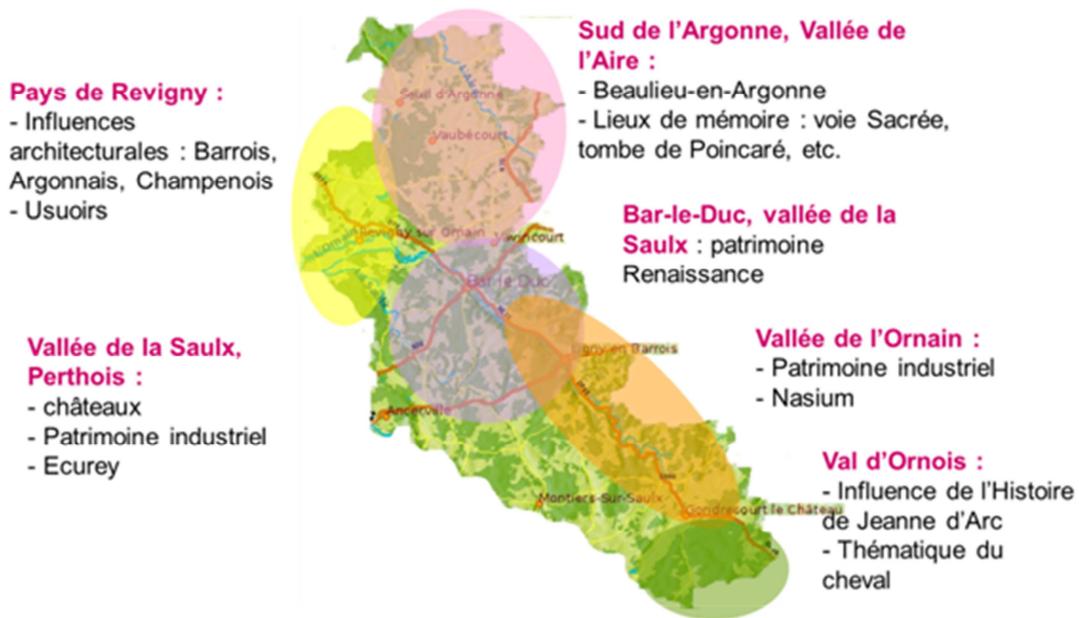
- Un projet touristique, formalisé dans un Schéma de développement touristique à l'échelle du Barrois ;
- Une gouvernance commune pour déterminer la politique touristique ;
- Un Office de tourisme intercommunautaire qui se substituera aux Offices de tourisme actuels.

Les premières orientations du projet prennent appui sur l'aménagement et mise en tourisme de la **Voie Verte** (ou Véloroute), et l'élargissement du label **Pays d'Art et d'Histoire**.

- Une logique de destination à l'échelle du Barrois envers les touristes et la population locale : synergie des acteurs (bénévoles, habitants, associations d'animations, commerçants etc.) ;
- Une approche de développement durable des territoires ;
- Une approche de valorisation du patrimoine ;
- Un développement de l'économie locale.



Les pistes de réflexion pour un futur label « Pays d'Art et d'Histoire » :



La Voie Verte :



D. Organisation territoriale de l'activité économique

Synthèse des constats

La localisation de l'emploi fait apparaître de nombreux contrastes internes au territoire, tant en termes de spécialisation que d'équilibre entre les emplois et les actifs résidents.

Les mutations entraînées par la crise économique et la tertiarisation du tissu économique, ainsi que l'émergence du projet Cigéo sont autant de paramètres à prendre en compte dans la réflexion sur l'organisation future du territoire.

Spécialisation économique interne

Au-delà de ses caractéristiques globales, le Pays est marqué par une forte disparité en termes de spécialisation économique de ses différentes intercommunalités.

Ainsi, l'on retrouve :

- La Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse, qui concentre plus de 50% de l'emploi total. Son tissu économique est marqué par une forte spécialisation dans les services, avec notamment un taux d'emploi public très élevé (plus de 45%). Cette spécialisation la protège des fluctuations conjoncturelles de l'activité, et permet de limiter les effets de la crise actuelle sur l'emploi.
- Les communautés de communes COPARY, Haute-Saulx, et Saulx-et-Perthois se caractérisent par un niveau élevé d'emploi industriel (plus de 30% de l'emploi total).
- Les communautés de communes Triaucourt-Vaubecourt et Val d'Ornois présentent un profil plus rural et agricole, avec respectivement 30% et 16% d'emploi agricole.

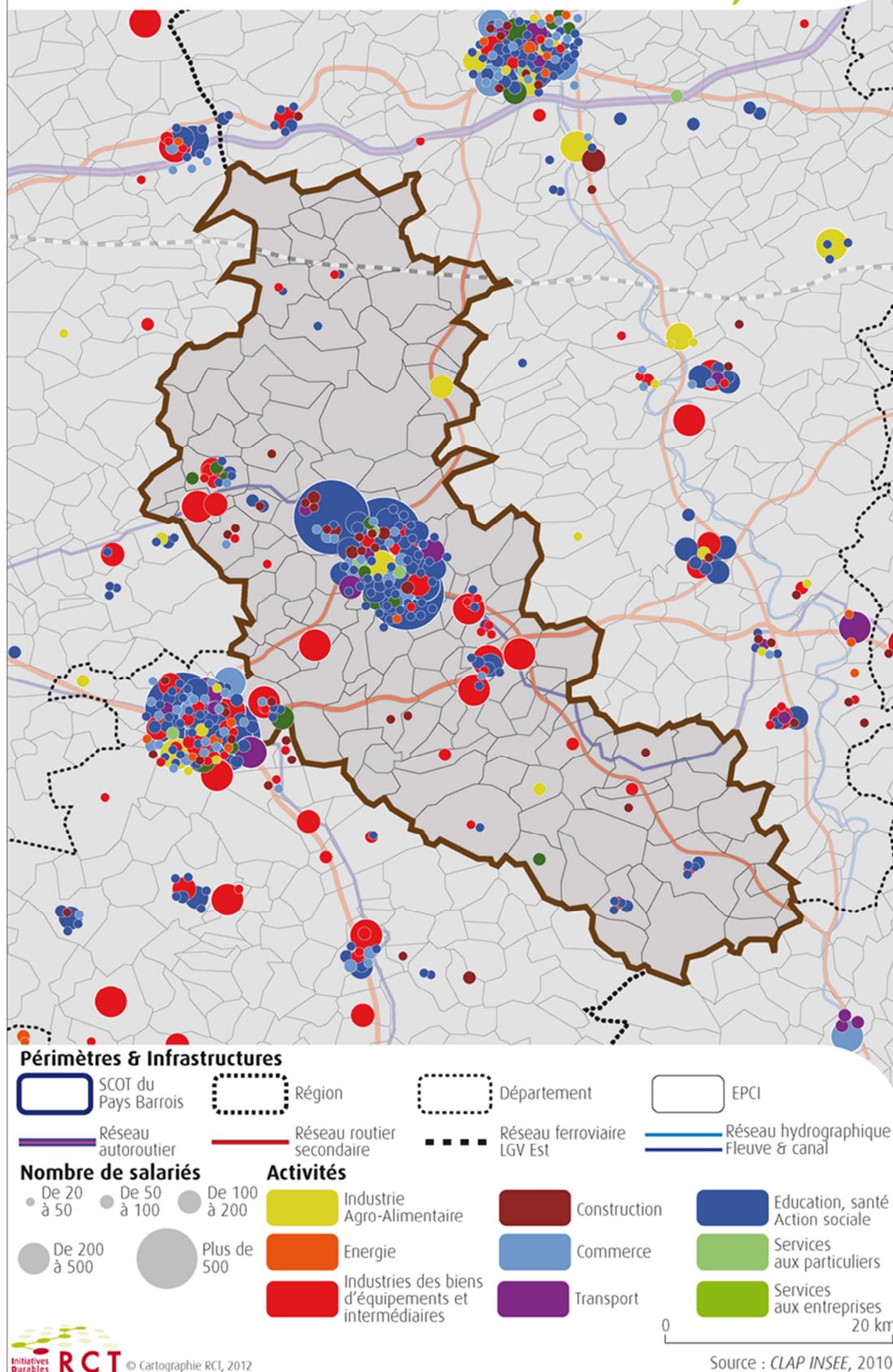
172

Emplois par secteur d'activité 2009	Total	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce Transports Services Divers	Adm publique Enseignement Santé Action sociale
	stock	part	part	part	part	part
	2009	2009	2009	2009	2009	2009
Lorraine	865 460	2,2	17,0	6,9	38,8	35,1
Meuse	69 544	6,9	17,0	7,2	31,0	38,0
SCoT PAYS BARROIS	26 371	4,9	19,8	7,6	32,4	35,3
CC COPARY	2766	5,4	30,7	8,9	25,9	29,1
CC Haute-Saulx	983	17,8	30,2	4,6	36,9	10,5
CC Saulx-et-Perthois	1983	5,4	36,1	8,7	24,6	25,2
SM Haut-Barrois	171	16,2	11,0	18,6	34,7	19,5
CC de Triaucourt-Vaubecourt	1121	30,2	17,6	7,1	20,7	24,4
CC du Val d'Ornois	1370	16,5	19,2	16,5	21,8	26,1
CA Bar-le-Duc Sud Meuse	17977	1,6	16,0	6,7	35,5	40,3

Source : INSEE, RGP 2009

SCOT DU PAYS BARROIS

ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 20 SALARIÉS, 2010



173

Mobilités domicile travail

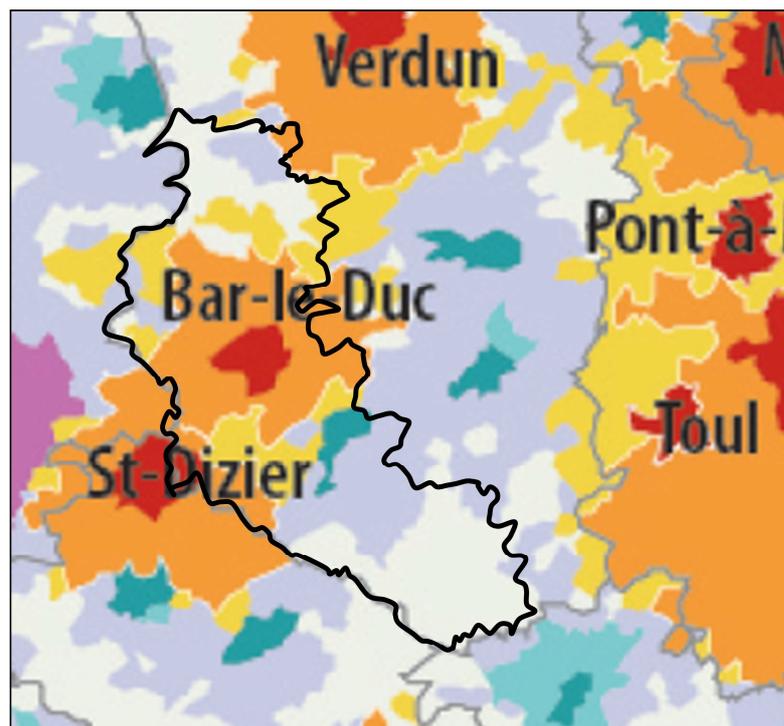
L'analyse de l'organisation spatiale des déplacements domicile - travail permet de mettre en évidence les caractéristiques suivantes :

- Le pôle de Bar-le-Duc polarise fortement le « cœur » urbain du territoire (vallée de l'Ornain, nord de la vallée de la Saulx), et attire la majorité des déplacements quotidiens d'actifs,
- L'agglomération de Saint-Dizier joue également un rôle important sur les déplacements d'actifs des communautés de communes de la Saulx-et-Perthois et de la Haute-Saulx ;
- Le nord du territoire est sous influence urbaine nettement plus diffuse, avec une influence qui se partage entre Bar-le-Duc (au sud), et Verdun (au nord-est) ;
- Le sud du territoire apparaît, dans sa partie nord, plus faiblement polarisé par Bar-le-Duc et Saint-Dizier, tandis que la partie sud est située hors influence urbaine. A souligner donc l'influence très marginale de Neufchâteau (au sud) et de Commercy (à l'est) sur les déplacements des actifs.

Carte des territoires « vécus »



Source : INSEE, 2010.



174

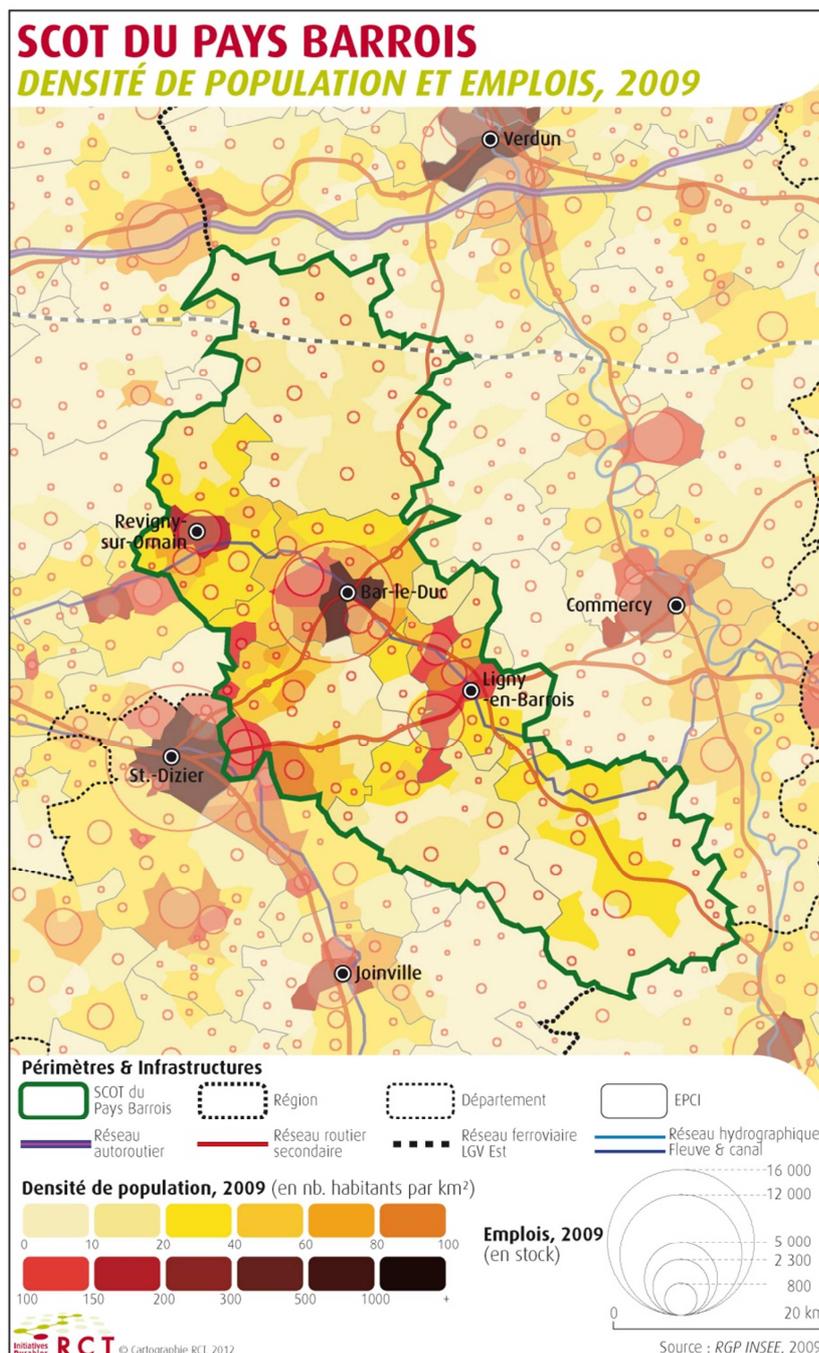
Equilibre emploi - actif

La question de l'équilibre entre les emplois et le lieu de résidence des actifs constitue un aspect essentiel de la réflexion sur la cohérence territoriale.

Comme le montre la carte ci-dessous, il existe une correspondance globale entre la localisation des emplois et celle des actifs résidents : les principaux pôles du territoire, ainsi que les vallées de l'Ornain et de la Saulx apparaissent comme largement structurants sur le territoire.

La situation apparaît plus déséquilibrée dans les communes périurbaines, qui présentent un net déficit en emplois par rapport à leurs actifs résidents.

Enfin, les communes rurales présentent des concentrations d'emplois et d'actifs résidents sensiblement plus faibles.



L'analyse de ce ratio emploi / actif par intercommunalité, ainsi que son évolution entre 1999 et 2009, mettent en évidence trois types de cas de figure :

- Les deux intercommunalités de la vallée de l'Ornain présentent un ratio positif (Bar-le-Duc Sud Meuse) ou proche de l'équilibre (COPARY). Ce ratio est globalement stable, voire en légère progression depuis 10 ans. Ces trois intercommunalités, qui représentent plus de 80% de l'emploi du Pays, ont vu leur population et leurs emplois parallèlement reculer entre 1999 et 2009.
- La communauté de communes de la Haute-Saulx, nettement déficitaire en emplois en 1999 (moins de 7 emplois pour 10 actifs occupés), a vu son équilibre s'améliorer très nettement en 10 ans, pour approcher les 9 emplois pour 10 actifs. Cette progression s'explique notamment par le développement des activités autour de Bure.
- Les trois autres communautés de communes (Val d'Ornois, Saulx-et-Perthois et Triaucourt-Vaubecourt) présentent de très nets déficits en emplois, qui se sont largement aggravés depuis 10 ans.

	Nombre d'emplois	Actifs occupés résidents	Emplois pour 100 actifs (2009)	Emplois pour 100 actifs (1999)
Bar-le-Duc Sud Meuse	17 760	14 478	122,7	115,9
COPARY	2 759	3 077	89,7	90,7
Haute-Saulx	935	1 080	86,5	67,3
Saulx-et-Perthois	1 957	4 308	45,4	62,9
Triaucourt-Vaubecourt	1 109	1 935	57,3	66,0
Val d'Ornois	1 283	1 816	70,6	89,4
SM Haut-Barrois	177	727	24,3	-

Source : INSEE RGP 2009 et 1999

Les zones d'activités

La répartition et l'organisation des zones d'activités économiques

Sur le territoire du SCoT, les **zones d'activités économiques** (ZAE) sont **principalement situées dans la vallée de l'Ornain**, depuis Ligny-en-Barrois, en amont, jusqu'à Bar-le-Duc puis Revigny-sur-Ornain et Contrisson, en aval.

Les ZAE y sont majoritairement à vocation mixte, mais la vocation industrielle de la vallée reste prégnante avec la présence de plusieurs grandes zones industrielles (Velaines, Bar-le-Duc, Revigny).

La vallée de l'Ornain est aussi le siège des zones commerciales et du seul pôle tertiaire du territoire du SCoT du Pays Barrois. Ces zones se concentrent sur la ville-centre, Bar-le-Duc, et deux communes limitrophes (Fains-Véel, Longeville-en-Barrois).

Des zones d'activités, à vocation industrielle ou mixte, se concentrent également **dans la partie en aval de la vallée de la Saulx** (Robert-Espagne, site Arcelor-Mittal à Haironville) et sur le secteur d'Ancerville, desservi par la RN4 et limitrophe de l'agglomération de Saint-Dizier.

Le reste du territoire du SCoT est actuellement peu pourvu en ZAE, puisque seule la zone de Gondrecourt-le-Château est recensée.

En ce qui concerne les **projets de ZAE**, ils sont **variés** (taille, vocation, localisation, ...) et à **différents stades de réflexion ou d'études**. Pour certains, il s'agit de zones à urbaniser inscrites dans les documents d'urbanisme locaux depuis de nombreuses années, sans projet d'aménagement précis.

A nouveau, on remarque que la plupart des projets de ZAE se situent tout au long de la vallée de l'Ornain, dans la partie aval de la vallée de la Saulx, et autour d'Ancerville.

Par contre, les **deux projets les plus ambitieux en termes de création d'activités et d'emplois se situent à l'écart des principaux secteurs d'implantation de ZAE**.

Il s'agit du projet de zone d'activités à proximité de la gare Meuse TGV, en cours d'étude et de développement par le Conseil général de la Meuse, qui est situé à l'extrémité Nord du territoire du SCoT. Il s'agit également du projet de zone interdépartementale dans le secteur de Bure, directement lié au développement du projet Cigéo de l'Andra (Centre industriel de stockage géologique pour le stockage profond de déchets radioactifs).

Chacun de ces projets devrait aboutir à la création de plusieurs dizaines d'hectares de ZAE.

Outre ces deux projets structurants mais non aboutis (études en cours), un troisième **projet de création de ZAE** de grande taille (environ 90 hectares) est envisagé au niveau de **l'échangeur routier** entre la RN4 et le futur contournement de la RN135. Le projet s'étendrait sur les communes de Velaines et Ligny-en-Barrois.

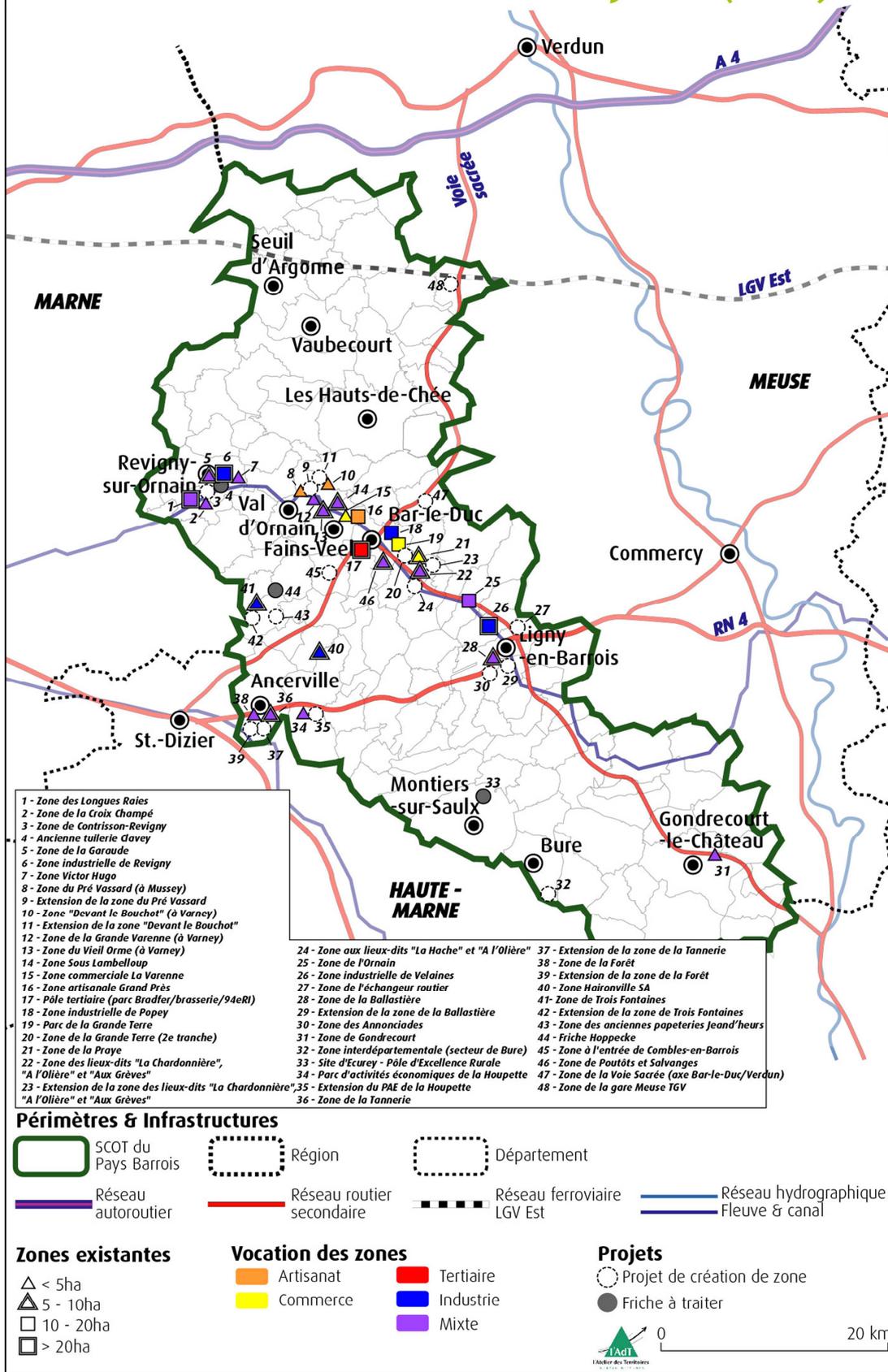
Enfin, le Pays Barrois soutient le projet de **Pôle d'Excellence Rurale sur le site d'Ecurey** (à Montiers-sur-Saulx), une friche industrielle et agricole en cours de traitement (projet de centre d'expérimentation autour du développement durable avec un volet agricole).

D'autres friches industrielles peuvent également être recensées : l'ancienne tuilerie Clavey à Revigny-sur-Ornain (COPARY), la zone des anciennes papeteries Jeand'heurs à Lisle-en-Rigault (CC Saulx-et-Perthois) et la friche Hoppecke à Trémont-sur-Saulx (CA Bar-le-Duc - Sud Meuse).

Commune/EPCI	Nom de la zone	Type de friche	Surface totale (ha)	Projet de requalification
Trémont-sur-Saulx (CA Bar-le-Duc - Sud Meuse)	Friche Hoppecke	Industrie : ancienne usine de fabrication de batteries, piles, accumulateurs Site pollué traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	6,8	Aucun projet
Revigny-sur-Ornain (COPARY)	Tuilerie Clavey	Industrie : ancienne tuilerie	3,5	Etudes en cours (EPFL + commune), possible démolition du bâti pour dégager une petite ZAE (moyen terme)
Lisle-en-Rigault (CC Saulx-et-Perthois)	Papeteries Jeand'heurs	Industrie : ancienne papeterie Site pollué traité avec surveillance et/ou restriction d'usage	5	Aucun projet, bâtiments disponibles
Montiers-sur-Saulx (CC Haute-Saulx)	Site d'Ecurey	Industrie : ancienne fonderie Bâtiments agricoles Autres : ancienne abbaye, logements liés aux activités	9	Pôle d'Excellence Rurale : centre d'expérimentation du développement durable en milieu rural avec un pôle d'écodéveloppement, un pôle touristique, des activités agronomes, ...

SCOT DU PAYS BARROIS

ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES ET PROJETEES (2012)



Les surfaces disponibles et les projets de ZAE

Les **surfaces disponibles au sein des ZAE existantes ou des projets récemment ou partiellement aménagés** (ex. : zone de la Grande Terre - 2^e tranche), y compris les sites industriels en cours de reconversion (PER d'Ecurey, ancienne Tuilerie Clavey à Revigny dont la démolition est programmée à moyen terme et permettra l'aménagement d'une zone d'activités) sont **de l'ordre de 40 hectares**.

Les friches en reconversion représentent 12 hectares, alors que 13 hectares de la zone des Longues Raies à Contrisson restent à viabiliser.

Nom de la ZAE existante	Commune	Surface disponible (ha)
Zone de la Forêt	Ancerville*	env. 1
Zone des Longues Raies	Contrisson**	13
Zone de la Croix Champé	Contrisson**	< 1
Parc d'activités économiques de la Houquette	Cousances-les-Forges*	env. 2
Zone de Gondrecourt	Gondrecourt-le-Château***	env. 1
Zone de la Grande Terre (2 ^e tranche)	Longeville-en-Barrois****	< 10
Site d'Ecurey - Pôle d'Excellence Rurale (friche en cours de reconversion)	Montiers-sur-Saulx*****	9
Ancienne tuilerie Clavey (friche en reconversion à moyen terme)	Revigny-sur-Ornain**	3,5
Zone de la Garaude	Revigny-sur-Ornain**	< 1
Zone de la Grande Varenne (à Varney)	Val-d'Ornain****	env. 1

Sources : Communautés de communes du Pays Barrois ->*CC Saulx-et-Perthois, **COPARY,***CC Val d'Ornois, ****CA Bar-le-Duc - Sud Meuse (anciennement CC Bar-le-Duc et CCCO), *****CC Haute-Saulx, ****CC Triaucourt-Vaubecourt

180

En ce qui concerne les **projets de ZAE**, l'ensemble des surfaces potentiellement disponibles suite à l'aménagement des zones est estimé à **110 hectares environ**.

Ceci inclut les **deux friches industrielles en attente de reconversion** (papeteries Jeand'heurs et friche Hoppecke), qui représentent un peu moins de 12 hectares. Néanmoins, la reconversion économique de ces zones n'est pas obligatoire.

Nom de la ZAE en projet	Commune	Surface disponible (ha)
Extension de la zone de la Forêt	Ancerville*	9
Extension de la zone de la Tannerie	Ancerville*	nc
Zone à l'entrée de Combles-en-Barrois	Combles-en-Barrois****	5
Zone de Contrisson-Revigny	Contrisson**	< 20
Extension de la zone de la Ballastière	Givrauval****	< 10
Zone des Annonciades	Ligny-en-Barrois****	< 5
Zone des anciennes papeteries Jeand'heurs (friche industrielle)	Lisle-en-Rigault*	5
Extension de la zone des lieux dits "La Chardonnière", "A l'Olière" et "Aux Grèves"	Longeville-en-Barrois****	< 5
Zone aux lieux dits "La Hache" et "A l'Olière"	Longeville-en-Barrois****	< 10
Zone de la Voie Sacrée (axe Bar-le-Duc/Verdun)	Naives-Rosières****	< 10
Extension de la zone de Trois Fontaines	Robert-Espagne****	7
Extension du PAE de la Houquette	Rupt-aux-Nonains*	< 10
Friche Hoppecke (friche industrielle)	Trémont-sur-Saulx****	6,8
Extension de la zone du Pré Vassard	Val-d'Ornain****	< 2
Extension de la zone "Devant le Bouchot"	Val-d'Ornain****	15

Au total, la reconversion des quatre sites de friches industrielles identifiés devrait permettre **près de 24 hectares de recyclage foncier**.

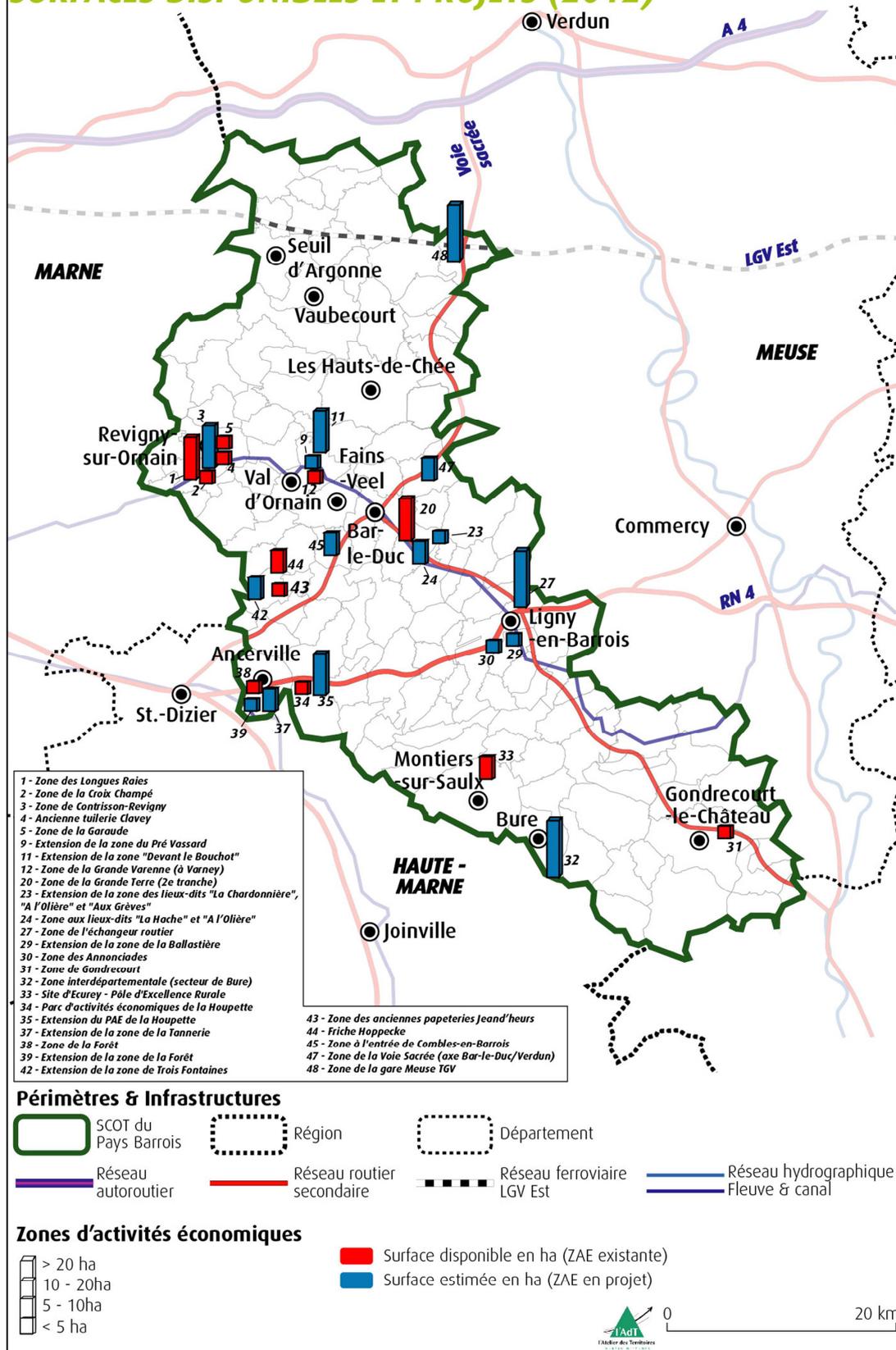
Enfin, le Pays Barrois recense **trois projets structurants** en termes de développement économique : la zone interdépartementale dans le secteur de Bure (à proximité du projet Cigéo), la zone de la gare Meuse TGV et la zone de l'échangeur routier à Ligny-en-Barrois.

Ces projets ne sont pas aboutis, ils sont toujours à l'étude ; ces projets de ZAE concerneraient un peu plus de 200 hectares.

Projet de ZAE à l'étude	Commune	Surface étudiée (ha)
Zone interdépartementale	secteur de Bure*****	plusieurs dizaines
Zone de la gare Meuse TGV	Les Trois-Domaines*****	67 (<i>préemptés par CG55</i>)
Zone de l'échangeur routier	Ligny-en-Barrois / Velaines****	90

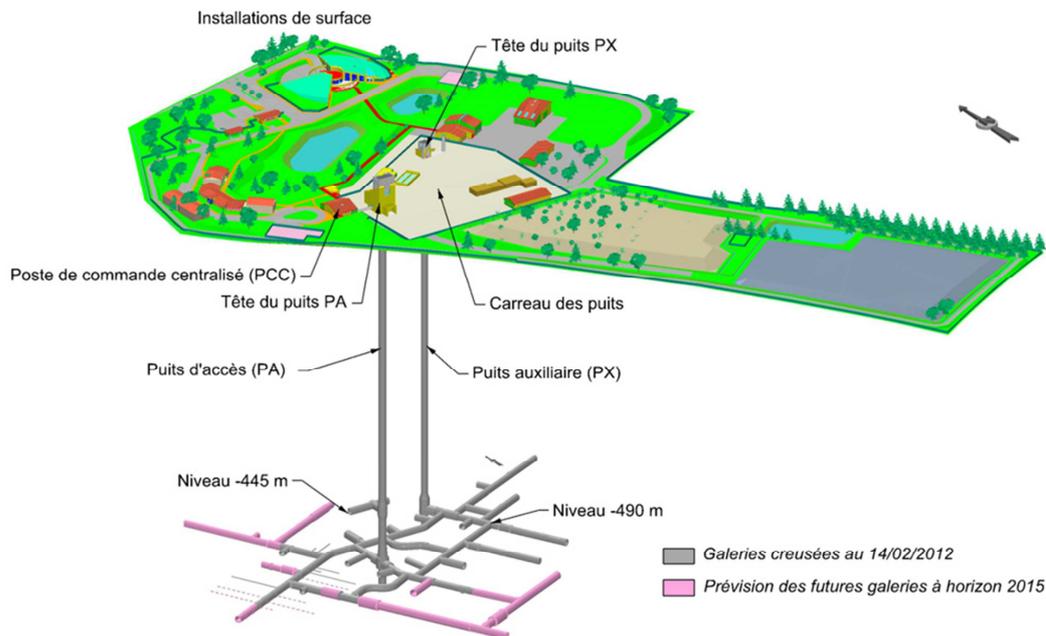
SCOT DU PAYS BARROIS

ZONES D'ACTIVITES : SURFACES DISPONIBLES ET PROJETS (2012)



E. Cigéo, un projet majeur pour le territoire

Le laboratoire de Bure est un site dédié à la recherche sur le stockage des déchets radioactifs en couche géologique profonde via le projet Cigéo (Centre industriel de stockage géologique). Il comprend plusieurs installations de surface mais surtout un réseau de galeries souterraines situé à environ 500 mètres de profondeur sous le territoire de la commune de Bure. Exploité par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) le site a pour le moment vocation à évaluer les propriétés de confinement des formations géologiques profondes. A terme, si le succès des expérimentations et l'acceptation des acteurs locaux se confirment, le site devrait se développer et accueillir un vaste site de stockage souterrain.



Installations actuelles

Source : site internet de l'Andra

183

Chronologie

Avant 2000

Les déchets de haute et moyenne activités issus du recyclage des combustibles usés sont depuis la fin des années 1960 entreposés dans les usines de retraitement de la Hague et de Marcoule. Cette solution n'ayant pas vocation à être définitive, l'idée de stocker ces déchets dans les formations géologiques profondes a rapidement émergé. En 1982, l'Andra commence à collaborer avec des pays voisins plus avancés et des recherches sont menées à partir de 1987 sur plusieurs sites français. Trois ans plus tard, en réponse à l'ampleur des contestations Michel Rocard, alors Premier ministre, décrète un moratoire d'un an sur l'ensemble des projets. Après plusieurs mois d'enquête et d'audition, la situation commence cependant à se profiler :

- La loi du 30 décembre 1991 est promulguée et consacre notamment les études des possibilités de stockage réversible ou irréversible dans les formations géologiques profondes.

- En 1994, les études reprennent en France et se concentrent sur quatre sites dans le Gard, la Vienne, la Meuse et la Haute Marne. Ces deux espaces de recherche finissent par fusionner en un seul et même site : Bure.
- En 1998, les sites du Gard et de la Vienne sont écartés et malgré des aléas politiques (divergences gouvernementales, oppositions locales) l'Andra reçoit l'autorisation de s'implanter à Bure. Ce choix est entre autres motivé par la géologie favorable des lieux et la faible densité du territoire.
- En 2000, le laboratoire est mis en chantier.

Après 2000

Les travaux de forage commencent alors et permettent le début des expérimentations souterraines. En 2005 l'Andra remet le « Dossier 2005 » au gouvernement dans lequel il conclut à la faisabilité du stockage profond dans un périmètre de 250 km² autour du Laboratoire souterrain.

En 2006, alors que le puits principal atteint désormais les -490 mètres de profondeur, la loi de programme n°2006-739 du 28 juin 2006 « relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs » est votée. Elle fait du stockage profond la solution de référence et fixe pour 2025 la mise en exploitation d'un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

En 2009 les choix techniques concernant la conception, la sûreté et la réversibilité du centre de stockage profond sont présentés au gouvernement. Une zone géographique de 30 km², la Zone d'Intérêt pour la Recherche Approfondie (ZIRA), est également proposée pour mener les études pour l'implantation des installations souterraines et de scénarios pour l'implantation des installations de surface. De 2010 à 2012 des investigations géologiques détaillées sont menées.

184

Perspectives (Source : site de l'Andra)

2012 : Remise du dossier de présentation du projet de centre de stockage profond à la Commission nationale du débat public en vue du débat public. Présentations des bases scientifiques et techniques du futur dossier de demande d'autorisation de création.

2013: Tenue du débat public, visant à éclairer les décisions relatives au projet, en particulier la loi sur les conditions de sa réversibilité. Choix du site d'implantation du centre de stockage.

2015 : Remise de la demande d'autorisation de création (DAC).

2015 : Instruction technique et scientifique de la DAC.

2016 : Projet de loi fixant les conditions de réversibilité applicable au stockage profond.

Sous réserve de son autorisation :

2018-2019 : début de la construction du centre de stockage.

2025 : Mise en exploitation du centre de stockage (sous réserve de son autorisation de création), jusqu'à sa fermeture définitive.

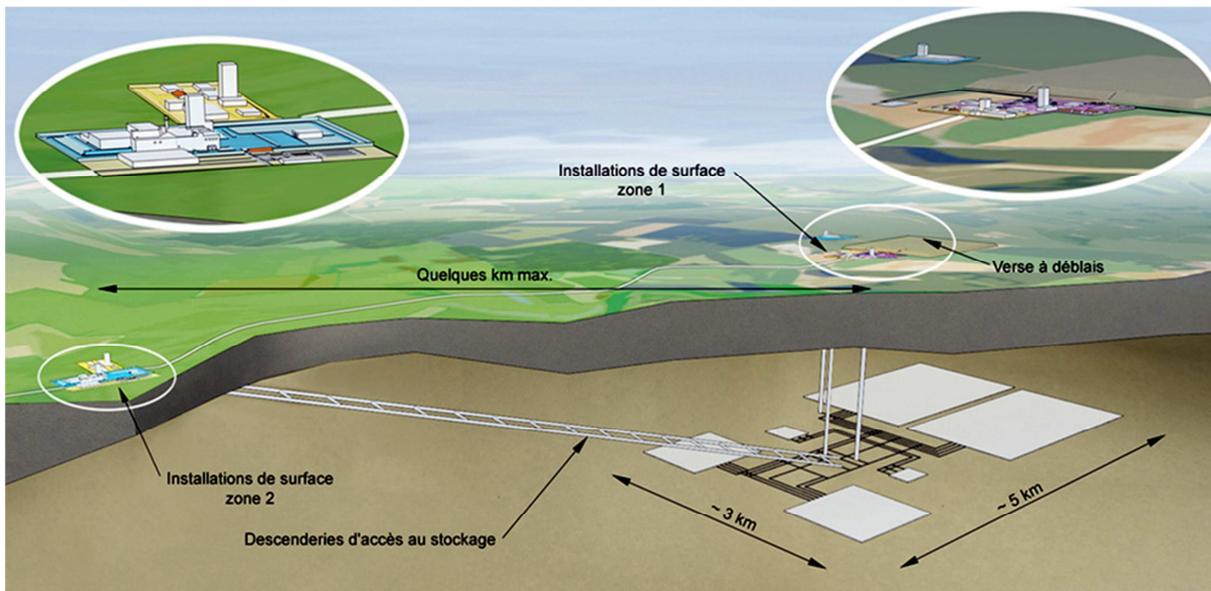


Schéma de principe du projet de centre de stockage profond

Source : site internet de l'Andra

Acteurs

Le laboratoire est exploité par l'Andra qui y mène études, recherches et travaux. Ces derniers sont toutefois encadrés, évalués et contrôlés par différents acteurs :

- La Commission Nationale d'Evaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs,
- L'Autorité de sureté nucléaire,
- Le Comité local de suivi et d'information du Laboratoire souterrain qui via ses six commissions assure une mission générale de suivi, d'information et de concertation sur la gestion des déchets radioactifs et en particulier sur le stockage profond.

185

L'ensemble du projet est porté politiquement par l'Etat qui soutien et impulse les recherches mais également exerce une tutelle sur l'Andra.

Plusieurs collectivités locales sont également impliquées dans le projet. Les Conseils généraux de Meuse et de Haute-Marne notamment portent depuis le départ le projet pour lequel ils se sont portés candidats et qu'ils espèrent avoir des retombées positives sur leurs territoires. L'accueil des élus locaux est quant à elle plus mitigée. Si certains y voit une opportunité, d'autres rejettent ce qu'ils voient comme une menace ou tout simplement ne se sentent que peu concernés par le projet.

Areva et EDF, en tant qu'acteurs majeurs du nucléaire en France, sont également très impliqués. Outre la participation de ces deux acteurs au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Objectif Meuse », des initiatives d'accompagnement sont portées par EDF, l'implantation de ses archives à Bure ou le programme « Maitrise de la demande d'énergie » notamment.

Les impacts actuels du projet

Les différentes activités liées au site (construction, recherche scientifique, maintenance, etc.) occupent aujourd'hui 310 salariés. 52% de ces employés habitent à moins de 20 kilomètres du site, 90% à moins de 38 kilomètres et 97% à moins de 45 kilomètres. 78% des salariés déclarent une résidence principale en Lorraine ou en Champagne-Ardenne, dont 40% en Meuse et 26% en Haute-Marne. Les 22% dont la résidence principale se situe en

dehors de ces deux régions sont toutefois amenés à trouver une résidence de travail à proximité du site. 51% d'entre eux se réunissent ainsi en Meuse et 38% en Haute-Marne.

Le territoire du SCoT a tout particulièrement profité de ces nouveaux emplois puisque parmi les cantons accueillant le plus d'employés du site ceux du Pays semblent particulièrement privilégiés. Ceux de Montiers-sur-Saulx et Gondrecourt-le-Château arrivent ainsi respectivement en première et deuxième positions alors que Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc occupent les 5^{ème} et 6^{ème} places.

60% des salariés n'ayant pas été obligés de déménager pour s'implanter à proximité du site, les activités de l'Andra ont en premier lieu fourni un emploi à un certain nombre d'habitants du territoire. L'implantation du site a dans un deuxième temps été l'occasion pour le Pays d'accueillir une grande partie des 40% restants et de leur fournir soit une résidence principale soit une résidence de travail. Ces arrivées sont particulièrement bienvenues dans un contexte de déclin démographique prononcé du Pays et dans tous les cas renforcent les chiffres de consommation locale. Les installations permanentes permettent de fournir un public supplémentaire aux divers services locaux (scolarité, santé, culture, sport, loisirs en général, etc.) et d'ainsi conforter leur maintien.

Les situations personnelles des employés sont toutefois très diverses et renvoient à de nombreux besoins et atouts que le SCoT doit prendre en compte. Les emplois se décomposent comme suit :

- 50% d'ouvriers
- 20% d'agents de maîtrise, techniciens, employés
- 30% de cadres

186

Les attentes en matière de loisirs et de services varient entre ces diverses populations et obligent le Pays Barrois à s'adapter de manière à répondre aux besoins nouveaux.

64% des salariés vivent par ailleurs en couple avec au moins un enfant. Si l'arrivée de familles nouvelles peut dans certains cas permettre de renforcer les effectifs et conforter par exemple les services de transport scolaire, elle peut dans d'autres cas pousser à des ajustements dans l'offre scolaire. Celle-ci est en effet un des critères essentiels dans l'implantation des nouveaux foyers et s'avère tout à fait diverse puisque le niveau de scolarité des enfants des résidents permanents se répartit comme suit :

- 57% en crèche, maternelle ou école primaire,
- 21% au collège,
- 14% au lycée,
- 8% en études supérieures.

D'autres retombées sont d'ores et déjà notables à l'échelle du Pays Barrois. La présence du laboratoire permet tout d'abord aux collectivités locales de toucher d'importants financements nourris par différentes taxes et distribués par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Objectif Meuse ». Ces fonds sont issus de **Loi du 28 juin 2006** « *relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs* » qui a à la fois créé une « taxe d'accompagnement » dont bénéficient au prorata de leur nombre d'habitants les 15 communes distantes de moins de 10 kilomètres, et une « taxe de diffusion technologique » dont l'objet est de soutenir les actions de formation ainsi que les actions en faveur du développement, de la valorisation et de la diffusion de connaissances scientifiques et technologiques. Grâce à ces deux taxes les ressources du GIP se sont élevées à 20 millions €/an de 2007 à 2009 et atteignent les 30 millions €/an depuis 2010. Ce faisant elles permettent de soutenir un certain nombre d'initiatives locales et de favoriser l'émergence de projets au sein du Pays Barrois.

Les divers travaux et besoins de fonctionnement du site nécessitent par ailleurs la consommation d'un grand nombre de biens qui pour une partie sont achetés à des fournisseurs locaux.

Le laboratoire de Bure, de par son caractère exceptionnel et unique en France, possède un réel potentiel touristique. Les installations de surface comportent tout d'abord un bâtiment d'accueil du public où prennent place des expositions scientifiques et culturelles gratuites, mais surtout des visites guidées des espaces souterrains sont organisées pour le grand public, les scolaires et les étudiants. 10 000 personnes se déplacent chaque année pour découvrir le site. Un hôtel s'est récemment construit sur le territoire de Bure, mais ce potentiel reste à l'heure actuelle assez peu valorisé.

Outre le GIP Objectif Meuse, d'autres projets et dispositifs accompagnent l'implantation du laboratoire:

- La construction d'un bâtiment des archives industrielles d'EDF à Bure. Son objectif est d'optimiser et de sécuriser la gestion des archives d'EDF en les centralisant sur un même lieu. Outre les 9,4 millions d'€ remportés via divers marchés par les entreprises meusiennes et haut-marnaises lors des travaux, les deux structures en charge de l'exploitation du site ont embauché localement 16 personnes auxquelles s'ajoute l'équivalent de 2 emplois au titre des activités d'entretien et de maintenance.
- L'implantation d'une plate-forme de stockage de pièces de rechange d'EDF à Velaines. Porteur d'un partenariat entre EDF, les collectivités locales et le GIP Meuse ce projet a permis aux entreprises locales de remporter 15,4 millions d'euros de marchés et devrait à terme offrir un emploi à 65 personnes.
- Le programme « En Meuse et Haute-Marne, ensemble économisons l'énergie ». Via une aide financière et des offres spécialisées, EDF soutient depuis 2006 les responsables politiques et les acteurs économiques qui se lancent dans des actions en matière de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et de réduction des émissions de CO2 par les bâtiments. Après un premier programme achevé en 2010 un second devrait se prolonger jusqu'en 2020. Ce programme s'accompagne également d'un projet de long-terme : l'opération « Villages 2050 ». Son objectif est d'aboutir à l'horizon 2050 à la disparition de l'usage des énergies fossiles dans les bâtiments. Une première expérimentation est notamment en cours dans la commune de Dammarie-sur-Saulx.
- Dans le cadre du projet de stockage l'Andra a également créé en 2007 un Observatoire Pérenne de l'Environnement sur le site de Bure. Son objectif est d'établir un "état des lieux" de l'environnement aux alentours du futur stockage et de surveiller son évolution pendant toute la durée de son exploitation. Il emploie pour le moment sept personnels permanents et devrait s'élargir en 2013 par la création d'une éco-thèque qui conservera l'ensemble des échantillons prélevés.

187

Les impacts à plus long-terme

Les effectifs salariés du site devraient s'accroître très fortement avec le début de la construction du centre de stockage. Il est possible d'estimer le nombre d'emplois dans une fourchette comprise entre 2 000 et 4 000 emplois directs, indirects et induits à horizon 2025. La plus grande partie des retombées économiques des projets industriels concernent les emplois indirects dans la sous-traitance et les emplois induits dans l'économie

résidentielle, ainsi que l'activité du chantier entre 2017 et 2025⁷. L'arrivée de ces nouveaux actifs va créer de nouveaux besoins en termes de logements, de commerces et de services.

Il ne s'agit toutefois que d'estimations a minima, les résultats réels sont susceptibles d'être tout à fait supérieurs avec des pics temporaires pour certains travaux. Les communes proches ou moins proches (Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc pour le Pays) devraient de la sorte continuer de profiter des opportunités d'emploi, des retombées démographiques et des bénéfices économiques directs et indirects.

L'accueil par les communes du Pays Barrois d'une grande partie des nouveaux arrivants est toutefois conditionné à la capacité du territoire à s'adapter et à répondre aux différents besoins qui motivent pour partie l'installation des populations. La proximité des zones urbaines et du centre d'enfouissement reste la condition principale, mais à cela s'ajoute à cela une véritable demande en termes de transports collectifs, de loisirs-cinéma-clubs sportifs ou encore de commerces et services de proximité. Le risque pour le Pays Barrois serait de ne pas se donner les moyens d'accueillir ces populations et d'ainsi ne pas profiter pleinement de l'opportunité.

A mesure que l'activité s'intensifiera les entreprises locales devraient se voir offrir de plus en plus d'opportunités alors que les taxes bénéficiant aux acteurs locaux s'accroîtront. Une zone d'activités interdépartementale Bure-Saudron portée par les Conseils généraux meusiens et haut-marnais est également en projet. Bien qu'encore incertain dans sa mise en œuvre ce projet pourra toutefois compter sur l'aide du GIP « Objectif Meuse ». L'ensemble de ces éléments est capable d'offrir un climat favorable à l'émergence d'une dynamique économique favorable sur une bonne partie du territoire du SCoT, mais doit toutefois être couplé à un volontarisme local pour faire des diverses retombées un levier de développement. Ce dynamisme est d'autant plus nécessaire que le projet n'est pas porté par un seul département mais bien par la Meuse et la Haute-Marne qui souhaitent mettre en œuvre plusieurs projets d'importance (travaux sur la RN4 jusqu'à Saudron, projet de développement numérique, ...).

188

La construction du centre de stockage, sous réserve de son autorisation, devrait faire évoluer les divers réseaux desservant le site. L'acheminement des colis et le transport des déblais dont 40% seulement seront conservés pour fermer les installations souterraines nécessiteront tout d'abord une adaptation du réseau de transport. Plusieurs pistes sont envisagées : l'aménagement d'une liaison routière entre la RN4 et Bure, ou encore la remise en état de la liaison ferroviaire entre Bar-le-Duc et le site. Outre l'amélioration de la desserte du centre de stockage, ces projets éventuels pourraient bénéficier à toute la frange sud-ouest du territoire.

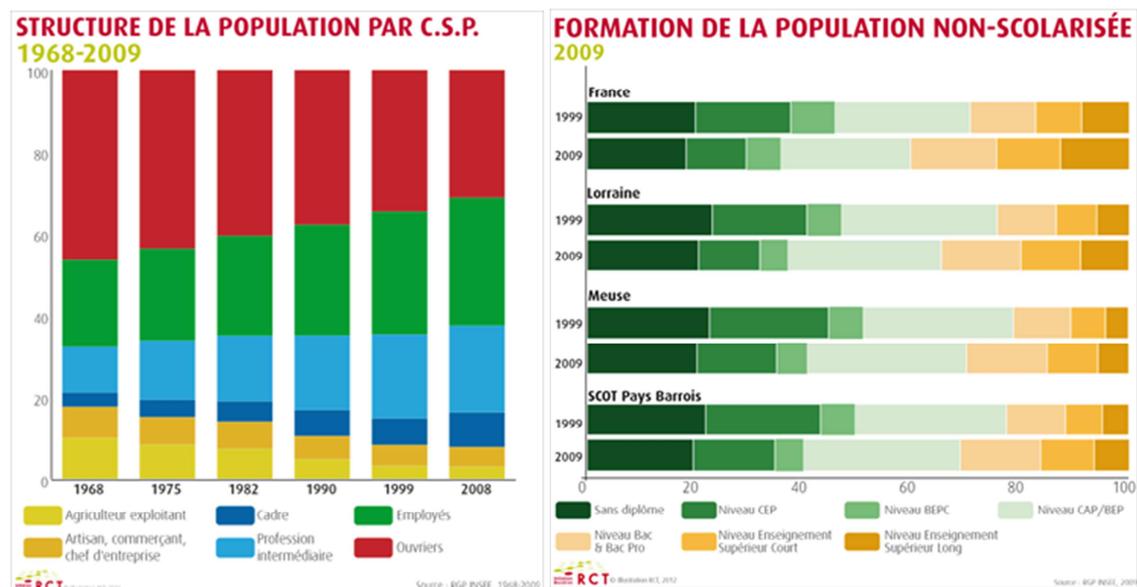
L'ampleur du projet Cigéo induira de très importantes consommations d'eau, d'électricité et de gaz notamment. De 2017 à 2025 la consommation d'eau du site pourrait atteindre les 150 000 m³/an et de fait poser des problèmes de disponibilité. Le recours à un opérateur pourrait être nécessaire et serait alors une opportunité pour améliorer l'accès à la ressource pour l'ensemble du secteur. Les probables aménagements pour l'acheminement de la ressource en gaz pourront quant à eux offrir aux communes proches l'opportunité d'un passage au gaz de ville.

⁷ Source : Schéma Interdépartemental de Développement du Territoire Meuse Haute Marne

F. Emploi et formation

La situation du Pays se caractérise notamment par :

- La forte tertiarisation de l'activité économique lors des dernières décennies, qui s'est traduite par une évolution très nette du profil des actifs (progression des employés et professions intermédiaires, recul des ouvriers, progression limitée des cadres) ;
- L'amélioration globale du niveau de formation de la population, mais une sous-représentation des diplômés supérieurs au baccalauréat qui subsiste ;



189

- Un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale, qui s'explique notamment par la stabilité des emplois tertiaires de Bar-le-Duc, par le départ d'actifs du territoire suite aux fermetures d'établissements industriels, et par le déficit en jeunes actifs (partis chercher un emploi hors du Pays).

Taux de chômage par zone d'emploi

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Longwy	8,1	8,7	8,6	8,8	8	7,4	9,7	9,7	9,1
Lunéville	9,1	10,3	10,1	10,5	9,4	9	10,5	10,7	10,6
Nancy	7,5	7,9	8	8,2	7,4	6,8	8,5	8,8	8,5
Bar-le-Duc	7,2	7,3	7,7	8,1	7,5	6,9	8,6	8,9	8,5
Commercy	8,4	9,2	10,2	10,5	9,9	8,9	10,9	11,3	10,8
Verdun	8,2	8,9	9,5	10,2	9,5	8,9	11	10,9	11
Metz	7,4	7,8	8,1	8,2	7,5	7,2	9,6	9,7	9,5

Source : INSEE, séries de 2003 à 2011

Derrière ces évolutions, apparaissent deux types de besoins :

- Des besoins en formation initiale, notamment post-baccalauréat, afin de fournir des formations adaptées aux jeunes. Depuis plusieurs années, ces jeunes quittent massivement le territoire pour poursuivre leurs études supérieures, ce qui contribue à affaiblir le tissu économique et à accélérer le processus de vieillissement de la population.
- Des besoins en formation continue, notamment en raison du processus de désindustrialisation qui touche fortement le territoire. De nombreux actifs se retrouvent sans emploi ou occupent des postes précaires, faute d'une formation leur permettant de faire évoluer leurs compétences.

Une offre insuffisante au regard des besoins

Si l'offre de formation apparaît satisfaisante jusqu'au lycée, elle est en revanche nettement plus pauvre pour les formations post-baccalauréat.

Ces dernières sont exclusivement situées à Bar-le-Duc :

- Institut de Formation des Soins Infirmiers (IFSI),
- Antenne des Métiers de l'éducation et de la formation,
- Licence « Eolienne et photovoltaïque » du CNAM,
- Licences pro MPLI (Management de la Production et Logistique Interne) et VANAPA (Valorisation Non Alimentaire des Productions Agricoles et forestières, proposant des formations dans les métiers de valorisation de la biomasse : énergie et dérivés, matériaux et matières premières issus de la biomasse, organismes techniques spécialisé sur l'environnement, ...),
- Formations en apprentissage : CFA, Etablissement Public Local de formations professionnelles agricoles (EPL Agro).

190

Cette offre est donc globalement limitée, et offre peu de perspectives aux étudiants souhaitant poursuivre leurs études sur le territoire.

Par ailleurs, l'offre de formation continue ne répond pas à l'importante demande, notamment liée à la reconversion des actifs de l'industrie. En raison du caractère rural du territoire, les effectifs concernés restent faibles, ce qui ne permet pas d'atteindre les seuils exigés par l'Education Nationale pour ouvrir de nouvelles formations.

Deux démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sont en cours à Bure et à Commercy.

4. Transport et mobilités

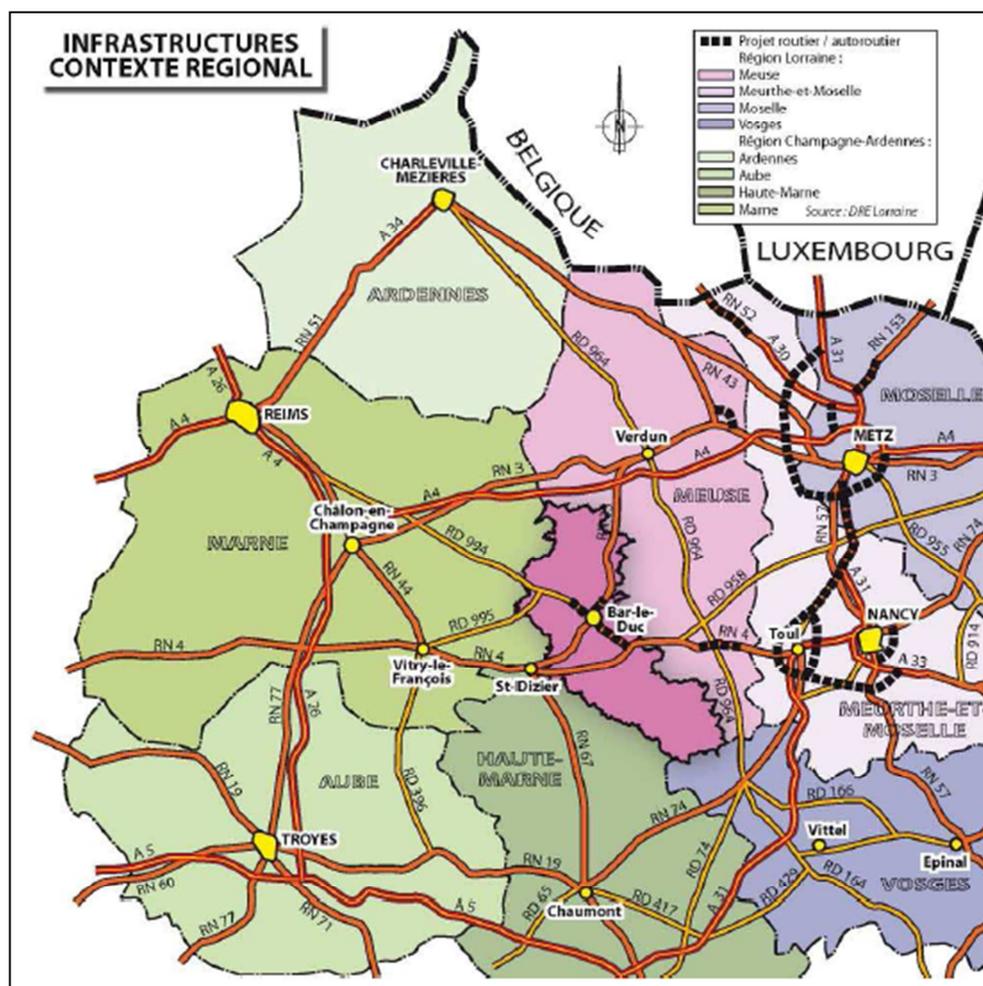
A. Desserte routière

La Lorraine bénéficie d'une situation géographique très favorable, au carrefour de nombreux échanges nationaux, européens et internationaux.

Les autoroutes A31, permettant les échanges entre le nord de l'Europe et le sud de la France, et A4 pour les échanges entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est constituent les principales artères de déplacements et d'échanges commerciaux.

La RN 4 et la RN 57 constituent les axes principaux du réseau routier complémentaire.

Sur le territoire du SCoT du Pays Barrois, la RN 4 constitue l'axe principal de communication qui draine et assure les échanges entre Paris et Nancy, via Toul. Bar-le-Duc est relié à cet axe structurant par la RN 135. Le réseau départemental assure la desserte du reste du territoire en connexion avec le réseau structurant national.



B. Utilisation de la voiture

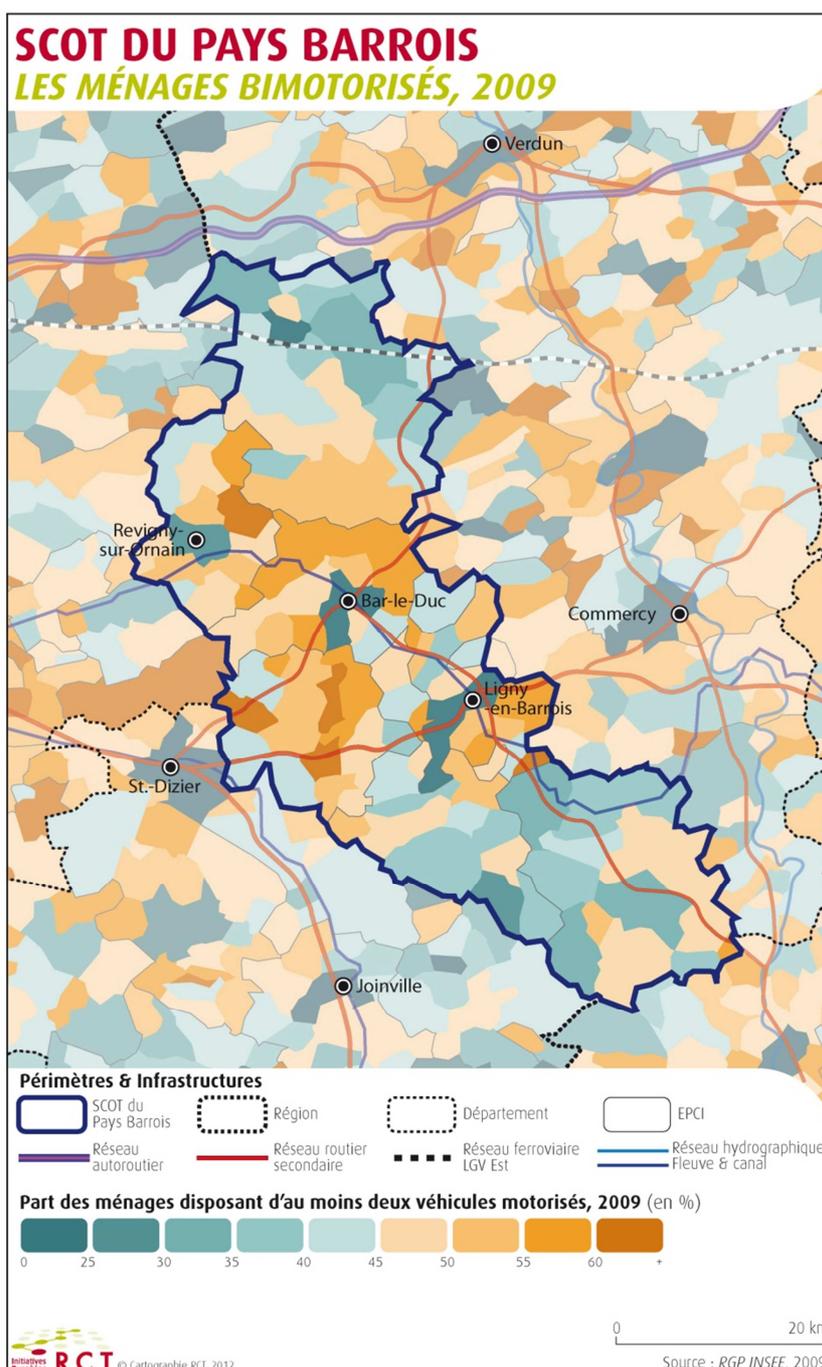
En Lorraine, le transport routier constitue le mode de transport prépondérant. En Meuse, les entreprises de transport routier représentent 80 % des entreprises de transports meusiennes. La voiture particulière représente 86 % du parc automobile meusien.

Les principaux axes routiers du territoire présentent des trafics variant entre 10 000 et 20 000 véhicules/jour, avec une proportion comprise entre 7 et 38% de poids lourds. La traversée de quelques bourgs par le trafic de poids lourds (Ligny-en-Barrois, Brillon-en-Barrois, ...) engendre des difficultés du point de vue de nuisances et de la sécurité routière. En effet, les accidents sont plus fréquemment constatés sur les axes à grande circulation comme la RN 35, la RN 135, la RD 116 et la RD 635.

Le caractère majoritairement rural et peu dense du Pays Barrois explique la faiblesse de son offre de transport collectif, et la large prédominance de l'utilisation de l'automobile pour les déplacements quotidiens.

Dans la partie centrale du territoire (entre Revigny-sur-Ornain, Saint-Dizier et Ligny-en-Barrois), constituée de territoires urbains et sous influence urbaine, la bi motorisation concerne plus de 50% des ménages dans la plupart des communes.

Malgré leur densité de population plus importante que dans l'espace rural, leur desserte en réseaux de transport collectif y reste limitée (*voir ci-après*), et l'usage de l'automobile largement prédominant.



C. Réseau ferroviaire

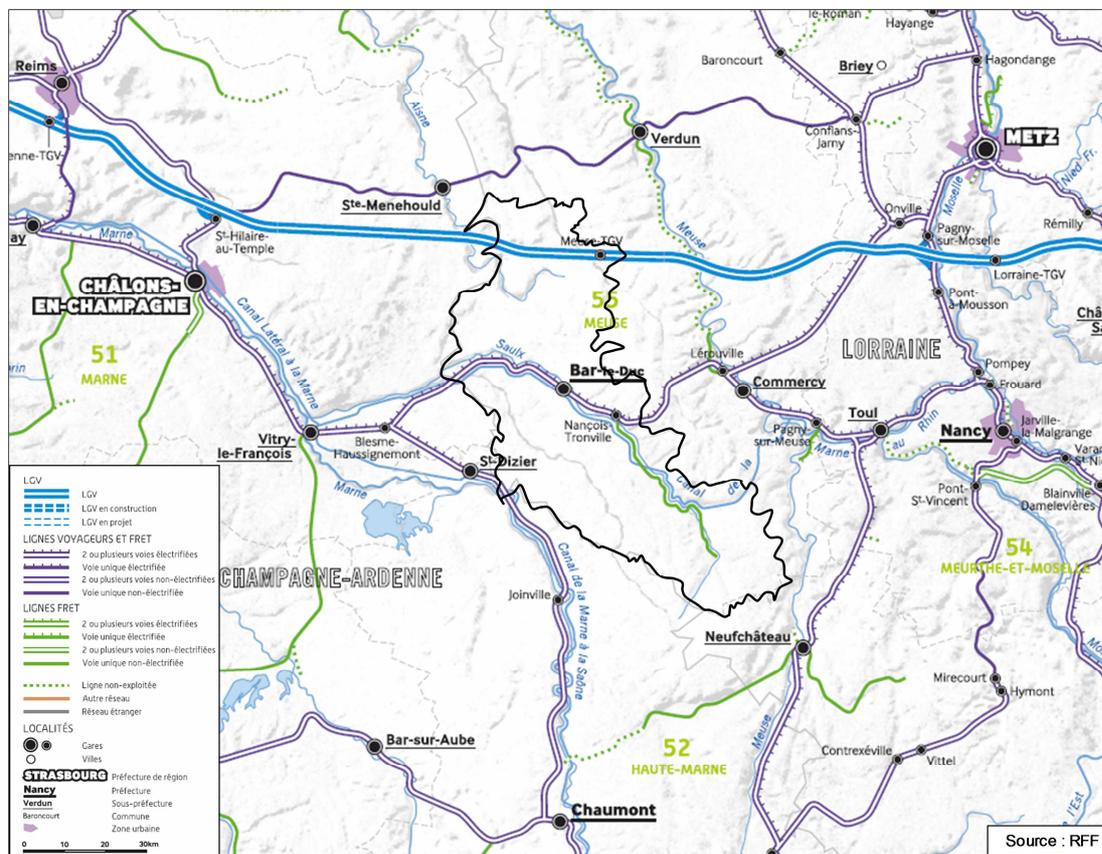
Tourné vers les pays de l'Europe du Nord et de l'Est, le réseau ferré lorrain est essentiellement structuré de manière à assurer les échanges interrégionaux (Lorraine-Alsace-Franche-Comté) et transfrontaliers (Luxembourg, Belgique, et Allemagne).

Le réseau ferroviaire est particulièrement développé en Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges.

En Meuse, les axes du réseau ferré assurent les liaisons est-ouest du territoire. Ces axes rallient les métropoles lorraines (Nancy, Metz) à Paris via Bar-le-Duc.

Le territoire du SCoT est traversé par la ligne Paris-Revigny-Nancy qui dessert les gares de Revigny, Bar-le-Duc et Nançois-Tronville et permet la circulation d'un trafic voyageurs (TER, trains grandes lignes et TGV) et d'un trafic fret important.

Depuis la mise en service du TGV Est, la gare de Meuse TGV, située au nord-est du territoire, est desservie par plusieurs TGV quotidiens.



193

Le Pays Barrois est desservi par les liaisons suivantes :

Offre TGV

- Meuse TGV : cinq allers retours quotidiens vers Paris.
- Bar-le-Duc/Paris Est : deux TGV quotidiens.

Offre TER

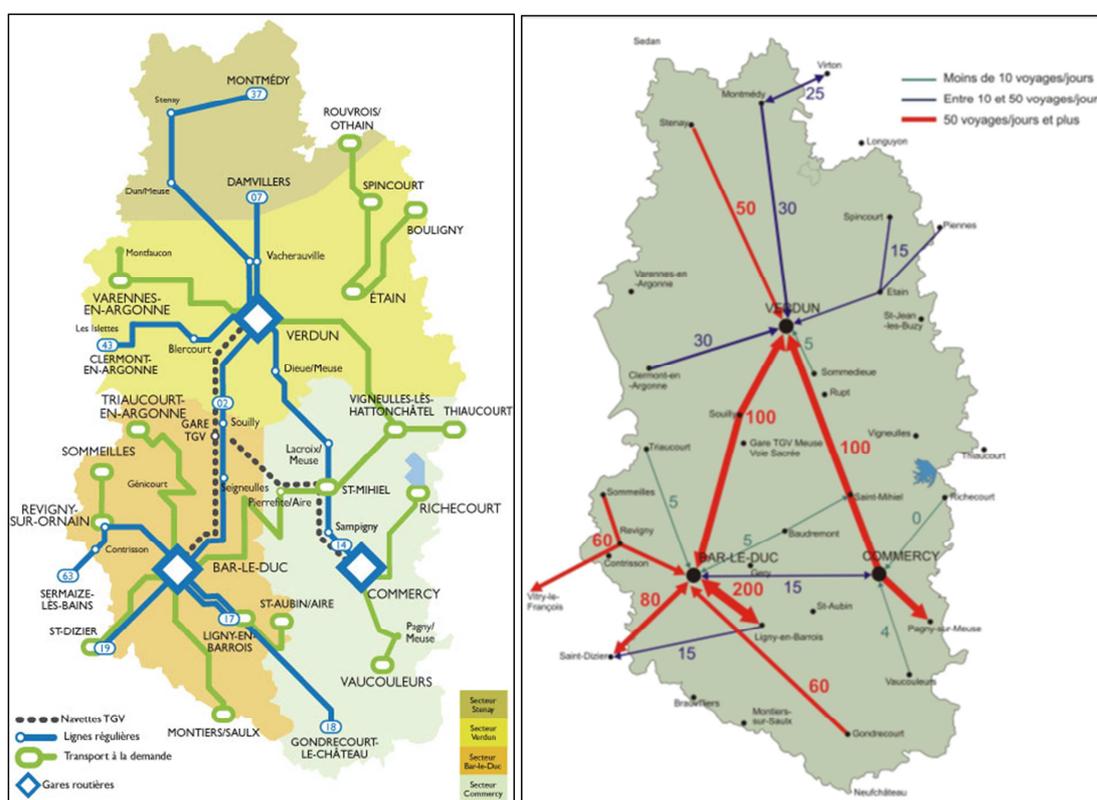
- Entre Bar-le-Duc et Metz, trois allers quotidiens dans le sens Metz/Bar-le-Duc et quatre dans le sens Bar-le-Duc/Metz.
- Cinq allers journaliers vont de Bar-le-Duc à Paris-Est (aucun ne passe par Revigny), trois de Bar-le-Duc à Revigny, trois de Bar-le-Duc à Château-Thierry.

- Deux allers quotidiens vont de Nancy à Reims en passant par Bar-le-Duc et deux allers de Nancy à Eprenay en passant par Bar-le-Duc.
- Six allers quotidiens vont de Bar-le-Duc à Nancy et quatre de Paris-Est à Bar-le-Duc.
- Deux trajets journaliers relient Reims à Nancy en passant par Revigny et Bar-le-Duc, deux relient Châlons-en-Champagne à Nancy en passant par Revigny et Bar-le-Duc. un trajet va d'Eprenay et Bar-le-Duc, deux trajets relient Revigny à Bar-le-Duc.

D. Les transports en commun urbains et interurbains

Bus interurbains

Le département de la Meuse est desservi par vingt lignes régulières. Essentiellement déployées pour une utilisation par les scolaires, elles sont relativement peu fréquentées par d'autres publics.



194

Le réseau s'organise autour de la gare routière de Bar-le-Duc, avec notamment les liaisons suivantes :

- La ligne 17 permet de relier Bar-le-Duc à Ligny-en-Barrois.
- La ligne 18 relie Bar-le-Duc à Gondrecourt-le-Château.
- La ligne 63 a comme terminus Sermaize-les-Bains et passe par Revigny-sur-Ornain et Contrisson.
- La ligne 19 relie Bar-le-Duc à Saint-Dizier.
- La ligne 02 relie Bar-le-Duc à Verdun en passant par Seigneulles et Souilly.

Une navette TGV existe aussi pour rejoindre Verdun et Bar-le-Duc.

Le maillage du réseau de transport à la demande est plus dense. Il est organisé en étoile à partir de Bar-le-Duc, avec également des lignes à partir de Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois. Celui-ci remplace d'anciennes lignes régulières sous utilisées.

En moyenne, leur fréquentation est faible, soit environ 50 voyages par semaine (soit moins de 10 par jour).

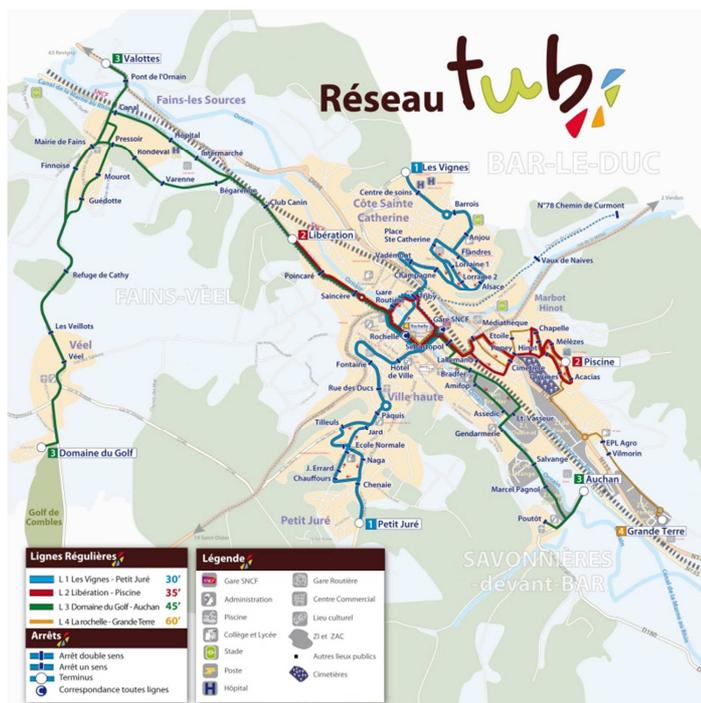
Navettes à la demande



Bus urbains

Bar-le-Duc dispose d'un réseau de transport en commun composé de quatre lignes permettant de desservir les communes de Bar-le-Duc, Fains-Véel, Behonne, Savonnières-devant-Bar. Ces lignes régulières sont complétées par la ligne Sopanarien et par une navette scolaire. Les lignes régulières ne fonctionnent ni le dimanche, ni les jours fériés. De plus, leur fréquence oscille entre 30 minutes (ligne 1) et 50 minutes.

Le réseau TUB est complété par le réseau MobiTub, qui est un service de transport à la demande qui relie 5 quartiers au centre-ville de Bar-le-Duc. Il dispose de 6 lignes.



La création de la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse, qui intègre depuis le 1^{er} janvier 2013 l'ancienne communauté de communes du Centre Ornain, s'accompagne d'une réflexion sur l'extension du réseau de transport urbain.

E. Transport fluvial

Dans la région lorraine, le réseau fluvial à grand gabarit (<3500 tonnes) concerne la Moselle canalisée entre la frontière allemande et le sud de Nancy. Ce canal est complété par un réseau à petit gabarit (<350 tonnes), qui sert de voie de rabattement vers le grand gabarit mais dont la vocation est plutôt touristique : canal de l'Est, canal de la Marne au Rhin, canal des Vosges. L'activité des quatre principaux ports lorrains situés le long de la Moselle canalisée (Thionville-Illange, Metz, Frouard et Mondelange-Richemont) place ces équipements parmi les tous premiers ports français. Le réseau fluvial lorrain offre 689 km dont 165 km classés en grand gabarit.

En 2005, le réseau fluvial a permis le fret de 1 023 000 tonnes. Le potentiel d'infrastructures fluviales semble satisfaire les entreprises utilisant ce mode de transport (50% satisfaites de l'offre de service et 60% satisfaites de la qualité des infrastructures portuaires fluviales). Ce mode de transport se heurte à des problèmes techniques de la voie d'eau (hauteur libre, infrastructures vieillissantes, ...) ne permettant pas d'exploiter ces lignes dans le contexte concurrentiel actuel de transports.

Le mode fluvial est pour l'instant destiné au transport de produits spécifiques (matières premières, céréales, déchets, etc.) ainsi qu'au fret international dirigé vers les grands ports maritimes du nord de l'Europe et destiné à des processus d'éclatement. La Lorraine dispose d'infrastructures portuaires de qualité et d'une offre de services qui doivent contribuer à la positionner comme une région nodale du transport fluvial. La création future d'une liaison Mer du Nord / Méditerranée via la Saône-Moselle doit être envisagée afin de permettre à la Lorraine de bénéficier d'une position centrale sur un axe Nord-Sud à grand gabarit.

196

Les projets Saône-Moselle et Seine-Est

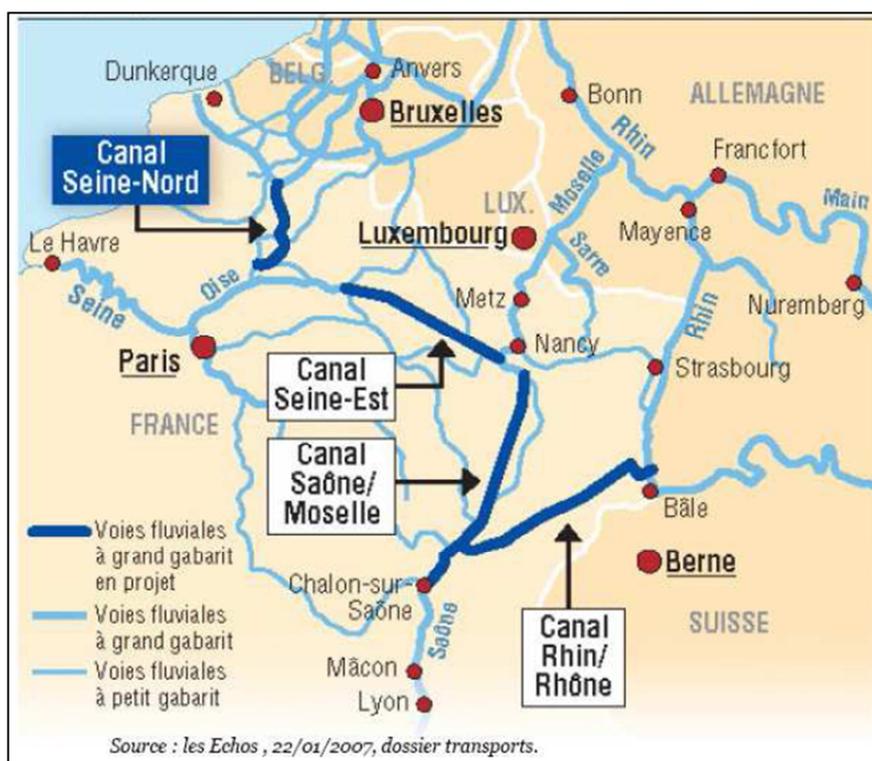
La création de cette liaison Mer du Nord / Méditerranée permettrait d'accroître l'intensivité des échanges grâce à la plus grande capacité des bateaux. Les effets attendus sont de deux ordres : l'émergence d'un effet réseau et le développement concurrentiel du marché.

La réalisation de ce tronçon permettrait de relier directement la Mer du Nord à la Méditerranée et leurs ports respectifs en valorisant la position géostratégique de carrefour européen de la Lorraine. La mise en communication à long terme de ce tronçon avec une liaison Ouest-Est vers la Seine qui ouvrirait notamment le marché de la région parisienne en direction du port maritime du Havre.

Le projet de liaison Saône-Moselle permettra de relier les bassins entre le Rhône et la Saône d'une part et le Rhin et la Moselle d'autre part. La réflexion engagée s'articule en deux phases, la première d'ordre socio-économique, la seconde portant sur les aspects techniques et environnementaux en vue de disposer des éléments d'appréciation utiles concernant l'opportunité de ce projet.

L'étude d'opportunité faite en 2005 confirme une croissance globale du fret de +1% à +2% par an aux horizons 2020 et 2030. Ainsi, la liaison serait bien située sur un axe stratégique qui relie les deux grands marchés de la « banane bleue » et de l'Arc Méditerranéen. La liaison Saône-Moselle renforcerait la position logistique de Lyon comme "porte de l'Europe du Sud" et les activités logistiques de la Lorraine. Cette liaison ne concernera pas le territoire du SCoT du Pays Barrois.

Le projet Seine-Est permettrait d'augmenter les échanges Est-Ouest. Les études de faisabilité et d'opportunité de création de cette liaison ont démontré que le fret lié à cette nouvelle liaison n'augmenterait pas. Ce projet n'est pas à l'ordre du jour et ne présente pas d'intérêt économique.



Le canal de la Marne au Rhin

Le territoire du SCoT du Pays Barrois est traversé par le canal de la Marne au Rhin, qui relie la Marne à Vitry-le-François au Rhin à Strasbourg. De cette manière, le territoire est connecté au réseau navigable de la Seine vers l'Île-de-France et la Normandie. Il est également relié, dans la région de Nancy, à la Moselle canalisée dont il emprunte le cours entre Toul et Frouard. Il franchit la ligne des Vosges par la trouée du col de Saverne. C'est un canal à petit gabarit, accessible seulement aux péniches de 250 à 400 tonnes (gabarit Freycinet).

La navigation s'effectue tout au long de l'année (hors période où des opérations d'entretien sont mises en œuvre) pour les marchandises et est concentrée sur la saison estivale de mai à octobre pour la navigation de plaisance avec une haute saison de juin à septembre.

Les principales marchandises transportées sur le canal de la Marne au Rhin sont des produits et minerais pour l'industrie métallurgique, des produits chimiques et des produits agricoles. Le trafic fluvial est en progression régulière (tableau ci-dessous)

Evolution du trafic fluvial sur le canal de la Marne au Rhin (source VNF)

Année	Commerce	Plaisance	Total
2010	68	353	421
2011	80	458	538
2012	114	403	517
2013	124	341	465

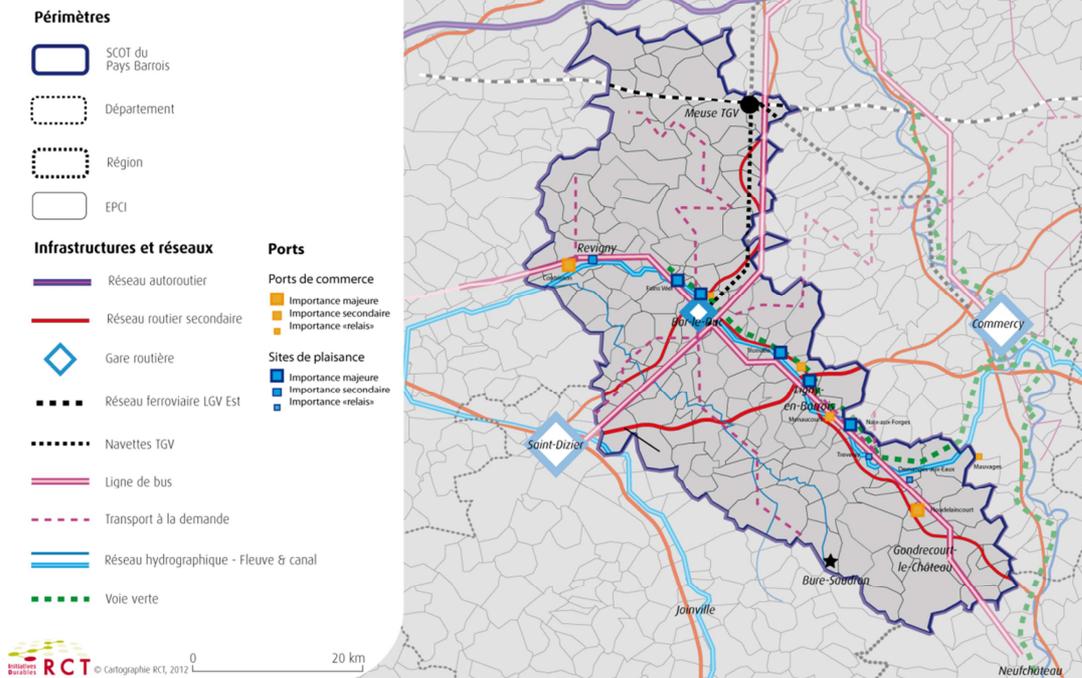
Trois ports de commerce sont présents sur le canal de la Marne au Rhin : Contrisson, Houdelaincourt, Velaines. Par ailleurs, on compte deux ports de plaisance à Bar-le-Duc et à Ligny-en-Barrois ainsi que des haltes nautiques et points d'accueil : Fains-Véel, Tronville-en-Barrois, Naix-aux-Forges, Demange-aux-Eaux, Revigny-sur-Ornain, Givrauvail et Tréveray. Par ailleurs, le port de commerce de Bar-le-Duc présente un potentiel de reconversion vers une vocation touristique, dans le cadre de la revitalisation du centre-ville.

F. Modes doux

Le Pays Barrois est traversé par différents itinéraires de modes doux (cyclotourisme, randonnées) :

- Deux chemins de grandes randonnées nord-sud pour la marche à pied.
- Des itinéraires sont surtout présents dans la vallée de la Saulx ainsi que sur une partie du bassin versant de l'Ornain.
- La voie verte au sein de la vallée de l'Ornain. Elle se situe le long du canal de la Marne au Rhin en suivant le chemin de halage. Cette voie verte est longue de 29 km et est destinée à la marche et au vélo. L'itinéraire passe par Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois pour continuer vers le sud. Des sites touristiques sont présents le long du parcours, comme à Naix-aux-Forges où se dressait la ville gallo-romaine de Nassium.

SCOT DU PAYS BARROIS SYNTHESE TRANSPORT



G. Aménagement numérique

Le Conseil général de la Meuse a lancé le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique en septembre 2011. Ce SDTAN, qui a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs privés et publics, a pour objectif de rendre disponible la fibre optique jusqu'à l'abonné à un horizon de 15 ans.

Le diagnostic

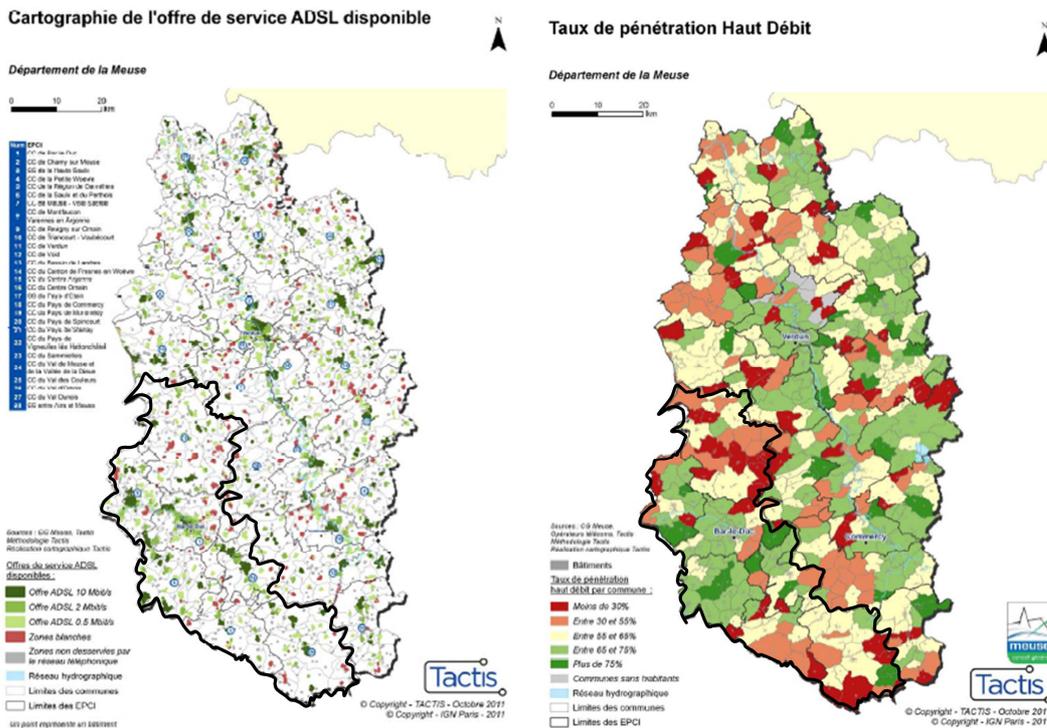
Le SDTAN s'appuie sur un diagnostic de la situation actuelle en termes de communications électroniques sur le département de la Meuse.

Ce diagnostic met en évidence les principaux points suivants :

- L'essentiel des services numériques transite par le réseau téléphonique cuivre (services internet à haut débit filaire : ADSL). L'ADSL n'est aujourd'hui pas disponible pour 6,7% des lignes, et seulement 72,5% des lignes peuvent bénéficier d'un débit de 2Mbps. Les services triple play (téléphone, internet et télévision) sont disponibles pour moins de la moitié des lignes téléphoniques, et à peine un tiers d'entre elles disposent d'un service de télévision haute définition.
- Les services proposés par les opérateurs sont dépendants du mode de raccordement des Nœuds de Raccordement de l'Abonné (NRA) et de l'ouverture concurrentielle de ces derniers. A la fin 2011, sur les 77 NRA du département, seuls 51 étaient raccordés en fibre optique, dont 26 effectivement dégroupés par au moins un opérateur alternatif à France Télécom-Orange.
- Le réseau téléphonique est davantage enfoui en souterrain que la moyenne des territoires ruraux. 40% du réseau est en pleine terre (contre 15% en moyenne nationale), ce qui limite le recours possible aux infrastructures mobilisables pour le déploiement du Très Haut Débit. Cela constituera une source de surcoût pour le développement de ce réseau.
- Wimax : une délégation de service public a été accordée à Net55 en 2008 pour une durée de 12 ans. Elle permet la couverture en services haut débit du département sur les parties du territoire mal desservies par l'ADSL.
- En 2012, toutes technologies confondues (ADSL, WIFI, WIMAX), le taux de couverture en service 512 kbps atteint 99,7%, et 90,9% pour un service jusqu'à 2 Mbps. Ainsi, si l'intervention publique a très sensiblement amélioré la couverture en services haut débit sur le territoire meusien, son niveau de débit reste plafonné à 2 Mbps.
- Le câble n'a pas connu de développement significatif dans le département, et ses capacités d'évolution restent limitées du fait de la petitesse des plaques constituées et des technologies en place. Le satellite reste alors la solution ultime pour desservir les quelques centaines de foyers éligibles au haut débit.
- Le département de la Meuse ne dispose donc quasiment pas de zones développées en termes de services très haut débit. En effet, les seuls services actuellement offerts de cette nature le sont au titre de la desserte très haut débit des professionnels. Si la disponibilité de ce service est effective sur les zones d'activité les plus importantes, le nombre de contrats souscrits reste très faible.

A l'échelle du SCoT, le taux actuel de pénétration du haut débit apparaît assez contrasté.

Si les communes urbaines du « centre » du territoire apparaissent bien desservies (en moyenne plus de 60% de taux de pénétration), la situation est nettement moins favorable dans les secteurs ruraux du nord et du sud du territoire.

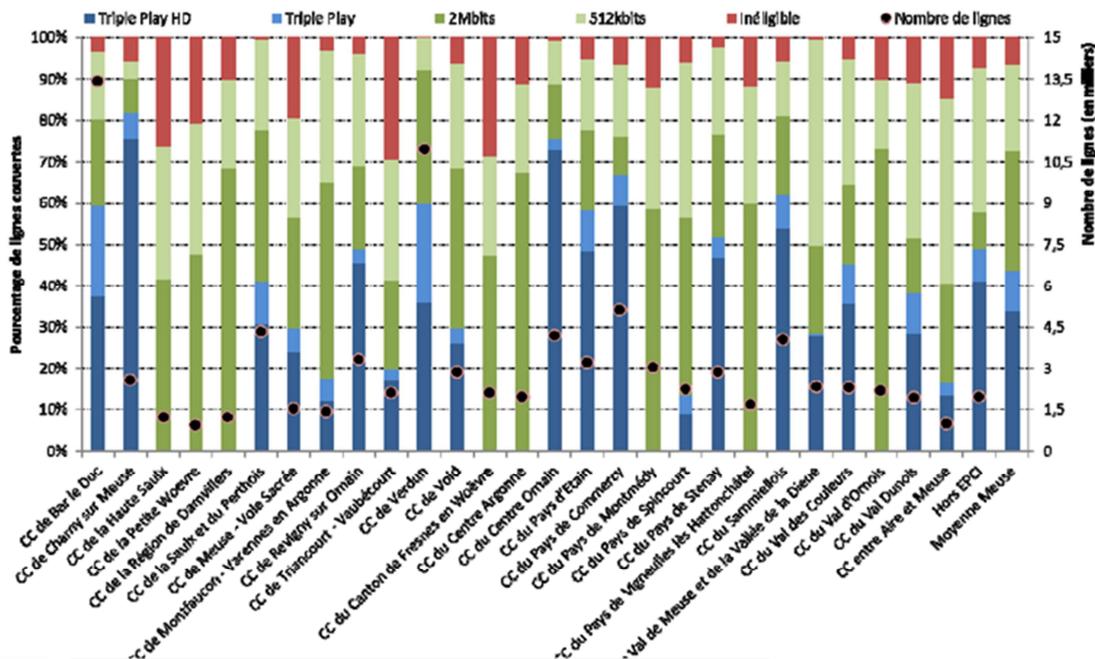


Au-delà des niveaux de couverture, il est important de prendre en compte le niveau de service ADSL par communauté de communes.

Sur les 87 631 lignes que compte le département de la Meuse, près de 5 900 (6,7%) sont inéligibles à un service ADSL. 72,5% des lignes sont éligibles à une offre de services d’au moins 2Mbits. Une étude approfondie considérant l’équipement des répartiteurs a été menée, permettant d’estimer la couverture des lignes en offre triple play (internet, téléphone et télévision) et triple play HD (offre triple play comprenant la télévision haute définition). Ainsi, si près de 59% des lignes sont théoriquement éligibles à des offres triple play (affaiblissement inférieur à 43 dB), seules 43,5% peuvent effectivement en bénéficier.

Concernant la couverture en service triple play HD, elle est disponible pour 33,7% des lignes (éligibilité théorique : 45,9%).

Aussi, les résultats sont très hétérogènes en fonction des EPCI (voir graphique page suivante).



A l'échelle du SCoT, les ex-communautés de communes de Bar-le-Duc et du Centre Ornain apparaissent particulièrement bien reliées avec respectivement 60% et 70% des lignes couvertes par le triple play.

A l'inverse, les communautés de communes de la Haute-Saulx et Triaucourt-Vaubecourt présentent plus de 60% des lignes téléphoniques avec un débit inférieur à 2 Mbps.

La situation en termes d'intensité concurrentielle et notamment de présence d'offres alternatives à France Telecom est contrastée sur le territoire du SCoT.

Si, sur la communauté de communes de Bar-le-Duc, la totalité des utilisateurs peuvent bénéficier de services d'opérateurs concurrents à France Telecom (SFR, Bouygues Telecom, Free, Darty, ...), cela est moins systématique sur le reste du territoire.

Selon le diagnostic du SDTAN, on peut considérer que la situation ADSL est relativement peu satisfaisante sur les communautés de communes de la Haute-Saulx, et du Val d'Ornois. Dans ces intercommunalités, il n'y a aucun utilisateur qui peut bénéficier de ces services de dégroupage. Or, le développement de services concurrentiels est source de tarifs plus compétitifs ainsi que de services enrichis, puisque les services de "triple play" par la ligne ADSL ne sont disponibles que dans les zones dégroupées.

Dans ce diagnostic à l'échelle départementale, le SDTAN distingue deux secteurs à enjeux spécifiques situés sur le territoire du SCoT du Pays Barrois :

- La zone interdépartementale de Bure-Saudron représente un enjeu majeur du développement économique de la Meuse. Si des laboratoires de recherche sont déjà présents, la Meuse doit profiter de l'implémentation du centre d'enfouissement. En effet, celui-ci aura des exigences en termes d'infrastructures (et notamment en infrastructures de télécommunications) qui, si elles pouvaient être rendues disponibles à l'ensemble de la zone, en ferait un atout majeur d'attractivité pour l'implantation d'autres grandes entreprises sur le territoire meusien. Pour le moment, Net55 est en mesure de proposer des offres très haut débit aux professionnels via un lien FH. Aussi, France Telecom a mis en place un lien

fibre optique afin de desservir le site de l'Andra. Afin de d'assurer l'attractivité de la zone, la zone devra *a minima* obtenir le label ZATHD. Les études prévoient la création d'un nombre conséquent de nouveaux emplois, compris entre 700 et 3 000 (y compris emplois induits) suivant les scénarios. Le département doit anticiper la venue de ces nouveaux employés, et de leurs familles, en développant une offre immobilière attractive. La qualité de la connexion internet est un critère important d'implantation pour les familles. Prévoir des infrastructures pour ces particuliers est donc primordial si le département veut conquérir cette nouvelle population.

- Enfin, les alentours de la gare Meuse TGV pourraient être une opportunité pour capter la population urbaine (compte tenu de la proximité avec Paris notamment). Dans le cas où des offres spécifiques seraient proposées, il faudra prévoir le très haut débit afin de les rendre attractives.

Les objectifs du SDTAN

Son objectif est le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) à 15 ans, avec une étape en 2020, pour que les meusiens bénéficient à cette échéance d'au moins un service compris entre 10 et 30Mbps et pour la moitié d'entre eux de 100Mbps.

Le déploiement du FTTH sur l'ensemble du département correspond à un investissement de 190 M€, hors montée en débit intermédiaire et hors frais de raccordement. L'Etat a demandé aux opérateurs (via un appel à manifestation d'intention à investir) de définir les zones où le FTTH allait se déployer sans intervention publique. Sur le territoire du SCoT, seule la communauté de communes de Bar-le-Duc est concernée par ce déploiement (assurée par France Telecom Orange, pour une échéance annoncée entre 2014 et 2020).

202

Le cheminement vers le très haut débit est organisé en deux phases successives :

- Phase 1 d'ici 2020 : déploiement de fibre optique jusqu'à l'abonné pour les communes les plus importantes en taille, et la montée en débit via des techniques alternatives pour les communes ne bénéficiant pas de 10Mbps ;
- Phase 2 après 2020 : déploiement de la fibre optique pour les communes n'ayant pas fait l'objet de déploiement en phase 1, car disposant déjà de services supérieurs à 10Mbps, et complément en fibre pour les communes ayant bénéficié de la montée en débit.

La clarification des participations financières et la définition de la gouvernance du très haut débit restent encore largement à préciser. Le coût global du projet, charges d'exploitation comprises, s'élève à 288 M€. Un premier niveau de contribution de l'Etat a été estimé à 25,8 M€. D'autres contributeurs tels que l'Europe, la Région Lorraine ou encore les collectivités territoriales meusiennes pourraient être mobilisés.

Par ailleurs, la réalisation des réseaux devra s'appuyer sur un schéma d'ingénierie, piloté par le Conseil général en lien avec les EPCI, qui précisera les modalités de déploiement de la fibre optique sur le territoire et les tracés adéquats.

5. Bilan de la consommation de l'espace

A. Développement urbain et consommation de l'espace

Le territoire du Pays Barrois est vaste et globalement peu dense. En effet, malgré la baisse démographique observée depuis près de trente ans, l'étalement urbain (résidentiel) s'est poursuivi.

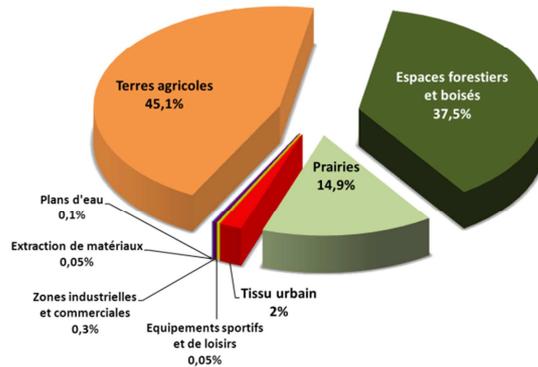
Le Pays Barrois se caractérise comme étant l'un des plus vastes territoires SCoT de Lorraine (le deuxième après le SCoT Sud 54), à savoir 1756 km².

Néanmoins, c'est un territoire faiblement urbanisé, à dominante rurale (agricole et forestier) : en effet, moins de 2,5% du territoire est occupé par les zones urbaines, les zones d'activités et les équipements (surfaces dites "artificialisées").

Les surfaces artificialisées des autres SCoT lorrains :
 SCoTAM (Metz) = 14%
 SCoT Nord 54 (Longwy-Briey-Jarny) = 8,5%
 SCoT Sud 54 (Nancy-Lunéville-Toul-Pàm) = 5,5% de 4200 km²

Le Pays Barrois est dominé par les espaces forestiers et agricoles : moins de 2,5 % d'espaces urbanisés

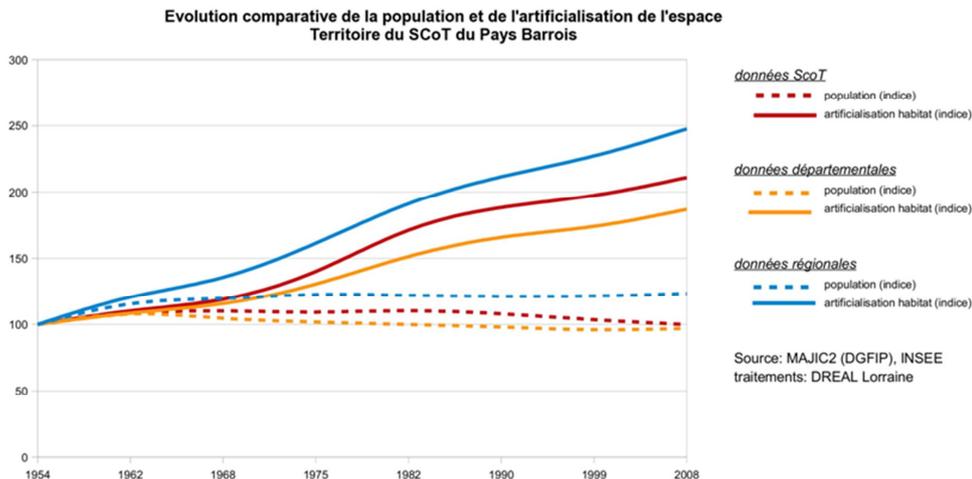
source : Corine Land Cover 2006



203

Alors que la population du territoire est en baisse depuis 1982 (-9,4% entre 1982 et 2008), les surfaces urbanisées ont augmenté de plus de 23%.

Ainsi, la **tendance du Pays est à l'étalement urbain avec perte de population**, alors que la tendance départementale, qui était semblable, s'est récemment inversée (1999-2008 : étalement urbain avec gain de population).



En ce qui concerne le Pays Barrois, la **consommation de l'espace est principalement due au développement des zones d'habitat**, l'étalement urbain lié au développement de zones d'activités économiques étant limité dans l'espace car concentré sur certains secteurs du territoire du SCoT (cf. partie "3. Activité économique et emploi").

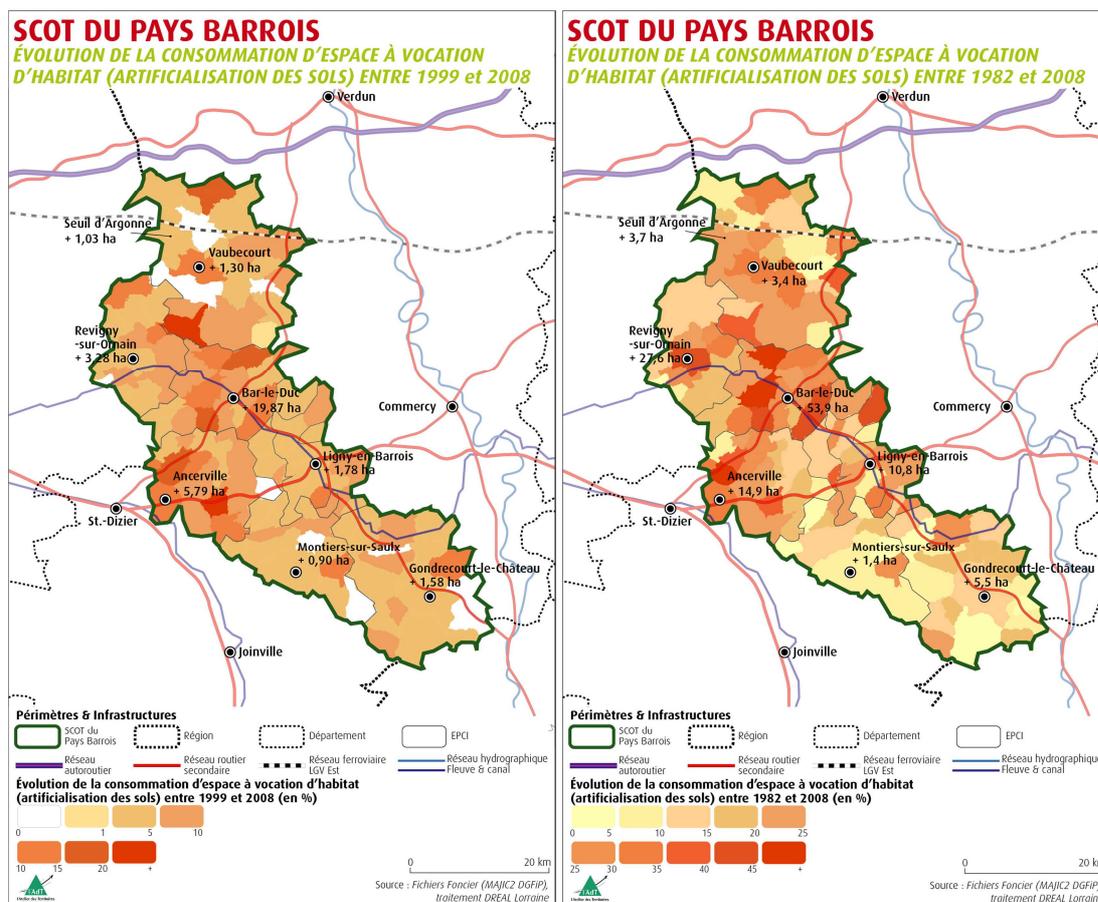
Depuis 1982, **toutes les communes du Pays Barrois ont vu s'étendre leur zone urbaine au détriment des zones agricoles et naturelles.**

Néanmoins, l'évolution de la **consommation de l'espace est très variable sur le territoire du SCoT.**

Ainsi, les communes de la partie Sud du Pays ont connu une augmentation modérée des zones urbaines, alors que la partie centrale (comprise entre la RN 4 au Sud et Revigny / Val d'Ornain au Nord) s'est avérée plus consommatrice d'espace.

Dans la partie Nord, la situation est variable selon les communes, même s'il semble que l'étalement urbain soit plus important pour les communes équipées en commerces et services de proximité ou directement desservies par la Voie Sacrée (RD 1916), principale infrastructure de transport du secteur, reliant Verdun à Bar-le-Duc en passant par l'A.4.

A l'exception de Revigny-sur-Ornain, **ce ne sont pas les pôles urbains (Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Ancerville) qui se sont le plus étendus.**



L'évolution récente (1999-2008) montre que la **tendance s'est maintenue**. Ce sont les communes situées en première voire deuxième couronne des pôles urbains (Bar-le-Duc, Ancerville, Revigny, Ligny) qui ont été les plus consommatrices d'espace.

A noter qu'**environ douze communes n'ont connu aucun étalement urbain en dix ans**. La majorité d'entre elles ont perdu des habitants pendant la même période.

L'analyse de la **densité résidentielle** (nombre de logements par hectare de surface urbanisée) est davantage cohérente avec la trame urbaine du territoire.

Sur le **Pays Barrois**, la **densité résidentielle moyenne** est de **18 logements/ha**.

Néanmoins, une nette majorité des communes (65 % soit 81 communes) affichent une **densité résidentielle faible** (moins de 15 logements/ha) et **inférieure à la moyenne du territoire du SCoT**. Parmi elles, une vingtaine de communes disposent même de moins de 10 logements/ha.

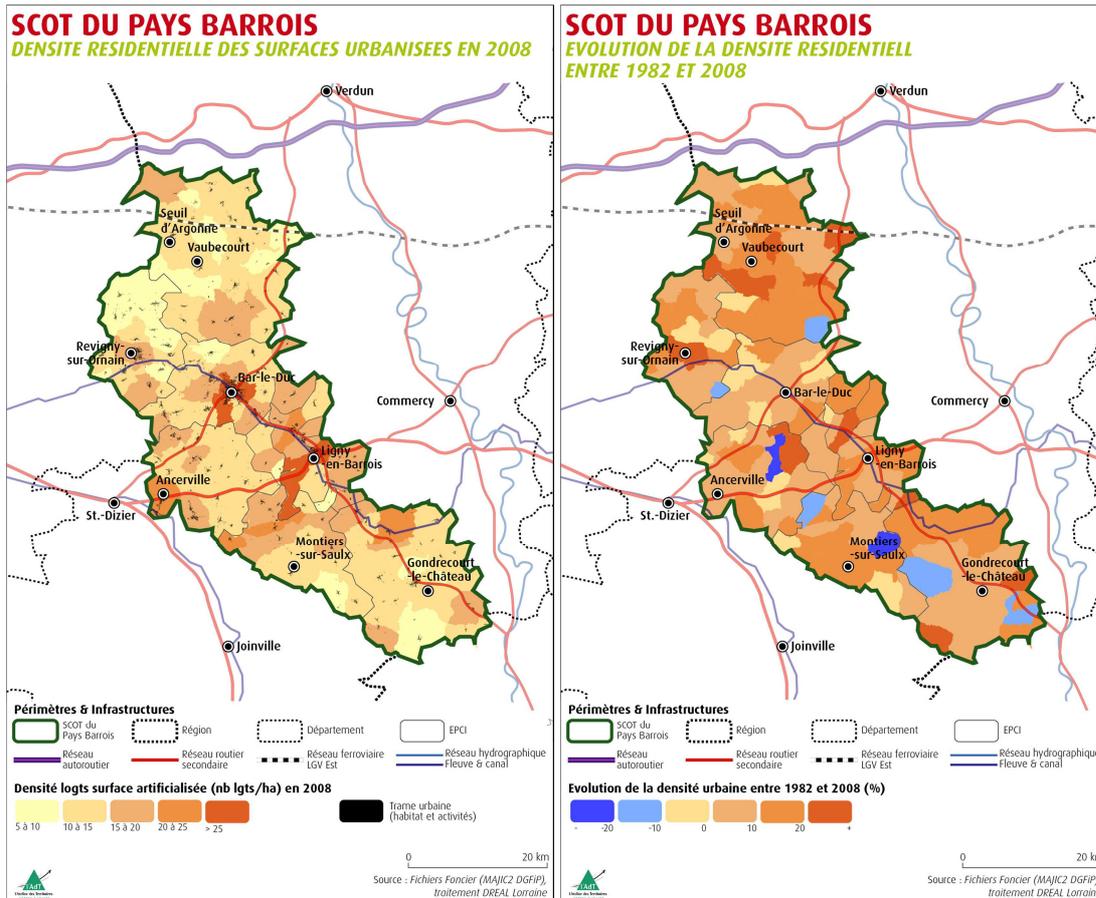
Un tiers des communes du SCoT (41 communes) présentent une **densité résidentielle** que l'on peut qualifier de **moyenne** (entre 15 et 25 logements/ha). Elles se situent surtout dans la partie centrale du territoire.

Enfin, les **densités résidentielles les plus fortes** s'observent dans les **deux principaux pôles urbains** du Pays, à savoir : Bar-le-Duc (35 logements/ha) et Ligny-en-Barrois (41 logements/ha).

Ainsi, le territoire intercommunal avec la plus forte densité résidentielle est la nouvelle communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

205

Intercommunalité	Densité résidentielle moyenne en 2008 (lgts/ha)
CA Bar-le-Duc - Sud Meuse	24,1
<i>dont ex CC Bar-le-Duc</i>	23,9
<i>dont ex CC Centre Ornain</i>	24,6
CC Saulx-et-Perthois	15,6
CC Haute-Saulx	15,4
Syndicat Mixte Haut Barrois	14,9
CC Val d'Ornois	14,2
COPARY	12,1
CC Triaucourt-Vaubecourt	11,9



206

Alors que la densité résidentielle a globalement augmenté sur le territoire du SCOT, elle a diminué dans certaines communes rurales, l'étalement urbain ayant progressé plus vite que le nombre de logements.

Densité résidentielle : références

Habitat individuel

"libre" : 5 lgts/ha

"avec procédure": 20 lgts/ha
(aménagement groupé)

"dense" : 50 lgts/ha

Habitat collectif

"intermédiaire" : 50 lgts/ha

"discontinu" : 140 lgts/ha

"continu" : 245 lgts/ha

B. Evolution de l'artificialisation des sols

Un bilan de la consommation d'espace sur le Pays Barrois sur la décennie 2000 a été réalisé à partir de plusieurs sources d'informations.

On distingue la consommation de l'espace liée à l'habitat, aux activités économiques et commerciales, aux infrastructures et aux équipements.

Evolution de l'artificialisation des sols liée à l'habitat

L'évolution de la consommation de l'espace concernant l'habitat a été évaluée à partir des données sur le foncier bâti fournies par les services fiscaux et exploitées par les services de la DREAL Lorraine⁸. Ces données couvrent la période 1999/2008 et incluent les emprises bâties ainsi que les jardins des parcelles destinées à l'habitat. Par contre, les emprises publiques (voirie, espaces publics) ne sont pas comptabilisées.

EPCI	Surface (ha) en 1999	Surface (ha) en 2008	Evolution 1999/2008 (ha)
CA Bar-le-Duc Sud Meuse	704	759	55
<i>dont ex-CC Bar-le-Duc</i>	<i>530</i>	<i>578</i>	<i>48</i>
<i>dont ex-CC Centre Ornain</i>	<i>174</i>	<i>181</i>	<i>7</i>
COPARY	275	289	14
CC Saulx-et-Perthois	265	292	27
CC Haute-Saulx	86	90	4
CC Val d'Ornois	167	174	7
CC Triaucourt-Vaubecourt	185	196	11
Syndicat Mixte du Haut Barrois	45,5	47,1	1,6
Total	1727,5	1847,1	+ 119,6 ha
Rythme moyen de consommation de l'espace			13 ha/an

Source : données MAJIC2 (DGFIP) 1999 et 2008, traitements DREAL Lorraine (données par EPCI, et pour le territoire du SCoT)

A noter : le bilan ne fait pas apparaître la consommation de l'espace induite par la création de voirie ou l'aménagement d'espaces publics liés au développement de l'habitat.

Le rythme de consommation de l'espace a ainsi été calculé sur neuf années, de 1999 à 2008. Il a ensuite été extrapolé sur l'ensemble de la décennie 2000, afin de couvrir la période étudiée pour les autres postes de consommation de l'espace (2002-2012).

⁸ Données "MAJIC2" provenant de la Direction générale des Finances publiques (traitement des données par la DREAL de Lorraine) sur la période 1999/2008.

Evolution de l'artificialisation des sols liée aux activités économiques

L'évolution de la consommation de l'espace concernant le développement des activités économiques a été évaluée suite à l'analyse des photographies aériennes (campagnes 2002 et 2011 de l'IGN sur Géoportail), sur la base des zones d'activités recensées sur le territoire (données DDT 55 issues des documents d'urbanisme en vigueur, éléments fournis par les EPCI sur la période de 10 ans 2002-2012).

L'analyse des photographies aériennes a porté sur tous les changements d'occupation des terrains à l'intérieur des zones réservées aux activités économiques (existantes ou à développer) : nouveaux bâtiments et extension de bâtiments sur des terrains déjà bâtis, terrains nouvellement bâtis, terrains nouvellement viabilisés (avec emprise de la voirie de desserte de la nouvelle zone), terrains nouvellement imperméabilisés (aire de stockage, de stationnement, ...).

Un rythme de consommation de l'espace a ainsi été calculé sur les dix années étudiées (2002-2012) :

EPCI	Aménagements & constructions	Surface consommée (en ha)
CA Bar-le-Duc Sud Meuse	Nouveaux bâtiments et aménagements (Bar-le-Duc, Béhonne, Beurey-sur-Saulx, Fains-Véel, Givrauval, Lign-en-Barrois, Longeville-en-Barrois, Robert-Espagne, Savonnières-devant-Bar, Tronville-en-Barrois, Val-d'Ornain, Velaines), création de zone (zone de la Grande Terre et une partie de son extension)	56,9 ha
COPARY	Nouveaux bâtiments et aménagements (Revigny-sur-Ornain, Contrisson, Mognéville, Vassincourt)	5,3 ha
CC Saulx-et-Perthois	Nouveaux bâtiments et aménagements (Ancerville, Cousances-les-Forges), création de zone (Parc d'activités de la Houquette)	12,5 ha
CC Haute-Saulx	Nouveaux bâtiments et aménagements (site de Bure)	5,0 ha
CC Val d'Ornois	Nouveaux bâtiments et aménagements (Abainville, Houdelaincourt), création de zone (Gondrecourt)	3,3 ha
CC Triaucourt-Vaubecourt	Aucun	0
Syndicat Mixte du Haut Barrois	Aucun	0
Total		+ 83,0 ha
Rythme moyen de consommation de l'espace sur les dix années		8,3 ha/an

Source : analyse des photographies aériennes de l'IGN - Géoportail - campagnes 2002/2011

Evolution de l'artificialisation des sols liée aux infrastructures de transports

L'évolution de la consommation de l'espace pour la réalisation d'infrastructures de transports structurantes concerne deux aménagements : l'emprise consommée pour l'aménagement de la ligne à grande vitesse Est Européenne, et l'emprise utilisée pour l'aménagement de la déviation routière de la RN 135 à Bar-le-Duc et Longeville-en-Barrois.

Les surfaces consommées sont issues de l'analyse des photographies aériennes (campagnes 2002 et 2011 de l'IGN sur Géoportail), complétée par des éléments fournis par les services de l'Etat (DDT 55, emprise LGV).

Un rythme de consommation de l'espace a ainsi été calculé sur les dix années étudiées (2002-2012) :

EPCI	Aménagements & constructions	Surface consommée (en ha)
CC Triaucourt-Vaubecourt	Artificialisation liée à la LGV Est Européenne (emprise totale)	145 ha
CA Bar-le-Duc Sud Meuse	Déviation routière de Longeville-en-Barrois (RN135/RN1135)	8 ha
Total		153 ha
Rythme moyen de consommation de l'espace		15,3 ha/an

Source : analyse des photographies aériennes de l'IGN - Géoportail - campagnes 2002/2011 ; données SIG fournies par la DDT55 (emprise LGV Est)

209

Evolution de l'artificialisation des sols liée aux équipements structurants

L'évolution de la consommation de l'espace concernant l'aménagement d'équipements publics et collectifs structurants pour les communes ou les EPCI a été évaluée à partir du recensement des réalisations faites lors de la décennie 2000 sur le territoire (*données fournies par les EPCI sur la période de 10 ans 2002-2012*), complété par une analyse des photographies aériennes (campagnes 2002 et 2011 de l'IGN sur Géoportail).

Un rythme de consommation de l'espace a ainsi été calculé sur les dix années étudiées (2002-2012) :

EPCI	Aménagements & constructions	Surface consommée (en ha)
CA Bar-le-Duc Sud Meuse	Nouveaux bâtiments et aménagements à Bar-le-Duc (hôpital, village d'enfants, archives départementales, ...), à Fains-Véel (centre de secours, centre hospitalier spécialisé, ...), à Ligny-en-Barrois (chaufferie-bois, déchetterie), à Val d'Ornain (groupe scolaire)	10,6 ha
COPARY	Nouveaux bâtiments et aménagements à Revigny-sur-Ornain (déchetterie, station d'épuration, bâtiment de stockage, école, centre multi-accueil)	1,3
CC Saulx-et-Perthois	Nouveaux bâtiments et aménagements à Ancerville (pôle des services, maison de santé), à Hairoville (groupe scolaire), à Lavincourt (bâtiment du SIVOM), à Lisle-en-Rigault (maison de santé)	3,5

EPCI	Aménagements & constructions	Surface consommée (en ha)
CC Haute-Saulx	Nouveaux bâtiments et aménagements à Montiers-sur-Saulx (école), à Dammarie-sur-Saulx (maison d'accueil pour personnes âgées, maison médicale), à Bure (salle des fêtes, ...)	2,2
CC Val d'Ornois	Nouveaux bâtiments et aménagements à Tréveray (espace sportif et loisirs, station d'épuration), à Demange-aux-Eaux (station d'épuration)	2,8
CC Triaucourt-Vaubecourt	Nouveaux bâtiments et aménagements à Beausite (maison des services, trésorerie), à Nubécourt (école), aux Hauts de Chée (école), à Vaubecourt (déchetterie)	1,1
Syndicat Mixte du Haut Barrois	Aucun	0
Total		21,5 ha
Rythme moyen de consommation de l'espace		2,15 ha/an

Source : analyse des photographies aériennes de l'IGN - Géoportail - campagnes 2002/2011 ; données fournies par les EPCI

Bilan global

Ainsi, le bilan global du rythme de la consommation de l'espace sur le Pays Barrois sur la dernière décennie est le suivant :

	Bilan : rythme de la consommation de l'espace sur les 10 dernières années
Habitat <i>(hors infrastructures de desserte)</i>	13 ha/an
Activités économiques	8,3 ha/an
Infrastructures structurantes	15,3 ha/an
Equipements	2,15 ha/an
TOTAL	38,7 ha/an

210

6. Du diagnostic aux enjeux

A. Les points clés du diagnostic

Le diagnostic actuel du territoire fait apparaître les points clés suivants :

Démographie

- Un poids démographique limité, l'absence d'agglomération d'envergure régionale.
- Un déficit d'attractivité résidentielle.
- Une pyramide des âges qui présente un déficit des 0-10 ans et des 20-40 ans, et une surreprésentation des 45-60 ans.
- Fort vieillissement de la population, alimenté par le départ des jeunes du territoire.

Armature urbaine et habitat

- Une faible densité de population (inférieure à 30 habitants au km²) sur la majeure partie du territoire.
- Une trame urbaine fortement éclatée.
- La structuration urbaine du territoire autour de Bar-le-Duc et des vallées de l'Ornain et de la Saulx.
- Importance d'un parc de logements anciens et énergivores dans les communes rurales (nord et sud du territoire).
- La faible attractivité résidentielle de Bar-le-Duc (faible diversité du parc, part importante de logements antérieurs à 1970), qui se traduit par un taux de vacance élevé, et un départ des populations dans les communes périphériques.
- Une faible artificialisation des sols (due à un territoire étendu).
- Un phénomène d'étalement résidentiel qui se poursuit en dépit d'un recul démographique depuis 30 ans (une tendance inversée par rapport aux autres SCoT de Lorraine), et qui concerne essentiellement la partie centrale du territoire (communes périurbaines).
- Une couverture très incomplète du territoire par des documents d'urbanisme, notamment au nord et au sud du territoire ; le sud du territoire est concerné par des démarches de PLU intercommunaux (2 en cours, 1 en projet).

211

Services à la population et commerces

- Une offre en services à la population largement concentrée à Bar-le-Duc, un net déficit d'offre sur le reste du territoire en ce qui concerne la santé et les commerces. A l'inverse, une offre de services aux personnes âgées dense et reconnue, et une offre d'enseignement primaire et secondaire qui maille bien le territoire.
- La concentration des zones commerciales à Bar-le-Duc ou dans des communes limitrophes.

Environnement, ressources et paysages

- La présence de sols karstiques, qui limite la quantité de la ressource en eau disponible.
- Les espaces agricoles couvrent 60% du territoire, les forêts et milieux à végétation arbustive 37,5%.
- Des sous-sols largement exploités pour la production de roches calcaires.
- Des milieux naturels qui présentent une grande diversité écologique : milieux forestiers, végétation des falaises calcaires, zones humides, milieux aquatiques, carrières, vergers, ...
- Une grande variété de milieux aquatiques (mares, étangs et cours d'eau, milieux humides, forêts alluviales et prairies humides), avec une remarquable diversité biologique des espèces faunistiques.
- Des massifs forestiers très diversifiés, majoritairement composés de feuillus comme le hêtre et le chêne, avec des essences « précieuses » comme l'érable, le merisier, l'alisier et quelques résineux.
- Des paysages largement ouverts, variés et globalement préservés, malgré des pressions perceptibles autour de Bar-le-Duc, et dans les vallées de l'Ornain et de la Saulx.
- Un faible niveau de raccordement à l'assainissement collectif, en raison du grand nombre de communes de petite taille ; un processus largement engagé de mise en place de Services Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Des concentrations préoccupantes de nitrates et de pesticides dans les eaux souterraines et les eaux de surface.
- Le grand nombre et la petite taille des structures d'alimentation en eau potable, la médiocrité du rendement des réseaux (nombreuses fuites) et leur faible interconnexion.
- La présence de risques naturels liés aux inondations (Ornain, Aire et Saulx), et aux mouvements de terrain (au sud-ouest de Bar-le-Duc).
- La présence de PPRi : trois dans la vallée de l'Ornain, un dans celui de l'Ornel.
- Six communes sont concernées par un risque industriel, présence d'un établissement SEVESO "seuil haut" à Tronville-en-Barrois.

212

Energie et déchets

- Une production de déchets ménagers en recul sensible depuis 2002 (généralisation de la collecte sélective, développement du compostage, réduction de la production à la source).
- Des initiatives intéressantes en termes de collecte / valorisation des déchets ménagers (politique ambitieuse avec mise en place d'une redevance incitative au sein de la COPARY, projet de recyclerie / ressourcerie à Bar-le-Duc).
- Des consommations d'énergie qui dépendent fortement du secteur résidentiel (3/4 de logements individuels).
- Une production d'électricité qui se répartit selon plusieurs petites unités de production utilisant des ressources renouvelables : hydroélectricité, énergie éolienne, méthanisation, énergie solaire.
- Un potentiel considérable pour la filière bois, un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) mis en place en 2011.
- Un potentiel intéressant de production d'énergies renouvelables : éolien, méthanisation, géothermie, hydroélectricité.

Activité économique et emploi

- Une forte représentation du secteur de l'administration publique dans le tissu économique ; des emplois essentiellement implantés à Bar-le-Duc.
- Un secteur industriel important, mais qui recule depuis plusieurs années, et souffre fortement de la crise.
- L'existence du projet Cigéo, un projet industriel de grande envergure qui pourrait avoir un impact économique structurant pour le Pays Barrois
- Une importante représentation de grands groupes industriels nationaux au sein des filières présentes sur territoire (métallurgie, industrie des biens de consommation, automobile, industrie du bois et du papier, industrie agro-alimentaire).
- Une dynamique de l'emploi négative depuis une dizaine d'années, avec un recul du nombre d'emplois : la progression des activités tertiaires ne compense pas le recul de l'industrie.
- Une activité agricole qui reste une activité économique structurante pour le Pays, avec une nette orientation « grandes cultures » (céréales), mais également la présence d'exploitations de polyculture élevage en viande bovine.
- La concentration des zones d'activités dans la vallée de l'Ornain.
- Un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale, grâce à la stabilité des emplois tertiaires de Bar-le-Duc, et au déficit de jeunes actifs.
- Une offre de formation post-baccalauréat assez limitée sur le territoire.

Transport et mobilité

- Une desserte routière marquée par la présence de la RN4, axe structurant traversant le territoire d'est en ouest.
- La position excentrée de Bar-le-Duc par rapport au réseau routier structurant.
- Un réseau ferroviaire orienté est-ouest, et marqué par le passage du TGV-Est au nord du territoire (gare de Meuse TGV).
- La présence sur le territoire du canal à petit gabarit de la Marne au Rhin, à vocation essentiellement touristique.
- La faiblesse de l'offre de transport collectif, et la forte prédominance de l'usage de l'automobile individuelle dans les déplacements quotidiens.
- Une couverture numérique qui offre un niveau de service relativement limité sur une large partie du territoire (communes rurales notamment).

B. Synthèse du diagnostic au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services : identification des besoins en matière d'environnement et d'aménagement du territoire

Le SCoT du Pays Barrois s'inscrit à l'horizon 2030. Il doit donc prendre appui sur des éléments d'analyse dynamiques et prospectifs du territoire :

- Afin d'identifier les prévisions d'évolutions démographiques et économiques, et les besoins qu'ils induisent en termes d'organisation du territoire, de réalisation d'équipements ou de construction de logements,
- Afin de construire une stratégie pour éventuellement corriger ces évolutions tendancielle, et prévoir des réponses aux besoins identifiés, dans le respect des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Rappel des grandes tendances en cours, et des projets engagés

Le territoire du SCoT est marqué par des évolutions et des mutations importantes, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la réflexion sur la future stratégie.

En termes de démographie

- Une population en légère baisse, sous l'effet conjugué d'un solde migratoire négatif, et d'un solde naturel de moins en moins excédentaire.
- Des projections démographiques qui anticipent une légère baisse de la population à un horizon de 20 ans, et une très forte augmentation des plus de 60 ans (qui passeraient de 24% à 35,5% de la population totale).
- La baisse du nombre de personnes par ménage (elle passerait de 2,29 personnes par ménage à 2,08 en 2030).

En termes d'activité économique

- La baisse tendancielle de l'emploi industriel, et la progression des emplois de services.
- Une consommation d'espace liée aux activités économiques qui s'élève à 83 hectares pour la décennie 2000.
- Les deux principaux projets de créations de zones d'activités se situent en dehors des principaux sites économiques actuels : le projet de zones d'activités à proximité de la gare Meuse TGV, et le projet de Zone interdépartementale de Bure-Saudron.
- Le projet Cigéo, un projet majeur pour l'avenir du territoire :
 - Entre 2 000 et 4 000 emplois directs, indirects et induits à horizon 2025,
 - La construction du centre de stockage offrirait par ailleurs des perspectives très structurantes pour le sud du SCoT, tant en termes de création de nouvelles dessertes routières et ferroviaires, que de développement des réseaux numériques ou d'assainissement ;
 - La perspective d'une dynamique économique dans les domaines de l'énergie nucléaire, de la construction et de la sous-traitance.

En termes d'organisation territoriale et de consommation d'espace

- Le Pays Barrois a consommé, entre 1999 et 2008, près de 120 hectares de foncier naturel et agricole pour le développement urbain (emprise des logements uniquement). Si l'on projette cette tendance à 2030, cela représente environ 240 hectares. Ce calcul est néanmoins à relativiser, dans la mesure où les projections de l'INSEE annoncent un recul de population plus sensible à l'horizon 2030, et donc de moindre besoins en logements.
- Cette consommation d'espace s'est par ailleurs élevée à 153 hectares pour les infrastructures de transport, et 21,5 hectares pour les équipements structurants.
- Poursuite du recul de l'attractivité résidentielle des centres villes et progression de l'habitat dans les communes périurbaines et rurales.

Un scénario tendanciel qui révèle des tensions et des contradictions... et illustre les limites du modèle actuel de développement du Pays Barrois

Si ces tendances d'évolutions et ces projets se confirment, ils entraîneront :

Des besoins qu'il s'agit dès aujourd'hui d'anticiper, en les inscrivant dans le cadre défini par le Grenelle de l'Environnement :

- Des besoins d'habitat, afin de compenser le besoin de renouvellement du parc de logements et le desserrement des ménages, mais aussi d'anticiper les impacts de projets économiques tels que celui de Cigéo, mais également Safran à Commercy.
- Des besoins en foncier à vocation résidentielle et économique (zones d'activités, carrières) qu'il s'agit de mettre en perspective avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement (baisse du rythme de consommation des surfaces agricoles et naturelles), et qui nécessite de s'interroger sur la manière de répondre à ces besoins résidentiels et économiques.
- Des besoins en main d'œuvre, qu'il s'agit d'appréhender sous plusieurs angles complémentaires :
 - Des besoins qui vont évoluer dans leur nature, puisque le tissu économique va continuer à muter, avec des conséquences sur les besoins en qualifications ;
 - Des besoins qui vont également évoluer en termes de volumes, puisque le déploiement du projet Cigéo va entraîner des besoins conséquents en main d'œuvre ;
 - Dans l'état actuel des équilibres démographiques du territoire, le vieillissement de la population va entraîner à l'horizon 2030 un recul de 19% de la population en âge de travailler du territoire (soit 8 000 personnes).

215

Des risques de poursuite de la dégradation de l'attractivité du territoire

Ces différentes dynamiques, si elles se poursuivent sans inflexion notable, risquent d'entraîner le territoire dans une spirale négative, et de dégrader durablement les conditions de sa qualité de vie et de son attractivité.

En effet, le prolongement de ces dynamiques entraînerait :

- Une poursuite de la perte d'attractivité résidentielle des centres villes, avec des impacts préoccupants sur la capacité du territoire à maintenir des campagnes vivantes, à conserver son tissu de services à la population, et à attirer sur le territoire des populations et des entreprises. Cela aurait par conséquent un impact négatif pour l'image et l'attractivité de l'ensemble du territoire du SCoT.
- Une poursuite de la consommation d'espace à un rythme élevé, avec des conséquences significatives sur certains secteurs : qualité urbaine des entrées de ville et des périphéries de bourgs, urbanisation continue le long de certaines sections de la vallée de l'Ornain, poursuite de la banalisation des paysages et de la fragmentation des exploitations agricoles.
- L'incapacité à tirer réellement parti des retombées potentielles des deux grands projets structurants du territoire, à savoir le projet Cigéo et le projet de développement autour de la gare Meuse TGV. Sans inflexion notable des stratégies des territoires, il semble en effet très probable que d'autres territoires bénéficieraient des effets positifs de ces deux projets, tant en termes de capacité d'accueil d'activités, que d'hébergement des populations induites.

216

Les limites d'un système ?

En conséquence, le territoire du Pays Barrois dispose d'atouts considérables (activités industrielles et savoir-faire de la main d'œuvre, patrimoine naturel et paysager, patrimoine historique, qualité du cadre de vie, présence de ressources locales et de capacités de production d'énergies renouvelables, ...) mais sa trajectoire actuelle est préoccupante :

- Eloigné des zones urbaines en croissance, il n'est pas suffisamment attractif pour de nouveaux habitants, et ne parvient pas à retenir ses jeunes ; conséquence parmi d'autres, sa population vieillit rapidement.
- Son tissu industriel se délite à grande vitesse, sous l'effet conjugué de la mondialisation, des stratégies de grands groupes extérieurs au territoire, et de la crise depuis 2008... dans le même temps, le projet Cigéo, projet majeur à l'échelle nationale, offre de nouvelles perspectives pour le développement du territoire.
- Son tissu de commerces et de services se réorganise très rapidement et se concentre sur les villes, vidant d'une partie de leurs fonctions les centres-bourgs qui, autrefois, organisaient et animaient l'espace rural.

Aujourd'hui, les élus se sentent dans une forme d'impasse :

- Ils éprouvent de grandes difficultés à conserver des campagnes vivantes.
- Ils constatent et déplorent la tendance au départ des services publics, tout en se mobilisant pour les réorganiser et les maintenir.
- Ils constatent que les zones d'activités se remplissent trop lentement, et que la tendance est à la désagrégation progressive du tissu industriel du territoire.

- Le projet Cigéo leur semble majeur pour l'avenir du territoire, mais ses modalités de développement et d'intégration dans le territoire sont encore mal connues.
- Ils en arrivent à la conclusion qu'ils ne maîtrisent plus suffisamment de leviers pour aménager leur territoire, et que l'accueil de nouveaux résidents sur de grandes parcelles dans un cadre de vie préservé reste l'un de leurs derniers atouts pour attirer de nouveaux ménages.
- Dans ce contexte, ils regrettent que le Grenelle de l'Environnement impose des contraintes trop lourdes en termes de consommation d'espace, ce qui :
 - va priver le territoire d'un de ses leviers de développement ;
 - n'a que peu de sens sur un territoire largement rural et préservé... surtout en comparaison avec des zones plus urbaines.

Comment peut-on expliquer la situation actuelle ?

Au-delà des éléments de diagnostic prospectif évoqués sur le Pays Barrois, il convient de s'intéresser à l'environnement externe du territoire.

Cet environnement est marqué par des changements essentiels aux plans économique, démographique, sociologique et politique, qui « changent la donne », et dont il faut impérativement tenir compte pour sortir de l'impasse actuelle :

- La désindustrialisation est un phénomène national, qui touche d'autant plus fortement les territoires de la métallurgie et de la sidérurgie, dont la Meuse fait partie.
- Dans une période de réduction des moyens de l'Etat, la tendance est à la réduction de sa présence territoriale, et à la « rationalisation » des services publics sur les pôles les plus importants... une tendance qui pénalise naturellement les territoires ruraux. Par ailleurs, la crise se prolonge et, demain, les collectivités locales vont voir leurs moyens encore se réduire.
- La dynamique de l'attractivité résidentielle a progressivement changé de logique : avant on choisissait son logement pour être à proximité de son emploi, désormais l'emploi reste une donnée importante mais on cherche aussi un cadre de vie agréable... en résulte une logique de compétition entre territoires, avec des conséquences importantes en termes de mobilité résidentielle.
- Malgré certaines permanences, les habitudes de vie ont profondément changé : désormais de nombreux citadins viennent vivre à la campagne pour le cadre de vie, sans forcément s'intégrer à la société locale, et en faisant leurs courses à la ville ; ils apportent beaucoup plus d'importance aux loisirs et à la culture, qui deviennent des critères importants dans le choix du lieu de résidence... dans le même temps d'autres citadins s'installent à la campagne davantage par nécessité financière que par choix, avec également des attentes en termes d'accès facile à l'emploi, aux commerces, aux services... les territoires ruraux ne sont pas forcément préparés à ces nouvelles attentes.

- Enfin, l'accès à la mobilité motorisée individuelle à un coût très bas a constitué pendant plusieurs décennies un formidable moteur de développement résidentiel, et a permis à beaucoup de territoires ruraux de connaître un renouveau démographique alors même que leur emploi reculait... Avec la hausse continue du coût des énergies fossiles, la rupture avec ce modèle semble proche. Cela pose la question de la capacité des territoires ruraux à rester accessibles à un coût acceptable... et donc à rester attractifs.

Les défis du territoire

Ces quelques constats permettent de pointer plusieurs sujets sur lesquels les élus du territoire doivent s'interroger en profondeur :

- **Quels nouveaux leviers économiques** est-il possible de trouver pour le territoire, alors que l'agriculture fournit de moins en moins d'emplois, et que l'industrie classique suit une pente descendante ?
- **Quelle offre territoriale** (logements, services, cadre de vie, transports, ...) proposer aux habitants, afin de mieux répondre à leurs nouvelles attentes... sans pour autant s'engager dans des choix de développement non durables ?
- **Comment se déplacer demain...** en voiture individuelle, partagée ? se déplacer moins... ou moins loin ?

Tout en gardant à l'esprit deux idées essentielles :

- Il faudra tenir compte de contraintes qui pèsent de plus en plus lourdement sur les territoires ruraux (coût de la mobilité, vieillissement, recul des services publics, Grenelle de l'Environnement, baisse des moyens des collectivités, ...), et trouver le moyen de desserrer ces contraintes, voire les utiliser au service du territoire ;
- Il faut que le territoire retrouve la maîtrise de son développement, pour cela il doit miser sur ses atouts, ses ressources, et s'organiser autour d'un projet commun... sans cela il est condamné à subir des évolutions qui le dépassent, et à réagir à ce que d'autres lui imposent.

C. Les enjeux du SCoT

Le diagnostic dynamique et prospectif ainsi que les débats et réflexions engagés par les élus font apparaître la nécessité pour le territoire de s'engager dans un mode de développement différent.

Le territoire du Pays Barrois souffre en effet d'un déficit d'attractivité résidentielle, est durement impacté par les effets de la désindustrialisation et de la crise économique ; enfin, ses espaces ruraux doivent se réorganiser face aux évolutions des modes de vie et de la présence des services publics.

Le SCoT constitue l'occasion de construire une nouvelle stratégie pour répondre à ces problèmes, et d'inventer un nouveau mode de développement à la fois attractif et respectueux des principes du développement durable.

Il permettra également de traduire l'**ambition des élus**, qui affichent comme objectif une progression de **la population du Pays à 71 000 habitants l'horizon 2030**. Cela représente un gain de 4 500 habitants par rapport à 2009, et 7 500 par rapport au scénario « tendanciel » de l'INSEE.

Sur cette base, et pour répondre à l'ambition des élus, **trois pistes d'enjeux émergent pour structurer les réflexions du SCoT :**

- Construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population.
- Préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement.
- Recréer une dynamique économique au service de l'emploi et d'une nouvelle dynamique territoriale.

Enjeu n°1

Construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population

Pourquoi ?

Parce que les villes et les centres bourgs constituent la trame qui organise l'espace rural, et qu'il est indispensable, compte tenu du contexte actuel, de leur permettre de jouer tout leur rôle : des services adaptés aux besoins, des logements à proximité des emplois et des services, des lieux de vie collective,

Il s'agit, dans le cadre de l'ambition démographique formulée par les élus du territoire, de redonner plus de dynamisme aux centres et inverser la tendance à la spécialisation des espaces.

Rappel de quelques données démographiques :

- Population 2009 : 66 500 habitants
- Projection INSEE 2030 : 63 000 habitants
- Soit un recul de 3 500 habitants
- Et un vieillissement sensible de la population : la part des plus de 60 ans passerait de 24,5% à 35,5%, la population en âge de travailler baisserait de 19%
- Ambition du SCoT : 71 000 habitants en 2030

220

La philosophie proposée

Redonner de la séduction, de l'attractivité et du dynamisme aux centres (du centre de Bar-le-Duc au centre bourg), dans le cadre d'une approche globale du territoire et de ses usages, et d'une stratégie d'organisation des services à l'échelle intercommunale.

La réflexion autour d'une organisation cohérente autour de l'échelon intercommunal est déjà largement engagée sur le territoire. Il s'agirait de la prolonger, de la formaliser en actant collectivement des principes d'organisation territoriale, et d'en tirer l'ensemble des conséquences en termes d'aménagement : définition de la vocation des différents pôles et bourgs, hiérarchie de l'offre de services et des commerces, définition d'objectifs cohérents en termes de développement de la population et de l'emploi (en lien avec les capacités d'adduction et de traitement des eaux), objectifs de reconquête / réhabilitation des cœurs de bourg, organisation d'un schéma de mobilité...

Ainsi, la revitalisation des centres bourgs n'est pas qu'une injonction du Grenelle, mais le cœur de la stratégie du territoire, visant à redonner de la vie et du dynamisme à l'ensemble de l'espace rural.

Enjeu n°2

Préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement

Pourquoi ?

L'atout environnemental du Pays Barrois est indéniable (paysages de qualité et variés, biodiversité riche et préservée, potentiel d'énergies renouvelables, ...) mais insuffisamment exploité : l'image du territoire ne se démarque pas suffisamment de celle d'autres territoires ruraux, et le Pays ne profite pas réellement de ses atouts environnementaux pour attirer de nouveaux habitants ou des touristes.

L'environnement reste donc un cadre (certes de qualité) qui ne participe pas suffisamment à la dynamique du territoire.

La philosophie proposée

Valoriser l'environnement dans tous les sens du terme : richesse de la biodiversité, identité et personnalité du territoire, vecteur d'attractivité touristique, ressource alimentaire et énergétique, ressource pour le développement de demain, création d'activités (production locale d'énergies renouvelables en lien avec Bure, centre d'expérimentation du développement durable, projet d'Ecurey, ...) un moyen de valoriser l'atout environnemental tout en véhiculant une image positive et innovante du territoire.

L'environnement est un atout au service de l'image et de l'attractivité du territoire, ce qui doit avoir des conséquences en termes d'aménagement durable : maîtrise de l'évolution des usages de l'espace et de l'équilibre des fonctions, préservation des continuités écologiques / coupures d'urbanisation, préservation des paysages et souci de la qualité de la composition urbaine, traitement et valorisation des franges urbaines, cohabitation équilibrée entre formes urbaines et espaces verts de qualité....

Enjeu n°3

Recréer une dynamique économique au service de l'emploi et d'une nouvelle dynamique territoriale

Pourquoi ?

Parce que le tissu économique actuel est depuis plusieurs décennies en perte de vitesse, entraînant l'ensemble du territoire dans une tendance dépressive.

Les interventions classiques (soutien à l'activité industrielle, ouverture de nouvelles zones d'activités à proximité des axes routiers) ne compensent plus une dynamique tendancielle négative.

Il apparaît donc nécessaire de changer de « recette », et d'identifier de nouveaux leviers de développement économique, de nouvelles manières de créer de la richesse, de l'emploi... et donc de l'attractivité.

La philosophie proposée

Il s'agirait de reconstruire un moteur économique en actant la transition industrielle et énergétique, et en profitant de l'opportunité du projet majeur de Bure pour reconstruire une économie davantage ancrée sur le territoire, et respectueuse des principes du développement durable.

Le SCoT du Pays Barrois dispose pour cela d'atouts qui lui sont propres : la présence de ressources (productions agricoles, filière bois) qui pourraient davantage être transformées et valorisées sur place, ainsi que la présence d'un début de système économique autour des énergies renouvelables (tradition industrielle autour du secteur de l'énergie donc présence de compétences locales, production locale d'énergie hydroélectrique et éolienne, présence de Bure et du centre d'expérimentation en développement durable, centre d'Ecurey...). La filière touristique, même si elle présente un potentiel de création d'emplois relativement limité, pourrait également être développée en lien avec l'objectif environnemental.

Comment aborder ces enjeux dans le cadre du SCoT ?

Trois principes clés pour envisager ces trois axes de réflexion :

- La nécessaire cohérence entre les trois axes, qui se renforcent mutuellement :
 - Le développement économique doit se faire dans l'idée qu'il s'agit aussi d'attirer de nouveaux résidents sur le territoire, qui seront sensibles à la qualité des paysages, à l'identité des lieux, à la qualité de vie. Par ailleurs, il devra valoriser les ressources locales, par exemple les productions agricoles ou les énergies renouvelables... raison de plus pour prendre en compte ces différents sujets de manière globale.
 - L'organisation territoriale devra être pensée dans une double perspective : servir de point d'appui à la population, et notamment aux nouveaux actifs qui pourraient venir rejoindre le territoire (avec des besoins en cadre de vie préservé, mais aussi en services, en culture, en loisirs... à satisfaire); et respecter / préserver / valoriser un atout environnemental fragile mais essentiel pour l'image et la dynamique du territoire.
 - Enfin, la valorisation environnementale ne doit pas se faire uniquement dans une logique de protection, mais aussi d'outil au service de l'attractivité du territoire, et comme vecteur de création de nouvelles activités.
- La nécessaire continuité de l'action publique, car cette réflexion sur l'organisation et l'attractivité du territoire ne portera ses fruits qu'à long terme :
 - Ces choix sont fondamentaux pour le territoire, car ils impliquent de repenser la notion d'attractivité, la notion de création de richesses, ainsi que la relation à l'environnement : ils ne peuvent donc se traduire dans les faits du jour au lendemain.
 - Par ailleurs, en période de réduction des ressources publiques, il apparaît nécessaire d'optimiser les moyens existants.
- La nécessaire coopération entre les territoires : cette stratégie n'a de sens qu'à l'échelle du SCoT :
 - Avec plus de 60 000 habitants, le SCoT représente une masse critique dont ne disposent pas les EPCI, ni même Bar-le-Duc.
 - La diversité du territoire lui permet de disposer d'une palette plus importante d'atouts et de leviers : des zones urbaines et des zones rurales, une ville-préfecture et deux secteurs de projet majeurs : le secteur de la gare Meuse TGV et le secteur de Bure.
 - Enfin, la mise en commun des énergies, des intelligences et des moyens à l'échelle du SCoT permet d'augmenter les marges de manœuvre et la capacité à porter des projets.

7. Annexes

cf. cartes ci-après : plan des principales servitudes d'utilité publique, issu du Porter à connaissance de l'Etat

Le Rhône
Mairie de DLANO
2 8 FVJ 2013

Porter à Connaissance
SCoT du PAYS BARROIS

Plan des principales
Servitudes d'Utilité Publique
Annexe 3
PLAN IZ
Partie NORD

Plan dressé le : 11/02/2013
Échelle : 1/5000 (Format A3)
Niveau : 0.00m NGF - IGN 2003
Niveau : 0.00m NGF - IGN 2003

ANNEXE 3 - PLAN IZ

Le plan IZ est un plan de zonage qui définit les zones d'intérêt public (ZIP) et les servitudes d'utilité publique (SUP) à l'égard de ces zones. Il est dressé par le SCOT du Pays Barrois et est soumis à l'approbation de l'État. Le plan IZ est divisé en plusieurs parties (Nord, Sud, Est, Ouest) et est complété par des cartes de zonage et de servitudes d'utilité publique.

Le plan IZ est dressé en vertu de l'article L.122-1 du Code de l'urbanisme et de l'article 10 de la loi n° 101 du 12 juillet 1973 relative à l'urbanisme.

Le plan IZ est dressé en vertu de l'article L.122-1 du Code de l'urbanisme et de l'article 10 de la loi n° 101 du 12 juillet 1973 relative à l'urbanisme.

